

Institut d'études politiques de Paris

Ecole doctorale, Master Histoire

**« La marche des ONG pour les femmes en Egypte :
convergences et luttes pour l'application de la
convention internationale des droits des femmes,
1981-2011. »**

Laure PESQUET

Année 2016-2017

Institut d'études politiques de Paris

Ecole doctorale, Master Histoire

**« La marche des ONG pour les femmes en Egypte :
convergences et luttes pour l'application de la convention internationale des
droits des femmes, 1981-2011. »**

Mémoire d'histoire contemporaine

Soumis au Département d'Histoire

Par Laure PESQUET

Directeur de mémoire :

M. Jean-Pierre FILIU

Professeur à Sciences Po Paris, à la Paris School of International Affairs

Année 2016-2017

Ce mémoire est dédié à Azza Soliman et Mozn Hassan, militantes féministes menacées d'emprisonnement pour leur combat pour les droits des femmes, ainsi qu'à tout-e-s les défenseur-se-s des droits humains en Egypte.

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier le professeur Jean-Pierre Filiu qui m'a accompagnée lors de l'élaboration de mon sujet et la rédaction du mémoire. Je souhaiterais aussi exprimer ma gratitude à Emmanuelle Loyer, la directrice du master Histoire de l'Ecole doctorale, pour son soutien dans mes recherches. J'aimerais encore remercier Karine Benafla, Clément Stueur du CEDEJ et Sarah Ben Nefissa de l'IRD pour leur encouragement et leur aide tout au long de mon voyage de terrain au Caire. Je souhaite aussi remercier Catherine Mayeur-Jaouen pour ses conseils archivistiques et Helen Rizzo pour avoir partagé ses expériences sociologiques au sein du mouvement des femmes.

Toute ma gratitude revient aux militantes égyptiennes qui ont accepté de me livrer leur témoignage, pour leur engagement et leur solidarité, et aux responsables des bibliothèques des ONG, et particulièrement Ola Essam, pour tout le temps qu'elle a accordé à mon travail. Je souhaite remercier Mahmud, qui m'a soutenue dans mes recherches bibliographiques au Caire, Naïma Bourras, Catherine, Hussein et Bubble pour leur amitié et leur soutien lors de mon terrain.

Enfin, je remercie mes ami-e-s et ma famille qui m'ont soutenue dès le début de l'aventure, même dans les jours difficiles, pour leur relecture et leurs remarques pertinentes. J'aimerais remercier Antoine pour ses réflexions sur le droit international, Inès, Laura, Aprilia pour leurs conseils de rédaction, et Maxime pour tout son soutien et son affection.

Table des matières

Remerciements	3
Table des matières	4
Introduction	8
Partie I- Le renouveau international des enjeux liés aux droits des femmes et la crise politique nationale, le terreau de formation des premières organisations non gouvernementales pour l'émancipation des femmes, 1981-1995.....	22
Chapitre 1- La fin du « féminisme d'Etat » ?	22
1.1 Les engagements de l'Etat pour les droits des femmes : « âge libéral » et blocages du féminisme égyptien sous Nasser et Sadate ?.....	23
1.2 Fonder un nouveau mouvement féministe pour répondre à la crise politique et économique, la troisième vague du « féminisme de société civile » ?	26
1.3 Liens institutionnels et interactions avec l'appareil politico-administratif de l'Etat et la société civile.....	31
Chapitre 2- L'intégration de la convention internationale « CEDAW » dans les programmes des nouvelles ONG.....	35
2.1 Un nouveau paradigme pour le droit international des femmes ?.....	35
2.2 Les conférences de l'Association de solidarité des femmes arabes, critique du nouvel ordre mondial et exemple d'intégration dans le système international des droits humains.	42
2.3 L'utilisation différenciée de la convention dans les programmes des ONG pionnières : une approche complexe des droits des femmes.	49
Chapitre 3- La collaboration des ONG pour la conférence mondiale de l'ONU au Caire: mises en commun et apprentissages institutionnels.	56
3-1 Le comité préparatoire pour la conférence sur la population et le développement du Caire de 1994.	56
3-2 La réunion d'un groupe de travail sur le genre, l'introduction d'une perspective féministe dans un horizon commun ou divisé ?	62

3-3 La collaboration avec des experts du développement et l'apprentissage du langage international.	67
Partie II- La marche des ONG féministes pour leur indépendance internationale et « l'institutionnalisation » des droits des femmes du point de vue étatique, 1995-2002.	74
Chapitre 1- Participer à la stratégie nationale de l'Etat pour les droits des femmes ?	74
1-1 La délégation gouvernementale à la conférence mondiale de Pékin sur les femmes, représenter un Etat impliqué dans les droits des femmes ?.....	74
1-2 La « coalition » sur le nouveau contrat de mariage, un travail de collaboration avec le gouvernement.....	79
1-3 La création du Conseil national de la femme pour coordonner les actions en faveur des femmes : quel rôle pour les ONG ?	83
Chapitre 2- Construire une coopération entre les ONG malgré les divergences : la création de la coalition CEDAW.....	88
2-1 L'organisation du forum des ONG pour la quatrième conférence mondiale pour les femmes : un comité piloté par le gouvernement ?	89
2-2 La genèse de la coalition CEDAW, trouver son indépendance internationale ?	94
2-3 Le travail de recherche et de communication pour publiciser la convention.	97
Chapitre 3- Actions revendicatives de la coalition et travail de lobbying auprès de l'ONU.	100
3-1 La rédaction du premier rapport alternatif pour le comité CEDAW en 2001.	101
3-2 La participation aux réunions du comité CEDAW à New-York.....	104
3-3 Le changement de pratiques de mobilisation: l'organisation de la journée des femmes et la campagne « nos droits sans réserves ».	108
Partie III- L'institutionnalisation des ONG sur le plan national et international malgré les obstacles politiques : le renouvellement générationnel et les nouveaux répertoires d'action du mouvement féministe, 2002-2011.....	114
Chapitre 1- Sortir de la crise institutionnelle autour de la nouvelle loi des ONG de 2002.	114
1-1 Mouvement contestataire contre la nouvelle loi encadrant les associations : le sursaut démocratique des organisations civiles ?	115

1-2 Travailler avec le Conseil national des femmes tout en affirmant son indépendance.	119
1-3 Attirer les bailleurs de fonds sur la bonne gouvernance et les droits des femmes. ..	124
Chapitre 2- Sortir des lieux communs et des sentiers battus pour se rapprocher des besoins de la société.	129
2-1 Les nouvelles campagnes pour les droits des femmes, le harcèlement sexuel et la politique.	129
2-2 Proposer des formations et des cadres de réflexions féministes.....	134
2-3 La fin d'un mouvement de coalition pour les droits des femmes ?	139
Chapitre 3- Sortir des anciens cadres organisationnels via le renouvellement générationnel.	143
3-1 Circulation des militantes et volonté de former la nouvelle génération.	143
3-2 Investir les nouvelles techniques de communication.....	147
3-3 Privilégier l'approche régionale des droits des femmes ?	151
Conclusion.....	156
Bibliographie	162
Les féminismes arabes et égyptiens.....	162
Les organisations non-gouvernementales et la société civile	166
Les mouvements sociaux et les réseaux transnationaux.....	167
Le système des droits humains, l'usage du droit international et le droit domestique	168
Sources	171
Sources orales.....	171
Sources écrites.....	171
Annexes	180
Annexe 1 : Conventions de translittération	180
Annexe 2 : Entretien avec Amal Abdel Hadi, de la Fondation Femme Nouvelle, traduit de l'anglais.	181

Annexe 3 : Entretien avec Ghada Komsan, du Centre égyptien pour les droits des femmes, traduit de l'égyptien.	184
Annexe 4 : Entretien avec Maissan Hassan, du Forum Femmes et Mémoire, traduit de l'anglais.	185
Annexe 5 : Note de l'ambassade de France au Caire au ministère des affaires étrangères de la République Arabe d'Egypte, n° 91 / 6/ Pro, Le Caire, 23 mars 1986, Archives diplomatiques de Nantes, carton 353 PO/ 5 / 8.	188
Annexe 6 : Fiche télégraphique de la délégation française des Nations Unies à la Commission sur la condition des femmes, 24 février 1988, Archives diplomatiques de Nantes, carton 353 PO / 5 / 8.....	190
Annexe 7 : Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, Commission des questions politiques, sous-commission de la situation au Proche-Orient, Exposé de M. Mohamed Hosni le 28 janvier 1986, Strasbourg, le 28 janvier 1987, AS/Pol/Me (38), p. 3 et 6, Archives diplomatiques de Nantes, carton 353 PO/ 5 /8.....	191
Annexe 8 : Entretien avec Nevine Ebeid, de la Fondation Femme Nouvelle, traduit de l'anglais.	193
Annexe 9 : Entretien avec Dalia Abdul Hameed, de l'Initiative Egyptienne pour les droits personnels, traduit de l'anglais.	195
Annexe 10 : Entretien avec Alia Soliman d'Harassmap, traduit de l'anglais.	197

Introduction

Pourquoi l’Egypte ? Telle est la question qu’on m’a souvent posée lorsque j’ai décidé de travailler sur l’histoire des femmes dans ce pays, question légitime qui m’a permis de mieux circonscrire mon projet de recherche. Ayant vécu pendant neuf mois au Caire entre 2014 et 2015, j’ai pu observer les relations femmes-hommes dans différents lieux, publics comme privés, grâce aux rencontres variées que j’ai eu la chance de vivre. Que ce soit à la maison, dans l’intimité d’un foyer, à l’université, à l’école ou encore dans la rue, au cinéma, au Caire ou en Haute-Egypte, j’ai expérimenté des situations où se déroulaient des rapports de domination genrés à la fois particuliers et familiers, que je mettais en perspective par rapport à ma propre histoire et au contexte français. En Egypte, la question de l’égalité entre les genres est sociale et politique autant que culturelle. Depuis la révolution de 2011, les revendications féministes ont cristallisé de nombreuses tensions sociales, qui me paraissaient nouvelles dans leur ampleur et dont je n’arrivais pas à comprendre les racines¹. La montée des violences répétées contre les femmes par les forces de police lors des manifestations contre le régime de Husni Mubarak a déclenché une prise de conscience forcée des enjeux liés aux droits des femmes. Les militantes des ONG de femmes se sont saisies alors du « moment révolutionnaire »² pour réaffirmer leurs droits en tant que femmes ainsi qu’en tant que défenseurs des droits humains³. Les engagements variés des citoyen-ne-s sont parvenus aux yeux du monde par le biais de la jeune génération d’activistes ouverte sur l’international, telles que les militantes de Nazra, association féministe fondée en 2007 par Mozn Hassan. J’ai commencé à m’intéresser à leurs événements car moi-même en tant que femme et ayant vécu le harcèlement au Caire mais aussi en France, j’avais besoin de comprendre et d’échanger. J’ai observé ce qui se déroulait avec et autour de Nazra, particulièrement dans les milieux instruits de la jeunesse cairote. Les jeunes de la société égyptienne d’aujourd’hui s’organisent via les réseaux sociaux et montent des événements de type moderne tels que des équipes de volontaires dans les facultés, des concerts ou des courses à pied, pour sensibiliser leurs compatriotes au harcèlement sexuel et à l’égalité entre les genres⁴. Même si ces initiatives

¹ « The Relationship between Feminism and State Policies for the Elimination of Violence against Women: The National Strategy for the Elimination of Violence against Women as an Example », 10 décembre 2015, <http://nazra.org/en/node/441>

² El Chazli, Youssef, Hassabo, Chaymaa, « Sociohistoire d’un processus révolutionnaire », in Pierret, Thomas, Allal, Amin, *Au cœur des révoltes arabes. Devenir révolutionnaires*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 206.

³ « Continued Militarization: Increased Violence Against Women Human Rights Defenders During Dispersal of Cabinet Sit-in... Women Activists Beaten, Brutalized and Subjected to Sexual Violence », 18 décembre 2011, <http://nazra.org/en/node/53>

⁴ Il existe divers événements de ce genre depuis la révolution de 2011, voir le site de l’organisation Harassmap à ce propos, <http://harassmap.org/en/>

restent très minoritaires et seulement accessibles à une classe sociale élevée, elles existent et sont issues entre autres de l'héritage des engagements des organisations de femmes qui ont institué un mouvement social autour des droits des femmes depuis le milieu des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, en passant par la chute du régime de Mubarak en février 2011.

L'historiographie du féminisme arabe s'est tout d'abord développée aux Etats-Unis à partir des années 1980, au moment où grandissait la « troisième vague » du mouvement féministe mondial, emmenée par les Américaines depuis le début des années 1970⁵. L'intérêt des historiens et historiennes s'est principalement porté sur la naissance du féminisme au début du XX^e siècle, en même temps que la décolonisation et la construction des Etats-nations indépendants. Les engagements des féministes ont ainsi été relus au prisme de l'histoire sociale, culturelle et politique des pays arabes grâce aux courants de l'histoire post-coloniale⁶. L'historiographie occidentale a longtemps dépeint les femmes arabes et musulmanes comme soumises aux hommes et aux traditions sociales et religieuses. Les études post-coloniales, en privilégiant l'analyse micro, le changement de focale conceptuel, dégagé des anciens stéréotypes, et l'étude de sources inexploitées, ont renouvelé l'histoire des femmes au Moyen-Orient. L'examen du savoir historique questionnait les catégories du politique, de la domination, de l'Etat, du privé et du public, ainsi que des concepts tels que la modernité. Les valeurs occidentales associées à la modernité et l'idée de progrès ont été remis en cause par ce courant historiographique. Mervat Hatem écrivait que la modernité devait « être envisagée comme l'un des problèmes auxquels les hommes et les femmes au Moyen-Orient ont à faire face, et non comme une panacée à des formes passées et présentes d'inégalité de genre »⁷. La modernisation ne devait pas être interrogée comme le résultat d'un Etat progressiste et social promouvant l'égalité de genre en opposition aux obstacles de la tradition et de la religion. L'historienne politologue a par exemple montré les paradoxes du régime de Nasser en Egypte, qui avait ouvert les droits politiques aux femmes mais avait fermé toute réforme du statut personnel⁸. Par ailleurs, il est complexe pour le chercheur d'emprunter des catégories d'analyse utilisées par les actrices et les acteurs étudié-e-s, sans les remettre en cause. Selon l'historienne Joan Scott, « avec cette notion de la politique, on

⁵ Lamoureux, Diane, « Y a-t-il une troisième vague féministe ? », *Cahiers du Genre*, vol. 1, n°3, 2006, p. 57-74.

⁶ Meriwether, Margaret L., Tucker, Judith E. (ed.), *A Social History of Women and Gender in the Modern Middle East*, Oxford, Westview Press, 1999.

⁷ Hatem, Mervat, « Modernization, the State and the Family », in Meriwether, Margaret L., Tucker, Judith (ed.), op. cit., p. 63-88.

⁸ Hatem, Mervat, « The paradoxes of State Feminism in Egypt », in Nelson, Barbara J., Chowdhuri, Nadjma (éds.), *Women and Politics worldwide*, New Haven, Yale University, 1992, p. 227-241.

pourrait proposer une critique de l'histoire, pas simplement comme récit incomplet du passé, mais comme ayant participé à la production du savoir qui a légitimé l'exclusion et la subordination des femmes »⁹. La critique du récit historique traditionnel permettait de comprendre les interactions entre les dominants et les dominés. Cette approche reconnaissait des marges de manœuvre aux « exclus » de l'histoire, dont le rôle était reconsidéré à l'aune des réflexions féministes. Les chercheuses américaines Judith Butler et Raewyn Connell ont substitué au concept de la domination masculine celui d'hégémonie, inspiré des théories gramsciennes, qui permettait d'analyser les dynamiques changeantes des rapports de force entre les genres en intégrant la classe sociale, l'identité et l'ethnie ainsi que le concept de « performativité »¹⁰. La relation hégémonique dépend en effet de la configuration dans laquelle elle se joue, étant le résultat de constructions sociales qui peuvent être modifiées au cours du temps et de la circulation de l'autorité entre dominé et dominant.

Les anthropologues ont ainsi mis en avant l'action de résistance des hommes et des femmes aux formes de dominations sociales et étatiques¹¹. Certaines sociologues arabes ont investi ces nouveaux champs de recherche en observant de l'intérieur le mouvement contemporain des femmes égyptiennes au début des années 1990¹². Azza Karam a participé à la conférence du Caire de 1994 au sein des ONG avec lesquelles elle a passé des entretiens sur plusieurs années. Nadjé Sadig al-Ali venait renforcer le travail de son homologue en modifiant la division théorique qu'elle proposait entre féministes laïques, musulmanes « modérées » et celles islamistes¹³. Elle montrait d'une part que toutes ne s'identifiaient pas au « féminisme » qui était souvent associé à l'occidentalisation et d'autre part livrait une approche plus thématique de leurs engagements¹⁴. La chercheuse croisait le statut des organisations avec le positionnement de leurs activités et/ou de leurs membres. Elle identifiait ainsi les organisations indépendantes, celles orientées sur les services sociaux et les organisations professionnelles, ainsi que des « féministes intellectuelles » qui rejoignaient

⁹ Scott, Joan Wallach, *Gender and the politics of history*, Columbia University Press, 1999, p. 26.

¹⁰ Butler, Judith, Scott, Joan W. (ed.), *Feminists Theorize the Political*, New-York, London, Routledge, 1992 ; Connell, Raewyn, *Masculinities*, Cambridge, Polity Press, 1995.

¹¹ Singerman, Diane, *Avenues of Participation. Family, politics and networks in urban quarters of Cairo*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1995.

¹² Karam, Azza M., *Women, Islamisms and the State, Contemporary Feminisms in Egypt*, London, New-York, MacMillan Press, St. Martin Press, 1998 ; Ali, Nadjé Sadig Al-, *Secularism, gender and the state in the Middle East: the Egyptian women's movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

¹³ Ali, Nadjé Sadig Al-, *Secularism, gender and the state in the Middle East: the Egyptian women's movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 140.

¹⁴ Ali, Nadjé Sadig Al-, op. cit., p. 57.

certaines campagnes sans appartenir aux organisations¹⁵. Par ailleurs, l'utilisation de nouveaux matériels tels que les mémoires des féministes moins connues comme Malak Hifni Nâsif¹⁶, les fatwas ou les manuels scolaires a été au centre du travail de « décentrement » des universitaires¹⁷. « La plus grande partie de la bonne littérature récente en histoire et en anthropologie des femmes du Moyen-Orient, peut être conçue comme allant à l'encontre des discours universalisants sur le patriarcat, l'islam et l'oppression. Ces chercheur-e-s se sont efforcés de spécifier, de particulariser, et de fonder dans les pratiques, la situation, la classe et l'époque, les expériences des femmes et les dynamiques de genre. »¹⁸ Lila Abu-Lughod résume bien l'attitude critique des chercheuses sur le monde arabe qui ont tenté de traduire la nature complexe des relations de genre ainsi que celle de la construction du récit historique. Les historien-nes du féminisme égyptien se sont par exemple concentré-e-s sur les liens entre le réveil nationaliste en Egypte en tant que société multiple et cosmopolite et la « première vague féministe » du début du XX^e siècle. Beth Baron a par exemple mis en exergue l'ouverture d'un espace public par les femmes grâce à leur investissement dans la presse proto-nationale¹⁹. La chercheuse a analysé les liens contradictoires entre la féminisation de l'idée de nation, la valorisation du rôle de la femme en tant qu'épouse et la naissance d'un discours féministe²⁰. La mobilisation patriotique contre l'occupation britannique passait selon elle par l'idée d'une mère-patrie, d'après le surnom arabe de l'Egypte *Oum al-Dounia*, la « mère du monde », qui devait être défendue contre l'oppression étrangère. Les femmes engagées dans la lutte anti-coloniale étaient dépeintes comme de « bonnes épouses » qui protégeaient leur famille et leur patrie et qui devaient elles-mêmes être protégées²¹. De la même manière, Margot Badran examinait la naissance d'une prise de parole féminine au travers de salons littéraires et des sociétés savantes, dans un contexte social de non-mixité²². Le temps long était privilégié par les historiennes afin de remarquer les continuités ou les ruptures dans l'évolution de certaines catégories, telles que la citoyenneté. Selma Botman a

¹⁵ Ali, Nadjé Sadig Al-, op. cit., p. 10-12.

¹⁶ Yousef, Hoda, « Malak Hifni Nasif, Negotiations of a Feminist Agenda between the European and the Colonial », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 7, n°1, 2011, p. 70-89.

¹⁷ Tucker, Judith, « The Fatwa as a Source for the History of Gender in the Arab World », in Azhary Sonbol, Amira El (ed.), *Beyond the exotic : women's histories in Islamic societies*, Syracuse, N.Y., Syracuse University Press, 2005, p. 165-269.

¹⁸ Abu-Lughod, Lila, *Remaking women. Feminism and modernity in the Middle-East*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1998, p. 22.

¹⁹ Baron, Beth, *The women's awakening in Egypt. Culture, society, and the press*, Yale University Press, 1994.

²⁰ Baron, Beth, *Egypt As A Woman: Nationalism, Gender and Politics*, Berkeley, University of California Press, 2005.

²¹ Ibid.

²² Badran, Margot, *Feminists, Islam, and Nation : Gender and the Making of Modern Egypt*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

démontré que la construction de la citoyenneté dépendait d'un côté de la définition de « l'égyptianité », processus complexe au vu de l'hétérogénéité de l'ancienne société coloniale. D'un autre côté, elle expliquait les conséquences du combat nationaliste sur la citoyenneté qui a intégré les droits politiques des femmes après la lutte de l'Union féministe égyptienne, instituée en 1923 par Huda Shar'awî puis menée par Doria Shafiq à partir de 1947, contre le régime des Officiers libres²³. L'historienne Cynthia Nelson a contribué à la popularisation du parcours de cette écrivaine engagée, exclue de son organisation après qu'elle eut entamée une grève de la faim pour le droit de vote des femmes et transformée en effigie du mouvement féministe égyptien²⁴.

A partir des années 2000, l'histoire sociale a tenté de considérer la diversité des engagements féministes au Moyen-Orient, mais aussi dans les mondes musulmans. Margot Badran avait déjà positionné les militantes égyptiennes dans une continuité sociale et historique, en prenant en compte les mouvements islamiques et non-islamiques, de même que l'historienne Ghada Hashem²⁵. Les études de ce courant historiographique ont permis de mettre en lumière les féminismes islamiques et le développement d'un mouvement global pour la réinterprétation des textes religieux à l'aune des droits humains et de l'égalité de genre. Stéphanie Latte Abdallah a ouvert le champ des études francophones sur cette question en interrogeant les liens entre les différents réseaux féministes islamiques et les organisations nationales, et a permis de renforcer l'historiographie française grâce au travail commun avec Leyla Dakhli sur les engagements féminins arabes aux XX et XXIème siècles²⁶. Valentine Moghadam a notamment conceptualisé les réseaux transnationaux féministes et a analysé entre autres l'intégration de la mobilisation des femmes musulmanes dans ces réseaux à travers le groupe Women Under Muslim Laws établi en 1984²⁷. La sociologue américaine s'est ensuite concentrée sur le militantisme transnational pour les droits des femmes au Moyen-Orient en liant les analyses macro et micro, celles de l'évolution du discours

²³ Botman, Selma, *Engendering Citizenship in Egypt*, New York, Columbia University Press, 1999, p. 51.

²⁴ Nelson, Cynthia, *Doria Shafik, Egyptian feminist : a woman apart*, Gainesville, University Press of Florida, 1996.

²⁵ Badran, Margot, « Competing Agenda : Feminists, Islam and the State in 19th and 20th Century Egypt », in Kandiyoti, Deniz (ed.), *Women, Islam and the State*, Basingstoke, London, Macmillan, 1991, p. 201-236 ; Hashem, Talhami Ghada, *The mobilization of Muslim women in Egypt*, Gainesville, University Press of Florida, 1996.

²⁶ Latte Abdallah, Stéphanie (ed.), *Féminismes islamiques, Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°128-2, 2010 ; Dakhli, Leyla, Latte Abdallah, Stéphanie (ed.), *Des engagements féminins au Moyen-Orient (XXe-XXIe siècle)*, *Le Mouvement Social*, n° 231, avril-juin 2010.

²⁷ Moghadam, Valentine, *Globalizing Women: Transnational Feminist Networks*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2005.

international depuis la deuxième conférence mondiale sur les femmes de Nairobi en 1985 et de l'intégration des activistes féministes dans ce cadre conceptuel²⁸. Tournée vers l'Égypte, Omaïma Abu Bakr, chercheuse au sein de l'ONG égyptienne Forum Femmes et Mémoire, a publié plusieurs ouvrages et articles sur le genre et l'islam. L'auteur interrogeait par ailleurs la dialectique entre les revendications des féministes islamiques dites « éclairées » et leur manipulation par l'Etat dans son combat contre les islamistes²⁹. Sa collègue et professeure de littérature, Hoda Al-Saada, a étudié les engagements des pionnières féministes du XXème siècle dans une approche prosopographique³⁰.

Par ailleurs, l'historiographie de la pensée arabe et islamique s'est aussi penchée sur les relations entre l'histoire sociale et l'histoire de la production littéraire islamique. L'ouvrage de référence fut bien sûr celui de Leïla Ahmed, qui a posé les fondements des études sur les textes et les discours concernant les droits et le statut des femmes depuis la naissance de l'Islam jusqu'à la période contemporaine³¹. L'historiographie des écrits féministes de la fin du XIXème siècle ont aussi intéressés les études post-coloniales qui les ont relus à la lumière des interactions entre Occident et Orient. Par exemple, Leïla Ahmed a été une des premières à remettre en cause l'historiographie traditionnelle de Qasîm Amîn, en mettant l'accent sur son attachement à un modèle de domination masculine hérité de l'Occident. De même, les historiennes égyptiennes ont examinés d'un nouveau regard les différents discours et textes des philosophes islamiques sur les femmes, à travers l'exemple de la médecine³². Après les printemps arabes, une riche production historique s'est interrogée sur le rôle des femmes dans le processus révolutionnaire ainsi que de ses conséquences sur le discours et le mouvement féministe, en privilégiant parfois l'approche comparatiste³³. Les

²⁸ Moghadam, Valentine M., *Globalization and social movements : Islamism, feminism, and the global justice movement*, New York, Rowman & Littlefield, 2013.

²⁹ Abou-Bakr, Omaïma. « Le féminisme islamique et l'ambiguïté de l'engagement politique. « Le beau est affreux et l'affreux est beau » », *Multitudes*, vol. 60, no. 3, 2015, p. 198-208.

³⁰ Sadda, Hoda Al (ed.), *Min Râ'idât al qarn al 'acherin : chakhseyât wa qadayâ'* (Les pionnières du XXème siècle, personnages et enjeux), Le Caire, 2001.

³¹ Ahmed, Leïla, *Women and gender in Islam : historical roots of a modern debate*, New Haven, London, Yale University Press, 1992.

³² El-Saadi, Hoda, Aboubakr, Omaïma, « Al-nisa' wa mihna al Tibb fî al mugtama'ât al islâmiyya » (Femmes et professions médicales dans les sociétés islamiques), n° 1, série awrâq al dhâkira, (Papiers de la mémoire), Le Caire, 1999.

³³ Sidawi, Rafif Rida, Bayoumi, Noha, Makdisi, Jean Said, *Arab feminisms : gender and equality in the Middle East*, London, I.B. Tauris, 2014.

chercheuses et chercheurs se sont emparé-e-s du moment révolutionnaire en Egypte pour questionner de nouveau les rapports entre genre et politique³⁴.

L'expérience des ONG dans le combat pour les droits des femmes permet d'autre part d'interroger les différentes théories des mouvements sociaux, en partant de la définition de la société civile. Les organisations non-gouvernementales viennent de la société civile, terme qui fait encore et toujours débat dans le monde académique occidental autant que dans le monde arabe. Historiquement, les chercheurs s'accordent sur le fait que le concept serait né de la tradition occidentale et du libéralisme économique, comme un espace entre l'Etat et la société, comprenant différents acteurs selon les approches libérales ou marxistes³⁵. Sa définition interfère avec d'autres notions tout aussi complexes telles que la démocratisation, la citoyenneté, les droits de l'Homme ou la souveraineté³⁶. Au-delà des débats sur l'origine du concept, Sarah Ben Nefissa préfère étudier sa pertinence en tant que concept utile et utilisé par les acteurs égyptiens³⁷. En arabe, il se traduit par *al-mujtama' al-madanî* et certains auteur-e-s la font remonter à l'époque moderne où, sous l'empire Ottoman, les associations religieuses et les corporations de travailleurs ainsi que les groupes d'étudiants fondés sur une appartenance commune formaient des groupes de pression par rapport au pouvoir politique³⁸. D'autres font remonter son apparition à partir de la *Nahda*, la Renaissance arabe du XIXème siècle³⁹. Mais le sens contemporain de la société civile est lié au changement de l'ordre international établi à la fin de la Guerre Froide, avec l'émergence d'un monde multipolaire mondialisé et la contestation des Etats autoritaires postcoloniaux au Sud⁴⁰. Son contenu théorique serait ainsi forgé à partir de l'exemple empirique des mouvements démocratiques en Europe de l'Est à la fin des années 1970 contre la domination soviétique, puis le terme serait

³⁴ Abouelnaga, Shereen, *Women in revolutionary Egypt : gender and the new geographics of identity*, Cairo, New-York, American University in Cairo Press, 2016 ; Langohr, Vickie, « Women's Rights Movements during Political Transitions: Activism against Public Sexual Violence in Egypt », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 47, n°1, 2015, p. 131-135 ; Abu-Lughod, Lila, El-Mahdi, Rabab, « Beyond the « Woman Question » in the Egyptian Revolution », *Feminist Studies*, vol. 37, n°3, 2011, p. 683-691.

³⁵ Ben Nefissa, Sarah, « Les dynamiques sociales et politiques paradoxales de la promotion de la société civile en Égypte », in Anna Bozzo (ed.), *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Paris, La Découverte, TAP / Islam et Société, 2011, p. 325-340.

³⁶ Milani, Carlos R. S., « Les ONG dans la gouvernance mondiale », in Ben Nefissa, Sarah (ed.), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, Le Caire, Karthala, Cedej, 2004, p. 29-48.

³⁷ Ben Nefissa, Sarah, op. cit., p. 328.

³⁸ Chalcraft, J., *The Striking Cabbies of Cairo: Crafts and Guilds in Egypt*, New York, State University of New York Press, 2005.

³⁹ Petricca, Francesca, « Aux origines du phénomène associatif en Égypte (1888–1952). Sondages dans les fonds d'archives et pistes de recherche », in Anna Bozzo (ed.), op. cit., p. 149-160 ; Laroui, Abdallah, *L'idéologie arabe contemporaine*, Paris, Maspero, 1970, p. 32.

⁴⁰ Otayek, René, « « vu d'Afrique ». Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *Revue internationale de politique comparée*, 2002, vol. 9, n°2, p. 193-212.

réapproprié à la fois par les acteurs des droits humains dans les années 1990 ainsi que par les bailleurs de fonds et les organisations non-gouvernementales, institutionnalisées grâce à la reconnaissance de leur statut par les Nations Unies. La recherche de définition même de société civile a permis aux nouveaux acteurs des ONG de services et des droits de l'Homme de se définir eux-mêmes⁴¹. Selon Mustapha Al-Sayed Sa'id, la société civile en Egypte devrait exister sous la forme « d'organisations de différents types parmi différents groupes et classes sociaux ; une éthique de la tolérance et l'acceptation par la majorité des droits légitimes des minorités, quelle que soit la définition de ces minorités, et les limitations de l'exercice arbitraire de l'Etat »⁴². Militant des droits de l'Homme au sein de l'organisation égyptienne des droits de l'Homme, instituée au début des années 1980, il définit la société civile idéale comme un miroir inversé à la crise du mouvement arabe et plus particulièrement du mouvement égyptien pour les droits humains. Selon lui, le mouvement s'entre-déchirait à cause du contexte autoritaire dans lequel les organisations évoluaient ainsi que de leur manque de légitimité culturelle auprès de la société égyptienne, de communication et d'écoute⁴³. Dans un ouvrage commun de chercheurs arabes et occidentaux, la société civile serait définie au sein d'un paradigme militant comme « les capacités auto-organisatrices des différents groupes sociaux autour d'intérêts collectifs communs en vue de les défendre aussi bien vis-à-vis des pouvoirs publics que d'autres groupes sociaux ayant des intérêts divergents »⁴⁴, définition qui se rapproche de l'action collective et du mouvement social et que nous retiendrons ici. Le mouvement civil égyptien, composé des groupes traditionnels tels que les partis et les syndicats corporatistes, a vu l'arrivée en masse des nouvelles organisations des droits de l'Homme et des organisations féministes à partir des années 1980 qui remettaient en cause le système partisan et appelaient à un renouveau démocratique. Les engagements de ces activistes pour les droits de l'Homme ne participaient pas des analyses

⁴¹ Les ONG sont définies ici comme les ONG locales, c'est-à-dire nationales. Nous distinguerons les ONG de services, communautaires ou de terrain comme celles offrant des services pour subvenir aux besoins économiques des communautés, et les ONG des droits de l'Homme/ droits des femmes, classées comme ONG politiques qui plaident pour les changements de politiques et de paradigme démocratique en s'appuyant sur les conventions internationales des droits humains.

⁴² Cité dans Krause, Wanda, *Civil Society and Women Activists in the Middle East, Islamic and Secular Organizations in Egypt*, London, New-York, I.B. Tauris, 2012, p. 43.

⁴³ El-Sayed Sa'id, Mohamed, « Problems of the Arab Human Rights Movement », in Hassan, Bahey el-Din (ed.), *Challenges facing the Arab Human Rights Movement*, Cairo, Cairo Institute for Human Rights Studies, 1997, p. 13-26.

⁴⁴ Ben Nefissa, Sarah (ed.), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, Le Caire, Karthala, Cedej, 2004, p. 16.

occidentales sur l'évolution politique des régimes arabes, tournées majoritairement sur l'islam politique et les Frères musulmans⁴⁵.

Afin d'étudier précisément les enjeux du renouvellement du mouvement des femmes, nous recourons à plusieurs concepts sociologiques issus des théories des mouvements sociaux. Nous donnerons une définition du « mouvement social » qui permette d'interroger les caractéristiques du mouvement des femmes égyptiennes. Celui-ci était composé de profils sociologiques variés, des avocates aux expertes du développement en passant par d'anciennes militantes marxistes qui se sont professionnalisées progressivement. Nous emprunterons la définition issue des travaux d'Alan Scott et de Charles Tilly, qui définissent le mouvement social tel que constitué par « des individus qui se comprennent comme ayant un intérêt commun et, pour au moins une partie significative de leur vie sociale, une identité commune » et des « revendications collectives » formées par des gens ordinaires grâce à des campagnes ou des performances de protestation⁴⁶. Le mouvement social est constitué par un groupe d'individus distincts de l'Etat qui partagent certaines caractéristiques sociales et le sentiment de partager des intérêts communs. Ces acteurs et actrices élaborent des revendications communes grâce à des moyens d'action légaux ou illégaux qui impactent les institutions en vue d'un changement social ou de législation. L'approche de Donatella Della Porta, inspirée de la théorie des « nouveaux mouvements sociaux », aide par ailleurs à examiner les liens régionaux et transnationaux entre les organisations féministes. La chercheuse analyse les réseaux entre différents groupes ou organisations, plus ou moins structurés, qui formeraient un mouvement collectif à partir du moment où les individus partagent un même système de valeurs et proposent une vision alternative de la société⁴⁷.

Notre point de vue d'analyse privilégiera la variation des échelles⁴⁸. L'émergence en Egypte des organisations non-gouvernementales des droits humains permet en effet de questionner les interactions entre l'histoire du droit international et particulièrement l'élaboration des droits des femmes internationaux et l'histoire sociale du féminisme égyptien. La reconnaissance du rôle des ONG par les Nations Unies dans les négociations à propos des

⁴⁵ Khawaga, Dina El, « La génération seventies en Egypte. La société civile comme répertoire d'action collective alternatif », in Bennani-Chraïbi, Mounia (ed.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 273.

⁴⁶ Scott, Alan, *Ideology and the New Social Movements*, Boston, Unwin Hyman, 1990, p. 6 ; Tilly, Charles, *Social Movement, 1768–2004*, London, Paradigm Publishers, 2004, p.262.

⁴⁷ Della Porta, Donatella, Diani, Mario (ed.), *Social Movements. An introduction*, Oxford, UK, Blackwell, 2006.

⁴⁸ Revel, Jacques, « Micro-analyse et construction du social », in Jacques Revel (ed.), *Jeu d'échelles. La micro analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard Le Seuil, 1996.

sujets les concernant est passée par l'attribution d'un statut spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies acquis depuis 1945 et entériné par l'article 71 de la Charte des Nations Unies. Ce n'est qu'en 1996, au moment de l'augmentation du nombre des organisations et de la refonte des rapports de force internationaux, que la procédure de reconnaissance est modifiée par la résolution 1996/3 qui a mis en place des conditions strictes pour l'obtention de ce statut. Les ONG pouvaient l'obtenir si elles étaient enregistrées auprès de leur gouvernement depuis au moins deux ans, avaient un siège, une structure de représentation démocratique et de financement transparent, et si elles étaient établies indépendamment du gouvernement⁴⁹. Elles étaient par ailleurs reconnues comme des actrices du changement social, économique et politique dans le domaine national par les différents acteurs occidentaux du développement. L'Union Européenne a réaffirmé cette idée en 2006 lors du lancement de leur outil pour la démocratisation et les droits de l'Homme, dont la mission était « de renforcer le rôle de la société civile en tant que garante des droits humains, du pluralisme politique, de la participation démocratique et de la représentation. La société civile doit être suffisamment forte pour contribuer à la conciliation pacifique entre les intérêts des groupes et être capable de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie sociale, économique et politique »⁵⁰. Au même titre que le programme européen, les politiques d'aide au développement des Etats-Unis mettaient l'accent sur la « société civile » comme facteur de démocratisation dès les années 1990. Le programme « Promouvoir la démocratie », établi en 1992 par l'agence américaine pour le développement USAID, appuyait les organisations civiles en leur apportant des connaissances en termes de planification, d'organisation, de construction d'équipe et de leadership⁵¹. L'initiative de Partenariat-Moyen-Orient a été établie en 2002 en tant qu'incubateur de « bonnes pratiques » de gouvernance et de relations entre les citoyens, l'Etat et les ONG dans les pays de la région⁵². Ce foisonnement de projets initiés par les Etats dits développés s'ajoutaient aux initiatives privées de fondations d'entreprises, véhiculant le même discours construit sur la vision universaliste des droits de l'Homme. La Fondation Ford pour le Moyen Orient et l'Afrique, dont le siège est au Caire, soulignait son rôle concernant le renforcement matériel et qualitatif des organisations civiles par le biais d'un soutien financier sur des projets de

⁴⁹ « Introduction - Statut Consultatif auprès de l'ECOSOC », <http://csonet.org/index.php?menu=132>

⁵⁰ Cavatora, Francesco, Durac, Vincent, *Civil Society and Democratization in the Arab World, the dynamics of activism*, London, New-York, Routledge, 2011, p. 16.

⁵¹ Ottaway, Marina, Carothers, Thomas, *Funding Virtue: Civil Society Aid and Democracy Promotion*, Washington, D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2000, p. 59.

⁵² « About the US – Middle East Partnership Initiative », <https://mepi.state.gov/about-mepi/>

long-terme pour réduire la pauvreté et protéger la dignité humaine⁵³. Nous nommerons cet ensemble d'initiatives internationales ainsi que les valeurs qu'elles véhiculent et les services qu'elles offrent, le système des droits humains.

Au sein de cette configuration, les droits des femmes ont été ancrés dans une réflexion autour des enjeux économiques et sociaux du développement des femmes, lié aux discriminations qu'elles subissaient dans la plupart des sociétés. Depuis la première décennie pour les femmes des Nations Unies débutée en 1975 et la ratification de la convention internationale pour l'élimination des discriminations contre les femmes (CEDAW) en 1981, le droit international a accordé une place particulière aux droits des femmes en tant que droits humains fondamentaux. Les outils internationaux se sont progressivement construits pour les faire appliquer via la succession des conférences mondiales et des programmes d'action négociés par les représentants des gouvernements et des sociétés civiles. Les Etats parties pouvaient prendre des réserves sur certains articles des textes internationaux. Ces derniers obligeaient malgré tout les pays à prendre des mesures concrètes et fournissaient de nouvelles opportunités de pression pour les activistes des droits des femmes⁵⁴. De plus, le comité d'évaluation de la CEDAW, constitué en 1983, a mis en place en 1999 un droit de pétition individuel en cas de violation de ces droits par un Etat membre, initialement proposé par le forum des ONG lors de la conférence de Pékin en 1995⁵⁵.

Parallèlement à ce système international des droits de l'Homme, le contexte local de crise économique et politique de la société égyptienne a pu expliquer l'apparition des organisations non gouvernementales. Les ONG féministes ont émergé avec l'accroissement des inégalités économiques et sociales et le retrait des services sociaux étatiques, retrait déjà engagé sous Sadate et renforcé avec la politique d'ajustement structurel conclue avec le Fonds Monétaire International en 1986. La réduction des investissements publics a entraîné l'appauvrissement des couches les plus vulnérables de la société et particulièrement les femmes issues de ces milieux⁵⁶. A la crise économique s'est ajouté l'appel pour le retour des femmes au foyer, qui a poussé des chercheuses, des anciennes militantes du mouvement étudiant des années 1970 et des femmes originaires des classes sociales les plus aisées à se

⁵³ « About us – Mission », 2016, <https://www.fordfoundation.org/about-us/mission/>

⁵⁴ Merry, Sally Engle, *Human rights and gender violence: translating international law into local justice*, Chicago, The University of Chicago Press, 2006.

⁵⁵ Dawson, Ruth P., « When Women Gather: The NGO Forum of the Fourth World Conference on Women, Beijing, 1995 », *International Journal of Politics, Culture and Society*, vol. 10, n°1, 1996, p. 14.

⁵⁶ Abdelkader, Soha, *Egyptian Women in a Changing Society, 1899-1987*, Lynne Rienne, Colorado, 1987.

mobiliser. Elles se sont réunies soit pour offrir des services sociaux aux femmes les plus démunies et/ou une aide légale, soit pour créer des lieux de recherche sur le féminisme et les droits des femmes, soit pour agir sur les politiques et les lois afin de changer la situation des femmes et faire reculer les discours conservateurs sur le rôle des femmes dans la société. La troisième vague du « féminisme de société civile » s'est ainsi construit en parallèle au mouvement des droits humains en Egypte, dans l'idéal de former de véritables pratiques démocratiques face à un environnement autoritaire et à la désillusion du système partisan⁵⁷. La montée des idées traditionalistes provenait de tous les groupes sociaux et politiques, à la fois des députés ainsi que des journalistes, des écrivains, et des intellectuels ; qui appelaient les femmes à quitter leurs emplois au profit des chômeurs, au moment du débat parlementaire sur la loi du statut personnel en 1985. Selon Soha Abdelkader, plus de deux cents articles sur le rôle des femmes dans la vie publique auraient été publiés dans la presse nationale cette année-là⁵⁸. Il existait alors une seule ONG, l'Association de Solidarité des Femmes Arabes, instituée en 1982 par Nawal al-Saadawi, et quelques comités actifs de femmes au sein des partis et des corporations qui, selon Hala Kamal, adaptaient les enjeux des droits des femmes aux agendas politiques de leur parti⁵⁹. Héritières d'une longue tradition féministe, les femmes de milieux sociaux souvent privilégiés ont pris la parole pour contester l'hégémonie masculine et pour changer socialement la société en s'organisant dans des associations.

Nous nous demanderons dans quelle mesure l'institutionnalisation des droits des femmes à travers le droit international a-t-elle contribué à l'unité ou à la déstabilisation du mouvement féministe égyptien entre 1981 et 2011 ?

En premier lieu, nous considérerons les facteurs qui ont amené à la formation des ONG entre 1981 et 1995. Le premier chapitre examinera le rôle de l'Etat par rapport aux organisations féministes depuis Nasser jusqu'à Mubarak, le concept de « féminisme d'Etat » ainsi que la complexité des engagements des femmes dans la nouvelle vague féministe. L'investissement paradoxal du régime de Mubarak pour les droits des femmes a intégré les principes du paradigme développementaliste, élaboré internationalement et dont l'évolution a abouti à la rédaction de la convention CEDAW. Aux prémices du mouvement des ONG, la

⁵⁷ Kamal, Hala, « A Century of Egyptian Women's Demands: The Four Waves of the Egyptian Feminist Movement », in Takhar, Shaminder (ed.), *Gender and Race Matter: Global Perspectives on Being a Woman Advances in Gender Research*, vol. 21, 2016, p. 3-22.

⁵⁸ Abdelkader, Soha, *Egyptian Women in a Changing Society, 1899-1987*, Lynne Rienne, Colorado, 1987, p. 67.

⁵⁹ Kamal, Hala, op. cit., p. 12.

convention restait un outil marginal tandis que la première conférence mondiale de l'ONU accueillie au Caire en 1994 ouvrait la voie de leur collaboration.

Nous étudierons dans une deuxième partie la dialectique entre la recherche d'indépendance des ONG et leur travail de lobbying contre le gouvernement, caractérisé par une coopération avec les représentantes féministes de l'Etat. La préparation de la conférence de Pékin en 1995 avait pourtant été le lieu des oppositions civiles contre le pilotage autoritaire de l'Etat sur l'organisation des groupes de travail. En conséquence, les activistes ont construit en 1997, sous l'égide d'une des responsables de l'UNICEF-Egypte, une coalition indépendante d'ONG pour suivre l'application de la CEDAW et rédiger leur premier rapport d'opposition pour le comité d'évaluation. L'apprentissage du langage international et leur collaboration ont permis de porter efficacement leurs revendications auprès des experts onusiens en 2002 et d'ouvrir des campagnes sur le retrait des réserves de l'Egypte, impliquant de nouveaux modes d'action collective.

Enfin, nous discuterons des conséquences de leur indépendance internationale sur leurs relations avec l'Etat et l'évolution de leurs campagnes à partir de 2002. Leur opposition à la politique de développement du régime a entraîné une remise en cause de leur statut par le gouvernement. Les ministères ont tenté de dénoncer leur dépendance étrangère pour entériner une nouvelle loi visant l'interdiction des compagnies civiles entre 1998 et 2002. Les ONG ont alors concentré leurs activités sur la publication des réflexions féministes dans le cadre de formations qui encourageaient la participation politique des femmes et combattaient les formes de violence. Les militantes continuaient parallèlement leur lutte pour l'élimination des discriminations légales contre les femmes en participant aux nouveaux réseaux régionaux et transnationaux. L'intégration de jeunes étudiantes issues de milieux favorisés et éduqués les a conduites à repenser leurs modes de communication. Les jeunes recrues ont ensuite constitué leurs propres ONG vers la fin des années 2000, telles que Nazra et Harassmap, afin de renouveler le discours féministe et leurs moyens d'action.

Pour répondre à ces questions, nous reposerons notre analyse sur un ensemble de sources primaires écrites et orales. Les documents écrits proviennent à la fois de fonds d'archives français, des bibliothèques privées égyptiennes, des périodiques égyptiens et des sites internet des ONG et des Nations Unies. Le travail de l'historien repose principalement sur l'examen et l'interprétation de ces archives qui rendent compte de l'ensemble des acteurs et actrices, parfois exclu-e-s des récits historiques conventionnels. Les fonds d'archives de

l'ambassade de France au Caire viennent du centre des archives diplomatiques nationales de Nantes et ont permis d'éclaircir l'évolution de la situation politique, sociale et économique du pays. La position internationale du gouvernement concernant les droits des femmes a pu être retracée grâce aux relations diplomatiques de l'Égypte avec la France et l'Europe. Certains rapports sur les programmes du PNUD, de la Commission Européenne ou d'USAID pour le développement des femmes ainsi que certaines demandes de financements d'ONG de services sociaux auprès de l'ambassade nous ont aidés à reconnaître l'ampleur des politiques de développement sur le sol égyptien financées par le système des droits humains. Malheureusement, les archives de l'ambassade de France se terminent en 1990, ce qui laissait un vide temporel conséquent. Les archives des Nations Unies, disponibles en ligne sur les sites des différents départements, et les bases de données de l'USAID et du Fonds européen pour le développement ont en partie comblé cet espace. Les documents sur les sessions du comité CEDAW ont été particulièrement instructifs sur l'implication du gouvernement et des représentantes du Conseil national de la femme dans le domaine des droits des femmes. Les archives des bibliothèques de la Fondation Femme Nouvelle et du Forum Femmes et Mémoire, accessibles grâce à la bienveillance de leurs militantes, ont éclairé les activités des ONG politiques au sein des conférences mondiales, l'histoire de la coalition CEDAW, leurs campagnes respectives ainsi que le contenu de leur lobbying parlementaire et international. L'action des ONG, étant toujours en cours et faisant face aux pressions du régime politique actuel, il a été extrêmement complexe d'obtenir des documents de première main. Les causes des engagements des activistes, leur position féministe et leur rapport au droit international ont été mis en lumière grâce à la dizaine d'entretiens réalisés avec certaines responsables des ONG. Cependant, il a fallu prendre en compte les ressorts des reconstructions opérées a posteriori. La rupture constituée par la révolution de 2011 a fortement influencé leurs témoignages. D'autre part, l'examen des journaux hebdomadaires *Al-Ahram Weekly* et *Al-Ahram Hebdo* a reconstruit partiellement l'évolution des ONG et de leur action dans la société. Néanmoins, il faut souligner les biais induits par ce type d'archives qui font apparaître les mêmes acteurs et actrices d'une année à l'autre, sélectionnent les événements significatifs et qui peuvent modifier ou mal retranscrire les discours. Nous attirons l'attention sur les difficultés de traduction rencontrées avec certains documents en arabe, issus des bibliothèques privées. Enfin, concernant les sources secondaires, nous mettons l'accent sur l'apport des entretiens menés par les sociologues Azza Karam et Nadjé Sadig al-Ali avec les nombreuses militantes des ONG pionnières, entre 1994 et 2000.

Partie I- Le renouveau international des enjeux liés aux droits des femmes et la crise politique nationale, le terreau de formation des premières organisations non gouvernementales pour l'émancipation des femmes, 1981-1995.

Le contexte des années 1980 est caractérisé par une hausse des inégalités sociales et économiques, résultant de la politique d'ouverture économique, l'*Infitah*, du président Anwar Sadate. Par ailleurs, la concordance de ce contexte avec la montée des critiques internationales sur le capitalisme mondial et la dépendance des anciens pays du Tiers Monde a entraîné une prise de conscience au sein des militantes marxistes. Le système économique libéral vulnérabilisait particulièrement les femmes. La montée d'un discours identitaire a par ailleurs alerté des femmes qui n'étaient pas liées aux groupes de la gauche égyptienne, mais issues de la bourgeoisie libérale du Caire. De plus, les militantes égyptiennes, engagées dans la protestation contre le régime de Sadate, se sont rendues compte du manque de reconnaissance par leurs pairs masculins des obstacles à l'égalité femmes-hommes dans la société. Elles ont préparé des réunions à la fin des années 1980 en dehors des partis politiques pour réfléchir aux conditions des femmes égyptiennes, et plus largement des femmes arabes. Elles ont donc amorcé leur mouvement par des discussions entre elles qu'elles ont ensuite ouvertes à d'autres groupes via des moyens limités. L'influence des médias était significative de ce point de vue ainsi que la recherche d'alliances avec ceux-ci. Le renouvellement du mouvement féministe provenait des contraintes et des paradoxes des mouvements de femmes sous les régimes précédents qui ont inscrit les droits des femmes dans un agenda national et autoritaire. L'histoire du féminisme égyptien a ainsi influencé la manière dont les nouvelles militantes se sont positionnées par rapport à l'Etat et donc au nouveau système international et à la convention CEDAW. C'est en effet la dialectique espace national - international qui nous intéresse ici, parallèlement à celle passé - présent qui est prégnante dans les discours des activistes. Cette première partie s'attachera à comprendre les origines du mouvement féministe de la « troisième vague » composé par de nouveaux acteurs, les ONG de la société civile, et les facteurs qui ont fait que ces organisations malgré leur hétérogénéité et leur faible base militante se sont mises à travailler ensemble pour les droits des femmes.

Chapitre 1- La fin du « féminisme d'Etat » ?

1.1 Les engagements de l'Etat pour les droits des femmes : « âge libéral »⁶⁰ et blocages du féminisme égyptien sous Nasser et Sadate ?

Le « féminisme d'Etat », terme conçu par l'historienne Mervat Hatem, décrit la prise en main paradoxale de l'agenda du droit des femmes par le nouvel Etat indépendant au sein de son projet de construction de la nation et de la citoyenneté modernes⁶¹. Selon l'auteure, « le féminisme d'Etat sous le régime de Nasser a réalisé l'indépendance économique des femmes par rapport à leur famille, mais elles sont restées dépendantes de l'Etat pour l'emploi, les services sociaux tels que l'éducation, la santé, les soins quotidiens et la représentation politique. Alors que le féminisme d'Etat a créé et organisé un système de patriarcat public, il n'a pas remis en cause les visions individuelles et familiales de la dépendance des femmes par rapport aux hommes qui était institutionnalisée par la loi sur le statut personnel et le système politique »⁶². Les politiques d'éducation et d'emploi ont en effet amélioré sensiblement les résultats de l'alphabétisme des femmes ainsi que de leur accès au travail, avec la création massive d'emplois publics qui leur étaient destinés. Par ailleurs, le régime de Nasser a ouvert les portes de la politique aux femmes en inscrivant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes dans la Constitution de 1956. Paradoxalement, l'ouverture de l'espace public aux femmes prévue par la loi s'est accompagnée du statu quo concernant leur statut personnel, tant pour les musulmanes que pour les chrétiennes dont le statut était prévu par l'Eglise copte, la personnalité des lois fondée sur l'appartenance religieuse étant de vigueur en Egypte. La loi de 1920 encadrant le mariage, le divorce et la famille pour les musulmans, amendée en 1929, n'a jamais été modifiée par le gouvernement socialiste, maintenant les femmes égyptiennes dans leur rôle traditionnel, qui théoriquement devaient obéissance à leur mari et ne pouvaient pas voyager sans leur autorisation⁶³. Par ailleurs, l'administration du nouvel Etat égyptien a interdit les organisations politiques de femmes, dans le même cadre que l'interdiction des partis politiques. En 1956, Nasser a délivré un décret annulant les articles du code civil sur les associations, les forçant à se dissoudre et à s'enregistrer sous le contrôle du ministère des affaires sociales avec la nouvelle loi n°32 de 1964⁶⁴. Il a ainsi dissolu l'Union féministe égyptienne menée par Doria Shafiq, professeure de français, activiste pour l'organisation de

⁶⁰ « Landmarks in the history of the Egyptian Woman, 1832-2000 » [Points de repère dans l'histoire de la femme égyptienne], Conseil National des Femmes, <http://www.ncwegypt.com/index.php/ar/>

⁶¹ Hatem, Mervat, « The paradoxes of State Feminism in Egypt », in Nelson, Barbara J., Chowdhuri, Nadjma (éds.), *Women and Politics worldwide*, New Haven, Yale University, 1992, p. 227-241.

⁶² Cité dans Ali, Nadjé Sadig, op. cit., p. 67.

⁶³ Bernard-Maugiron, Nathalie, « Quelques développements récents dans le droit du statut personnel en Égypte », in *Revue internationale de droit comparé*, vol. 2, janvier 2004, p. 355-385.

⁶⁴ Karam, Azza M., *Women, Islamisms and the State, Contemporary Feminisms in Egypt*, London, New-York, MacMillan Press, St. Martin Press, 1998, p. 59.

charité et magazine du même nom, *La Femme Nouvelle*, puis pour les droits des femmes avec l'association Bint Al-Nil en 1947. A cause de la répression contre son combat pour les droits politiques des femmes, qui revendiquait la participation des femmes au comité constitutionnel de 1952 et l'égalité complète entre les hommes et les femmes, qui n'étaient pas inscrites automatiquement sur les listes électorales, la militante a été exclue de son association⁶⁵. Cette dernière est devenue une organisation simplement dédiée à la charité⁶⁶. La période clôturée par 1956 et l'acquisition du droit des femmes était considérée par l'historiographie officielle du Conseil national de la femme, construit par Suzanne Mubarak en 2000, comme l'« âge libéral » du féminisme égyptien initié par la création de la première école pour sages-femmes par Muhammad Ali en 1832. Cette reconstruction a posteriori était conduite dans l'intérêt de dessiner positivement l'engagement du gouvernement de Mubarak à l'aune de la libéralisation progressive du droit des femmes.

D'autre part, ce récit historique construit à l'aube du XXIème siècle ne mentionnait pas les paradoxes plus profonds de l'Etat égyptien dans son rapport aux droits des femmes. Les organisations de bienfaisance, qui avaient émergées sous l'occupation britannique dans les années 1880, ont continué d'être autorisées, confinant les femmes dans un rôle social traditionnel, difficilement remis en cause par les militantes philanthropes de ces associations, après l'expérience de Doria Shafiq. Les associations politiques de femmes indépendantes ont continué d'être interdites sous Sadate, les associations étant régies par la loi 1964 qui leur interdisait les activités politiques et les soumettait au contrôle gouvernemental⁶⁷. Seuls les comités de femmes au sein du parti unique l'Union Socialiste Arabe, puis dans les nouveaux partis autorisés par la « révolution rectificative » de 1971, ont construit un agenda féminin au sein de leur formation politique. Ces comités étaient composés essentiellement de femmes et fonctionnaient en autonomie par rapport au parti, ce qui tendait à mettre en minorité les sujets abordés par ces comités. Ils existaient de même dans les syndicats et les coopératives, mais servaient avant tout à organiser le travail des femmes dans les sections entièrement féminines, sans produire pour autant des revendications de nouveaux droits pour les femmes concernant le travail. Peu d'entre elles ont réussi à entrer dans des fonctions politiques importantes, le système politique étant lui-même verrouillé par l'Etat autoritaire, ou bien étaient dépendantes du gouvernement pour être élues. L'exemple de la députée Zohra Risai est significatif du

⁶⁵ Nelson, Cynthia, *Doria Shafik: Egyptian Feminist, A Woman Apart*, AUC Press, Cairo, 1996.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Agati, Mohammed, « Undermining Standards of Good Governance: Egypt's NGO Law and Its Impact on the Transparency and Accountability of CSOs », *The International Journal of Not-for-Profit Law*, vol. 9, n°2, 2007.

contrôle par le gouvernement des activités des femmes. Députée de l'Union socialiste arabe depuis la fin des années 1960 ainsi que militante dans des organisations féminines, elle a participé en 1972 « à la première conférence des cadres des organisations [féminines] » sur le thème de l'« examen du rôle de la femme dans la bataille et l'édification de l'Etat moderne »⁶⁸. Cependant, nous n'avons pas de détails concernant l'ampleur des organisations féminines et leur impact sur les politiques étatiques.

Cette conférence dévoile les limites de la notion du « féminisme d'Etat » qui met dans les seules mains de l'Etat autoritaire toutes les réalisations pour les droits des femmes. Malgré le contrôle de l'Etat sur leurs activités, des femmes engagées dans la vie sociale et politique ont pu aussi avoir leur propre impact, même limité, en décidant de la direction à donner au sein des partis, ou bien en participant à ce genre de conférence qui établissait une feuille de route pour l'implication des femmes dans le projet de développement national. Les femmes influençaient aussi les mentalités en cumulant des postes de journalistes et administratifs dans les maisons d'édition, comme Amina al-Sa'id, qui est devenue présidente du conseil d'administration de la maison *Al-Hilâl* en 1976, tout en étant journaliste dans le magazine *Al-Masur*⁶⁹. Cependant, nous retiendrons l'utilité du concept qui permet de décrire le retrait de l'Etat des domaines publics concernant les femmes. Mervat Hatem considère que Sadate signerait « le décès du féminisme d'Etat » en réduisant les dépenses dans les services sociaux, tels que l'éducation et la santé⁷⁰. L'historienne positionne ainsi la fin du féminisme d'Etat dans ce que nous appellerons la rupture avec le régime socialiste pour l'avancement des femmes. Ce retrait a caractérisé la politique économique de Husni Mubarak, et s'est accentué avec la signature des politiques d'ajustement structurel avec le Fonds Monétaire International en 1986. Par ailleurs, le régime de Sadate romprait avec l'héritage de Nasser en s'attaquant à la réforme du statut personnel des femmes musulmanes, ouvrant pour la première fois une brèche dans les traditions familiales. En 1979, Sadate a imposé cette réforme sous l'impulsion de la première dame, Jehan Sadate, dont l'image de « féministe » moderne était instrumentalisée par le président auprès de ses alliés américains pour prouver sa bonne

⁶⁸ Archives de l'ambassade de France au Caire (1965-1990), Archives diplomatiques de Nantes, carton 353 PO/5 / 45.

⁶⁹ El-Sadda, Hoda, Abu Ghaza, 'Amad, *Masîra al-mar'a al-masriyya 'alâmât wa mawâqif*, (La marche de la femme égyptienne, signes et approches), Conseil National des Femmes, Le Caire, 2003, p. 110.

⁷⁰ Mervat Hatem, « The paradoxes of State Feminism in Egypt », in Nelson, Barbara J., Chowdhuri, Nadjma (éds.), *Women and Politics worldwide*, Yale University, New Haven, 1992, p. 227-241.

volonté en termes de réforme sociale⁷¹. Celle-ci a abouti au changement des règles régissant la famille, en autorisant le divorce lorsque le mari prenait une seconde épouse sans l'accord de la première, ainsi que la protection des droits matériels de la femme en cas de divorce injustifié⁷². Déjà en 1958, le ministère des affaires sociales avait tenté de s'attaquer à cette loi en vain⁷³. Cette réforme a représenté la première épreuve de l'engagement du nouveau régime de Mubarak pour les droits des femmes, soldée par la victoire des islamistes en 1985 pour l'abolition de ces amendements⁷⁴.

1.2 Fonder un nouveau mouvement féministe pour répondre à la crise politique et économique, la troisième vague du « féminisme de société civile »⁷⁵ ?

La complexité des engagements et des profils sociologiques caractérisait le paysage des militantes féministes qui ont fondé entre 1982 et 1995 des organisations non gouvernementales en profitant de la relative libéralisation sous Mubarak⁷⁶. Ces femmes étaient le plus souvent issues des milieux sociaux privilégiés et jouissaient d'un statut social prestigieux lié à leur profession. La plupart étaient médecins, avocates, professeures d'universités et journalistes, et résidaient principalement au Caire. Les activités auxquelles elles se consacraient étaient aussi variées que leur profil politique et social. L'Association de solidarité des femmes arabes fut la première ONG instituée au début des années 1980 par Nawal al-Saadawi, médecin, écrivaine, essayiste, et se revendiquant féministe de la « classe moyenne » dans ses écrits⁷⁷. Son association ciblait le partage des connaissances entre chercheuses et activistes du monde arabe afin de créer un mouvement transnational d'intellectuelles arabes⁷⁸. Constituée en 1982 et légalisée seulement en 1985, elle a eu un fort

⁷¹ Roussillon, Alain, Zryouil, Fatima-Zahra, *Être femme en Égypte, au Maroc et en Jordanie*, Le Caire, CEDEJ Égypte/Soudan, 2006, p. 9-26 ; Botman, Selma, *Engendering citizenship in Egypt*, New York, Columbia University Press, 1999, p. 76.

⁷² Gama'iyya taDâmun al-mar'a al-'arabiyya (Association de solidarité des femmes arabes), *Al-tahdiyyât allati tawâghha al-mar'a al-'arabiyya fi nihâiyya al-qarn al-'ashirîn, al-mu'atmar al-dawlî lil-mar'a al-'arabiyya*, (Les défis auxquels la femme arabe fait face à la fin du vingtième siècle, Conférence internationale pour la femme arabe), al-Qâhira, 1-3 september 1986, p. 9.

⁷³ Talhami, Ghada Hashem, op. cit., p. 23.

⁷⁴ Synthèse de politique intérieure du mois de mai 1985, n°218/ANMO, Ambassade de France au Caire, Archives diplomatiques à Nantes, carton 353 PO / 5 / 8.

⁷⁵ Kamal, Hala, « A Century of Egyptian Women's Demands: The Four Waves of the Egyptian Feminist Movement », in Takhar, Shaminder (ed.), *Gender and Race Matter: Global Perspectives on Being a Woman Advances in Gender Research*, vol. 21, 2016, p. 3-22.

⁷⁶ Roussillon, Alain, Zryouil, Fatima-Zahra, *Être femme en Égypte, au Maroc et en Jordanie*, Le Caire, CEDEJ Égypte/Soudan, 2006, p. 19.

⁷⁷ Saadawi, Nawal Al-, *Femmes égyptiennes : tradition et modernité*, Paris, Des Femmes, 1991 ; *A daughter of Isis : the autobiography of Nawal El Saadawi*, New-York, Zed Books, 1999.

⁷⁸ Saadawi, Nawal Al-, « Féminisme et répression en Égypte : « une nouvelle bataille pour la libération des femmes », entretiens avec Naoual el Saadaoui. », *Nouvelles Questions Féministes*, 1993, vol. 14, n°1, p. 77-87.

impact puisqu'elle a ouvert la voie de l'engagement dans un nouveau monde associatif pour des femmes de la génération suivante. Certaines jeunes femmes d'origine défavorisée se sont engagées au sein de son association à cause de l'oppression familiale et sociale qu'elles ressentaient⁷⁹. Les entretiens menés par Nadjé Sadig al-Ali au sein des premières ONG constituées dans le sillage de l'Association des Femmes Arabes, les organisations Femme Nouvelle et l'Association pour le développement et l'avancement des femmes, ont montré que les écrits de la médecin ont influencé la génération née vers la fin des années 1950⁸⁰. L'association Femme Nouvelle, constituée en 1984, est composée au départ d'un groupe d'amies, toutes anciennes militantes engagées contre le régime de Sadate pendant le mouvement étudiant des années 1970. Elles se réunissaient d'abord chez les unes et chez les autres pour discuter de l'histoire du féminisme égyptien car elles avaient pris conscience que leurs partenaires de lutte et de vie masculins dédaignaient leurs problèmes en tant que femmes et adoptaient des positions machistes dans leurs discours mais aussi dans leurs comportements.

*Dans les années 1980, nous étions des femmes mariées, avec des enfants et nous nous sommes rendues compte que les hommes, chauvins, ne prenaient pas en compte notre vision, nos problèmes, le manque d'égalité, donc nous nous sommes réunies pour en discuter*⁸¹.

Amal Abdel Hadi explique bien ici la transition entre leurs engagements politiques et le début de leur prise de conscience féministe qui est née dans la relation hégémonique des hommes par rapport à elles. Elles étaient par ailleurs influencées par la montée du mouvement féministe latino-américain⁸². Selon la classification proposée par Valentine Moghadam, qui nous semble la plus précise, Femme Nouvelle ferait partie de la catégorie « centres d'études sur les femmes », au même titre selon nous que le Forum Femmes et Mémoire⁸³. Cette association est instituée en 1997 sous le statut de compagnie civile par un groupe de jeunes chercheuses diplômées de la faculté de littérature comparée arabe et anglaise, de l'université américaine du Caire, de l'université du Caire ou d'universités étrangères, et par des professeures de littérature comme Hoda El Sadda. Ces activistes intellectuelles ont décidé de créer un groupe de recherche spécifique sur le genre en 1996 et ont quitté le Nouveau Forum

⁷⁹ Ali, Nadjé Sadig al-, p. 113.

⁸⁰ Ali, Nadjé Sadig, *ibid.*, p. 105-110.

⁸¹ Entretien avec Amal Abdel Hadi, voir l'annexe 2.

⁸² *Ibid.*

⁸³ Moghadam, Valentine M., « Citizenship, Civil Society and Women in the Arab World », in *Al-Raida*, 2002, vol. 19, n° 97-98, p. 12-21.

Civique dans lequel elles se sont rencontrées, centre organisé en 1995 qui s'intéressait plus au développement⁸⁴.

« Al-Nidaal-Gedid [Nouveau Forum] était plus préoccupé par le développement et avait finalement peu d'intérêt pour l'histoire et le travail historique. Ses membres étaient plus soucieux d'un travail d'action sociale comme la lutte contre l'analphabétisme ou la lutte sur les aspects juridiques. Leur orientation est plus développementaliste que culturelle. C'est pour cela que nous nous sommes séparés, dans le but de poursuivre le travail engagé. On s'est structurées comme « *cherika madanya* » [compagnie civile] et on a recherché des financements »⁸⁵. Les chercheuses souhaitaient orienter leur travail dans le domaine de la culture historique en revisitant l'histoire des femmes d'un point de vue féministe. Le cadre du Nouveau Forum leur a permis de lancer leur première conférence sur le rôle des femmes et la mémoire alternative. Elles voulaient pallier « le manque de savoir alternatif sur le rôle actif des femmes arabes dans l'histoire », manque instrumentalisé à la fois par les islamistes et les modernisateurs, afin de constituer « une base scientifique solide permettant l'émergence, dans le monde arabe, de mouvements de femmes forts »⁸⁶. Elles critiquaient la vision d'un progrès linéaire fondé sur l'occidentalisation.

La même année des organisations dédiées « au développement des femmes » sont instituées par des chercheuses en développement et en anthropologie ainsi que des avocates. L'association pour le développement et l'avancement des femmes est lancée par Iman Bibars et Heba El Khouly à partir de leurs expériences de terrain lors de leurs études en anthropologie à l'université américaine du Caire. En se rendant compte des obstacles auxquels faisaient face les femmes pauvres par rapport aux hommes dans le quartier des *zabaleen* (« éboueurs »), au Moqqatam, elles ont mis en place une assistance légale, éducative et financière auprès des foyers à la charge de femmes seules en 1987. Elles ont ainsi implanté leur premier bureau à Manshiat Nasr dans le quartier des éboueurs à l'est du Caire⁸⁷. C'est à partir de ce même constat qu'est établie l'Alliance des femmes arabes en 1987, qui appartient à la catégorie des organisations « des droits des femmes », tout comme le Centre égyptien

⁸⁴ Elsadda, Hoda, Roques, Christian, « Le Forum Femmes et Mémoire (Women and Memory Forum) », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, n°3, Féminismes autour de la Méditerranée, 2008, p. 150-154 ; Zulfikar, Mona (n.d.), « The Egyptian Women in a Changing World », Cairo, The New Civic Forum.

⁸⁵ Monciaud, Didier, « Écrire l'histoire des femmes d'un point de vue féministe égyptien. », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°96-97, 2005.

⁸⁶ Elsadda, Hoda, Roques, Christian, « Le Forum Femmes et Mémoire (Women and Memory Forum) », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 27, n°3, Féminismes autour de la Méditerranée, 2008, p. 150.

⁸⁷ Abu-Lughod, Lila, « The Active Social Life of « Muslim Women's Rights »: A Plea for Ethnography, Not Polemic with Cases from Egypt and Palestine », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 6, n°1, 2010, p. 1-45.

pour les droits des femmes formé en 1996. Ces deux associations ont voulu proposer une stratégie nationale en croisant les services de développement et le plaidoyer pour le changement des droits des femmes. La première visait l'établissement d'un réseau d'ONG locales proposant des programmes de formation, des services économiques et légaux pour donner les moyens aux femmes défavorisées de se débrouiller avec l'environnement institutionnel hostile pour elles. La seconde est constituée par Nehad Abu al-Komsan, alors tout juste diplômée de la faculté de droit du Caire. L'organisation reprenait les mêmes éléments de langage dans sa présentation que l'Alliance, en évoquant l'émancipation des femmes, qui passait par l'accès à la justice et aux postes de décisions politiques⁸⁸. Ghada Komsan est entrée dans l'association après des études de droit. En assistant au travail des ONG de développement au Caire, elle a pris conscience de l'importance du travail « culturel » de réveil des consciences. Elle prenait pour exemple le travail du Centre égyptien avec les « femmes simples » pendant les élections locales afin de les convaincre de se présenter dans les conseils locaux qui pouvaient représenter un moyen de régler leurs problèmes légaux au quotidien⁸⁹.

Les deux organisations des droits des femmes, ainsi que les deux centres de recherche, voulaient construire une dynamique commune entre les organisations civiles pour les droits des femmes, et recouraient presque toutes à la problématique de genre, même si l'Alliance arabe n'y recourait pas directement. Elle plaçait son discours du point de vue des inégalités institutionnelles, légales et judiciaires, tout en prenant partiellement en compte les relations femmes/hommes. Les visions de la femme véhiculées par les ONG pouvaient paraître essentialistes parfois, car elles parlaient souvent de *la* femme. Cependant, elles tentaient d'avoir une approche multisectorielle et différenciée selon les communautés visées, en s'attaquant aux problèmes économiques, sociaux, politiques et familiaux, comme nous le verrons dans la lutte pour l'application de la convention. Par ailleurs, les centres de recherche, les ONG de développement et des droits des femmes proposaient d'offrir des outils intellectuels, légaux et pratiques afin de permettre aux femmes de s'émanciper tant des tutelles familiales qu'étatiques. Elles voulaient par la même rompre avec l'héritage du « féminisme d'Etat » nassérien en construisant un mouvement indépendant d'ONG. Mais ce mouvement s'est composé autour de femmes socialement et économiquement aisées résidant

⁸⁸ « About », http://ecwronline.org/?page_id=99

⁸⁹ Entretien avec Ghada Komsan, voir l'annexe 3.

au Caire, qui n'avaient pas de liens directs avec les organisations de Haute-Egypte, dans le Delta et dans le Sinaï.

« Nous ressentions le devoir d'aller dans les communautés. Cependant, au début, cette idée était très marginale. Nous étions toutes actives professionnellement. Nous étions un petit groupe de femmes et nous n'avions pas d'accès naturel au terrain »⁹⁰.

Une des membres fondatrices de Femme Nouvelle explique bien le décalage entre leur appartenance sociale et leur volonté de créer des liens avec les différentes communautés de femmes, difficilement réalisable. De plus, elle décrit un petit groupe de femmes qui n'a pas cherché à étendre sa base militante dans un premier temps. D'autre part, les centres de recherche ont tenté de déconstruire les discours politiques visant à les décrédibiliser comme « occidentales »⁹¹. Le Forum Femmes et Mémoire souhaitait « formuler de nouvelles questions qui ne soient pas construites sur l'opposition de la modernité (*al-hadâtha*) et de l'hérité (*al-turâth*) et ne préjugent pas d'emblée que ce qui est communément désigné comme la modernité était la seule voie possible vers le progrès »⁹². Les chercheuses refusaient de se positionner dans le débat stérile sur les traditions et la modernité, notamment sur les questions du voile, préfigurant des interprétations différenciées par rapport à la religion selon les membres des organisations. Selon Maissan Hassan, jeune membre qui a intégré le Forum en 2007, elles étaient des « chercheuses sur les activistes et [des] activistes de la recherche »⁹³. Leur objectif était de mettre en lumière à la fois les héritages arabe et étranger dans l'histoire du féminisme égyptien grâce à la publication d'études en arabe et en anglais ainsi que la traduction d'ouvrages en arabe tout en exploitant la diversité des engagements féminins qui devait convaincre de l'authenticité de leur combat⁹⁴. Les modèles présents dans leurs recherches allaient de Zaynab al-Ghazali, emprisonnée par Nasser pour ses engagements

⁹⁰ Ali, Nadjé Sadig, op. cit., p. 191.

⁹¹ « El-Sa'adawi to fight on », *Al-Ahram Weekly*, 19 Mars 1992, p. 14.

⁹² Sadda, Hoda al-, « Bâhitha al-bâdiya » [La Chercheuse du désert], préface à la réédition de *Malak Hifni Nâsif, Nisâiyyât*, Multaqa al-Nisâ' wal-dhâkira, Le Caire, 1998, p. 21.

⁹³ Entretien avec Maissan Hassan, voir l'annexe 4.

⁹⁴ De nombreux ouvrages publiés par les chercheuses du Forum Femmes et Mémoire illustrent cette volonté. Saadi, Hoda El-, *Women and the Medical Profession in Muslim Societies*, Le Caire, Forum Femmes et Mémoire, 1999 ; *Min râ'idât al-qarn al-'ashirîn, Shakhsiyyât wa qadâyyâ* (Les pionnières du XXème siècle, Personnalités et enjeux), Le Caire, Forum Femmes et Mémoire, 2001 ; El-Sadda, Hoda, Abu Ghaza, 'Amad, *Masîra al-mar'a al-masriyya 'alâmât wa mawâqif* (La marche de la femme égyptienne, signes et approches), Le Caire, Conseil National des Femmes, 2003 ; Abou-Bakr, Omaira, *The Nature of Women: Various Approaches*, Le Caire, Forum Femmes et Mémoire, 2007 ; Fadl, Amal Abou El-, *Aswat wa-Asdaa'*, Le Caire, Forum Femmes et Mémoire, 2007.

proches des Frères Musulmans, en passant par Malak Hifni Nâsif, qui s'est opposée à Qasim Amîn sur le port du voile, et Doria Shafiq, féministe philanthrope.

Nous nommerons les trois groupes d'ONG étudiés, les ONG de recherche, de développement et des droits des femmes, les ONG « politiques ». Les autres ONG, qui ne font pas partie de notre corpus stricto sensu et qui élaboraient les programmes de développement en rapport avec l'Etat, seront appelées indifféremment ONG de terrain ou de services.

1.3 Liens institutionnels et interactions avec l'appareil politico-administratif de l'Etat et la société civile.

Les ONG se sont construites à partir de groupes constitués par des amies et des proches, schéma qui apparaissait tributaire du contexte autoritaire et du besoin de confiance mutuelle⁹⁵. La formation des deux centres de recherche a été significative à cet égard. Des femmes du même milieu, des militantes d'un côté, des chercheuses ou professeures de littérature de l'autre, partageaient les mêmes normes et les mêmes aspirations ainsi que l'intuition qu'elles pouvaient agir de manière concrète dans une société criblée par les problèmes économiques, sociaux et le repli religieux. Elles ont donc mis à profit leurs compétences académiques et militantes pour défendre les droits et l'histoire des femmes et faire changer les « mentalités », en sortant des logiques partisans, qui n'avaient plus de sens pour elles. Cependant, le faible espace laissé par l'Etat pour leurs activités dû aux obstacles administratifs ne leur a pas permis d'intégrer à leurs débuts beaucoup de militantes. Par ailleurs, celles-ci étaient majoritairement bénévoles. Au centre Forum Femmes et Mémoire, les activistes étaient presque toutes bénévoles et travaillaient pour l'association en parallèle de leur poste de professeur. L'association Femme Nouvelle était composée aussi majoritairement de bénévoles, puis a projeté d'embaucher des salariés, lorsqu'elle s'est constituée comme compagnie civile sans but lucratif en 1991. Cela a provoqué un changement dans leur structure même de gouvernance. Elles ont en effet « exploré de nouvelles méthodes de prise de décisions et de distribution du pouvoir, qui constituait une rupture par rapport aux méthodes hiérarchiques et anti-démocratiques, familières des partis et du mouvement étudiant »⁹⁶. Les anciennes militantes des groupes marxistes des années 1970, telles qu'Amal Abdel Hadi, cherchaient des moyens de s'organiser de manière horizontale en s'opposant aux schémas autoritaires de leurs précédentes formations. Les décisions étaient tout d'abord

⁹⁵ Singerman, Diane, « Rewriting divorce in Egypt : reclaiming Islam, legal activism, and coalition politics », in Hefner, Robert W. (ed.), *Remaking Muslim Politics, Pluralism, Contestation, Democratization*, Princeton, Oxford, Princeton University Press, 2005, p. 170.

⁹⁶ Ali, Nadjé Sadig al-, op. cit., p. 107.

fondées sur le consensus. A partir de 2002, le centre de recherche a mis en place des structures représentatives à l'instar des autres associations, au moment de son changement de statut et d'inscription au ministère des affaires sociales, dépendant de la nouvelle loi sur les associations qui exigeait la présence d'un conseil d'administration. Une assemblée générale était composée de vingt-cinq membres et salarié-e-s qui votaient les décisions du conseil d'administration. Ce conseil était composé d'un président, d'un trésorier, et d'un secrétaire général, ainsi qu'un membre élu par les salarié-e-s. La directrice exécutive de l'association faisait le lien entre l'équipe et le conseil. Les chefs de projets mettaient en place les programmes⁹⁷. Ce mode de gouvernance se retrouvait chez les autres organisations de femmes en développement ou des droits des femmes. L'Association pour l'avancement des femmes possédait un conseil d'administration de dix membres bénévoles, élu par les onze fondateurs et fondatrices de l'association, et ses décisions étaient prises par consensus. Le conseil élisait aussi la directrice ou le directeur⁹⁸. L'Alliance arabe, dirigée par Hoda Badran, était composée d'un conseil d'administration ; dont les membres se recoupaient en majorité avec son conseil exécutif, ainsi que d'une assemblée générale, qui incluait en plus des membres de l'association, des membres extérieurs, tels que des juristes, des professeur-e-s et des journalistes⁹⁹. La formation de structures représentatives s'est construite dans une réflexion collective, déroulée à partir du constat des problèmes que posait la forme consensuelle. Les évolutions de ces prises de décisions au sein du mouvement féministe rappellent les questions soulevées par d'autres mouvements horizontaux inspirés par la remise en cause de la domination masculine, notamment au sein du mouvement féministe aux Etats-Unis dans les années 1970¹⁰⁰. En effet, l'absence de règles de décisions privilégiait une hiérarchie informelle entre celles qui étaient mieux « acceptées » par le noyau d'amies constitutif ou celles qui avaient le plus de capital « militant », comme le temps, la situation sociale, matrimoniale et les connaissances pratiques. Ces réflexions étaient au cœur des ONG au moment de leur formation dans les années 1990. La mise en place de structures représentatives n'a donc pas été influencée par l'application de nouvelles consignes pour obtenir le statut du Conseil économique et social des Nations Unies, qui, à l'exception de

⁹⁷ « About us », http://nwrcegypt.org/en/?page_id=56

⁹⁸ « Structure of ADEW », <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=1&tpid=5>

⁹⁹ « Min nahnu », <http://www.theallianceforarabwomen.org/AboutUsPgAr.aspx>

¹⁰⁰ Freeman, Jo, « The Tyranny of Structurelessness », 1971-1973, <http://www.jofreeman.com/joreen/tyranny.htm>

l'Association de solidarité, n'a pas été demandé ou alors tardivement¹⁰¹. Femme Nouvelle ne l'a jamais demandé et le Forum et Mémoire a candidaté au statut onusien seulement en 2009¹⁰².

Malgré l'introduction de structures démocratiques, le travail de recherche et les campagnes collectives reposaient principalement sur les noyaux constitutifs qui étaient caractérisés par une proximité professionnelle. Le Forum Femmes et Mémoire se composait de chercheuses et des professeures, Femme Nouvelle d'anciennes militantes marxistes, le Centre pour les droits des femmes d'avocates. De plus, leurs fondatrices circulaient entre les conseils d'administration. Par exemple, Iman Bibars, après le développement conséquent de ses activités sociales envers les femmes, son travail avec l'UNICEF et le programme des Nations Unies pour le développement, est devenue membre du conseil de Femmes et Mémoire en plus de celui de l'Association pour l'avancement des femmes. Le transfert des membres des conseils d'administration pouvait s'expliquer par le statut social prestigieux de ces femmes « reconnues » par l'Etat dans le domaine du développement. Ce processus de « protection » institutionnelle est caractéristique du mouvement des ONG égyptiennes qui se rattachaient à une personnalité proche du pouvoir politique afin d'éviter les barrières administratives¹⁰³. C'est le cas de Mona Zulficar, avocate et militante pour le changement du statut personnel dans les années 1980 et 1990 qui était à la fois membre du conseil d'administration de Femmes et Mémoire et du Centre pour l'assistance légale des femmes, institué par une autre avocate Azza Soliman en 1995. Mona Zulficar avait été choisie en 1995 pour siéger au sein de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies, puis au sein du Conseil national de la femme en 2000¹⁰⁴. La proximité des ONG avec les femmes politiques des droits des femmes proches du gouvernement venait des projets en commun que certaines des fondatrices avaient construits auparavant avec elles. Par exemple, Hoda El Sadda du Forum Femmes et Mémoire faisait partie du « Groupe des Sept » avec Mona Zulficar, qui avait lancé la première « coalition » civile sur la réforme de la loi sur le statut personnel à la fin des années 1980. Cela a formé des liens de confiance durables entre elles.

¹⁰¹ « 1996/31. Consultative relationship between the United Nations and non-governmental organizations », 49ème session plénière, 25 juillet 1996, Conseil économique et social, <http://www.un.org/documents/ecosoc/res/1996/eres1996-31.htm>

¹⁰² Entretien avec Maissan Hassan.

¹⁰³ Sa'id, Muhammad Al-Sayid, « Culture de la relation entre le civil et le politique dans les ONG », in Ben Nefissa, Sarah, op. cit., p. 65-80.

¹⁰⁴ Stacher, Joshua A., « Rhetorical Acrobatics and Reputations: Egypt's National Council for Human Rights », *Middle East Report*, n°235, Middle East Research and Information Project, 2000, p. 2-7.

L'intégration dans les conseils d'administration des ONG de personnes reconnues était due avant tout à une proximité familière et professionnelle avec les membres politiques du mouvement des femmes. Mais elle pouvait aussi fonctionner comme une assurance institutionnelle leur permettant de conserver une indépendance face au gouvernement. Cette nécessité d'indépendance provenait par ailleurs de leur propre hantise du passé et des méthodes de cooptation sous Nasser et Sadate. Cette façade de protection a partiellement été acquise grâce au statut de compagnie civile sans but lucratif qui évitait les mesures contraignantes de la loi 32 de 1964 sur les associations¹⁰⁵. Cela a changé avec l'obligation des compagnies civiles de se constituer en association en 2002. Le contrôle administratif a obligé les ONG à entretenir des liens asymétriques avec le ministère qui pouvait assister à toutes les réunions du conseil d'administration, nommer ou refuser des membres de leur conseil, contrôle qui ne s'accompagnait d'aucune aide financière ou matérielle¹⁰⁶. Ce contrôle a entraîné selon nous une véritable méfiance des compagnies civiles face à l'Etat ainsi qu'un besoin de se professionnaliser pour rester indépendantes et devenir des organisations pérennes. L'ouverture de centres d'aides pour les femmes et la publication de magazines d'informations ou d'ouvrages nécessitaient une formation des volontaires et des salarié-e-s, ainsi que des financements. Les connaissances légales et administratives étaient bien sûr nécessaires pour répondre aux appels d'offre des agences internationales ou des ambassades, mais aussi étaient perçues comme un moyen de se défendre contre un Etat autoritaire qui pouvait décider de leur dissolution sur n'importe quel motif. Par exemple, concernant la dissolution de l'Association de solidarité des femmes arabes décrétée par le ministère des affaires sociales en 1992, les militantes considéraient que « plutôt que le contenu des discours de Nawal al-Saadawi, c'était la forme de l'organisation qui [l'avait] fragilisée », ainsi que « [le] manque de compétences administratives et organisationnelles » de la part de l'ancienne militante¹⁰⁷. La professionnalisation des militantes, exigée par le système de financement des agences internationales et leurs demandes de transparence ainsi que par le contrôle autoritaire de l'Etat, a fini de séparer le champ des militantes de la société civile, protégées par leur statut social et professionnel privilégié, du champ des femmes politiques, insérées dans les partis d'opposition ou le parti national démocratique¹⁰⁸. D'autre part, les liens qu'ont entretenus les

¹⁰⁵ Agati, Mohamed, « Undermining Standards of Good Governance: Egypt's NGO Law and Its Impact on the Transparency and Accountability of CSOs », *The International Journal of Not-for-Profit Law*, vol. 9, n°2, 2007.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Ali, Nadjé Sadig al-, op.cit., p. 79.

¹⁰⁸ L'offre de recrutement d'unit manager pour la levée de fonds de l'Association pour l'avancement est significative à cet égard puisqu'elle demande des compétences en communication, en relations humaines, en anglais et en économie, <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=1&tpid=6>

ONG à leurs débuts avec la société civile en voie d'émergence étaient au contraire plutôt établis sur la solidarité, expliquée par les circulations qui existaient entre leurs équipes. Les fondatrices de Femme Nouvelle et du Centre égyptien ont toutes les deux travaillé au sein d'organisations des droits de l'Homme. Amal Abdel Hadi explique son engagement pour le Centre pour les études des droits de l'Homme en parallèle de son appartenance au centre de recherche Femme Nouvelle.

J'ai travaillé avec le Centre pour les études des droits de l'Homme, j'ai établi le programme des femmes, qui s'appelait « Sawssiwa » qui signifie « tous égaux ». L'institut avait un enjeu spécial pour supprimer les réserves de la CEDAW, c'était en 1995 ou en 1996 je crois¹⁰⁹.

Cela lui a appris à établir des études et gérer une équipe de chercheur-ses et d'activistes différent-e-s de ses amies du groupe Femme Nouvelle. Par ailleurs, c'était pour elle l'occasion d'appliquer ses connaissances sur le genre et l'égalité, ainsi que d'approfondir celles sur la convention. Pour Nehad Abu al-Komsan, son travail au sein de l'organisation égyptienne des droits de l'Homme a commencé juste après la fin de ses études de droit. Elle devait mettre en place un programme pour les femmes lors des élections de 1995¹¹⁰. C'est grâce à cette expérience qu'elle s'est elle-même lancée dans la fondation d'un centre pour les droits des femmes en 1997¹¹¹.

Chapitre 2- L'intégration de la convention internationale « CEDAW » dans les programmes des nouvelles ONG.

La combinaison de facteurs personnels et sociétaux a incité des femmes de milieux plutôt favorisés à se réunir pour répondre aux besoins des femmes et aux discours conservateurs. Leur émergence a été favorisée par des liens interpersonnels avec des féministes proches du gouvernement et/ou des activistes du mouvement des droits humains. Mais l'intégration des droits des femmes dans le droit international et l'évolution du paradigme développementaliste n'a pas influencé les ONG de la même manière.

2.1 Un nouveau paradigme pour le droit international des femmes ?

Le droit international est composé des conventions et traités signés par les Etats membres des Nations Unies et il se place en principe au-dessus du droit domestique selon les

¹⁰⁹ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

¹¹⁰ Entretien avec Ghada Komsan.

¹¹¹ Ibid.

constitutions nationales. Les droits des femmes que nous analysons ici sont les droits qui ont été inscrits dans la convention internationale pour l'élimination des discriminations contre les femmes. La convention a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 18 décembre 1979, puis signée par les Etats membres à partir de la deuxième conférence mondiale sur les femmes à Copenhague en 1980, et ratifiée par plus de vingt pays dont l'Egypte en 1981¹¹². Elle s'inscrit dans l'évolution du cadre international des droits des femmes, cadre qui commence à s'institutionnaliser à partir de l'année internationale de la femme en 1975. L'approche des droits des femmes est modelée par la reconversion des objectifs de développement à la suite de la crise économique de la fin des années 1970. Les conséquences de cette crise mais aussi des conflits armés sur les femmes et leur impact sur les sociétés ont été mis en lumière par les ONG internationales de développement telles que Médecins du monde, mais aussi par les organisations féministes locales, comme l'organisation égyptienne Femme Nouvelle, qui alertait sur la situation des femmes dans le conflit palestinien à la fin des années 1980¹¹³. C'est ce travail de plaidoyer dont l'écho a retenti lors des conférences mondiales sur les femmes qui a entraîné un travail de quantification et de mesure par les agences de l'ONU sur la situation des femmes en général, notamment rurales, informations qui ont ensuite servi pour mettre en place des projets spécifiques à une échelle nationale et régionale, en collaboration avec les gouvernements et les ONG¹¹⁴. Les Nations Unies bénéficiaient d'un fonds de développement pour les femmes (UNIFEM) ainsi qu'un Institut de recherche international pour la formation et l'avancement des femmes qui devait préparer des études et sécuriser les données nationales liées au rôle des femmes dans le développement. Les expert-e-s de cet institut discutaient et travaillaient sur les différents aspects et secteurs du développement concernant les femmes. En 1975 à Mexico puis en 1980 à Copenhague et en 1985 à Nairobi, lors des trois premières conférences mondiales sur les femmes, des sujets comme les inégalités sociales, économiques et politiques entre les femmes et les hommes ont été débattus et les programmes d'action généraux définis pour lutter contre celles-ci. L'inscription des droits des femmes dans le socle international avait pour but de faire prendre conscience que les problèmes des femmes n'étaient pas séparés des autres enjeux de la société, et de reconnaître que les femmes pouvaient être actrices du

¹¹² Byrnes, Andrew, Freeman, Marsha, *The Impact of the CEDAW Convention: Paths to Equality, background paper prepared for the World Development Report 2012*, 2011.

¹¹³ *Al-mar'a al gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°3, juin 1988.

¹¹⁴ McIntosh, Alison C., Finkle Jason L., « The Cairo Conference on Population and Development: A New Paradigm? », *Population and Development Review*, vol. 21, n°2, 1995, p. 223-260.

changement¹¹⁵. Les droits des femmes sont compris dans ce cadre comme « un droit humain fondamental, mais [dont] l'accomplissement a des retombées socio-économiques énormes. L'émancipation des femmes entraîne le développement des économies, de la productivité et de la croissance »¹¹⁶. Nous appelons cela le paradigme « développementaliste » car il place le développement des femmes dans une perspective de progrès économique. Par exemple, le projet des écoles à classe unique dans les zones rurales égyptiennes a été mis en place avec l'UNICEF au début des années 1990 et devait conduire à la formation professionnelle des jeunes filles déscolarisées afin qu'elles puissent apporter des revenus à leur famille. Les droits des femmes faisaient donc partie de la lutte contre la pauvreté¹¹⁷.

Mais les droits des femmes internationaux avaient commencé à se construire bien avant 1975. En 1946, est établie la Commission sur la condition de la femme, qui promettait « d'élever le statut des femmes, indépendamment de la nationalité, de la race, de la langue, ou de la religion, de [mettre en place] l'égalité avec les hommes dans les domaines de l'activité humaine, et d'éliminer toutes les discriminations contre les femmes dans les provisions de la loi statutaire, dans les règles légales ou dans l'interprétation des lois domestiques »¹¹⁸. Il apparaissait déjà dans les principes de l'organisation onusienne la lutte contre les discriminations légales. Cependant, les missions de la Commission lui permettaient uniquement de définir les droits par le truchement de déclarations et de conventions, et non de sanctionner leur application. De plus, ces conventions telles que la Convention sur la nationalité des femmes mariées de 1957, et celle sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages de 1962 appuyaient seulement les droits des femmes dans leurs rôles traditionnels¹¹⁹. C'est à partir de 1979 avec la convention CEDAW qu'est mis en place un comité d'évaluation des discriminations contre les femmes, dépendant de la Division pour l'Avancement des femmes, instituée en 1978 à partir du sous-secrétariat sur la condition féminine du secrétariat général des Nations Unies. La convention de 1979 obligeait les Etats l'ayant ratifié à modifier toute provision légale qui était contraire aux dispositions conventionnelles et discriminantes contre les femmes. Divisée en cinq parties, elle devait poser les fondations modernes du socle international des droits des

¹¹⁵ « A Brief History of the CSW », <http://www.unwomen.org/en/csw/brief-history>

¹¹⁶ « About UN Women », <http://www.un.org/womenwatch/daw/daw/index.html>

¹¹⁷ « La scolarité réduite des filles », *Al-Ahram Hebdo*, 25-31 mars 1998, p. 5.

¹¹⁸ Cité dans « Short History of the Commission on the Status of Women », p. 3, <http://www.un.org/womenwatch/daw/CSW60YRS/CSWbriefhistory.pdf>

¹¹⁹ Gallagher, Nancy, "Amnesty International and the Idea of Muslim Women's Human Rights", *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 1, n°3, 2005, p. 96-107.

femmes. La première partie définit les discriminations, les mesures politiques, la garantie des droits et libertés fondamentales, les mesures spéciales, soient les discriminations positives, les rôles stéréotypés, et la prostitution. La deuxième concerne les lois régissant la vie politique et publique, de la représentation démocratique et de la nationalité. La troisième partie aborde tous les domaines qui concernent le développement économique et social des femmes, l'éducation, l'emploi, la santé, les prestations sociales avec un article visant les femmes rurales. L'avant-dernière partie se concentre sur le statut juridique et personnel des femmes, et enfin la dernière section met en place le comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et l'évaluation des progrès des pays membres. Par ailleurs, en 1996, la Commission sur le statut de la femme a pu étendre ses missions au contrôle du progrès et des problèmes dans l'application de la plateforme d'action de Pékin et l'intégration d'une perspective du genre dans les activités onusiennes.¹²⁰ Il est intéressant de remarquer qu'aucune histoire spécifique de la création de la convention CEDAW, ni des autres commissions pour les droits des femmes de l'ONU n'a été faite, alors que l'histoire des droits humains a commencé à fleurir dès les années 1990¹²¹. La seule histoire produite a été le fruit d'une réflexion de ses propres membres ou de la communication interne aux Nations Unies¹²².

L'Etat égyptien, en ayant ratifié puis signé la convention sur l'élimination des discriminations contre les femmes en 1981, a investi le champ international des droits des femmes. Dans la continuité, il a fait élire Mervat Al-Tellawy en 1986 comme experte au comité pour l'évaluation de la CEDAW. Cette nouvelle élue était alors directrice du centre international de recherche et de formation sur l'avancement des femmes des Nations Unies depuis 1985¹²³. Cette élection, réussie notamment grâce au soutien de la France, s'est jouée en contrepartie du vote de l'Egypte en faveur d'un représentant français à la commission des droits de l'Homme¹²⁴. Ce positionnement diplomatique a permis au gouvernement de se faire accepter par la communauté internationale comme un acteur et un partenaire sûr, se représentant comme un rempart à l'islamisme tant du point de vue politique que sociétal au

¹²⁰ « 1996/6. Follow-up to the Fourth World Conference on Women », 43ème session plénière, 22 juillet 1996, Conseil économique et social, <http://www.un.org/documents/ecosoc/res/1996/eres1996-6.htm>

¹²¹ Hoffmann, Stefan Ludwig, « Human Rights and History », *Past and Present*, n°0, August 2016, p. 1-32.

¹²² Flinterman, Cees, Schöpp-Schilling, Hanna Beate (ed.), *The circle of empowerment, Twenty-five years of the UN Committee on the Elimination of Discrimination Against Women*, New-York, The Feminist Press, 2007 ; « A Brief History of the CSW », <http://www.unwomen.org/en/csw/brief-history>

¹²³ Note de l'ambassade de France en République Arabe d'Egypte au ministère des affaires étrangères de la République Arabe d'Egypte, Archives diplomatiques de Nantes, carton 353 PO/5/8, voir l'annexe 5.

¹²⁴ Ibid.

moment où la République d'Iran venait de faire sa révolution islamique¹²⁵. Celle-ci représentait le nouveau danger moyen-oriental pour les Etats-Unis qui avaient besoin de contreparties assurées de son partenariat avec l'Egypte, déjà entériné sous Sadate¹²⁶. Pour prouver sa bonne foi, le président égyptien a signé la même année en 1986 l'accord de politique d'ajustement structurel avec le Fonds Monétaire International lui permettant de recevoir des prêts financiers en contrepartie de la restructuration de l'économie nationale et des politiques publiques, condamnant de la sorte les services publics égyptiens. De plus, dans son discours devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe en 1986, Husni Mubarak a affirmé le lien qui unissait l'Europe et l'Egypte dans leur même adhésion aux valeurs des droits humains. « Si nous évoquons plus particulièrement le rôle de l'Egypte, trait d'union entre les civilisations et les cultures, enrichissant ainsi leur capital de hautes valeurs et de principes nobles restés immortels tout au long des siècles, nous constatons que l'Egypte pharaonique fut la première société humaine à adopter les concepts de l'égalité et de la fraternité entre les êtres [...]. Lorsque les Nations Unies furent fondées [...], l'Egypte fut à l'avant-garde de ceux qui demandaient qu'une importance particulière soit accordée à la cause des droits de l'Homme [...]. Elle a en outre adhéré à tous les accords internationaux visant à consolider l'engagement [...] de respect des droits de l'Homme »¹²⁷. Le chef du régime égyptien mêlait les héritages modernes et antiques du pays concernant les droits de l'Homme. Mais cet engagement de façade, ne spécifiant pas outre mesure l'inclusion des droits des femmes, était valable seulement si les pays européens s'engageaient pour aider les pays en voie de développement¹²⁸. L'engagement de l'Egypte en faveur des droits des femmes a permis par ailleurs de renforcer la carrière internationale de Mervat al-Tellawy. Nommée au comité CEDAW alors qu'elle était chercheuse à l'Institut de recherche pour l'avancement des femmes, elle est ensuite nommée ambassadrice à l'office des Nations Unies à Vienne en 1988. Elle est devenue plus tard dans les années 1990 ministre des affaires sociales en Egypte. Ses différents postes lui ont donné une connaissance du domaine des droits des femmes estimable. Elle est conviée en 1988 par la déléguée française à la condition féminine à Paris pour une conférence sur le thème de « Femmes, l'égalité dans la participation », mais a

¹²⁵ Balfour, Rosa, *Human rights and democracy in EU foreign policy : the cases of Ukraine and Egypt*, London, New-York, Routledge, 2012, p. 91.

¹²⁶ Burns, William J., *Economic Aid and American Policy Toward Egypt, 1955-1981*, Albany, State University of New-York Press, 1985 ; Miophy, Richard W., Gause, F. Gregory, "Democracy and U.S. Policy in the Muslim Middle East", *Middle East Policy*, Vol. 5, No. 1, January 1997, p. 58-67 ; Weinbaum, Marvin G., *Egypt and the politics of U.S. economic aid*, London, Westview, 1986.

¹²⁷ Exposé de M. Mohamed Hosni Mubarak devant l'Assemblée parlementaire le 28 janvier 1986, Archives diplomatiques de Nantes, carton 353 PO/ 5 /8, voir l'annexe 6.

¹²⁸ Ibid.

répondu ne pas pouvoir y participer de son plein gré, sans l'accord du gouvernement égyptien¹²⁹. Son point de vue nous permet d'illustrer le positionnement type des féministes gouvernementales, qui étaient insérées dans le système onusien et dans le gouvernement égyptien. La représentante de l'Egypte à l'ONU a présenté le rôle de l'Egypte qui selon elle a été fondamental « pour que la communauté internationale se prononce sur les situations que vivaient les femmes et les enfants dans les conflits et cela avec intensité »¹³⁰. Dans une conférence de l'Association de solidarité des femmes arabes en 1986, elle a décrit la « troisième période » de l'avancement des droits des femmes au sein des Nations Unies, comme celle de « la prise de conscience [mondiale] sur les femmes, [de] la nécessité de travailler sur l'amélioration des situations des femmes particulièrement dans les pays en voie de développement, [et de] la première conférence internationale pour les femmes en 1975 »¹³¹. Mervat al-Tellawy tenait le même discours que le chef présidentiel, expliquant que le régime de Mubarak et ses prédécesseurs avaient été pionniers dans la reconnaissance des droits des femmes.

L'engagement de l'Egypte pour les droits des femmes internationaux relevait d'un paradoxe qui était le fruit d'un double positionnement, international et domestique. Aux yeux de la scène internationale, l'Etat donnait l'impression de partager des valeurs dites universelles. Concernant la politique intérieure, le parti national démocratique a autorisé le parti des Frères Musulmans à rentrer au parlement grâce aux alliances avec le parti du Travail en 1984¹³². La détente des relations avec les islamistes a entraîné le recul des droits des femmes attesté par la suppression des amendements de la loi sur le statut personnel. Les ONG de recherche ont lancé une campagne pour conserver les amendements de 1979 sur le droit au divorce déclarés inconstitutionnels, telles que l'Association de solidarité des femmes arabes¹³³. Une des jeunes militantes a expliqué dix ans après le contenu de cette campagne.

¹²⁹ Fiche télégraphique de la délégation française des Nations Unies à la Commission sur la condition des femmes, 24 février 1988, Archives diplomatiques de Nantes, carton 353 PO / 5 / 8, voir l'annexe 7.

¹³⁰ Tallawy, Mervat, « Décisions des Nations Unies et enjeux des femmes », in Gama'iyya taDâmun al-mar'a al-'arabiyya (Association de solidarité des femmes arabes), *Al-tahdiyyât allati tawâghha al-mar'a al-'arabiyya fi nihâiyya al-qarn al-'ashirîn, al-mu'atmar al-dawlî lil-mar'a al-'arabiyya*, (Les défis auxquels les femmes arabes font face à la fin du vingtième siècle, la conférence internationale pour les femmes arabes), Al-Qâhira, 1-3 septembre 1986.

¹³¹ *Al-tahdiyyât allazi tawâghha al-mar'a al-'arabiyya*, op. cit., p.5.

¹³² Karam, Azza M., *Women, Islamisms and the State, Contemporary Feminisms in Egypt*, London, New-York, MacMillan Press, St. Martin Press, 1998, p. 69.

¹³³ Saadawi, Nawal al-, « Féminisme et répression en Egypte : « une nouvelle bataille pour la libération des femmes », entretiens avec Naoual el Saadaoui. », *Nouvelles Questions Féministes*, 1993, vol. 14, n°1, p. 77-87.

« Je me suis engagée dans la campagne pour maintenir la loi du statut personnel de 1979. Je faisais partie d'un groupe qui a été créé, le « Comité Famille et Femmes ». Nous nous rencontrions dans différentes maisons et divers lieux, et nous rédigeons des amendements à la loi et les envoyions au parlement. »¹³⁴

La mobilisation de l'association de Nawal al-Saadawi et des femmes des partis politiques intégrait pour la première fois des techniques de lobbying parlementaire communes. L'engagement international de l'Egypte pour les droits des femmes ne correspondait pas à ses prises de positions domestiques et n'a pas abouti à des mesures concrètes jusqu'aux années 2000. Cela était illustré notamment par le fait que ses rapports d'évaluation sur la situation des femmes destinés au comité d'évaluation CEDAW étaient souvent incomplets et envoyés en retard. Par ailleurs, l'Etat n'a pas ratifié le protocole optionnel de 1999 qui permettait d'envoyer des plaintes individuelles au comité d'évaluation contre les violations des droits par le pouvoir. Les réserves de l'Egypte quant à la convention ont révélé au grand jour le paradoxe inhérent de la double position égyptienne sur les droits des femmes. Les quatre réserves de l'Egypte sont fondées sur la conformité à la loi religieuse inscrite dans la constitution ainsi que sur la souveraineté, mettant en lumière le compromis entre l'intégration dans le droit international et le droit domestique. Ce compromis est illustré par les réserves de l'Egypte concernant les quatre articles de la CEDAW, les articles 2, 9, 16 et 29. Elles ont été prises respectivement sur l'esprit général de la convention, sur la nationalité des enfants de père étranger, sur le mariage et le divorce, et sur l'obligation de suivre les arbitrages du comité si des conflits surviennent entre Etats à propos de l'interprétation de la convention. L'intérêt politique et social de protéger l'identité islamique du pays a donc primé sur l'ouverture des droits et le changement des pratiques promouvant l'égalité. Pour Marie-Aimée Hélie-Lucas, la quête de l'identité musulmane dans les pays arabes post-coloniaux s'est concentrée sur le domaine du privé car la construction d'une nouvelle communauté musulmane dans l'Etat-Nation moderne était un échec. Or, comme la femme représentait la garante de cette identité, le contrôle social sur les femmes était légitimé, d'autant plus, que la recherche identitaire a utilisé la religion et le recours aux « mythes » pour construire une image fantasmée de la femme « pure »¹³⁵. Cette identité-femme

¹³⁴ Ali, Nadjé Sadig al-, op. cit., p. 105.

¹³⁵ Badran, Margot, *Feminists, Islam, and Nation: Gender and the Making of Modern Egypt*, Princeton University Press, 1995.

musulmane, confondue avec la femme arabe, devait être protégée des attaques de l'étranger, attaques qui réactivaient le passé douloureux de la colonisation¹³⁶.

2.2 Les conférences de l'Association de solidarité des femmes arabes, critique du nouvel ordre mondial et exemple d'intégration dans le système international des droits humains.

L'intérêt de l'Etat pour les droits des femmes paraissait sensible du point de vue international. Mais concrètement, la convention n'a jamais été appliquée ni utilisée comme un outil de changement de la législation ou des mentalités par le gouvernement, qui avait pour seul but de maintenir un pouvoir intérieur fort, en ménageant les musulmans conservateurs et les cheikhs traditionnalistes d'Al-Azhar, tout en gardant un contrôle limité sur les opposants islamistes, tels que les Frères Musulmans. Selon le centre *Al-Ahram* pour les études politiques et stratégiques, « malgré le jugement du tribunal [constitutionnel] d'annulation de la loi du statut personnel de 1979 visant à casser la loi [...], la propagande a réussi à concentrer la lumière sur la position islamique extrémiste à propos des composantes de la loi sur les clauses qui reconnaissaient l'émancipation et les droits des femmes [...] le gouvernement [et le parlement ont] fini par se rapprocher des demandes du mouvement islamiste »¹³⁷. Nous pouvons avancer que la convention était pour l'Etat une « façade internationale » qui lui permettait d'obtenir des dividendes diplomatiques. Cependant, la contradiction inhérente à la position gouvernementale ne pouvait pas tenir, car en arrière-plan, les intellectuelles et activistes des ONG se sont saisies progressivement du champ international, tout en prenant pied dans les réalités locales et régionales. La première ONG qui a investi la scène internationale afin de contrebalancer le discours de l'Etat fut l'Association de solidarité des femmes arabes. En septembre 1986, elle a organisé au Caire une première conférence internationale avec des chercheuses et des professeures de tout le monde arabe, ainsi que des journalistes, des membres des organisations internationales, ainsi que des membres de l'appareil politique gouvernemental. Le thème de la conférence « les défis auxquels font face les femmes arabes à la fin du vingtième siècle » donnait a priori l'idée d'une conférence tournée sur la région arabe. La deuxième conférence de 1988 développait plusieurs sujets autour de « la pensée arabe et les femmes »¹³⁸. Mais l'introduction de la première conférence donnée par Nawal al-Saadawi a souligné la prépondérance du contexte égyptien. La

¹³⁶ Hélie-Lucas, Marie-Aimée, « Les stratégies des femmes à l'égard des fondamentalismes dans le monde musulman », *Nouvelles Questions Féministes*, n°16/18, Particularisme et universalisme, 1991, p. 30.

¹³⁷ Cité dans *Al-tahdiyyât allazi tawâgha al-mar'a al-'arabiyya*, op. cit., p. 10.

¹³⁸ Gama'iyya taDâmun al-mar'a al-'arabiyya, *Al-fikr al-'arabî al-ma'âSir wa-l-mar'a, al-mu'atmar al-dawlî al-thânî*, al-Qâhira 3-5 november 1988, 1988.

présidente de l'association a en effet insisté sur la campagne sur la loi du statut personnel qui s'est déroulé l'année précédant leur conférence. Les différentes interventions ont présenté les paradoxes de la pensée arabe contemporaine et la volonté d'émancipation des femmes, en prenant pour principal exemple la société égyptienne. Ainsi, Zaynab Chahine, chercheuse au centre national des recherches sociales a exposé l'évolution des femmes égyptiennes et du travail politique, tout au long du vingtième-siècle, et Magi Al-Haluni Hussein, professeure en communication à la faculté du Caire, a présenté les liens entre l'émancipation des femmes et le rôle des médias. Mais c'est surtout une attaque contre les paradoxes de la constitution égyptienne et des engagements internationaux de l'Etat sur les droits des femmes qui était entreprise par l'association. D'après Nawal al-Saadawi, la principale contradiction tenait dans l'opposition entre la défense de l'égalité, garantie par l'article 40 de la constitution de 1971 et l'inégalité dans le domaine privé, qui est résumée dans l'article 11 de la constitution de 1971¹³⁹. « L'État assure à la femme les moyens de concilier ses devoirs envers la famille avec son travail dans la société, son égalité avec l'homme dans les domaines politique, social, culturel et économique, sans préjudice des dispositions de la loi islamique »¹⁴⁰. Selon elle, « l'égalité dans la constitution est toujours conditionnée et menacée par les interprétations différentes de la *shari'a* »¹⁴¹. L'intellectuelle féministe définissait cette contradiction à l'aune de la convention CEDAW, en rappelant que « [le] document des Nations Unies du 19 décembre 1979 sur l'élimination des formes de discriminations contre les femmes affirme la participation égale des femmes et des hommes au contrôle de l'état et dans la famille, [le chapitre 16 affirme] l'égalité de l'époux et l'épouse dans la défense des droits et devoirs au sein de la famille et à l'extérieur »¹⁴². La militante féministe condamnait les inégalités fondamentales entre les hommes et les femmes inscrites dans la constitution à cause des conditions de la loi religieuse.

La vision de l'association des droits des femmes était ainsi construite sur le socle international des droits universels. Elle était aussi liée à la critique post-colonialiste d'un ordre mondial capitaliste, hérité des dynamiques de la colonisation qui selon l'écrivaine « a encouragé les côtés arriérés de l'islam », dont les inégalités touchaient plus durement les femmes à cause de la domination masculine¹⁴³. Sur la critique de la colonisation, nous

¹³⁹ « Constitution du 11 septembre 1971 », <http://mjp.univ-perp.fr/constit/eg1971i.htm#3>, consulté le 30 mars 2017.

¹⁴⁰ Ibid.

¹⁴¹ *Gama'iyya taDâmun al-mar'a al-'arabiyya*, op. cit., p. 5.

¹⁴² *Gama'iyya taDâmun al-mar'a al-'arabiyya*, op. cit., p. 6.

¹⁴³ Ibid., p. 17.

pouvons voir une proximité avec celle émanant du côté islamiste, expliquée plus tôt sur la quête de l'identité musulmane. Dans cette vision globale des droits des femmes, la convention était pour les intellectuelles de l'Association de solidarité un moyen de lutter contre les mentalités conservatrices et permettait d'avoir un outil pour légitimer les réformes législatives. Cependant, le changement de législation n'était pas vu comme une fin en soi, car d'une part il n'était pas respecté par le gouvernement. « On peut changer la loi que par la force politique ou militaire et le droit lui-même sans force se perd. [...] l'Etat qui a le pouvoir militaire ne respecte pas les décisions des Nations Unies ou du tribunal pénal international »¹⁴⁴. Le droit international ne pouvait être une garantie efficace car il n'existait pas d'autorité supranationale pour en faire respecter les lois. D'autre part, la « libération » des femmes, que la présidente différenciait de la « libération sexuelle » occidentale, ne pouvait passer que par le changement sociétal de la société dans son ensemble¹⁴⁵. Pour cela, les femmes devaient s'organiser politiquement par elles-mêmes et librement. Cette vision marxiste était surtout insufflée par Nawal al-Saadawi, influencée par les thèses de Gramsci et des intellectuels des groupes marxistes égyptiens, qu'elle avait côtoyés lors des manifestations contre Sadate¹⁴⁶. L'analyse de la situation des femmes était à la fois théorique et empirique, car établie sur les statistiques de l'analphabétisme et du pourcentage de femmes représentées au parlement par exemple, ainsi que sur les expériences des femmes militantes dans leur quotidien. Elle restait toutefois hors de portée des femmes des milieux les plus populaires. Cette distance était provoquée par la terminologie des termes employés dans les conférences et les publications de l'association, telles que le magazine *Noun* par exemple¹⁴⁷. Le mot *tahrîr* (« libération ») était connoté avec une vision négative de l'occident ; *nasawiyya* (« féminisme ») n'était pas forcément compris car c'était un nouveau mot formé à partir de la racine [n s '], qui donne le mot « femmes », de même pour le mot *qadâyâ* (« enjeux »)¹⁴⁸. Cette distance pouvait aussi s'expliquer par l'éloignement social des membres de l'association, souvent issus des milieux plus privilégiés, même si nous n'avons pas de données précises sur le profil sociologique de ces membres¹⁴⁹. Nous avons une idée cependant des compétences sociales élevées que requérait la possibilité d'organiser ce type de

¹⁴⁴ Ibid., p. 8.

¹⁴⁵ Graham-Brown, Sarah, « Feminism in Egypt: A Conversation with Nawal Sadawi », *Middle East Research and Information Project Reports*, n°95, Women and Work in the Middle East, 1981, p. 24-27.

¹⁴⁶ Ibid., p. 24.

¹⁴⁷ « Al-Saadawi to fight on », *Al-Ahram Weekly*, 20 mai 1992, p. 2 ; Saadawi, Nawal al-, *Walking through fire : a life of Nawal El Saadawi*, New York, Zed Books, 2002.

¹⁴⁸ Ali, Nadjé Sadig al-, op. cit., p. 47.

¹⁴⁹ Les seules sources que nous possédons sur les membres des associations sont les entretiens de Nadjé Sadig Al-Ali réalisés pendant les années 1990 qui sont anonymes.

conférences, de publier un magazine, etc. Malgré cela, la présidente, qui se présentait comme appartenant à la « classe moyenne », soutenait que des femmes d'un milieu défavorisé avaient rejoint leur association dans les années 1980¹⁵⁰. Les liens avec les milieux populaires étaient conditionnés par les origines et les expériences de chacune des militantes. Nawal al-Saadawi était elle-même originaire d'une famille populaire du village de Kafr Tahla dans le Delta, origine qu'elle revendiquait fièrement¹⁵¹.

L'approche féministe et marxiste de l'Association de solidarité des femmes arabes, dépendante de la prépondérance intellectuelle de Nawal al-Saadawi, est opposée à celle des femmes agissant aussi pour les droits des femmes internationaux mais en dehors des ONG et proches du gouvernement ou des agences internationales. Nous analyserons le cadre conceptuel dans lequel les deux parties inscrivent les droits des femmes. La vision de l'association avait une visée politique, plus que sociale, car la modification même de la loi du statut personnel était politique. Au contraire, la conception de ces droits et du changement de la situation des femmes de la part de la Commission nationale de la femme, activée en 1993 au sein du Conseil de la maternité et de l'enfance présidé par Suzanne Mubarak, était de proposer avant tout des services et des informations auprès des femmes dans un but « développementaliste ». Les activités de la Commission ne touchaient pas au domaine de la loi, tenu par les compromis du gouvernement entre le droit international et la loi religieuse. Ainsi, leur conception est mise en lumière par le thème des conférences et des programmes organisés entre 1993 et 1998. Les trois conférences de 1994, de 1996 et 1998 au Caire s'attachaient à élaborer des solutions pour les femmes rurales. En invitant des organisations civiles ainsi que des fonctionnaires de l'Etat, leur but était de former et d'influer sur les programmes des ONG de services afin d'orienter les actions de développement. La planification de ces projets passait entre autre par des formations pour encourager les femmes à travailler dans les services sociaux de développement, projets souvent financés par des agences des Nations Unies. En juin 1994, un de ces programmes a été soutenu par l'UNICEF¹⁵². Par ailleurs, s'agissant de la modification de la loi, la réforme du statut personnel était seulement perçue comme un apport pour la « stabilité psychologique » de la femme et celle du ménage¹⁵³. L'opposition entre l'Association de solidarité et la Commission

¹⁵⁰ Saadawi, Nawal al-, « Féminisme et répression en Egypte : « une nouvelle bataille pour la libération des femmes », entretiens avec Naoual el Saadaoui. », *Nouvelles Questions Féministes*, 1993, vol. 14, n°1, p. 77-87

¹⁵¹ Graham-Brown, Sarah, op. cit., p. 27.

¹⁵² Al-Dîn, Batîna Mahmud (ed.), *TaTawar 'Awdâ' al-mar'a fî 'ahd Mubârak 1981-2002*, Al-majlîs al-qawmî lil-mar'a, République Arabe d'Egypte, p. 48.

¹⁵³ Al-Dîn, Batîna Mahmud, op. cit., p. 17.

nationale était ainsi établie du point de vue des concepts du « développement » des femmes, entre libération du patriarcat et émancipation économique. Cependant, cela n'empêchait pas les échanges entre les féministes hors ONG et les membres des associations indépendantes. Par exemple, l'Association de solidarité des femmes a invité Mervat al-Tellawy pour leur première conférence de 1986, en tant qu'experte des droits des femmes aux Nations Unies et travaillant pour le ministère des affaires étrangères égyptien. De plus, la multiplication des activités de la part de ces deux mondes a pu être expliquée par l'émulation qu'avait provoqué la conférence mondiale de Nairobi, conférence à laquelle peu d'ONG ont participé, celles-ci ne pouvant pas financer une délégation en Ethiopie. Mais les témoignages de chercheuses proches de l'Association de solidarité ont démontré l'importance que cette conférence a eu dans la stimulation d'activités et la rédaction de rapports sur la situation des femmes, en dehors du cadre gouvernemental.

« Plein de choses sont arrivées en même temps : la préparation de Nairobi, travailler pour le rapport et travailler pour ma recherche sur cette conférence régionale sur les femmes arabes et africaines. [...] Nawal tenait aussi sa première conférence sur les femmes arabes. L'UNICEF m'a demandé de venir et présenter quelque chose sur la santé des femmes. C'était beaucoup de lectures d'un coup à propos de ce problème. La santé a été la porte par laquelle je suis entrée dans l'activisme pour les droits des femmes. »¹⁵⁴

La chercheuse connaissait à la fois le travail de Nawal al-Saadawi et des agences des Nations Unies, pour lesquelles elle avait peut-être présenté ses recherches sur la santé des femmes dans les conférences mondiales, régionales et locales. Le besoin de politique émis par l'Association de solidarité permettait de dépasser l'approche gouvernementale. Le paradigme « développementaliste » des droits des femmes internationaux était justifié seulement par un apport économique pour la société, qui ne remettait pas en cause les rapports hégémoniques entre les genres ni entre les classes sociales. Le témoignage de Farkhanda Hassan, la présidente du secrétariat des femmes pour le parti national démocratique, est sur ce point significatif et rend compte d'une approche de l'émancipation des femmes individualiste.

« Je ne faisais partie d'aucun mouvement. J'ai créé mon propre parcours parmi les hommes [...] Je ne revendique pas les droits des femmes autant que je prouve de quoi les femmes sont capables [...] Nous [le parti national démocratique] nous prouvons à la société que les femmes continuent le processus du développement. C'est une façon de mériter la

¹⁵⁴ Ali, Nadjé Sadig al-, op. cit., p. 105.

participation politique des femmes à tous les niveaux de prise de décision. Nous sommes peu nombreuses car les hommes ont commencé plus tôt [...]. »¹⁵⁵

Le problème qu'a rencontré l'ONG de Nawal al-Saadawi était lié au discours politisé qu'elle tenait vis-à-vis de la « libération » des femmes qui ne correspondait pas aux idées des féministes gouvernementales, alors que leurs deux approches reposaient sur le même socle international. Mais la Commission nationale ne citait pas la convention internationale CEDAW, d'après les rapports du Conseil national de la femme qui lui a succédé. Paradoxalement, les experts du comité CEDAW avaient pourtant incité l'approfondissement de cette Commission¹⁵⁶. Les problèmes administratifs de l'ONG ont commencé avec la campagne sur la loi du statut personnel. Nawal al-Saadawi a témoigné des premières menaces reçues par le ministère des affaires sociales lors de la conférence de l'Association de solidarité en 1986. Comme l'ONG dépendait de la loi 32 sur les associations, elle ne pouvait pas s'investir dans des activités dites politiques.

« La branche égyptienne [de l'Association de solidarité des femmes arabes était] enregistrée au ministère des affaires sociales comme association civile. Avec la campagne populaire féministe qui demandait un droit nouveau plus juste, nous avons reçu des menaces par des responsables du ministère des affaires sociales et nous avons demandé des explications sur la cause [...] Ils ont dit que le droit des associations nous empêchait les activités politiques. [Changer la loi] c'est une activité politique »¹⁵⁷.

D'autres ONG ont souligné l'importance d'inclure les droits des femmes dans une approche politique, afin de donner les moyens au mouvement de se positionner sur de réelles mesures et de justifier les changements dans la législation. « Nous avons une approche différente que nous avons diffusée en Egypte et en dehors [...] Notre position est une position politique et féministe [...] La conférence mondiale sur la population et le développement a prouvé que nous avons raison, que la séparation entre le travail féministe et le politique est futile et artificielle. »¹⁵⁸ Aida Sayf Al-Dawla, une des membres fondatrices du groupe Femme Nouvelle, a bien expliqué la volonté de se distinguer du féminisme occidental. Nous voyons

¹⁵⁵ Karam, Azza M., op. cit., p. 104.

¹⁵⁶ « Examen des rapports et renseignements présentés par les Etats parties en vertu de l'article 18 de la convention, Egypte », *L'action du CEDAW, Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Volume I, 1982-1985*, Office des Nations Unies à Vienne, Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, Nations Unies, New-York, 1990, p. 264-271.

¹⁵⁷ *Gama'iyya taDâmun al-mar'a al-'arabiyya*, op. cit., p. 10.

¹⁵⁸ Karam, Azza, op. cit., p. 125.

ici la volonté de se démarquer de l'image « occidentale » attachée au féminisme, qui est prégnante dans l'ensemble des témoignages.

Cependant, l'indépendance revendiquée de l'ONG de solidarité des femmes arabes n'a pas échappé au contrôle autoritaire de l'Etat. En 1991, le ministère des affaires sociales a décidé de dissoudre l'association par décret en convoquant des motifs de sécurité nationale et la loi 32 sur les associations. Le procès de l'Association a mobilisé plusieurs avocats égyptiens, ainsi que plusieurs ONG internationales et d'autres féministes proches de l'Association. Cela a pu être possible grâce à la position de Nawal al-Saadawi. Elle a travaillé entre la fin des années 1970 et les années 1980 aux Nations Unies à Addis Abeba pour le programme des femmes en Afrique, puis à Beyrouth pour la Commission économique d'Asie de l'Ouest¹⁵⁹. De plus, l'ONG était reconnue par le statut du Conseil économique et social de l'ONU depuis 1985. Mais son statut international, défendu par ses avocats car reconnu par le ministère des affaires étrangères égyptien, n'a pas empêché sa fermeture en 1991 et sa dissolution en 1992 après un procès en appel¹⁶⁰. L'association avait en effet un double statut, celui international et celui de la branche égyptienne de l'association enregistrée auprès des affaires sociales. Cela remettrait en cause « l'effet boomerang », conceptualisé par les relations internationales, pour le cas égyptien. Selon ce concept, les ONG locales plaident auprès des ONG internationales, des réseaux transnationaux ou des Etats puissants, pour qu'en retour ceux-ci mettent sous pression un Etat qui viole des droits fondamentaux¹⁶¹. Or, dans le cas de l'Association de solidarité, les ONG Human Rights Watch et Amnesty International n'ont pas réussi à faire changer la décision judiciaire¹⁶². Car celle-ci dépendait en premier lieu d'un tribunal administratif local, qui n'appliquait pas les conventions internationales ratifiées par l'Egypte. A cause de la critique de l'intervention égyptienne en Irak et des discours de l'écrivaine sur la religion, les motifs de sécurité nationale et d'atteinte à la morale publique ont été invoqués. La cour administrative a affirmé que les publications de l'association « contenait des attaques et suscitait des doutes sur l'ordre social et religieux, particulièrement sur les conventions du mariage, du divorce, et du nombre de femmes » ainsi

¹⁵⁹ Graham-Brown, Sarah, « Feminism in Egypt: A Conversation with Nawal Sadawi », *MERIP Reports*, n°95, Women and Work in the Middle East, 1981, p. 24.

¹⁶⁰ « Egypt: Court Upholds Closure of Women's Organization », *Middle East Watch*, vol. 4, n°7, p. 4.

¹⁶¹ Alavrez, Sonia E., « Translating the global effects of transnational organizing on local feminist discourses and practices in Latin America », *Meridians*, vol. 1, n°1, 2000, p. 29-67.

¹⁶² « Egypt: Court Upholds Closure of Women's Organization », *Middle East Watch*, vol. 4, n° 7.

que « des attaques sur la politique de l'Etat qui constituent une infraction des règles fondamentales des associations »¹⁶³.

2.3 L'utilisation différenciée de la convention dans les programmes des ONG pionnières : une approche complexe des droits des femmes.

La convention internationale pour l'élimination des discriminations contre les femmes a été utilisée en premier lieu par l'ONG de solidarité des femmes arabes pour dévoiler les contradictions de la loi égyptienne par rapport aux droits des femmes. La convention était donc perçue comme un outil pour changer, ou du moins, justifier les réformes législatives. Avant la conférence sur la population et le développement de 1994, elle n'est pas mobilisée comme un outil ni comme un moyen par les autres ONG à leur début. La définition de ces ONG est nécessaire pour comprendre la différence d'approche et de temporalité dans l'utilisation de la convention. Notre corpus d'ONG est cependant difficile à classer. Nous avons déjà commencé par proposer différentes catégories, celles des ONG de recherche, des ONG des droits des femmes et des ONG de développement. Les ONG de recherche, comme Femme Nouvelle, ont commencé par mener des recherches pour documenter l'histoire des femmes arabes et des femmes égyptiennes. Leur prospectus dans les années 1990 indiquait que le centre « s'intéressait à la recherche et à l'échange d'information, autant qu'aux problèmes concernant l'égalité des femmes et des droits, notamment des femmes égyptiennes et des femmes arabes en général. Ce centre représente une nouvelle étape dans notre lutte contre la subordination [...] des femmes. »¹⁶⁴. Au moment de leur enregistrement en tant que centre de recherche, dépendant du statut de compagnie civile, en 1991, les activistes se sont prononcées pour une approche à la fois académique, légaliste et sociale des droits des femmes. L'éditorial de leur magazine *Al-Mar'a al-gadida* de 1992 a affirmé que « le centre féministe d'études et de recherche [est] fondé sur la coopération, [avec pour] objectif de conscientiser les femmes et la société sur les enjeux et les problèmes des femmes, et de demander les droits des femmes. [...] Nos objectifs [sont de] soutenir et former les chercheuses et chercheurs, publier et distribuer des publications, des livres sur les affaires des femmes, d'échanger les expériences féminines, fonder une bibliothèque, faire des recherches civiles, offrir des conseils et services légaux de santé, faire des forums de discussions »¹⁶⁵. L'ensemble de ces activités dépassait le stade de la simple recherche pour apporter des

¹⁶³ Déclaration de la Haute Cour administrative égyptienne le 7 mai 1992, traduit par *Middle East Watch*, op. cit., p. 2.

¹⁶⁴ Karam, Azza M., op. cit., p. 124.

¹⁶⁵ *Al-mar'a al gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°5, 1992.

solutions concrètes en termes de santé par exemple. Ce n'est qu'en 2001 que le groupe Femme Nouvelle a abordé le thème de la CEDAW dans sa revue.

« Que représente la convention ? Est-ce un progrès pour nous ? C'est la question que se pose n'importe quelle femme lorsque nous discutons avec elle sur la convention. Est-ce qu'elle a changé quelque chose ou est-ce qu'elle peut changer quelque chose dans nos vies ? Qu'est-ce qu'elle signifie pour la situation des femmes en Egypte ? Est-ce quelqu'un s'intéresse à nous ? Est-ce que les expertes dans les Nations Unies se préoccupent des voix des femmes égyptiennes ? »¹⁶⁶

Ces interrogations permettent d'étudier les axes du travail du centre de recherche par rapport à la convention. Leur travail s'attachait surtout à exprimer les conséquences que pouvaient avoir la convention sur la situation des femmes en Egypte. Par ailleurs, les militantes avaient compris l'importance de la place des « experts » dans l'application de la convention en Egypte. L'auteur de l'article parlait ici des membres du comité de l'évaluation de la CEDAW. D'autre part, l'ONG Femme Nouvelle a établi un programme de travail sur la convention seulement après la création d'une coalition d'ONG sur la CEDAW en 1997. Ce programme n'apparaît pas directement dans leur revue, mais il est mentionné dans un de leurs prospectus consulté lors des entretiens¹⁶⁷. Il est surprenant de voir la reconstruction a posteriori des membres par rapport à l'utilisation de la CEDAW dans leurs recherches et leurs plaidoyers. Nevine Ebeid, une militante d'une quarantaine d'années, explique qu'elles ont recouru à la convention en tant qu'outil politique depuis le début, ce qui correspondait à ses propres représentations.

*Dans notre organisation, nous avons un projet dédié à la CEDAW, car nous sommes une organisation féministe. Nous nous sommes toujours référées à cette convention ; nous nous référons aux conventions internationales en général car c'est une ressource.*¹⁶⁸

Le parcours de la militante dans l'activisme des droits des femmes éclaire cette reconstruction. Elle est entrée au centre Femme Nouvelle seulement en 2006. Avant cela, elle avait milité au sein de l'Association copte évangélique pour les services sociaux, ainsi que pour le Centre pour l'assistance légale des femmes égyptiennes. Il est intéressant de noter que Nevine classe sans détailler ces deux organisations comme des « organismes de services

¹⁶⁶ 'Abd al Wahab, Nadia al 'Afifi, « Que s'est-il passé à New-York ? ! La convention des femmes, entre le gouvernement et les gens », in *Al-mar'a al gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, septembre 2001.

¹⁶⁷ Prospectus de présentation de la Fondation Femme Nouvelle.

¹⁶⁸ Entretien avec Nevine Ebeid, voir l'annexe 8.

sociaux », alors qu'Amal, une des fondatrices de Femme Nouvelle, définit l'Association copte comme une « ONG gouvernementale »¹⁶⁹. L'engagement récent de Nevine au sein de l'association ne lui permettait pas de dater précisément la mise en place du programme CEDAW par le centre de recherche qui était devenu pour elle une évidence. Au contraire, c'est une construction progressive qui a lancé le centre dans l'aventure de la CEDAW. Avant 1997, l'ONG mettait en place des rencontres et des discussions autour des thèmes comme la violence contre les femmes, le droit du travail, des inégalités, autant de droits internationaux qui étaient inscrits dans la convention, mais qu'elles ne défendaient pas en tant que tels. De 1985 à 1997, les thèmes abordés par le centre de recherche liaient les droits des femmes à l'histoire du féminisme et aux combats des femmes arabes du passé et du présent. En 1986, elles ont publié par exemple un reportage sur la grève des ouvrières égyptiennes à Mahala et en 1988, un de leurs articles reprenait le communiqué des femmes palestiniennes¹⁷⁰. Nous remarquons que c'est après l'acquisition de leur nouveau statut de compagnie civile « d'intérêt de conseil et documentation », que Femme Nouvelle a ébauché des actions institutionnalisées. L'association se définissait comme une « organisation qui n'a pas de limites de possibilités » et qui travaille « avec tous les gens intéressés par le problème des femmes »¹⁷¹. En 1992, leur magazine incluait une nouvelle rubrique intitulée « nos informations ». Elles ont par exemple organisé des discussions en collaborant avec de nombreuses associations des droits de l'Homme, partenariats rendus possibles par les liens des fondatrices avec celles-ci. Le numéro de la revue *Al-mar'a al-gadida* sur la violence familiale et la violence contre les femmes faisait ainsi écho à plusieurs activités organisées cette année-là. Une discussion sur ces thèmes s'est déroulée au Centre d'études et d'informations pour les droits de l'Homme le 26 juin 1992, ouverte aux « chercheurs, juristes et les femmes et les hommes concernés par les enjeux des femmes, [ainsi que] sur le phénomène de violence contre les femmes, [pour] exprimer les formes d'obstacles aux droits de l'Homme »¹⁷². Ce type de collaboration a permis par exemple de tisser les premiers liens institutionnels avec les organisations des droits de l'Homme. En effet, Amal Abdel Hadi a travaillé à la suite de ces collaborations pour le centre des droits de l'Homme entre 1995 et 1996. Par ailleurs, même si l'association ne citait pas la convention, elle analysait les violences contre les femmes, comme une atteinte aux droits humains. La même année, l'ONG

¹⁶⁹ Entretien avec Nevine Ebeid et Amal Abdel Hadi.

¹⁷⁰ « Etat des lieux, la manifestation des ouvrières de Mahala », in *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°2, juillet 1986 ; *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°3, juin 1988.

¹⁷¹ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°5, 1992.

¹⁷² *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°5, 1992, p. 11.

a multiplié ce genre de discussions, avec une présentation de l'étude de deux chercheuses du programme santé de Femme Nouvelle sur l'accouchement sans douleurs, en partenariat avec des médecins et l'Association pour le développement de la santé et l'environnement. Ce partenariat s'est développé entre autres grâce à Aida Seif al-Dawla, une des co-fondatrices de l'association, avec laquelle Amal Abdel Hadi a travaillé sur certains programmes¹⁷³. La formation de médecin de cette dernière a dû influencer les thèmes abordés, notamment sur la santé des femmes¹⁷⁴. Elles ont invité une médecin d'origine soudanaise ayant fait ses études en Egypte, Nahid Toubia, qui faisait partie du Conseil de la population à New-York, pour discuter des moyens de contraception et de la pilule hormonale, de la liberté de choix des femmes quant à « la santé reproductive », appelée aussi dans le langage international « droits reproductifs ». L'expression apparaît en tant que telle en 1995 dans la publication de Femme Nouvelle¹⁷⁵. De plus, leurs actions ne se limitaient pas à l'espace égyptien. En 1992, du 17 au 30 août 1992, elles ont participé à Tunis à la conférence de l'Institut arabe pour les droits de l'Homme sur les droits humains. Elles ont cependant regretté que le festival des organisations féministes tunisiennes, tenu quelques jours avant la conférence à Hammamet, n'ait pas été intégré dans le cadre des conférences et notamment que les organisations n'aient pas pu profiter des formations sur les outils internationaux des droits de l'Homme¹⁷⁶. Pour l'association égyptienne, les droits des femmes devaient être compris, analysés et utilisés comme tous les droits humains¹⁷⁷. Cela faisait partie d'une stratégie de lutte, puisque à cet effet, elles pouvaient opposer au gouvernement et à leurs détracteurs la supériorité des droits humains des femmes en tant qu'arguments d'autorité par rapport aux spécificités du droit coutumier ou aux droits issus de la *shari'a*. Ayant trait à l'international, la conférence de Vienne sur les droits humains a entériné ce principe dans sa déclaration, que « les droits humains des femmes et des filles sont une part inaliénable, intégrale et indivisible des droits humains universels »¹⁷⁸ et « les traditions culturelles ne pouvaient pas être utilisées comme une excuse pour éviter de promouvoir et protéger tous les droits humains [...] »¹⁷⁹. L'ONG a convoqué le concept des droits humains des femmes par exemple pour s'opposer aux

¹⁷³ Karam, Azza M., op. cit., p. 123.

¹⁷⁴ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

¹⁷⁵ « Les droits reproductifs des femmes et les politiques d'ajustement structurel » in *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°8, 1995.

¹⁷⁶ *Al-mar'a al gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°6, 1992.

¹⁷⁷ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

¹⁷⁸ Corti, Ivanka, « Relationships with UN Conferences, specialized agencies, programs, and funds », in Flinterman, Cees, Schöpp-Schilling, Hanna Beate (ed.), *The circle of empowerment, Twenty-five years of the UN Committee on the Elimination of Discrimination Against Women*, New-York, The Feminist Press, 2007, p. 36-50.

¹⁷⁹ Schöpp-Schilling, Hanne Beate, « The nature and scope of the convention », in *The circle of empowerment...*, op. cit., p. 10-30.

mutilations génitales en 1994, au moment de la conférence mondiale sur le développement et la population du Caire, en se différenciant des discours religieux ou de santé publique qui condamnaient aussi cette pratique¹⁸⁰.

Cependant, d'autres ONG de recherche n'ont pas recouru à cette convention car elle n'influençait pas leurs activités. Le Forum Femmes et Mémoire était centré sur la documentation du mouvement féministe égyptien et international, sur les théories féministes et leur circulation dans la société. Pour Maissan Hassan, une jeune militante, la CEDAW était un outil pour les autres ONG qui agissaient pour faire appliquer la convention, mais qui ne concernait pas leurs activités de recherche.

*La CEDAW ne nous impacte pas directement, mais c'est un outil instrumental pour les ONG d'activistes comme la Fondation Femme Nouvelle, pour supprimer les réserves égyptiennes. C'est aussi un outil important pour les activistes comme on le voit dans nos archives d'histoire orale, et le besoin de protéger les engagements de l'Etat sur ce traité, mais il n'affecte pas notre travail quotidien.*¹⁸¹

Pour les ONG de développement, la convention n'était pas au centre de leur projet, celui-ci étant constitué principalement de services sociaux et économiques pour les femmes précaires. Nous pourrions définir le critère de différenciation des ONG sur l'utilisation de la convention, mais ce qui nous préoccupe est la temporalité du recours à la CEDAW au sein même de chaque ONG. Par exemple, l'Association pour le développement et l'avancement des femmes a abordé la CEDAW comme un outil de formation de leurs équipes dans sa présentation générale datant des années 2000¹⁸². Du côté des ONG des droits des femmes, l'Alliance des femmes arabes n'a pas mentionné dans sa présentation générale la convention. Mais l'association a discuté de la convention par rapport à la loi égyptienne dans un article datant d'après 1998 sur l'accès des femmes aux postes de juges¹⁸³. L'Alliance a par ailleurs organisé en 1993 une conférence régionale sur la santé des femmes et la convention CEDAW¹⁸⁴. Mona Zulficar, Fathi Naguib, le conseiller du ministre de la justice, et Shahida al-Baz, chercheuse en sciences sociales, y exprimaient leurs inquiétudes quant au maintien des

¹⁸⁰ « De la parole aux actes », *Al-Ahram Hebdo*, 8-14 mars 1995, p.5.

¹⁸¹ Entretien avec Maissan Hassan.

¹⁸² « Structure of ADEW », <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=1&tpid=5>

¹⁸³ « Arab Women Judges : Success stories », <http://www.theallianceforarabwomen.org/NewsDetailsPg.aspx?NewsID=1>

¹⁸⁴ Saad, Rania, Nizar, Nermine, « Women's equality : obstacles remain », *Al-Ahram Weekly*, 24-30 juin 1993, p. 14.

discriminations légales ainsi que l'atmosphère anti-démocratique qui empêchait les ONG d'obtenir les informations réelles sur la situation des femmes¹⁸⁵. L'entretien avec Madiha al-Safty, devenue membre de l'Alliance après 2011 et ayant au préalable travaillé pour de nombreuses organisations internationales comme le Programme des Nations Unies pour le développement, indique qu'elle ne considérait pas la CEDAW comme un outil de premier plan car le problème reposait dans l'application des lois égyptiennes qui promouvaient déjà l'égalité¹⁸⁶. Des avocates proches de l'association participant à la conférence partageaient aussi ce point de vue tout en appelant au changement de législation. Mona Zulficar par exemple demandait le droit de donner la nationalité égyptienne aux enfants nés de père étranger¹⁸⁷. Au contraire, le Centre égyptien pour les droits des femmes a convoqué le texte international plusieurs fois dans sa présentation. « Le Centre égyptien des droits des femmes travaille sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes et pousse les autorités législatives à reconsidérer les lois qui contreviennent [...] à la CEDAW » et sur « la prise de conscience des droits des femmes comme faisant partie intégrale des droits humains »¹⁸⁸. Nous retrouvons ici une claire filiation avec les déclarations de Vienne de 1993 qui cohabitent avec l'affirmation du respect des cultures locales. La différence d'approches entre l'Alliance et le Centre égyptien sur la CEDAW vient peut-être de l'origine et des activités professionnelles de leurs membres. En effet, Madiha al-Safty était professeure de sociologie et donc mettait plus l'accent sur la pratique de la loi par les acteurs, comme les juges par exemple, et les inégalités que cela entraînait¹⁸⁹. A l'inverse, Nehad Abu al-Komsan était avocate et insistait sur les textes de loi et leurs conséquences sur la situation et le statut socio-économique des femmes car « la loi détermine les droits, les moyens de son application et impacte la position légale des individus en plus des droits qui y sont attachés »¹⁹⁰. Le Centre reliait parallèlement cette analyse aux attaques politiques que subissaient les lois concernant la justice et le genre, telles que la loi de 1979¹⁹¹. Nous n'avons cependant pas assez de données pour comparer les approches « légalistes » du Centre égyptien avec le

¹⁸⁵ Ibid.

¹⁸⁶ Entretien avec Madiha al-Safty.

¹⁸⁷ Saad, Rania, Nizar, Nermine, « Women's equality: obstacles remain », *Al-Ahram Weekly*, 24-30 juin 1993, p. 14.

¹⁸⁸ « About », http://ecwronline.org/?page_id=99

¹⁸⁹ Safty, Madiha al-, « Women in Egypt: Islamic Rights Versus Cultural Practice », *Sex Roles*, vol. 51, n°5-6, 2004, p. 273-281.

¹⁹⁰ Ibid.

¹⁹¹ « Discrimination of Women in 2005 Women marginalized within Political Parties and by Governmental Violence », Centre égyptien pour les droits des femmes, mars 2006, <http://ecwronline.org/?p=4556>

Centre d'assistance légale aux femmes égyptiennes, composé aussi d'avocates travaillant pour les changements de législation.

La relative faible intégration de la CEDAW dans les programmes des ONG pendant leurs premières années de formation était probablement due à la fois à la position institutionnelle du comité d'évaluation de la convention au sein des Nations Unies ainsi qu'aux efforts limités du gouvernement pour publier son action¹⁹². En effet, les expertes membres du comité ont témoigné des difficultés administratives et politiques pour faire reconnaître le comité, et plus largement la CEDAW, comme un outil à part entière des droits humains. En 1994, à la conférence du Caire, Ivanka Corti, alors présidente du comité, n'est pas acceptée au rang des membres des autres commissions des droits de l'Homme. De plus, son nom n'était pas « inscrit sur la liste des conférenciers parce que la Commission sur la condition féminine et la Division pour l'Avancement des Femmes ne voyaient pas l'intérêt de la présence du comité »¹⁹³. Il a fallu attendre 1996 pour que les experts du comité, institué en 1983, réussissent à se faire reconnaître et coordonner leurs actions avec les autres organes de l'ONU. Cela grâce à une conférence du Glen Cove sur la santé des femmes qui réunissait tous les acteurs onusiens sur les droits de l'Homme¹⁹⁴. D'autre part, au vu des différences d'attachement à la convention, nous pouvons nous demander si le traité des Nations Unies a encouragé la création d'un socle commun de références pour le mouvement égyptien des droits des femmes. En se fondant sur nos entretiens, nous remarquons que la construction d'une collaboration entre les ONG de recherche et celles de terrain a primé sur la création d'un cadre référentiel collectif.

*Nous étions plus dans les politiques législatives que dans le terrain. Nous nous sentions coupables mais d'autres groupes faisaient du terrain et le niveau politique est important aussi.*¹⁹⁵

Amal Abdel Hadi séparait les actions entre le lobbying parlementaire et les services sociaux, mais qui étaient toutes reliées à ses yeux. De plus, certaines militantes qui cumulaient à la fois une profession médicale et une position d'activiste, étaient persuadées de l'importance d'agir de manière transversale pour aboutir au changement. « Quelle que soit la

¹⁹² Corti, Ivanka, « Relationships with UN Conferences, specialized agencies, programs, and funds », in Flinterman, Cees, Schöpp-Schilling, Hanna Beate (ed.), *The circle of empowerment, Twenty-five years of the UN Committee on the Elimination of Discrimination Against Women*, New-York, The Feminist Press, 2007, p. 36-50.

¹⁹³ Corti, Ivanka, op. cit., p. 40.

¹⁹⁴ Corti, Ivanka, op. cit., p. 43-44.

¹⁹⁵ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

manière de formuler l'approche du sujet, si c'est un problème de santé publique qui concerne les droits humains ou l'inverse [...] l'activiste ne se limitera pas soit à la formation soit à la conscientisation. Il devra développer et travailler pour rendre disponible tous les ingrédients de la recette »¹⁹⁶, expliquait Aida Sayf al-Dawla concernant les problématiques de santé reproductive de femmes. D'après elle, les ONG devaient répondre parallèlement aux enjeux de la recherche et au manque de services de santé. Les organisations de femmes ont ainsi projeté de collaborer pour atteindre leurs objectifs, malgré leurs approches disparates des droits des femmes. Chacune se positionnait différemment en termes d'activités, d'idées et de méthodes selon les expériences et le statut professionnel de leurs membres.

Chapitre 3- La collaboration des ONG pour la conférence mondiale de l'ONU au Caire: mises en commun et apprentissages institutionnels.

La reconnaissance du rôle des ONG dans le système des droits humains a moins influencé la création des organisations égyptiennes que de nouveaux enjeux sociétaux et économiques. La ratification de la CEDAW n'avait pas provoqué de changement dans la politique du gouvernement Mubarak qui préférait maintenir le statu quo concernant les lois régissant les relations familiales. Les ONG ont ainsi laissé l'instrument international en marge de leurs activités de développement et de recherche, jusqu'à la préparation de la conférence du Caire en 1994.

3-1 Le comité préparatoire pour la conférence sur la population et le développement du Caire de 1994.

La CEDAW n'a pas représenté un socle de revendications communes pour les différentes ONG de femmes avant 1994-1997. Cela était dû à la faible publication de la convention de la part des Nations Unies et du gouvernement, mais aussi à cause des différences d'approches des relations entre la loi et le changement social. Les militantes occupaient des professions différentes dans la société, conditionnant ainsi un rapport distinct au texte international et à son application. Le programme des ONG dépendait surtout des problématiques locales qu'elles rencontraient, notamment pour les ONG de développement et les ONG des droits des femmes. L'Association pour le développement et l'avancement des femmes avait en effet débuté grâce aux recherches d'Iman Bibars et d'Heba al-Kholy sur la situation des ménages de femmes seules. Mais l'arrivée de la première conférence mondiale au Caire sur la population et le développement en 1994 a changé la donne pour les ONG de

¹⁹⁶ « Aida Seif El Dawla, Psychological Rehabilitation of Victims of Violence, Egypt », 18 février 2005, consulté le 3 mars 2017, http://www.mediterraneas.org/article.php3?id_article=384

terrain et politiques. L'enjeu international des droits des femmes a été mis au premier plan des discussions nationales. Les thèmes de la conférence tournaient autour de la démographie et du contrôle des naissances, thèmes directement liés à la position des femmes dans la société. Les six sujets abordaient respectivement l'émancipation des femmes, la planification familiale et la santé reproductive, l'environnement, les politiques démographiques et migratoires, la croissance économique et la population, et l'éducation sexuelle¹⁹⁷. Ces thèmes ont rencontré les problèmes locaux des femmes égyptiennes ainsi que les définitions des programmes de développement des ONG, notamment sur les droits reproductifs, tels que l'avortement. Ces dernières ont pu se saisir de cette opportunité afin de faire entendre leurs idées et partager leurs expériences dans le débat international. La conférence se divisait entre la scène officielle, tenue au centre international des conférences du Caire, et le forum des ONG, accueilli à Nasr City, un quartier au nord-ouest du centre-ville. L'Etat égyptien était mandaté par la conférence, présidée par Nafis Sadik, membre du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), de former un comité d'ONG dans le but de préparer et organiser le forum des ONG. La présidente de la conférence voulait en effet que « le gouvernement et les ONG s'engagent plus pour promouvoir l'éducation des femmes [...] et améliorent le rôle et le statut des femmes »¹⁹⁸. Selon elle, le développement des individus permettait ensuite qu'ils « contribuent » plus efficacement à leur société, le développement étant analysé ici comme un investissement dans le capital humain.

Un comité international de pilotage était prévu initialement pour cette mission. Mais les difficultés d'organiser à distance un événement de cette ampleur, plus de 10 000 participants étaient attendus sur les trois jours de la conférence, a obligé les Nations Unies à déléguer leur mandat à un comité national¹⁹⁹. L'action de l'Etat s'est concentrée sur l'organisation d'une « vitrine » pour l'image de leur pays. « Etre capable d'organiser le forum des ONG de manière professionnelle serait une source de fierté », affirmait Mona Zulficar, avocate et vice-présidente du comité national de pilotage pour le forum de la conférence²⁰⁰. Cependant, le comité a rencontré de nombreux obstacles dans sa création même. En 1993, Aziza Hussein est nommée pour représenter le comité d'ONG à Amman, pour une conférence régionale de préparation²⁰¹. L'activiste égyptienne disposait d'une longue expérience

¹⁹⁷ *Report of the International Conference on Population and Development, Cairo 5-13 September 1994*, New-York, United Nations Population Information Network, A/CONF.171/13, 1994.

¹⁹⁸ « On with our family planning programme », *Al-Ahram Weekly*, 7 avril 1993, p. 12.

¹⁹⁹ « Creating a network out of a nucleus », *Al-Ahram Weekly*, juin 1994, p. 16.

²⁰⁰ Ibid.

²⁰¹ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

internationale dans les droits des femmes. Après s'être engagée au sein du club des femmes au Caire dans les années 1950, elle a monté en 1963 la branche égyptienne du planning familial grâce à sa rencontre avec le mouvement international du planning familial à New-York. Elle représentait une génération de femmes privilégiées qui avaient choisi les activités de charité plutôt que la politique, à la différence de Doria Shafiq par exemple. Lorsque son mari, anciennement ministre des affaires sociales, fut nommé ambassadeur aux Etats-Unis, elle a pu nouer des liens avec le mouvement international du planning, qui lui ont permis ensuite de participer à l'élaboration des droits des femmes internationaux. Membre du mouvement du planning, Aziza Hussein a assisté aux réunions de la Commission sur le statut de la femme des Nations Unies, puis en 1974 elle a participé à la rédaction de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes²⁰². Sa position au sein de la société civile internationale et égyptienne lui a donné la légitimité suffisante pour obliger le gouvernement à respecter le mandat des Nations Unies.

Ils ont choisi Aziza Hussein qui est allée en Jordanie pour représenter les ONG d'Egypte, mais elle était très courageuse. Elle a dit : « Je ne peux pas représenter un Forum qui n'existe pas ». Sa position a permis de créer un forum de 400 ONG avec quelques groupes des droits de l'Homme, et majoritairement des groupes des droits des femmes, qui sont des droits humains, et des associations gouvernementales²⁰³.

Amal Abdel Hadi explique que c'est la militante du planning qui a incité le gouvernement pour qu'il mette en place les conditions réelles d'organisation d'un forum d'ONG égyptiennes, coordonné par le comité national de préparation de la conférence. Mona Zulficar soulignait aussi le rôle d'Aziza Hussein. D'après elle, la présidente du comité a élargi le nombre d'ONG qui avaient été rassemblées par le ministre de la population, Maher Mahran, mais dans son interview à l'hebdomadaire *Al-Ahram Weekly*, l'avocate ne mentionnait pas le rapport de force avec le gouvernement. Nous pouvons soulever ici la limite des sources journalistiques qui restent assez évasives et éludent certains faits, comme le rapport réel au gouvernement. D'autre part, les articles concernant la conférence du Caire des versions anglophones et francophones du quotidien rapportaient toujours les paroles des mêmes personnes. Cela peut démontrer une faible représentativité des voix des ONG dans les médias tout comme le microcosme qu'elles représentaient. Aziza Hussein devait aussi très bien connaître les attentes des Nations Unies pour faire valoir la mise en place d'un comité

²⁰² « Aziza Hussein : Optimist with a mission », *Al-Ahram Weekly*, 14 juillet 1993, p. 16.

²⁰³ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

d'ONG, appelé aussi le « forum ». Lorsque trente-cinq ONG ont été sélectionnées pour le comité directeur, elles ont organisé une élection des représentantes de la nouvelle organisation selon les critères de représentation thématiques et géographiques. Leur plan de travail et stratégique devait être présenté au ministre de la population pour validation. Elles ont ensuite constitué six groupes de travail auxquels était attribué un des thèmes de la conférence. L'organisation des travaux des sous-comités et la mise en commun de leurs rapports ont ensuite été laissée entre les mains des ONG participantes.

L'impact de ce forum sur la collaboration des ONG féminines a été essentiel puisque c'est la première fois que les organisations civiles de tous les gouvernorats se sont réunies pour travailler ensemble et préparer des rapports sur la situation des femmes, tout en étant reconnues par l'Etat. « Sous la pression internationale, le gouvernement a été obligé de nous reconnaître, et les ONG ont pris position pour exprimer des enjeux sociaux différents, défendre le peuple dans les politiques et notamment les politiques démographiques. Notre expérience a souligné l'importance du travail collectif, la négociation collective, le rassemblement de nos compétences pour influencer les décisions et leur application.»²⁰⁴ Pour Azza Karam, qui a participé à la conférence en tant que membre observatrice au sein de Femme Nouvelle, il y avait une véritable « euphorie provoquée par l'opportunité de discuter relativement librement et ouvertement, de toutes les idées »²⁰⁵. La chercheuse dévoilait l'influence de la collaboration des ONG sur la prise de conscience de leur poids dans les négociations des droits. Cependant, cette collaboration, mise en place de manière hiérarchique et contrôlée par un noyau d'activistes acceptées par l'Etat, a aussi entraîné certaines frictions. En 2005, une présentation lors de la conférence de Femme Nouvelle a critiqué le comité de préparation a posteriori comme « élitiste »²⁰⁶. Les choix opérés par le comité de pilotage n'étaient cependant pas perçus comme tels par tous les membres de cette association puisque Amal Abdel Hadi et Sayf al-Dawla ont accepté de participer pleinement au groupe de travail sur le genre. Leur équipe a travaillé librement en collaborant entre autres avec le Nouveau Forum Civique et le Centre national de recherche sur les études sociales et criminelles. Par ailleurs, les militantes ont davantage parlé du travail du comité de manière bénéfique, sans faire apparaître les possibles dissensions. Cependant, l'opposition des courants conservateurs

²⁰⁴ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°7, 1993, p. 12.

²⁰⁵ Karam, Azza, op. cit., p. 154.

²⁰⁶ Khalil, Azza, « Al-haraka al-nisâ'iyya al-masriyya » (Le mouvement des femmes égyptiennes), in Fondation Femme Nouvelle, *Mu'atmar al-haraka al-nisâ'iyya al-masriyya al-mu'âsira al-âfâq wa-l-tahdiyyât*, 18 – 20 december 2005, (Conférence du mouvement des femmes égyptiennes contemporain, les horizons et les défis), Le Caire, Widad Mitri Collection, 2005, p. 17.

a été très forte, tant du point de vue égyptien qu'international, avec la position stricte du Vatican et du pape Jean-Paul II sur l'avortement. L'institution islamique officielle représentée par l'université d'Al-Azhar a appelé au boycott de cette conférence qui selon leur point de vue allait contre les normes et la loi de l'Islam²⁰⁷. Le nombre d'articles dans l'hebdomadaire *Al-Ahram Weekly* qui attaquent et contre attaquent la conférence s'est vu multiplié pendant l'été 1994. Les deux responsables du comité de préparation ont dû prendre la défense du projet de développement soutenu par la nouvelle coalition d'ONG, sans l'appui du gouvernement, ainsi que des journalistes étrangers²⁰⁸. Nous remarquons dans les arguments s'opposant au programme de la conférence une idée du complot spécifique à l'Egypte et liée à l'approfondissement des relations avec les Etats-Unis, mais aussi au contexte post-Guerre Froide. Selon un essayiste islamiste, la conférence allait « à l'encontre de la dignité humaine » et rejetait « les principes qui font que les Nations Unies sont un gouvernement international qui impose des politiques » car dans son schéma complotiste les pays occidentaux maniganciaient l'affaiblissement des pays arabes.²⁰⁹

Cette défiance nationale relayée par un des principaux journaux du pays n'a pas empêché la tenue de la conférence du 5 au 13 septembre 1994. D'autre part, la soudaine lumière faite sur les ONG dans la société a même entraîné une augmentation du nombre de leurs membres²¹⁰. Mais les organisations de la société civile qui n'avaient pas le statut du conseil économique et social, ce qui représentait la majeure partie des ONG, n'ont pas participé aux événements officiels de l'ONU. Les acteurs et actrices civil-e-s ont donc eu un rôle minoritaire par rapport aux représentant-e-s des ministères concernés. Cela était dû à l'organisation même des conférences mondiales qui séparaient les plénières officielles des ateliers du forum des ONG. Amal Abdel Hadi dans son entretien met surtout l'accent sur la rencontre avec les autres ONG égyptiennes. Elle n'a pas mentionné par exemple les rencontres avec des ONG étrangères ni des experts des Nations Unies. Cependant, ces rencontres ont dû avoir lieu. Par exemple, un tribunal condamnant les violences contre les femmes a été mis en place, sur le même modèle que celui de la conférence de Vienne sur les

²⁰⁷ Cheikh Gadal Haq Ali Gadal Haq, *Les opinions d'Al-Azhar sur le projet du programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, tenue au Caire du 28 rabi' au 7 rabi' 1415 (du 5 au 13 septembre 1994)*, Le centre international islamique des études et des recherches sur la population, Université d'Al-Azhar, Le Caire, 1994 ; Howeid, Amira, « Islamists take ICPD to courts », *Al-Ahram Weekly*, 18-24 août 1994, p. 9.

²⁰⁸ Loza, Sarah, « ICPD and gender equity », *Al-Ahram Weekly*, 21-27 juillet 1994, p. 14.

²⁰⁹ Howeid, Fahmi, « Against the ICPD », *Al-Ahram Weekly*, 7-13 juillet 1994, p. 14.

²¹⁰ Karam, Azza, op. cit., p. 154.

droits humains ²¹¹. Cette continuité manifestait la participation de mêmes acteurs internationaux d'une conférence mondiale sur l'autre. Ivoka Corti, présidente du comité d'évaluation de la CEDAW, a présidé ce faux tribunal où les femmes venaient témoigner des conséquences des mutilations génitales féminines notamment²¹². C'est à ce moment où peut-être certaines ONG égyptiennes ont saisi la portée mondiale de la convention en ayant accès à ce type d'expert onusien mais aussi en échangeant leurs expériences avec d'autres ONG. Selon la présidente de la CEDAW, la majorité des ONG reconnaissait « l'importance de la convention comme un cadre légal et un soutien pour leur activités »²¹³. De plus, selon Aziza Hussein, les ONG Égyptiennes avaient pu participer à de nombreuses réunions préparatoires des Nations Unies et « avaient rejoint d'autres réseaux d'ONG pour débattre des enjeux [...] [et] apprendre beaucoup sur les politiques de la conférence. »²¹⁴ Malgré la présence des experts du comité CEDAW et au vu du nombre des participants, il se peut que toutes les ONG égyptiennes n'aient pas eu l'occasion de faire leur rencontre ou d'assister à ce tribunal. Cependant, nous n'avons aucune donnée précise sur le niveau de participation et d'investissement des ONG dans les ateliers et discussions du forum ni dans son organisation. D'autre part, le niveau de la langue a pu être un facteur d'éloignement. En nous fondant sur notre expérience récente au sein des ONG de femmes, nous pouvons supposer que toutes les militantes des droits des femmes ne parlaient pas aisément l'anglais. De plus, l'organisation de la conférence a surtout été prise en main par les activistes déjà familières du système international, bilingues et proches du gouvernement. Aziza Hussein a été une des seules représentantes du forum à être envoyée à Amman pour la réunion régionale préparatoire de la conférence par exemple. Mais ces activistes individuelles ont aussi défendu la reconnaissance du rôle des ONG de manière concrète²¹⁵. Lors des réunions administratives avec le gouvernement pour rapporter l'action des groupes de travail, elles ont fait reconnaître le rôle nécessaire et crucial des ONG. « Ce que nous avons fait est saisir l'opportunité d'avoir une plateforme internationale pour créer un modèle [...] de travail collectif sans avoir à passer par toutes les contraintes [...] [travail qui a prouvé] que dans ce climat les ONG étaient capables de faire progresser, de travailler ensemble, planifier et obtenir des résultats »²¹⁶. Les efforts de Mona Zulficar et d'Aziza Hussein pour soutenir les ONG ont donc permis d'institutionnaliser

²¹¹ McIntosh, Alison C., Finkle Jason L., « The Cairo Conference on Population and Development: A New Paradigm? », *Population and Development Review*, vol. 21, n°2, 1995, p. 223-260.

²¹² Corti, Ivanka, op. cit., p. 42-43.

²¹³ Ibid.

²¹⁴ Hussein, Aziza, « NGOs put the ICPD record straight », *Al-Ahram Weekly*, août 1994, p. 14.

²¹⁵ « Alternatives to poverty », *Al-Ahram Weekly*, 21-27 juillet 1994, p. 12.

²¹⁶ « Creating a network out of a nucleus », *Al-Ahram Weekly*, juin 1994, p. 16.

ce comité national auprès du gouvernement tout en protégeant les ONG des blocages administratifs.

3-2 La réunion d'un groupe de travail sur le genre, l'introduction d'une perspective féministe dans un horizon commun ou divisé ?

Le groupe de travail sur les femmes, appelé aussi le groupe sur le genre, est institué sous l'impulsion des ONG de recherche, telles que le centre Femme Nouvelle ou le Nouveau Forum Civique, au moment des préparations de la conférence sur la population et le développement en 1994. Il dépendait du comité national de préparation. Sa composition était originale car il rassemblait des ONG de recherche et des droits des femmes, ainsi que des centres d'études sociales ou statistiques. Le groupe voulait intégrer une perspective de genre dans les ONG de « services » qui étaient par exemple chargées du développement des programmes de planning familial. Cette perspective était selon Amal Abdel Hadi importante puisqu'elle permettait d'aller au-delà du paradigme développementaliste proposé par l'Etat²¹⁷. Par exemple, pour montrer la bonne volonté de l'Etat qui devait accueillir la conférence, le Conseil national de la population a mis en place un programme d'un an à al-Minya, une ville de Haute-Egypte à deux cents kilomètres du Caire, pour améliorer les services du planning familial. Le projet était financé par l'USAID et l'Université John Hopkins et devait permettre d'élargir l'impact de ces services en formant des travailleurs sociaux issus de la communauté et en construisant des cliniques mobiles qui pouvaient se déplacer dans les villages alentours. L'objectif entre mars 1992 et septembre 1993 était d'augmenter la prise de contraceptifs par les femmes. D'autre part, le Conseil national de la population, qui est devenu en 1994 le ministère de la population et du planning familial, voulait « aider les hommes à prendre des décisions sages concernant la taille de la famille, en collaboration avec leurs femmes »²¹⁸. Les services du planning ont donc privilégié une approche construite sur la sensibilisation des couples en appuyant le rôle genré du « père de famille »²¹⁹. Les travailleuses du programme ont ensuite été invitées pour témoigner au forum des ONG de la conférence sur la population²²⁰. Les ONG de recherche ont de leur côté conduit des études civiles sur les

²¹⁷ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

²¹⁸ « On with our family planning programme », *Al-Ahram Weekly*, 7 avril 1993, p. 12.

²¹⁹ « In many advertisements, authority figures such as the sheikh and the social worker stress the responsibility of men to live up to their roles as providers. By invoking this image, family planning policy makers seek to shame men into being « real men », that is to be more responsible individuals, hence have fewer babies. Family planning is presented in terms of the health and future of the wives and children, evocations with strong appeal to men », Ali, Kamran Asdar, « Modernization and Family Planning Programs in Egypt », *Middle East Report*, n°205, Middle East Studies Networks: The Politics of a Field, 1997, p. 40-44

²²⁰ Megalli, Michael, « Woman to Woman », *Al-Ahram Weekly*, 14-21 août 1994, p. 14.

thèmes liés aux droits des femmes, tels que la violence domestique ou les droits reproductifs, dans lesquelles les relations entre les sexes étaient analysées à la lumière du concept du genre comme construction sociale. Ce concept de genre restait confiné à la recherche sociale et n'était convoqué ni par les autorités publiques ni par les appareils gouvernementaux concernant les femmes. Nous ne le retrouvons pas dans les rapports de la Commission nationale des femmes entre 1993 et 2000 par exemple. Du point de vue international, le genre est défini par les Nations Unies comme un outil légal seulement à partir de 1999. « Le terme est défini comme les significations sociales données aux différences sexuelles biologiques. C'est une construction idéologique et sociale [...] qui impacte la distribution des ressources. »²²¹. Le genre était entériné au sein du droit international comme un ensemble de représentations sociales impliquant un rapport inégal entre les genres. Le numéro 3-4 de la revue *Hagar*, établie par le Nouveau Forum Civique en 1992, a publié les travaux de ce comité sur le genre. Nahed Ramzy du centre de recherches sociales et criminelles a entrepris d'analyser les liens entre les problèmes de l'éducation des femmes tels que l'analphabétisme et les différences de genre²²². Selon elle, une des causes d'abandon de l'école incombait aux traditions qui empêchaient les jeunes filles d'aller seules à l'école par exemple par manque de transports, au contraire des garçons. Les statistiques qu'elle a réussi à obtenir provenaient majoritairement des études étatiques, et notamment de la première conférence nationale des femmes sur « les femmes égyptiennes et les défis du XXIème siècle » ainsi que sur une étude du Conseil de l'enfance et de la maternité de 1992. D'autre part, cette chercheuse avait déjà entrepris des travaux sur le genre, même si le concept n'était pas convoqué dans le titre de ses recherches. Elle a montré dès les années 1970 la faible représentation des femmes rurales dans les médias égyptiens²²³. Son étude a par ailleurs démontré que le développement social de la femme était important pour le bien-être de la famille, davantage qu'à l'accomplissement de son indépendance²²⁴. Shahida al-Baz, qui elle aussi était chercheuse au centre d'études sociales et criminelles, a conduit une étude sur l'exploitation du travail des femmes et la nécessaire protection légale du travail domestique²²⁵. Une autre de leur collègue a travaillé sur les perceptions du genre et les conséquences sur l'accès aux sports et aux activités culturelles

²²¹ Flinterman, Cees, Schöpp-Schilling, Hanna Beate (ed.), *The circle of empowerment, Twenty-five years of the UN Committee on the Elimination of Discrimination Against Women*, New-York, The Feminist Press, 2007, p 19.

²²² Ramzy, Nahed, « Female Education in Egypt and Gender Differences », in Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), *Hagar*, n°3-4, Women's Issues, 1994.

²²³ Ramzy, Nahed, « The image of women as portrayed in the Mass Media: Analysis and study of the women's press », *The Social National magazine*, The Central Institute for Social and Criminal Research, 1977.

²²⁴ Ibid.

²²⁵ Baz, Shahida al-, « Women's Labour and the Problematic of Liberation and Exploitation », in Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), op. cit., 1994.

des filles²²⁶. Hana Ayoub, qui n'était pas chercheuse mais activiste au sein de l'Association du développement des femmes, a rédigé un état des lieux de la pauvreté des femmes causée par les politiques d'ajustement structurel, processus qu'elle nommait « féminisation de la pauvreté ». Ce concept provenait de la conférence de Vienne sur les droits humains, ayant eu beaucoup de succès dans les pays en voie de développement qui faisaient face à des difficultés sensibles du point de vue social et économique²²⁷. Elle a donc pu mettre en lumière les stratégies d'émancipation économique proposées par son ONG, notamment dans l'accès aux prêts financiers, refusés aux femmes rurales du fait de leurs conditions matérielles limitées. Les micro-crédits étaient accompagnés de formations pour apprendre à élaborer leur activité de production. Les prêts étaient garantis par la mutualisation des femmes entre elles. Par ailleurs, des sujets sur la représentation culturelle des femmes étaient abordés à travers les dimensions historique et littéraire, étendant le champ du développement à une réflexion alimentée par les sciences sociales et humaines²²⁸. Ainsi, pour la première fois, une collaboration à l'échelle nationale des ONG et des centres de recherches en sciences sociales a permis aux activistes de Femme Nouvelle, qui n'étaient pas forcément formées au métier de chercheur, de profiter des connaissances et des outils du centre d'études sociales et criminelles qui avait travaillé sur le genre et le développement des femmes dès les années 1970. Les activistes féministes qui avaient amorcé la mise en place d'un magazine pour publier leurs discussions sur les problèmes des femmes égyptiennes se sont saisies des outils des sciences sociales, tels que les enquêtes qualitatives, pour appuyer leurs revendications. L'ONG Femme Nouvelle a ainsi distribué un questionnaire à cent femmes d'un village de Haute-Egypte, âgées entre quinze et cinquante-cinq ans, qui les interrogeait sur leurs droits reproductifs, le mariage, le divorce, l'excision et la contraception. Selon les militantes de l'ONG, ces recherches permettaient de mettre la pression sur le gouvernement pour qu'il mette en place une véritable politique de santé publique qui lèverait « toutes les formes de discrimination contre les femmes en sécurisant les données sur [la situation] physique, psychologique et mentale des hommes et des femmes, en changeant l'image des femmes dans les médias, en reconnaissant toutes les formes de violence et notamment le viol, en incluant l'éducation et l'émancipation des femmes dans les priorités du plan de développement

²²⁶ Halim, Nadia, « The participation of Women in Recreational Activities, Sports and Aspects of Cultural Life : Gender Differences », in Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), op. cit., 1994.

²²⁷ Taha, Ines, *Mu'atmar al-mara' fi bekîn : al-khusûsiyya wa-l-'âlamîyya*, (La conférence des femmes à Pékin, le particulier et l'universel), Cairo, Centre Al Ahram pour les études politiques et stratégiques, Strategic papers, 1995.

²²⁸ Martin, Khima, « The Muslim Woman : From the Koran to Personal Status Law » et Abou Bakr, Omaila, « Rabi'a Al Adawiyya A Woman from my people » in Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), op. cit., 1994.

national »²²⁹. Parallèlement au besoin d'évaluer sérieusement les politiques de développement et d'y inclure une perspective de genre, l'Etat devait permettre aux ONG d'agir pour sensibiliser « l'opinion publique à l'égalité entre les sexes »²³⁰. Cette revendication avait d'autant plus de poids qu'elle était soutenue par le projet des responsables du comité national des ONG. Mona Zulficar voulait en effet que ce comité puisse servir de fondement pour la création d'un centre de soutien aux ONG autonome et libre, qui travaillerait comme une structure d'assistance technique et financière mutuelle, à condition que les bénéficiaires aient une feuille de route claire²³¹. Pour Amal Abdel Hadi, Nadia Abdel Wahid et Aida Sayf al-Dawla, il fallait faire « collaborer les ONG de femmes dans la réalisation des politiques de développement de manière générale, leur donner les moyens de jouer leur rôle d'observateur dans l'application de ces politiques, donner les moyens à ces ONG de suivre les organisations du planning familial, grâce à leur expérience civile [...] reconnue internationalement »²³². Nous remarquons une convergence des revendications des ONG en tant qu'actrices de la société civile, qui se reconnaissent comme des agents légitimes des politiques publiques mais aussi du changement social. Le groupe Femme Nouvelle s'appuyait pour cela sur l'existence du forum des ONG, reconnu comme un acteur à part entière de la conférence sur le développement. Cependant, la reconnaissance « internationale » des ONG n'était pas acquise statutairement parlant. De manière paradoxale, la plupart des ONG de femmes, de terrain ou politique, n'avaient pas le statut du conseil économique et social. Par ailleurs, elles ne citaient pas dans leurs travaux la convention CEDAW, mais elles évoquaient les « droits humains et les droits reproductifs » qui devaient fonder les politiques de population et de développement²³³.

Le travail de vulgarisation des travaux du comité sur le genre opéré dans les trois régions principales, Le Caire, le Delta et en Haute-Egypte, a fait apparaître dès l'été 1994 les problèmes posés par rapport à l'interprétation de la religion et des traditions. Les analyses de certaines traditions comme allant à l'encontre des droits des femmes ont été contestées par les conservateurs notamment religieux. L'atelier de travail sur le genre qui s'est déroulé pendant deux jours à Al-Minia en juillet 1994 a particulièrement montré l'opposition des valeurs quant

²²⁹ Abdel Hadi, Amal, Abdel Wahid, Nadia et Sayf al-Dawla, Aida, « Introduction », in Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), op. cit., 1994., p. 12.

²³⁰ Ibid.

²³¹ « Creating a network out of a nucleus », *Al-Ahram Weekly*, juin 1994, p. 16.

²³² Abdel Hadi, Amal, Abdel Wahid, Nadia et Sayf al-Dawla, Aida, « Introduction », in Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), op. cit., 1994, p. 23.

²³³ Abdel Hadi, Amal, Abdel Wahid, Nadia et Sayf al-Dawla, Aida, « Introduction », in Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), op. cit., 1994, p. 24.

à la liberté de choix des femmes sur le contrôle de leurs corps. Le groupe de travail sur le genre devait défendre « les moyens pour combattre les discriminations contre les femmes » devant une assemblée réunissant des officiels de Haute-Egypte, des travailleurs d'ONG et des religieux. Selon le compte-rendu de ces deux jours de réunions, les contestations ont atteint leur paroxysme lors de la présentation d'Aida Sayf al-Dawla sur l'enquête qualitative des cent femmes²³⁴. Après avoir détaillé les pratiques sexuelles des femmes, elle a présenté les recommandations de leur étude pour la conférence. Le groupe appelait à la fin de l'excision et à la réforme de la législation sur l'avortement, particulièrement en cas de viol. Son argumentaire sur l'excision était construit sur la reconnaissance des risques médicaux liés à cette pratique. Après sa présentation, des hommes de l'assemblée ont pris la tribune pour s'opposer à ces recommandations en rappelant des arguments d'autorité religieux²³⁵. Cependant, les positions au sein du comité national et du comité sur le genre divergeaient aussi, en particulier sur le sujet de l'avortement. La collaboration de Femme Nouvelle, qui revendiquait une appartenance au « nouveau féminisme », combatif et socialiste, avec des activistes modérées ne faisant partie d'aucune association a fait émerger des différences d'interprétations sur les droits reproductifs des femmes. Si toutes étaient d'accord pour dire que les femmes faisaient face à des discriminations, toutes cependant ne soutenaient pas l'idée d'un avortement libre et gratuit. Pour Mona Zulficar, avocate et responsable du comité, la santé reproductive ne concernait que le « choix informé pour promouvoir la bonne santé et éviter les maladies [...] Nous sommes contre l'avortement comme une méthode contraceptive mais les femmes devraient avoir accès à un avortement sécurisé dans certaines circonstances »²³⁶. Il faut remettre ses propos dans le contexte de défense de la conférence et de son programme face à la multiplication des attaques conservatrices. Elle essayait donc par-là de faire accepter a minima l'avortement dans les cas de maladies et de viol et après décision d'un médecin. Cette stratégie du « compromis » s'opposait donc à celle du groupe Femme Nouvelle. Nous pourrions faire un parallèle avec l'histoire du planning familial français qui a vu à ses débuts l'opposition entre les femmes d'accueil et les médecins, les travailleuses du terrain voulant « dé-médicaliser » l'enjeu de l'avortement pour en faire un problème politique²³⁷. Cependant, la force collective des militantes du comité les a encouragées à renouveler leurs demandes et être entendues dans toute l'Egypte et même dans le monde

²³⁴ Ezzat, Dina, « Grappling with conservatism », *Al-Ahram Weekly*, juin 1994, p. 12.

²³⁵ Ibid.

²³⁶ « Global conservatism against ICPD », *Al-Ahram Weekly*, 11-17 août, p. 14.

²³⁷ Friedmann, Isabelle, *Liberté, sexualités, féminisme, 50 ans de combat du planning pour les droits des femmes*, Paris, La Découverte, 2006, p. 125-133.

entier. Un document final des recommandations de l'ensemble des comités a été transmis à la fin de l'été 1994 aux représentants officiels du gouvernement et aux experts des Nations Unies sur la population²³⁸. Leur rapport final reposait ainsi sur une division du travail élaborée par un comité d'activistes « expertes » des droits humains et à travers laquelle les ONG politiques ont pu s'enrichir des méthodes sociologiques ainsi que de l'expérience de terrain des ONG de services.

3-3 La collaboration avec des experts du développement et l'apprentissage du langage international.

La participation des ONG de recherche a aussi eu un impact sur leur interaction avec les ONG de terrain ou de service. En effet, Femme Nouvelle a pu autant apprendre des méthodes de sciences sociales lors de la préparation de la conférence que des expériences de terrain des autres ONG. Les ONG de terrain ont en effet joué un rôle central dans la publication d'informations et de données quantitatives pour les recherches du groupe de travail sur le genre.

Il y avait l'Association copte évangélique pour les services sociaux et l'Association chrétienne de Haute-Egypte d'Assouan. C'était très bien, il y avait un groupe de travail à l'intérieur du forum avec des représentants de toutes les ONG. Pour nous, c'était un lien avec les associations de terrain et inversement. Nous apportons une perspective de genre qui amenait des fonds²³⁹.

Amal Abdel Hadi a par exemple visité des programmes de scolarisation dans le Delta et a été témoin des mécanismes de discrimination dans les zones rurales égyptiennes. D'autre part, elle voyait dans ce groupe d'ONG la possibilité d'échanger leurs expériences et apporter aux organisations communautaires des outils conceptuels qui cadreraient leurs actions et leurs revendications. La militante de Femme Nouvelle comparait le « genre » avec une porte d'entrée pour les financements étrangers. Le genre s'apparentait à une grille d'analyse commune avec celle des bailleurs de fonds étrangers, notamment occidentaux, permettant d'attirer des financements pour leurs activités. Ainsi, des ONG de recherche ont développé des formations sur le genre pour les organisations de terrain. L'Association pour les techniques de communication de développement (ACT), instituée par des membres de Femme Nouvelle telles que Azza Kamal en 1992, leur a proposé des formations afin qu'elles

²³⁸ « Creating a network out of a nucleus », *Al-Ahram Weekly*, juin 1994, p.16.

²³⁹ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

s'approprient le langage international mais aussi pour développer des moyens de communication appropriés aux communautés.

« Nous avons expérimenté le genre comme un nouvel enjeu en Egypte [...] Nous avons fait un atelier sur « Les femmes et les obstacles au développement » en 1994 [...] De nombreux groupes intéressés ont travaillé et ont donné plusieurs recommandations sur les femmes et la violence [...] Chaque groupe a travaillé pendant six jours et a présenté une pièce de théâtre où les rôles des femmes et des hommes étaient inversés »²⁴⁰.

Le médium artistique était utilisé pour faire prendre conscience aux travailleurs-ses sociaux-les des rapports de genre. D'autre part, en 1994, certaines activistes de Femme Nouvelle sont allées visiter le village de Barsha en Haute-Egypte, où les familles avaient signé un accord pour bannir la pratique de l'excision en 1991. Selon Femme Nouvelle, cette prise de conscience était l'aboutissement du travail de l'organisation copte évangélique des services sociaux autour du développement des compétences communautaires des femmes²⁴¹. Cette pratique est progressivement devenue un des sujets centraux de la conférence sur le développement et la population. Mais avant cela, Aida Sayf al-Dawla avait travaillé sur la sensibilisation aux mutilations génitales féminines, dans un centre de soins de santé pour les femmes dans un quartier pauvre du Caire entre 1991 et 1993. Était-ce un centre de Nadeem, une des organisations pour les victimes de violence et de torture dont Aida Sayf al-Dawla était co-fondatrice ou bien un centre du ministère de la santé ? Nous ne sommes pas certains de la nature de ce centre, toutefois il s'avère qu'en 1995 Nadeem a participé à l'atelier de Femme Nouvelle sur l'excision, donc il se peut qu'ils-elles étaient invité-e-s en tant qu'expert-e-s sur la question²⁴².

« Cela nous a pris deux ans de travail continu au centre de soins de santé dans ce quartier pauvre à la périphérie du Caire avant que nous puissions aborder la question des circoncisions féminines dans une discussion ouverte avec les femmes locales. Nous refusions de pratiquer la circoncision pour leurs filles [...] Après deux ans, nous avons tenu un atelier avec quatorze femmes de la région et des travailleuses du centre de santé [...] Il y avait toutes les générations [...] Nous nous étions préparées aux arguments habituels fallacieux. Le comportement d'une fille n'est pas déterminé par son clitoris [...]. Nous avons été surpris de

²⁴⁰ Ali, Nadjé Sadig al, op. cit., p. 176.

²⁴¹ « Les femmes du Said refusent l'excision des filles : le gouvernorat de Al-Minya célèbre les femmes et les hommes de Dîr Al Barsha », *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°11, 2002, p. 4.

²⁴² *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°8, 1995, p. 15.

voir que c'était facilement accepté. Mais la majorité des femmes étaient prêtes à l'abandonner si [...] la communauté ne méprisait pas leur fille. »²⁴³

Nous percevons ici la difficulté pour les ONG de recherche de militer pour la fin de l'excision sans passer au préalable par un changement des mentalités. La terminologie de cette pratique est significative du transfert d'une question locale à une question internationale. La circoncision féminine, terme qu'utilise Aida Sayf al-Dawla, rappelle la pratique traditionnelle de l'opération des parties génitales masculines, reprise ici pour parler de l'excision. L'excision *khitân* en arabe est le terme populaire qui n'était pas connotée négativement par les communautés. A partir des années 1990, on a commencé à parler de « mutilation génitale féminine » au sein des agences internationales telles que l'organisation mondiale de la santé et l'UNICEF. L'expression était apparue pour la première fois au Kenya en 1929, lors du Conseil national des Eglises²⁴⁴. Elle rappelait la dimension de violence de cette pratique que la conférence mondiale sur la population de 1994 a entérinée en affirmant qu'elle constituait une atteinte à l'intégrité physique de la personne²⁴⁵. Nous savons sur ce point que les ONG politiques étaient du même avis et qu'il semble avoir été partagé par des ONG de services, telles que l'Association copte. Mais il semblerait que les ONG aient continué d'employer soit le terme d'excision ou de circoncision, peut-être pour ne pas se couper de leur milieu. Aida Sayf al-Dawla a montré en effet que les « droits reproductifs », en arabe « *al-huquq al-enjâbeya* », c'est-à-dire les droits liés à la capacité de se reproduire, étaient inconnus au sein des communautés. Elles ont donc utilisé toute une palette lexicale davantage précise afin de faire prendre conscience aux femmes des droits liés à leur corps²⁴⁶. L'apprentissage réciproque de leurs expériences lors des préparations de la conférence de 1994 a donc permis une meilleure appréhension des problèmes des femmes égyptiennes de la part des ONG politiques. A l'inverse, les ONG de services ont pu se saisir à la fois des concepts du genre et des droits humains des femmes, leur permettant d'intégrer leurs activités dans un cadre d'analyse correspondant aux attentes internationales, tout en conservant leurs objectifs premiers de développement des femmes pauvres et/ou rurales. Le sujet de la « gouvernance » intéressait particulièrement les bailleurs de fonds dans le cadre d'une rationalisation de l'aide

²⁴³ « Women's wound – whose will ? », *Al-Ahram Weekly*, 14 juillet 1993, p. 14.

²⁴⁴ Karanja, James, *The Missionary Movement in Colonial Kenya : The Foundation of Africa Inland Church*, Göttingen, Cuvillier Verlag, 2009, p. 93.

²⁴⁵ Boddy, Janice Patricia, *Civilizing Women: British Crusades in Colonial Sudan*, Princeton, Princeton University Press, 2007, p. 2.

²⁴⁶ Dawla, Aida Sayf El, « Reproductive Rights of Egyptian Women: Issues for Debate », *Reproductive Health Matters*, vol. 8, n°16, Reproductive Rights, Advocacy and Changing the Law, 2000, p. 45-54.

au développement²⁴⁷. En 1994, le comité national des ONG a organisé un atelier pour réfléchir aux problèmes que rencontraient les ONG de développement ayant trait à leurs méthodes d'organisations et de fonctionnement. L'atelier « gouvernance, développer l'efficacité des conseils des ONG » tenu à Alexandrie rassemblait une cinquantaine de personnes travaillant dans les associations de développement des communautés locales²⁴⁸.

Parallèlement au comité sur le genre, un autre groupe de travail collaboratif sur les mutilations génitales féminines a été mis en place en 1994. L'excision était devenue un sujet à part entière de la conférence, après la diffusion d'un documentaire sur la chaîne américaine CNN qui montrait l'opération d'une fillette égyptienne²⁴⁹. Malgré les théories du complot selon lesquelles l'Occident aurait utilisé ce documentaire pour diffamer la réputation de l'Egypte, les ONG du comité national ont établi un groupe de travail sur les mutilations génitales féminines. Ce groupe a notamment débattu du cadre d'interprétation de cette pratique et comment argumenter contre elle.

*En 1994, pendant la préparation de la conférence du Caire, nous avons établi un groupe de travail sur les mutilations génitales féminines. Tout le groupe de travail allait aux réunions, il y avait une réelle discussion autour de l'application du cadre des droits humains aux mutilations génitales féminines. [Pour Femme Nouvelle], une violation des droits des femmes dans n'importe quel lieu où cela arrive est toujours une violation. Il y a eu des publications, sur l'attitude de la profession médicale, l'expérience du village de Barsha qui a décidé par lui-même de mettre fin à cette pratique. Ce n'est pas un enjeu de santé ou religieux. Nous, nous avons amené [une perspective] des sciences sociales.*²⁵⁰

Ce groupe de travail a pu voir le jour grâce aux expertes des droits humains. Nahid Tubia, une médecin du Conseil de la population de New-York, a demandé à l'ONG pour la protection de l'environnement de coordonner les travaux de ce nouveau comité, sous l'égide de Mary Assad, une des membres du comité national des ONG. Mary Assad connaissait très bien le problème de l'excision de par son travail dans les communautés rurales²⁵¹ ; Nadia E. de l'ONG pour l'environnement avait elle-même fait des recherches financées par l'Université

²⁴⁷ Denoeux, Guilain, « Promouvoir la démocratie et la gouvernance dans les pays arabes : les options stratégiques des bailleurs de fonds », in Ben Nefissa, Sarah (ed.), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, Le Caire, Karthala, Cedej, 2004, p. 81-112.

²⁴⁸ « Grassroots democracy », *Al-Ahram Weekly*, 21-27 juillet 1994, p. 14.

²⁴⁹ Ali, Nadjé Sadig, op. cit., p. 159.

²⁵⁰ Entretien avec Amel Abdel Hadi.

²⁵¹ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, septembre 2001, p. 30.

d'Oxford sur les mutilations génitales en 1976 avant d'entrer au conseil d'administration de l'ONG²⁵². Elle a été directement contactée par Nahid Tubia pour lancer un groupe de travail sur cette pratique. Sa connaissance des experts internationaux du développement était peut-être liée à ses précédentes recherches. La position de la présidente de son association a parallèlement joué dans sa nomination. Laila Takla avait représenté l'Egypte dans les années 1960 au comité qui devait établir des instituts pour les femmes en développement²⁵³. Nahid mentionnait les problèmes que représentait sa position au sein du comité qui selon elle « agissait contre l'intérêt du gouvernement »²⁵⁴. Or, elle voulait rester en dehors de la confrontation avec le gouvernement tout en restant indépendante. Selon Maissan Hassan, chercheuse sur le genre au Forum Femmes et Mémoire, les relations avec l'Etat sur le sujet des mutilations dépendaient des interlocuteurs, car les affiliations politiques et religieuses des officiels étaient très variées²⁵⁵. Nous devinons donc que la collaboration pour la conférence concernait aussi de simples expertes, qui ne voulaient pas construire de plaidoyer contre le gouvernement mais agir en concordance avec ses objectifs. D'après Femme Nouvelle, la collaboration avec des fonctionnaires proches du gouvernement avait été positive car elle permettait de les sensibiliser sur les pratiques démocratiques au sein de la société civile²⁵⁶. La campagne des ONG contre l'excision revendiquait ainsi une politique publique ambitieuse et un cadre d'action plus démocratique. Elle a impliqué autant le comité et la voix des expertes des droits humains, telles que Mary Assad, ainsi que les organisations des droits de l'Homme. L'organisation égyptienne pour les droits de l'Homme a par exemple exposé des cas de morts de jeunes filles et ont accusé l'Etat de violer les traités internationaux en laissant faire ces opérations²⁵⁷. Tout comme dans le discours d'Aida Sayf al-Dawla du centre Nadeem et de Femme Nouvelle, les causes médicales et les droits de l'Homme étaient utilisés pour dénoncer la pratique.

De manière générale, les groupes de travail sur le genre et sur les mutilations génitales ont permis d'ouvrir un espace public et d'interpeller le gouvernement sur tous les sujets discutés jusqu'alors dans des cadres restreints d'ONG et de chercheuses. Ainsi, le ministère de la justice a lancé une réflexion au sein du gouvernement sur un projet de loi qui devait

²⁵² Ali, Nadjé Sadig al-, op. cit., p. 95.

²⁵³ « Dr Leila Takla: Opening closed doors », *Al-Ahram Weekly*, 7 avril 1993, p. 14.

²⁵⁴ Ali, Nadjé Sadig al-, op. cit., p. 95.

²⁵⁵ Entretien avec Maissan Hassan.

²⁵⁶ Abdel Hadi, Amal, Abdel Wahid, Nadia et Sayf al-Dawla, Aida, « Introduction », in Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), op. cit., 1994, p. 7.

²⁵⁷ « Legal battle over female « circumcision » », *Al-Ahram Weekly*, juin 1994, p. 3.

ouvrir les postes judiciaires aux femmes par exemple²⁵⁸. Cela répondait en partie aux appels sur l'égalité des femmes et l'application des traités internationaux tels que la CEDAW. Les féministes et les ONG politiques ont pu être accusées d'avoir intégré le « langage international » sans étoffer ni préciser le contenu de leurs demandes²⁵⁹. Or, nous venons de voir que leurs revendications adaptaient le langage international au vocabulaire des communautés et que d'autre part le comité sur le genre avait établi des recommandations claires à l'issue de leurs travaux respectifs. De plus, certaines féministes qui combinaient aussi bien une expérience de terrain que politique, appelaient à nuancer les interprétations du statut des femmes pendant la conférence. Aida Sayf al-Dawla exposait ainsi les stratégies de défense des femmes rurales ayant trait au divorce afin de les prendre en compte dans la redéfinition du contrat de mariage²⁶⁰. Grâce à leurs compétences sociales, politiques, linguistiques et sociologiques acquises sur le terrain, les ONG politiques ont publié leurs travaux sur la situation des femmes égyptiennes en traduisant les concepts des droits humains des femmes en termes intelligibles pour les communautés. Elles ont fait office de « traductrices » entre le domaine international et les dynamiques locales de leur société²⁶¹. De fait, en participant au fur et à mesure des conférences mondiales, elles ont intégré les droits humains des femmes dans le débat public égyptien et ont construit un plaidoyer international en coopérant avec les ONG de services afin d'atteindre avec davantage d'ampleur le gouvernement.

*Depuis les années 1990, nous avons travaillé pour le plaidoyer international, [...] nous ne pouvons pas dénier que c'est dans les années 1990 que ce mouvement [d'ONG] est né, et l'année 2000 a été le sommet dans le plaidoyer international. Les activistes locaux se sont saisis de la scène mondiale. On a appris à communiquer, à interagir avec tout cela. C'était le début du mouvement des droits de l'Homme mais surtout du mouvement féministe.*²⁶²

Nevine Ebeid de Femme Nouvelle indiquait que les conférences mondiales les avaient encouragées à se saisir du plaidoyer international grâce à leur compétences en communication. Cette construction de revendications collectives dans le domaine international

²⁵⁸ Ezzat, Dina, « Redefining « a woman's place », *Al-Ahram Weekly*, mai 1994, p. 12.

²⁵⁹ Khalil, Azza, op. cit., p. 17.

²⁶⁰ Ezzat, Dina, « Redefining « a woman's place » », *Al-Ahram Weekly*, mai 1994, p. 12.

²⁶¹ Merry, Sally Engle, « Transnational Human Rights and Local Activism: Mapping the Middle », *American Anthropologist*, vol. 108, n°1, mars 2006, p. 38-51.

²⁶² Entretien avec Nevine Ebeid.

ne s'est pas accompagnée d'une recherche de reconnaissance internationale car elles n'ont pas demandé le statut du conseil économique et social. La conférence mondiale a étendu par ailleurs les liens des associations avec des réseaux transnationaux d'ONG de femmes. Dès 1992, le groupe Femme Nouvelle avait multiplié ses attaches régionales en intégrant le forum AISHA, composé de féministes arabes militant pour la reconnaissance de leurs droits dans le cadre d'une séparation de l'Etat et de la religion, réseau par le biais duquel l'ONG pouvait profiter du statut onusien dès 1998²⁶³. Puis, en 2002 le centre a intégré le Partenariat africain pour la santé sexuelle et reproductive et les droits des femmes et des filles, par l'entremise de sa fondatrice Nahid Toubia, avec qui l'ONG avait travaillé dans le groupe sur les mutilations génitales²⁶⁴. Au-delà des dividendes internationaux dont les associations ont bénéficié, elles ont pris conscience de leur force collective et ont lancé des appels pour continuer cette collaboration. « Cette expérience nous a été permise par la pression de la communauté internationale, [...] mais est-ce que nous pourrions continuer l'expérience et élargir cette expérience démocratique ? Est-ce que nous arriverons à travailler ensemble dans le but de développer cette expérience et faire encore plus d'activités et avoir plus d'impact ? Est-ce que la fête va continuer après la fin de la conférence ou tout le monde va retourner vers son propre centre ? Notre opportunité est avec Pékin l'année prochaine »²⁶⁵. Le centre Femme Nouvelle appréhendait que la brèche démocratique ouverte par les ONG ne se referme progressivement. Selon Amal Abdel Hadi, *le groupe de travail sur le genre voulait commencer à travailler sur Pékin mais ils nous ont empêchées, mais l'important est que les ONG, elles ont davantage collaboré et se sont levées pour leurs droits*²⁶⁶. Malgré les réticences de l'Etat pour ouvrir la préparation de Pékin de manière indépendante, la conférence du Caire a fondé les espoirs que les ONG pourraient travailler ensemble dans le futur.

²⁶³ « The Arab Women's Forum AISHA As a network between Arab Feminist Organization Working on Women's Rights as Human Rights », article en ligne, consulté le 3 avril 2017, <http://association-najdeh.org/en/arab-womens-forum-aisha/>

²⁶⁴ Toubia, Nahid, « Editorial », *AMANITARE Voices*, n°1, London, RAINBO, 2002.

²⁶⁵ « Construire les ponts, et après ? », *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°7, 1993, p.12.

²⁶⁶ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

Partie II- La marche des ONG féministes pour leur indépendance internationale et « l'institutionnalisation » des droits des femmes du point de vue étatique, 1995-2002.

La conférence du Caire a vu une collaboration sans précédent des ONG politiques et de terrain avec des expertes des droits humains des femmes, qui étaient proches du gouvernement. Ce lien a permis de construire des revendications communes de manière indépendante. Il a d'autre part posé les fondations d'un mouvement d'ONG pour la préparation de la quatrième conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995. Les apprentissages institutionnels de ce travail de mise en commun ont conduit à une demande d'indépendance et du changement de la loi gouvernant les associations. Les leaders du mouvement de libéralisation de la vie associative tels que le centre Femme Nouvelle dépendaient du statut de compagnie civile, statut mis en danger par la réforme de 1999. Jusqu'en 2000, les demandes des ONG quant au statut des femmes ont rencontré une forte hostilité de la part des conservateurs tandis que certains « alliés » au sein du gouvernement ont essayé d'appuyer leurs revendications. Les activistes « professionnelles » de la campagne sur le statut personnel pour réformer le contrat de mariage ont ainsi travaillé avec le ministère de la justice. La tribune offerte par la conférence de Pékin a prolongé le mouvement collectif des droits des femmes au sein de la société égyptienne. Par ailleurs, la préparation de la conférence a lancé une initiative ambitieuse. En 1997, les anciennes ONG membres du comité national de la conférence ont construit une coalition pour l'application de la convention qui a pour la première fois saisi le comité CEDAW dans le but de témoigner elles-mêmes de la situation des femmes et dénoncer les failles de la politique de développement de l'Etat.

Chapitre 1- Participer à la stratégie nationale de l'Etat pour les droits des femmes ?

1-1 La délégation gouvernementale à la conférence mondiale de Pékin sur les femmes, représenter un Etat impliqué dans les droits des femmes ?

La conférence de Pékin a mobilisé les organismes gouvernementaux dédiés aux questions des femmes. Le Conseil de l'enfance et de la maternité, constitué en 1988, et la Commission nationale des femmes, dépendante du premier, ont représenté l'Egypte à cette conférence. La délégation gouvernementale devait exposer à la communauté internationale les efforts et les progrès de l'Egypte ainsi que contribuer à l'élaboration d'un programme d'action définissant les objectifs des politiques des Etats parties concernant l'amélioration du statut des

femmes. Les débats abordaient les droits socio-économiques des femmes, tels que l'accès à l'emploi, l'égalité dans l'éducation, la lutte contre la pauvreté, la participation des femmes à la politique et la lutte contre les violences à l'égard des femmes. La composition de la délégation égyptienne témoigne d'un investissement du gouvernement dans le domaine international des droits des femmes. D'une part, la femme du président était mise en avant et reconnue par les organisations internationales car elle menait le combat pour les femmes et les enfants. L'organisation mondiale de la santé lui a ainsi remis en 1994 « la médaille d'or de la santé » en reconnaissance de ses engagements pour améliorer la qualité de vie des femmes et des enfants d'Egypte et pour intégrer la santé dans les processus de développement²⁶⁷. Suzanne Mubarak était entourée des membres du Conseil national de l'enfance et de la maternité, des représentantes du ministère des affaires étrangères et des organisations des Nations Unies. Farkhanda Hassan représentait le comité des femmes du parti national démocratique. Mervat al-Tellawy alors ambassadrice au Japon représentait l'Egypte à la conférence en tant qu'experte des droits internationaux et qu'ancienne membre du comité d'évaluation de la CEDAW auquel elle avait assisté une seule fois à cause du cumul de mandat au sein des Nations Unies²⁶⁸. Le rapport du gouvernement devait présenter les efforts de l'Egypte concernant l'avancement des femmes depuis 1975. Il était rédigé à partir d'un document préparatoire de la Commission nationale des femmes, demandé par le conseil des ministres et l'UNICEF Egypte. Ce document comprenait des recherches accompagnées de recommandations pour l'amélioration de la situation des femmes. Il était élaboré sur le même modèle que le rapport du comité des ONG pour la conférence du Caire. Mais contrairement à ce comité, l'équipe était majoritairement issue de l'appareil gouvernemental et des organisations onusiennes et n'a pas publié ses travaux auprès des ONG du pays. L'approche technique de ces études illustre l'influence des expertes du développement et des instituts de recherches tels que l'agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques. L'introduction du document précisait ainsi « que les efforts collaboratifs pour améliorer les données nationales de l'Egypte sur les femmes aideront à établir les actions prioritaires pour promouvoir l'avancement des femmes et conséquemment faire bénéficier la société dans son

²⁶⁷ « H.E. Suzanne Mubarak, First Lady of the Arab Republic of Egypt Founder and President of the Suzanne Mubarak Women's International Peace Movement (SMWIPM) », Food Alimentation Organization, (n.d.), consulté le 27 mars 2017, http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/Get_Involved/Ambassadors/Mubarak_cv.pdf

²⁶⁸ Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, Nations Unies, CEDAW/C/1994/53, 3 décembre 1993.

entier »²⁶⁹. Par exemple, le CAPMAS et l'UNICEF ont proposé un audit des programmes de développement visant les femmes dans différents domaines, de l'éducation à la génération de revenus²⁷⁰. Ils ont jugés que les projets ne s'appuyaient pas assez sur des travailleurs issus des communautés et qu'ils manquaient de coordination et d'outils d'évaluation fiables. Dans leurs recommandations, nous retrouvons les exigences d'efficacité et d'optimisation des organismes internationaux, liées à la rationalisation de l'aide au développement mesurée à l'aide d'indicateurs tels que les taux d'analphabétisme. Ni le gouvernement ni les ONG de terrain ou politiques ne remettaient en cause les indicateurs. Les outils du développement semblaient cohabiter avec une approche plus politique, même au sein de l'équipe gouvernementale de la conférence de Pékin. La chercheuse Shahida el-Baz, déjà présente pour la préparation de la conférence du Caire, et Iman Bibars, la présidente de l'association pour le développement et l'avancement des femmes et la seule représentante du mouvement des ONG, ont mené une étude sur les « femmes et les organisations civiles »²⁷¹. Elles ont essayé d'évaluer l'impact du genre dans l'engagement des femmes dans les organisations non-gouvernementales selon leur type d'activité, en montrant qu'elles étaient plus nombreuses dans les associations dédiées au développement communautaire que les organisations des droits humains de type « plaidoyer » selon leur classification²⁷². Les failles soulevées par les études préparatoires des agences onusiennes ont été semble-t-il reprises en partie par le rapport officiel du gouvernement. Ce dernier reconnaissait « l'absence de mécanismes et de programmes au service du développement de la femme, en dehors de l'administration du ministère des affaires sociales »²⁷³. Mais d'une certaine manière, nous remarquons que l'Etat se dédouanait de ses échecs en accusant « les valeurs traditionnelles désuètes, notamment en milieu rural, qui ont longtemps retenu l'intégration de la femme dans la vie économique et dans l'éducation », malgré des « lois très favorables du début des années 1980 »²⁷⁴.

²⁶⁹ *Al-mar'a wa al-tanmiyya fi masr ba'd mu'atmar Pekin, al Tariq ila Pekin wa Maza ba'd Pekin* (Les femmes et l'Egypte en Egypte après la conférence de Pékin, le chemin jusqu'à Pékin et quoi après Pékin), Al-Qâhira, Markez al-qabta lil-dirâsâtal-igtima'iyya, 1995, p. 10.

²⁷⁰ Ibid., p. 22.

²⁷¹ Baz, Shahida al-, Bibars, Iman, Qandil, Amani, « Femmes et organisations civiles », *Al-mar'a wa al-tanmiyya fi masr ba'd mu'atmar Pekin, al Tariq ila Pekin wa Maza ba'd Pekin* (Les femmes et l'Egypte en Egypte après la conférence de Pékin, le chemin jusqu'à Pékin et quoi après Pékin), Al-Qâhira, Markez al-qabta lil-dirâsâtal-igtima'iyya, 1995.

²⁷² Baz, Shahida al-, Bibars, Iman, Qandil, Amani, op. cit., p. 16.

²⁷³ Cité dans Zaki, Nefert, « Le monde vu par les femmes », *Al-Ahram Hebdo*, 2-8 août 1995, p. 25.

²⁷⁴ Ibid.

Le document préparatoire et le rapport du gouvernement rendaient compte d'une volonté d'améliorer les outils des politiques de développement étatiques ainsi que de collaborer avec les ONG. Mais l'analyse du discours des représentant-e-s du gouvernement égyptien lors de la conférence dévoile au contraire la continuation du compromis entre le respect des droits des femmes internationaux et les traditions sociales²⁷⁵. Suzanne Mubarak énonçait les principes sur lesquels le développement des femmes en Egypte reposait, soient « le respect des clauses de la constitution qui prévoient que l'Islam est la religion de l'Etat ainsi que les autres clauses de la constitution qui garantissent les droits et le statut des femmes »²⁷⁶. Elle affirmait « [qu'ils] n'étaient pas là pour que certains imposent certaines valeurs ou croyances à d'autres qui pouvaient considérer qu'elles allaient à l'encontre de leur religion ou de leur morale »²⁷⁷. Elle accusait ici de manière implicite l'impérialisme occidental, reprenant le discours des religieux conservateurs et des islamistes, au nom de l'égalité et de la justice. La stratégie étatique pour l'avancement des femmes apparaissait paradoxale puisque le gouvernement accusait à la fois certaines traditions rurales qui faisaient obstacle à l'avancement des femmes, mais défendait les particularismes religieux et culturels de leur société. L'issue à ce compromis résidait dans l'évacuation des questions sociales complexes, telles que la réforme du statut personnel. Suzanne Mubarak reconnaissait en effet la place des femmes dans « l'amélioration de la qualité de la vie », mais son discours ne mentionnait pas la reconnaissance de son indépendance sauf financière²⁷⁸. De plus, les programmes de développement de l'Etat transitaient par le travail des ONG majoritairement bénévoles et qui appliquaient selon la première dame le plan d'action étatique, élaboré pendant les conférences nationales de la Commission de la femme. Dans le document préparatoire de la conférence, Farkhanda Hassan faisait aussi part du compromis du gouvernement entre le respect des traditions locales en Egypte et des clauses de la convention CEDAW²⁷⁹. La secrétaire générale de la Commission nationale des femmes Amani al-Guindi a par ailleurs déclaré que « l'Egypte se garde le droit de réserve » sur le programme d'action final de Pékin [car] nous sommes tenues par le contexte social ». L'Egypte a en effet émis des

²⁷⁵ « D'après Nora Guhl Naguib, une chercheuse au Conseil de la population de New-York, l'Egypte est déchirée entre une double allégeance aux conventions des Nations Unies d'un côté et à la loi sur le statut personnel de l'autre », Ezzat, Dina, « Redefining « a woman's place », *Al-Ahram Weekly*, mai 1994, p. 12.

²⁷⁶ Discours de Suzanne Mubarak, 6 septembre 1995, quatrième conférence mondiale pour les femmes, Pékin, Nations Unies, 1995.

²⁷⁷ Ibid.

²⁷⁸ Ibid.

²⁷⁹ Hassan, Farkhanda, « Pékin, point de lancement des femmes égyptiennes », *Al-mar'a wa al-tanmiyya fi maSr ba'd mu'atmar Pekin, al Tariq ila Pekin wa Maza ba'd Pekin* (Les femmes et l'Egypte en Egypte après la conférence de Pékin, le chemin jusqu'à Pékin et quoi après Pékin), Al-Qâhira, Markez al-qabta lil-dirâsâtal-igtima'iyya, 1995.

réserve sur la liberté des relations sexuelles et les droits d'héritage, établies sur le respect de « la souveraineté nationale » et des « valeurs morales et religieuses, la constitution et les préceptes de la loi et de notre divine, véritable et tolérante loi religieuse »²⁸⁰.

Un mois après la conférence, le centre pour les études arabes a organisé le 1^{er} octobre 1995 un séminaire sur « les femmes dans Pékin : contextes et objectifs ». Shahida al-Baz conduisait la discussion qui impliquait une professeure de sociologie de l'université américaine et conseillère pour le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'une professeure d'économie et des militantes palestiniennes. Leurs débats ont questionné la pertinence du cadre international pour les droits des femmes, à la lumière des divergences qui étaient apparues entre les interprétations des droits humains des femmes par les Etats participants. « Nous sommes ici pour mettre la lumière sur les différences nouvelles qui sont liées aux problèmes que devait régler la conférence [de Pékin]. Est-ce utile de choisir le cadre international pour traiter ces problèmes ? Quelles sont les possibilités pour les Etats de contrôler et d'évaluer les autres Etats concernant ces enjeux ? Quelles sont les conséquences de ces conférences dans le monde arabe ? »²⁸¹. Leurs propos illustrent les doutes quant à l'efficacité d'une collaboration à l'échelle mondiale pour le développement des femmes qui sont apparus au moment de la conférence de Pékin. Nawal al-Saadawi a par exemple refusé de participer car elle n'avait plus espoir dans l'action internationale et pensait que les problèmes devaient se résoudre directement au sein des communautés²⁸². Nous voyons ainsi une rupture entre certaines expertes des droits des femmes, proches ou opposées au gouvernement, qui désavouaient la dynamique des conférences mondiales, et le régime égyptien, qui renforçait ses partenariats avec les agences onusiennes. La multiplication des recherches sur les femmes rurales en collaboration avec l'UNICEF est significative sur ce point²⁸³. De plus, le document préparatoire pour la conférence de Pékin était composé majoritairement de références aux indicateurs et aux statistiques des agences des Nations

²⁸⁰ *Report of the Fourth World Conference on Women, Beijing 4-15 September 1995*, New-York, United Nations, A/CONF.177/20/Rev.1, 1996,

<http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20E.pdf>

²⁸¹ « Nadwa al mar'a fi pékin : khalfiātuha wa 'ahdāfha » (Le Forum des femmes à Pékin, ses événements et ses objectifs), *Al-mar'a wa al-tanmiyya fi maSr ba'd mu'atmar Pekin, al Tariq ila Pekin wa Maza ba'd Pekin* (Les femmes et l'Egypte en Egypte après la conférence de Pékin, le chemin jusqu'à Pékin et quoi après Pékin), Al-Qâhira, Markez al-qabta lil-dirâsâtal-igtima'iyya, 1995.

²⁸² « Des idées et des réserves », *Al-Ahram Hebdo*, 30 août – 5 septembre 1995, p. 5.

²⁸³ CAPMAS, UNICEF, *The State of Egyptian Women and Children*, Cairo, The Central Agency for Public Mobilization and Statistics, United Nations Children's Fund, 1994 ; El Deeb, Bothayna, *Women's Participation in the Labour Force*, Cairo, Central Agency for Public Mobilization and Statistics, United Nations Children's Fund, UNICEF-Egypt, 1991.

Unies. Cependant, ce renforcement des liens institutionnels avec les agences de développement ne s'est accompagné ni de changements concrets ni de propositions de lois concernant les réformes du droit à la nationalité ou d'héritage. En outre, en 1999, l'Etat a refusé de ratifier le protocole optionnel de la convention, interdisant ainsi les recours individuels auprès du comité CEDAW.

1-2 La « coalition » sur le nouveau contrat de mariage, un travail de collaboration avec le gouvernement.

Les conférences du Caire et de Pékin ont paradoxalement renforcé le statut des ONG dans la société égyptienne et leur dépendance vis-à-vis du bon vouloir de l'Etat quant à leur périmètre d'action. Si le premier comité national d'ONG de 1994 agissait relativement de manière indépendante, le deuxième forum de 1995 a dû travailler selon les règles du gouvernement représenté par le Conseil de l'enfance et de la maternité. Les femmes expertes des droits des femmes internationaux et reconnues par leur gouvernement faisaient office d'intermédiaire entre les ONG de services et politiques d'un côté, et les institutions étatiques de l'autre. Cependant, leur statut d'avocates, de chercheuses ou de présidente d'ONG leur conférait une appartenance légitime à la société civile et les démarquait de l'image négative associée au gouvernement. Ces mêmes femmes avaient parallèlement lancé une campagne pour le changement de la loi sur le statut personnel. Leurs méthodes d'action dénotent une volonté d'agir dans les domaines législatif et politique. Elles ont établi des alliances institutionnelles avec certaines personnalités du gouvernement. Toutefois, est-ce que nous pouvons parler d'une campagne déconnectée du mouvement des ONG ? Au contraire, les réflexions et les demandes de cette campagne qui a couru de la fin des années 1980 à la réforme de 2000 se sont construites à partir des discussions et débats ayant lieu avec les ONG de recherche telles que Femme Nouvelle. Le terme de « coalition » utilisée par la sociologue Diane Singerman tente de retranscrire la configuration d'action des différents groupes autour de la réforme du statut personnel²⁸⁴. Une coalition définit un groupe d'alliés fixe et qui s'oppose à un « ennemi » commun²⁸⁵. Or, les alliances entre les acteurs étaient changeantes et certains possédaient un rang important dans la hiérarchie étatique. Par exemple, l'ONG Femme Nouvelle a progressivement rejeté le contenu de la campagne, qui n'était pas assez ambitieux selon elle. D'autre part, il n'y avait pas d'adversaire ciblé, comme le gouvernement

²⁸⁴ Singerman, Diane, « Rewriting divorce in Egypt: reclaiming Islam, legal activism, and coalition politics », in Hefner, Robert W. (ed.), *Remaking Muslim Politics, Pluralism, Contestation, Democratization*, Princeton, Oxford, Princeton University Press, 2004, p. 161-188.

²⁸⁵ « Coalition », <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/coalition/16755>

ou Al-Azhar. Nous parlerons donc du « groupe d'action » qui a conduit cette campagne, en cherchant des alliés auprès d'ONG, du ministère de la justice et des religieux d'Al-Azhar. Le principal groupe d'action, appelé « groupe des sept », s'est constitué en 1985 à la suite de la réforme conservatrice du statut personnel qui supprimait le droit de demander le divorce pour la femme sans l'accord du mari si celui-ci prenait une seconde épouse. Il était composé de Mona Zulficar et Amira Baheer el Dine, toutes deux avocates, Amina Al'Atifi, Fatima Khafagy qui était directrice du programme sur le genre à l'UNICEF, Iman Bibars, fondatrice de l'Association pour l'avancement des femmes en 1987, ainsi que Hoda el-Sadda, professeure à l'Université du Caire et membre du Nouveau Forum Civique. Elles ont publié un premier livret sur les droits des femmes en 1988 sur « les droits légaux des femmes entre la vision et la pratique ». Leur projet de réforme s'est étoffé entre 1992 et 1994. Il s'agissait d'un nouveau contrat de mariage pour les musulmans, aménagé par le choix mutuel des époux sur les conditions légales et financières ayant trait à leurs droits respectifs. Une liste d'options qui était proposée avec le contrat comprenait les conditions financières en cas de divorce ou de garde des enfants. Il ne remettait donc pas en cause le droit du mari de répudier sa femme, mais la femme pouvait demander le droit de divorcer unilatéralement, le *khul'*, le droit de continuer ses études, de travailler et de voyager sans l'accord de son mari²⁸⁶.

Malgré l'opposition de certaines ONG sur un projet ne réformant que marginalement la loi sur le statut personnel, le « groupe des sept » a conservé la structure du contrat afin de ne pas se couper du soutien des députés conservateurs et d'augmenter les chances d'obtenir une nouvelle loi. Les réformes progressives et le compromis qu'espéraient obtenir les activistes n'ont pas convaincu les autres féministes plus radicales de Femme Nouvelle²⁸⁷.

*La procédure judiciaire pour divorcer a été facilitée, mais derrière il n'y a aucune philosophie, ce sont juste des modifications [...] La loi sur le statut personnel a toujours été un problème pour chaque régime car il n'y a jamais eu de vrai référendum ni d'égalité de genre réelle.*²⁸⁸

Nevine Ebeid expliquait que les réformes ne servaient à rien tant qu'il n'y avait pas une refonte totale de la loi et l'application des principes d'égalité. L'approche du noyau de la campagne visait au contraire « l'allègement des provisions dont souffrent les femmes comme

²⁸⁶ Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), op. cit., 1994, p. 251-252.

²⁸⁷ Ezzat, Dina, « Redefining « a woman's place » », *Al-Ahram Weekly*, mai 1994, p. 12.

²⁸⁸ Entretien avec Nevine Ebeid.

une mesure temporaire en attendant la refonte de la loi sur le statut personnel »²⁸⁹, en expliquant « que la réforme du droit du statut personnel [était] nécessaire, [que] le nouveau contrat de mariage [proposait] des solutions qui [avançaient] dans le même sens que la loi religieuse ». ²⁹⁰ Selon Hoda el-Sadda, il fallait atteindre les musulmans « moyens » en leur montrant que la réforme était conforme aux enseignements de l'islam, qui était donc intégrée dans un mouvement de réinterprétation de la loi religieuse²⁹¹. D'après les théories des mouvements sociaux, les activistes agissaient comme des « entrepreneurs » qui motivaient différents groupes sociaux ou institutionnels et transformaient l'idée d'égalité dans le mariage peu acceptée socialement en une réforme acceptable²⁹². Le groupe sur le statut personnel a par ailleurs déployé différents réseaux au sein du gouvernement et des institutions universitaires afin de rendre leurs demandes légitimes aux yeux de la société. Elles voulaient inscrire ce nouveau contrat dans une continuité historique. Hoda al-Sadda a par exemple mobilisé des professeures de civilisation et d'histoire de l'Islam, telles que la doyenne de la faculté de philosophie du Caire et professeure de philosophie islamique, ainsi que membre du Conseil de la Shura, le conseil législatif religieux, car la militante féministe était elle-même professeure de littérature ainsi que fille d'un professeur émérite en histoire islamique²⁹³. Les activistes se sont ainsi appuyées sur des « liens faibles » pour construire une alliance de réseaux indépendants des uns des autres, sans toutefois créer une coalition visible et unie avec des repères et des slogans identifiés, mais plutôt en disséminant différents alliés dans les hautes sphères politiques et sociales²⁹⁴. Ce mouvement était ainsi formé d'individus qui, forts de leur statut social, faisaient progresser l'idée d'un contrat de mariage dans leur entourage institutionnel. Mona Zulficar a par ce biais intégré d'autres avocates, mais aussi l'assistant du ministre de la justice, Fathi Naguib, qui a pris individuellement l'initiative de rédiger un projet de loi²⁹⁵. D'autre part, en juin 1994, le projet de loi a été défendu publiquement par la première dame au moment de la première conférence de la Commission nationale de la femme²⁹⁶. Par ce biais, des personnalités gouvernementales ont rejoint le mouvement de

²⁸⁹ Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), op. cit., 1994, p. 251.

²⁹⁰ *Al-Tarîq min al-Qâhira ilâ Pekîn* (Le chemin du Caire à Pékin), Al-lagna al-qawmiyya lil-munaZamât ghayr al-hukûmiyya lil-sukân wa-l-tanmiyya, al-lagna al-fa'liyya lil-mar'a, p. 55.

²⁹¹ Singerman, Diane, op. cit., p. 168.

²⁹² Tarrow, Sidney, *Power in Movement : Social Movements, Collective Action and Politics*, New York, Cambridge University Press, 1994.

²⁹³ Singerman, Diane, op. cit., p. 168.

²⁹⁴ McAdam, Doug, Paulsen, Ronnelle, « Specifying the Relationship between Social Ties and Activism », in McAdam, Doug, Snow David A. (ed.), *Social Movements: Readings on Their Emergence, Mobilization, and Dynamics*, Los Angeles, Roxbury Publishing, 1997, p. 145-58.

²⁹⁵ Khallaf, Rania, « Gender at crossroads », *Al-Ahram Weekly*, juin 1994, p. 14.

²⁹⁶ Sadda, Hoda el-, Bakr, Salwa, (ed.), op. cit., 1994.

défense de la réforme, telles que la précédente ministre des affaires sociales Aisha Rateb²⁹⁷. Par ailleurs, les engagements individuels de ces « féministes » professionnelles de la société civile ont été récompensés en mars de la même année par le Conseil de l'enfance et de la maternité pour la célébration de la journée de la femme égyptienne²⁹⁸. Elles ont aussi utilisé massivement les médias et toutes les opportunités de communication avec la société civile afin de contrer les messages de l'opposition conservatrice. La communication est passée par l'organisation de séminaires, par la nouvelle édition de leur livret sur les droits des femmes en 1992, puis par la création d'un groupe de recherche sur le contrat de mariage au sein du comité des ONG sur le genre en 1994. Hoda al-Sadda et Mona Zulficar ont conduit une enquête qualitative auprès de trois cents jeunes, afin de recueillir leurs avis sur les différentes conditions de nouveau contrat de mariage²⁹⁹. Elles ont ainsi exposé leurs travaux devant les communautés de Haute-Egypte à Al-Minia. Malgré leurs arguments religieux, appuyés par les exemples de divorce dans l'histoire de la civilisation islamique, leur discours a été reçu avec presque autant d'unanimité que la présentation sur la santé reproductive³⁰⁰. Le groupe des sept a aussi publié ses travaux dans les journaux, tels que le quotidien *Al-Ahram*, dans la publication du comité national des ONG sur la population et le développement ainsi que dans leur propre revue *Hagar*. L'accès aux médias, aux personnalités ministérielles ainsi qu'aux institutions académiques laïques et religieuses a été obtenu grâce aux réseaux professionnels de chacune des activistes. A l'inverse, leur profession a façonné leur activisme. Les avocates étaient en effet attachées à l'état de droit ; les historiennes et chercheuses voulaient affirmer l'égalité des genres selon leur interprétation de l'islam.

Cependant, après l'appropriation de la réforme par le gouvernement, le projet s'est retrouvé amputé de son contenu principal de manière assez ambiguë et peu remise en cause par les principales concernées. En effet, à la veille de la conférence de Pékin, le nouveau projet de loi discuté au Parlement concernait seulement la simplification des procédures de divorce pour les femmes au sein de juridictions spécialisées. « Le projet [de la Commission nationale de la femme] était de faciliter les processus légaux judiciaires dans les domaines du statut personnel » a témoigné le groupe des sept dans la publication du comité des ONG³⁰¹. La stratégie de l'Etat d'éviter toute confrontation avec l'opposition religieuse a donc primé sur

²⁹⁷ Singerman, Diane, op. cit.

²⁹⁸ Ezzat, Dina, « Fighters honoured », *Al-Ahram Weekly*, mars 1994, p. 14.

²⁹⁹ *Al-Tarîq min al-Qâhira ilâ Pekîn* (Le chemin du Caire à Pékin), *Al-lagna al-qawmiyya lil-munaZamât ghayr al-hukûmiyya lil-sukân wa-l-tanmiyya*, al-lagna al-fa'liyya lil-mar'a, p. 55-60.

³⁰⁰ Ezzat, Dina, « Grappling with conservatism », *Al-Ahram Weekly*, juin 1994, p. 12.

³⁰¹ *Al-Tarîq min al-Qâhira ilâ Pekîn*, op. cit.

celle de la société civile. Cependant, Iman Bibars, membre du noyau originel de la campagne, n'a pas contesté les résultats de leur mouvement. Au contraire, elle a par exemple souligné les retombées positives de leurs efforts de lobbying auprès des députés qui ont soutenu la loi. Cependant, le lobbying venait principalement du parti national démocratique qui avait pris l'engagement de soutenir un tel projet. Selon la présidente de l'Association pour l'avancement, la campagne sur le contrat de mariage a formé les activistes aux méthodes de lobbying et au travail en réseau qui leur ont servi pour la campagne de 2002 sur la nationalité. De fait, la loi votée en 2000 sur le statut personnel reprenait certaines de leurs demandes telles que le *khul'*, mais n'a pas réussi à imposer un contrat assorti de la liste des conditions à sélectionner. Ce contrat a finalement été abandonné par certaines militantes car les deux familles des époux pouvaient toujours faire pression sur la femme pour qu'elles ne choisissent pas certaines conditions. D'autre part, malgré le soutien du mufti d'Egypte, les opposants conservateurs, notamment les religieux d'Imbaba, ont pu faire peur au gouvernement qui a préféré ménager les conservateurs et les islamistes³⁰². Certaines femmes proches des réseaux de la campagne ont alors accusé la stratégie de la réinterprétation religieuse. Pour l'anthropologue Nadia Wassef, jouer selon les règles des islamistes était voué à l'échec car ils contrôlaient le cadre conceptuel et possédaient l'autorité légitime de l'interprétation des textes islamiques³⁰³.

1-3 La création du Conseil national de la femme pour coordonner les actions en faveur des femmes : quel rôle pour les ONG ?

La campagne sur le nouveau contrat de mariage s'est construite à partir de la coopération de l'Etat avec un groupe d'activistes féministes. C'était la première fois que le gouvernement acceptait de revenir sur la loi du statut personnel modifiée en 1985. Dix ans après le vote qui avait restreint les droits de l'épouse notamment concernant le divorce, le gouvernement reprenait en main le domaine des droits des femmes, en assumant une stratégie différente de ses prédécesseurs, la collaboration avec les agences internationales et la réinterprétation de la loi religieuse. Les juristes religieux ont en effet participé à la rédaction du projet de loi de 2000, initialement mobilisés par le groupe des sept. Nous pouvons donc définir trois configurations qui se croisent, s'opposent ou parfois s'allient dans le domaine des droits des femmes à la fin des années 1990. La première configuration serait celles des ONG politiques et de développement dans laquelle coexistaient des visions des droits des femmes et

³⁰² Singerman, Diane, op. cit., p. 177-178.

³⁰³ Ibid., p. 179.

des stratégies différentes ; le deuxième groupe se composerait des activistes professionnelles qui pratiquaient les droits des femmes dans des sphères liées à leur profession et à leurs aspirations carriéristes. Enfin, les institutions gouvernementales dédiées aux femmes et leurs représentant-e-s représenteraient la troisième configuration. La deuxième configuration pouvait agir comme le médiateur entre les deux autres groupes, les ONG revendiquant ou agissant de manière indépendante par rapport à la stratégie de l'Etat. Nous devons aussi prendre en compte les passages entre les trois configurations. La circulation se déroulait majoritairement du secteur des ONG vers celui des activistes professionnelles ou de la position d'activiste professionnelle vers l'appareil gouvernemental. Ces circulations s'effectuaient dans un système étatique qui laissait la place aux organisations de femmes tout en cadrant les limites de leurs activités par la loi, ce qui créait une hiérarchie entre celles qui acceptaient les règles et les autres. Au moment de la réforme des procédures de divorce, l'Etat a tenté de refonder ces trois configurations en créant une figure tutélaire et officielle pour les droits des femmes. Le décret présidentiel du 8 février 2000 a mis en place le Conseil national de la femme qui devait prendre la suite de la Commission nationale de la femme. Selon les quatrième et cinquième rapports de l'Egypte au comité CEDAW, « le Conseil a la responsabilité d'encourager la promotion de la femme et de formuler les politiques et programmes nécessaires à leur participation efficace à la société et de surmonter les attitudes négatives et les problèmes qui entravent le mouvement des femmes dans la société. Il est également responsable de trouver des solutions appropriées pour éliminer les obstacles auxquels les femmes doivent encore faire face, particulièrement dans les régions rurales. »³⁰⁴

Le Conseil national de la femme était missionné pour soutenir et faire avancer les plans de développement pour les femmes inscrits par son prédécesseur dans le plan national quinquennal. Les conférences nationales organisées par la Commission de la femme avaient ainsi pavé le chemin pour construire la nouvelle stratégie de l'Etat, établie sur la collaboration avec les agences internationales et la réinterprétation de la *shari'a*. La conférence de 1994 abordait les défis des femmes au XXIème siècle, puis celle de 1996 adressait « les politiques en faveur de la promotion des femmes égyptiennes », à la suite de laquelle les centres de recherches, les syndicats et les partis politiques ont préparé des études pour inclure leurs recommandations dans le quatrième plan quinquennal de développement. La dernière conférence s'attachait à réfléchir aux politiques envers les femmes rurales en ce qui

³⁰⁴ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Examen des rapports présentés par les Etats parties conformément à l'article 18 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Quatrième et cinquième rapports groupés de l'Egypte, Nations Unies, CEDAW/C/EGY/4-5, 30 mars 2000, p. 17.

concernait la sensibilisation à leurs droits politiques, sociaux et juridiques et leur émancipation économique³⁰⁵. Le Conseil national de la femme devait donc répondre aux exigences du gouvernement en termes d'avancées des femmes qui provenaient des demandes du comité international d'évaluation de la CEDAW. En effet, en 1990, les experts du comité d'évaluation avaient « noté que la commission nationale de la femme n'avait pas progressé, que les femmes étaient peu désireuses de faire usage de leurs droits et que peu de partis avaient des programmes de promotion de la femme »³⁰⁶. L'Etat était dans l'obligation de remédier à ce manque.

Le nouveau Conseil a ainsi institutionnalisé la troisième configuration des droits des femmes, permettant ainsi de remplir les conditions du comité international ainsi que d'obtenir le « monopole » symbolique sur la cause des femmes. La liberté des ONG sur le plan international et national avait été remise en cause par une nouvelle loi sur les associations, débattue dès 1998 avec la ministre des affaires sociales Mervat Al-Tellawy lors de réunions publiques organisées par le ministère avec les acteurs de la société civile³⁰⁷. L'objectif de cette loi était de contrôler à la fois les conseils d'administration et les activités des associations, ainsi que de limiter les financements étrangers qui devaient dorénavant être autorisés par le ministère. D'autre part, les compagnies civiles étaient obligées de s'enregistrer sous cette nouvelle loi. Les restrictions des marges de manœuvre des ONG se mettaient donc en place parallèlement à la création du Conseil national de la femme, organe gouvernemental qui avait pour mission de coordonner les actions de la société civile dans l'ensemble des gouvernorats et représenter les femmes égyptiennes dans les comités internationaux. Les représentantes du conseil ont défini a posteriori leurs activités comme une « nouvelle période pour construire le mouvement social avec l'aide de la direction politique »³⁰⁸. Elles se positionnaient en héritières du mouvement du début du XXème siècle en se comparant à ces femmes qui avaient réussi à « conscientiser la société et à lier des segments de la société vers une coalition pour défendre les droits des femmes »³⁰⁹. Le Conseil était composé de différents comités thématiques, dont un comité des ONG, qui étaient chargés

³⁰⁵ Ibid.

³⁰⁶ Rapport du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Neuvième session, New-York, Nations Unies, A/45/38, 6 juin 1990, p. 83.

³⁰⁷ Fouad, Viviane, Ref'at, Nadia, Morcos, Samir, « De l'inertie au mouvement, étude du conflit autour de la loi relative aux associations », in Ben Nefissa, Sarah (ed.), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, Le Caire, Khartaka, Cedej, 2004, p. 143-165.

³⁰⁸ Qandil, Amani, *Taqiim in'ikâsât, Majlis al-qawmi lil-mar'a fil-mugtama' al masrî*, Le Caire, Conseil national de la femme, 2006, p. 65.

³⁰⁹ Ibid.

d'élaborer des politiques conseillées au gouvernement ou des changements législatifs. Il était présidé par un ou une présidente, nommée en principe par les membres permanents du conseil, et un ou une secrétaire générale. Les membres devaient être renouvelés tous les trois ans, mais dans les faits, Suzanne Mubarak est restée présidente du Conseil national de la femme durant toute la période étudiée afin de donner un appui politique à ses activités³¹⁰. Farkhanda Hassan, la secrétaire de la section des femmes du parti national démocratique, a été choisie comme secrétaire générale pendant tout le mandat de la première dame. La création du Conseil est venue renforcer la stratégie de l'Etat, celle d'intégrer les personnes reconnues pour proposer des réformes législatives. En effet, les activistes des droits des femmes recrutées dans le nouvel appareil gouvernemental correspondaient aux profils de la deuxième configuration, celles des activistes professionnelles, telles que Mona Zulficar ou Iman Bibars. Les autres membres étaient recrutés pour leur influence sur l'opinion publique. Ils étaient environ quatre cents et travaillaient dans les différentes branches du Conseil représentées dans l'ensemble du gouvernorat. Chaque branche devait rendre compte de ses activités au comité exécutif. L'organisation pyramidale était héritée du centralisme étatique de la société égyptienne. Les travaux du Conseil ont ainsi permis de rassembler et d'unifier les données statistiques concernant les femmes. Grâce aux financements et aux partenariats avec le Fonds des Nations Unies pour le développement et le Fonds pour les femmes, les membres de l'organe étatique ont publié des nouvelles données sur le travail informel ou le mariage forcé des jeunes filles dans les campagnes³¹¹. Ces données permettaient en contrepartie d'appuyer leurs propositions de politiques publiques. Le Conseil appelait par ailleurs au changement de la loi sur la nationalité, afin de supprimer la discrimination qui empêchait les femmes mariées à un étranger de transmettre la nationalité égyptienne à leurs enfants, en convoquant la convention CEDAW. Nous examinons ici un parallèle avec la stratégie mise en place par les deux autres configurations d'activistes. Les enquêtes qualitatives et quantitatives étaient utilisées pour légitimer leurs demandes dans les domaines de la sécurité économique, sociale et de santé publique. D'autre part, le gouvernement pouvait faire transiter l'aide extérieure pour le développement des femmes via un organe unique, qui avait aussi pour mandat de collaborer avec les différents ministères. Ainsi, leurs marges de manœuvre étaient immenses contrairement à celles des ONG qui, d'un côté, devaient aider à construire puis appliquer les objectifs de développement, et de l'autre, étaient contraintes de justifier toutes leurs demandes de financements extérieurs. Le Conseil a pu bénéficier de milliers d'aides financières de la

³¹⁰ Qandil, Amani, op. cit., p. 20.

³¹¹ *Al mar'a fi maSr* (La femme en Egypte), Premier rapport du Conseil national de la femme, Le Caire, 2001.

part des pays du Golfe, des programmes des Nations Unies pour le développement, la Banque islamique du développement pour l'éducation, du Bureau International du Travail, de l'agence américaine pour l'aide au développement USAID ainsi que des ambassades européennes³¹². L'institution souhaitait « [diversifier] ses financements vers le privé et faire une stratégie de levée de fonds » afin de rendre ses activités pérennes³¹³. Nous pouvons supposer que cela nécessitait de cibler les bailleurs de fonds en adaptant les objectifs de ses programmes. Par exemple, les programmes financés par UNIFEM visaient la formation des femmes travaillant dans les communautés sur les droits humains et sur les droits de la convention CEDAW³¹⁴. Le Fonds arabe pour la croissance économique et sociale a financé un projet de micro-crédit pour l'émancipation économique des femmes³¹⁵. L'engagement de la première dame au sein de la région arabe avait peut-être facilité les investissements de la Ligue Arabe en Egypte. Les liens institutionnels avec le monde arabe sur le développement des femmes ont été renforcés à l'initiative de Suzanne Mubarak qui a proposé de créer une section sur les femmes au sein de la Ligue Arabe lors de la conférence d'Amman en 1998. En 2001, une division de la Ligue Arabe est approuvée à la suite de la conférence du Caire organisée par le Conseil national égyptien en octobre 2000, division qui lui a permis de se rapprocher de fondations caritatives telles que la fondation Hariri au Liban³¹⁶.

Cependant, certaines ONG politiques, notamment les ONG de recherche, ont refusé de participer à la nouvelle stratégie de l'Etat et ont continué de revendiquer leur indépendance lors du mouvement contre la loi des associations de 1999. Selon Maissan Hassan, le Forum Femmes et Mémoire n'a pas travaillé avec ce conseil car l'association ne partageait pas leur vision de l'égalité de genre ni la manière dont leur travail s'organisait.

Nous n'avons jamais travaillé avec le Conseil national de la femme. J'imagine qu'il y a des différences mais cela est dû à notre positionnement qui est différent, nos visions sur l'égalité de genre, les différences aussi de priorités, ainsi que le management au niveau international, les différences de structure et d'organisations, de missions. Mais je ne suis pas

³¹² Ibid.

³¹³ Qandil, Amani, op. cit., p. 66.

³¹⁴ Qandil, Amani, op. cit., p. 28.

³¹⁵ Ibid.

³¹⁶ Soliman, Sama', *Al-huqûq al-siâsiyya lil-mar'a wa dûr munaZamâti al-'umam al mutahida wa gâmi'a al dawl al 'arabia* (Les droits politiques des femmes et le rôle des organisations des Nations Unies et de la Ligue Arabe), Gulf Centre for Strategic Studies, 2009, p. 60.

*contre le conseil. Je pense qu'il a un rôle important à jouer même si on n'est pas toujours d'accord avec leurs actions, mais c'est normal, c'est comme cela dans tout mouvement*³¹⁷.

Elle ne remettait pas en cause l'existence du Conseil mais plutôt leurs méthodes de travail. Au contraire, l'Association pour l'avancement des femmes arabes a participé au comité des ONG, afin d'aider à l'élaboration des stratégies gouvernementales. Cette ONG était à la jonction entre la première configuration et la deuxième car Iman Bibars était engagée en tant qu'activiste professionnelle pendant la campagne sur le statut personnel. Le Centre égyptien pour les droits envisageait de même toute les coopérations possibles afin d'étendre leurs activités et leurs marges de manœuvre, sans prendre en compte les différences de positionnement. A l'opposé du groupe des ONG, Femme Nouvelle avait refusé de travailler avec le conseil car elle ne croyait pas à l'authenticité de l'engagement de l'Etat, allant au-delà de la position de Femme et Mémoire.

*Nous étions en dehors du Conseil, la règle était d'attaquer tout ce qu'ils faisaient, nous étions fortement opposées au Conseil. La CEDAW était internationale donc le Conseil était obligé de la mettre en place. Nous pensions donc qu'ils ne voulaient pas réellement améliorer les droits des femmes.*³¹⁸

Nevine Ebeid expliquait que le centre Femme Nouvelle s'opposait au Conseil national de la femme car celui-ci ne mettait pas en place tous leurs moyens possibles pour appliquer la convention internationale. Ainsi, la création du Conseil national de la femme a permis d'institutionnaliser la nouvelle stratégie de l'Etat construite sur la collaboration avec les agences internationales et le paradigme développementaliste, tout en freinant les réformes contraires à l'interprétation religieuse des cheikhs d'Al-Azhar. Cependant, les membres du conseil ont entrepris des recherches pour soutenir les changements des lois, telles que la loi sur la nationalité, et ont dénoncé les réserves de l'Etat sur la convention CEDAW. De plus, le conseil a représenté un nouvel élan dans la mise en place de projets de développement, soutenus par une partie des ONG qui y voyaient des opportunités pour leurs activités. Mais les ONG de recherche n'ont pas travaillé avec ce conseil pour des raisons politiques ou idéologiques.

Chapitre 2- Construire une coopération entre les ONG malgré les divergences : la création de la coalition CEDAW.

³¹⁷ Entretien avec Maissan Hassan.

³¹⁸ Entretien avec Nevine Ebeid.

La collaboration des ONG politiques et de service au moment de la préparation de la conférence du Caire leur avait permis de mieux comprendre les enjeux du développement mais aussi les limites de leur action face à un Etat qui freinait les réformes relatives à la religion et aux traditions. A la fin de cette conférence, un nouveau cycle s'est ouvert pour la préparation de la conférence sur les femmes à Pékin qui s'est clôt par la création d'une coalition indépendante d'ONG pour l'application de la CEDAW.

2-1 L'organisation du forum des ONG pour la quatrième conférence mondiale pour les femmes : un comité piloté par le gouvernement ?

La préparation de la conférence de Pékin a chevauché celle de la conférence du Caire, mais a eu un impact assez différent puisque les ONG ont été mises en compétition afin d'obtenir les ressources nécessaires pour leur travaux et l'organisation du voyage à Pékin. Du côté de la préparation, l'organisation a aussi été modifiée. Une délégation d'ONG a été mise en place sous l'égide d'Hoda Badran, co-fondatrice de l'Alliance des femmes arabes et secrétaire générale du Conseil national de l'enfance et de la maternité dans les années 1990³¹⁹. Son engagement pour l'application de la convention internationale des droits des enfants au sein de ce Conseil peut expliquer sa nomination qui ressemble en tout point à celle d'Aziza Hussein pour le comité préparatoire de la conférence du Caire. De même qu'Iman Bibars, Hoda Badran appartenait à la deuxième configuration des droits des femmes, celle des activistes professionnelles, tout en venant du monde des ONG. La préparation du document des ONG pour Pékin s'est déroulée en collaboration avec la délégation officielle de l'Etat qui dirigeait l'organisation des thèmes de travail³²⁰. Par ce biais, le gouvernement a essayé de contrôler les études et les propos de la délégation officielle des ONG. Tout d'abord, Hoda Badran a sélectionné les représentants des cent cinquante ONG avec le soutien de la Commission nationale du Conseil de l'enfance. D'autre part, le projet de la division du travail entre les ONG a été imposé lors d'une conférence de presse avec les représentants de la société civile. Nous pouvons voir ici une volonté de « gouvernementaliser » l'action des ONG pour la conférence de Pékin³²¹. Lors de la conférence de presse devant les ONG égyptiennes sélectionnées, la présidente de l'Alliance des femmes arabes a affirmé qu'elles devraient tenir les mêmes positions que le gouvernement car selon elle « une coordination parfaite entre l'action gouvernementale et non gouvernementale [était] garante d'une position égyptienne

³¹⁹ « Egyptian takes the helm on children's rights », *Al-Ahram Weekly*, 14 novembre 1991, p. 12.

³²⁰ « Le monde vu par les femmes », *Al-Ahram Hebdo*, 2-8 août 1995, p. 25.

³²¹ Abu-Lughod, Lila, « The Active Social Life of « Muslim Women's Rights »: A Plea for Ethnography Not Polemic with Cases from Egypt and Palestine », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 6, n°1, 2010, p. 1-45.

forte et solidaire à Beijing »³²². Hoda Badran et la Commission nationale de la femme se sont donc entendues pour distribuer les tâches jugées nécessaires au bon déroulement de la conférence à plusieurs groupes d'ONG telles que « les contacts avec les autres groupements géographiques, la révision de la formulation des propositions, la présence aux séances plénières, l'organisation des activités du chapiteau arabe, l'information et les médias, les ateliers de travail, les contacts avec les organisations internationales et financières, la coordination et la coopération avec la délégation officielle, l'organisation des expositions et la participation des ONG ayant un statut ECOSOC aux réunions officielles et enfin les négociations visant à influencer la délégation officielle à travers des membres d'ONG cumulant des charges dans le gouvernement ». Nous percevons ici la répartition d'un travail non-gouvernemental piloté par le gouvernement qui englobait toutes les phases d'une activité professionnelle de lobbying et qui ne reposait plus sur les recherches de terrain mais sur des compétences en communication. Le langage international appris par les ONG de terrain et politiques lors de la conférence du Caire pouvait être mis à profit afin d'influencer le document final de Pékin, présenter leurs activités au travers de nouveaux media, de communiquer avec les médias internationaux et les autres délégations d'ONG. Par ailleurs, l'importance du statut ECOSOC pour mener les négociations avec les experts onusiens et la délégation égyptienne était soulignée. Ces tâches-là étaient attribuées aux activistes professionnelles qui faisaient partie du gouvernement. Elles occupaient en conséquence une position paradoxale. Comment plaider pour les recommandations des ONG, préparées en accord avec le gouvernement, et influencer la position du gouvernement, estimée être la même que les ONG, tout en faisant partie de ce même gouvernement ? Les propos de certaines ONG gouvernementales, édifiées par Suzanne Mubarak ou ses proches, dévoilent un deuxième paradoxe lié à la stratégie gouvernementale. Il fallait à la fois que les ONG prouvent les besoins de l'aide internationale de manière « modérée, nuancée » grâce à leurs études sur la situation des femmes tout en « n'exagérant pas leurs problèmes sur la scène internationale »³²³. Cependant, les ONG telles que Femme Nouvelle qui revendiquaient leur indépendance ont vu dans la stratégie de l'Etat un moyen de diviser les ONG en attribuant d'une part les tâches importantes aux activistes professionnelles et reléguant les autres aux ONG qui s'opposaient ouvertement au gouvernement. Femme Nouvelle a en effet dû prendre le sujet sur les violences contre les femmes qui était délaissé par les autres groupes³²⁴. Selon

³²² « Les ONG ajustent le tir », *Al-Ahram Hebdo*, 16-22 août 1995, p. 21.

³²³ Ibid.

³²⁴ Ali, Nadjé Sadig, op. cit., p. 169.

Azza Karam, qui a participé en tant que sociologue au sein de Femme Nouvelle à la conférence du Caire et à la préparation de Pékin, « la politique du gouvernement était d'exclure ces groupes qui s'étaient avérés être les plus menaçants lors de la conférence sur la population et le développement. Les femmes activistes étaient mises en concurrence les unes contre les autres pour avoir l'approbation du gouvernement et obtenir les ressources financières en conséquence »³²⁵. Malgré la présentation des recommandations des ONG à plus de deux mille cinq cents associations et les promesses d'institutionnaliser le comité national des ONG institué en 1994 sous l'égide d'Aziza Hussein et du ministère de la Population, la collaboration pour Pékin n'a pas été à la hauteur des espérances des ONG politiques. Par exemple, les ONG n'ayant pas reçu l'approbation du gouvernement devaient financer de manière volontaire les frais du voyage à Pékin. Nous pouvons nous imaginer que les petites ONG de terrain ou politiques n'ont pas réussi à trouver ce type de financement. De plus, les sujets des études préparés pour Pékin étaient imposés aux ONG et non choisis de manière collaborative³²⁶.

Parallèlement aux divisions des ONG sur la stratégie du gouvernement au moment de la conférence de Pékin, la campagne contre les mutilations génitales a rassemblé les différents groupes de militantes, même si leurs positions différaient quant à la caractérisation de cette pratique. En mars 1995, le groupe de travail sur l'excision mené par Mary Assad, les ONG et les activistes professionnelles membres de l'ancien comité sur le genre ont dénoncé le décret du ministère de la santé autorisant l'opération dans les hôpitaux publics³²⁷. Le gouvernement justifiait sa décision en obligeant les familles à passer devant une commission formée par un médecin, une assistante et un spécialiste de la religion. Nous noterons que l'assistante sociale devait être une femme pour pouvoir obtenir la confiance des mères et les empêcher d'exciser leurs filles. Une quinzaine d'activistes du comité du genre dont Amal Abdel Hadi et Amira Baheer el Dine, l'avocate du groupe des Sept, ont attaqué le ministère en justice afin de défendre leurs positions et entamer un procès public sur cette pratique et l'action de l'Etat. Nous percevons donc que les positions de la deuxième configuration par rapport aux ONG politiques apparaissaient plus complexes que la simple division entre militantes « carriéristes » et « indépendantes ». En fait, les systèmes de collaboration établis par les préparations des deux conférences mondiales ont fait émerger des relations d'interdépendance

³²⁵ Karam, Azza, op. cit., p. 154-155.

³²⁶ *The Egyptian Women from Nairobi to Beijing, Egyptian NGO Report to Beijing*, Cairo, The Group of NGO's for the Preparation for Beijing, 1995.

³²⁷ « Le développement à sens unique », *Al-Ahram Hebdo*, 12-18 juin 1996, p. 5.

entre les deux configurations, passant par la recherche de légitimité « civile » du côté des activistes professionnelles et de protection de la part des ONG. De plus, la circulation des membres entre les deux groupes était très fréquente, ce qui a renforcé cette interdépendance. Les ONG ne pouvaient pas fonctionner sans reconnaissance de l'Etat et les activistes professionnelles ne pouvaient pas agir auprès du gouvernement sans le soutien des ONG. Selon Amal Abdel Hadi, certaines avocates de la campagne contre les mutilations génitales l'avaient dissuadée d'attaquer le ministère car cela n'avait pas de chances d'aboutir tandis qu'elle voulait exposer publiquement leur position à travers un procès.

Nos avocats m'ont dit : « Amal, tu ne vas pas gagner ces procès ». Je leur ai répondu que je voulais faire une action symbolique et élever les discussions, dire notre position haut et fort publiquement pour toutes les communautés. Bien sûr, le ministre a été remplacé et le nouveau a changé la décision. Mais les médecins ne considèrent toujours pas cela comme une violence. L'importance du groupe de travail sur les mutilations génitales féminines est qu'il a inscrit ce problème dans les droits de l'Homme et il a insisté sur les droits des femmes.³²⁸

Aziza Hussein partageait le point de vue de la militante de Femme Nouvelle. D'après elle, la pratique représentait une violence contre la femme qui devait mener à des sanctions pénales car elle violait les droits humains des femmes³²⁹. Le paradigme des droits humains était autant défendu par différents profils d'activistes féministes que par les organisations des droits de l'Homme. L'organisation égyptienne pour les droits humains dénonçait cette pratique en se fondant sur la convention internationale sur la torture. Cependant, d'autres positions défendaient l'approche développementaliste. Mary Assad, la présidente du groupe de travail sur l'excision, pensait que pour la combattre il fallait d'abord sensibiliser les communautés sur son inutilité. Les ONG ne croyaient pas aux politiques de sensibilisation, au vu du manque de moyens attribués à la campagne nationale de sensibilisation de 1979 menée dans le cadre de l'année internationale de l'enfance³³⁰. Le document des ONG pour Pékin recommandait au gouvernement de reconnaître la pratique comme un acte criminel, mais sans préciser par quels moyens. Les défenseurs du paradigme des droits humains plaidaient pour une loi condamnant les responsables de l'opération tandis que l'approche développementaliste préconisait plutôt la sensibilisation des communautés. De manière générale, l'alerte lancée par la campagne s'appuyait sur un rapport international sur la démographie et la santé qui

³²⁸ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

³²⁹ « Le développement à sens unique », *Al-Ahram Hebdo*, 12-18 juin 1996, p. 5.

³³⁰ « De la parole aux actes », *Al-Ahram Hebdo*, 8-14 mars 1995, p.5.

supposait que le taux de femmes mariées excisées était de 97%³³¹. Mais le gouvernement examinait cet enjeu comme dépendant entièrement de l'action des ONG³³². Cependant, les positions au sein des ministères divergeaient. Par exemple, le ministre de la population Maher Mahrane avait critiqué la décision du ministère de la santé³³³. La campagne contre les mutilations a finalement conduit à l'abrogation de cette décision et l'interdiction légale de pratiquer l'opération dans les hôpitaux le 8 juillet 1996. L'Etat a ainsi privilégié l'approche développementaliste moins complexe que celle des droits humains qui impliquait la criminalisation d'une pratique populaire et interprétée comme religieuse. Le gouvernement a mis en place la même année des politiques de sensibilisation à l'aide de volontaires et d'appuis religieux et a autorisé l'excision sur avis clinique d'un médecin³³⁴.

En outre, cette campagne a permis aux ONG politiques et de terrain de lier leur sujet de travail choisi par la délégation de Pékin au débat public alors en cours sur les dimensions de violence contre la personne et des droits humains. Les ONG Femme Nouvelle et Nadeem ont développé les recherches sur la violence au-delà du forum de Pékin. Elles ont par ce biais dépassé la division des ONG opérée par le gouvernement en élargissant leur groupe de travail à d'autres organisations, telles que l'Association sur les techniques de communication appropriées. Les militantes de Femme Nouvelle souhaitaient initialement travailler sur les femmes et la nouvelle loi sur le code du travail en cours de discussion au Parlement. Mais grâce à la préparation de la conférence mondiale, elles ont entrepris des études sur le rapport des femmes aux violences qu'elles subissaient dans trois contextes sociaux, dans la famille, au travail et dans la rue. Sur le modèle des recherches menées en 1994 pour la conférence du Caire, elles se sont inspirées des enquêtes qualitatives des centres de recherches égyptiens et internationaux afin de rédiger un questionnaire distribué à cinq cents femmes et cent hommes. Ces études ont ensuite été présentées lors des réunions du groupe des ONG de Pékin dans différents gouvernorats. Les ONG sur la violence ont décidé alors d'envoyer des jeunes membres pour ces présentations qui pour la première fois faisaient face aux ONG de terrain et étaient confrontées à de nombreuses oppositions³³⁵. A la suite de Pékin, elles ont formé plusieurs groupes, établis pour travailler sur les finalités pratiques de leur recherche et sur la

³³¹ Ali, Nadjé Sadig, op. cit. p. 168.

³³² Rapport du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, neuvième session, Nations Unies, New-York, 6 juin 1990, p. 82.

³³³ « De la parole aux actes », *Al-Ahram Hebdo*, 8-14 mars 1995, p.5.

³³⁴ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, CEDAW/C/EGY/4-5, 30 mars 2000, p. 62.

³³⁵ Ali, Nadjé Sadig, op. cit., p. 169-170.

sensibilisation des autres ONG à ces problématiques taboues, notamment sur la violence domestique³³⁶. Les militantes ont par ailleurs réussi à investir les médias de cette question. Le quotidien d'*Al-Ahram* a par exemple fait intervenir un sociologue de Femme Nouvelle sur le sujet du viol, de ses conséquences sur les victimes et de la culpabilisation incitée par la société³³⁷.

2-2 La genèse de la coalition CEDAW, trouver son indépendance internationale ?

« C'est aux ONG que revient le rôle de poursuivre la tâche de Beijing. Ce ne sera qu'un document, cependant ce genre de conférences est bénéfique à plus d'un titre. D'abord, elle permet d'éclaircir les points de vue des organisations ; ensuite elle donne son coup de fouet aux acteurs non gouvernementaux. »³³⁸

Malgré le pilotage étatique des travaux pour la préparation de Pékin, Amal Abdel Hadi a souligné l'impact de cette conférence sur les ONG qui ont trouvé leur place et leur mission ; celle de suivre l'application des décisions mondiales prises pour les droits des femmes. De plus, les ONG politiques et de service ont réussi à ouvrir des interstices pour librement discuter et travailler sur des sujets préalablement choisis pour elles, même si elles ne partageaient pas les mêmes orientations. Par ailleurs, elles n'ont pas hésité à attaquer en justice le ministère de la santé lorsque celui-ci a autorisé la pratique de l'excision dans les hôpitaux publics, grâce au soutien de certaines activistes professionnelles, telles qu'Aziza Hussein ou Amira Baheer el Dine. Mais nous voyons que du côté gouvernemental comme de celui des groupes indépendants, les droits des femmes égyptiennes étaient interprétés à l'aune des droits humains et de la convention CEDAW. Cependant, malgré la défense unanime de la conférence de Pékin par les trois configurations, leurs positions divergeaient quant à l'interprétation du cadre religieux. La délégation officielle n'a pas signé les clauses du programme d'action sur la santé reproductive et notamment sur la non-pénalisation de l'avortement à cause des valeurs religieuses, réserves sur lesquelles certaines ONG se sont opposées. En outre, les campagnes sur le statut personnel et sur les mutilations génitales ont soulevé les différences de stratégie plus ou moins radicales entre législation et sensibilisation. Au-delà du fait qu'elles n'ont pas pu retranscrire l'ensemble de leurs revendications dans le document final présenté au forum des ONG, les organisations de femmes et les activistes professionnelles ont réussi à profiter de l'impact de la conférence de Pékin pour construire

³³⁶ Ali, Nadjé Sadig, op. cit., p. 169-170.

³³⁷ Doss, Amira, Khalifa, Doaa, « Viol, la loi du silence », *Al-Ahram Hebdo*, 21-27 août 1996, p. 24.

³³⁸ Amal Abdel Hadi citée dans « Des idées et des réserves », *Al-Ahram Hebdo*, 30 août – 5 septembre 1995, p. 5.

une nouvelle plateforme indépendante pour le suivi de l'application de la CEDAW. Les jeunes membres des ONG ont tout d'abord été sensibilisées sur l'importance des changements de loi pour garantir de nouveaux droits pour les femmes à travers les différentes propositions des campagnes sur le mariage et l'excision. Une des recommandations du groupe des ONG pour Pékin concernait par exemple le changement de la loi sur la nationalité selon l'article 9 de la convention CEDAW, qui devait donc être défendu lors du forum. « Quand j'ai assisté à la conférence de Pékin, j'ai découvert que toutes les femmes dans le monde ont des problèmes similaires... Mais beaucoup de femmes ont des lois qui les soutiennent et elles peuvent travailler avec ces lois pour promouvoir leur cause. Bien sûr, je sais que la plupart du temps [...] ce sont les gens qui les appliquent [...] qui discriminent les femmes »³³⁹, expliquait Amal H., une jeune recrue de Femme Nouvelle. D'autre part, nous pouvons penser que les échanges des ONG égyptiennes avec les autres organisations du forum de la conférence les ont influencées sur le rapport avec la CEDAW. Ainsi, les femmes d'Indonésie ont présenté le rôle des ONG pour conduire l'application de la convention ; pour l'Inde étaient présentées leurs méthodes de préparation de leur rapport indépendant pour le comité d'évaluation et les ONG japonaises ont projeté un film de sensibilisation sur la manière dont les droits internationaux s'appliquaient aux femmes de leur pays³⁴⁰. Par ailleurs, les membres de l'Alliance des femmes arabes qui coordonnait les ONG arabes pour le forum ont pu accéder aux ateliers de formation sur le droit international et ainsi apprendre une terminologie propre au système onusien. Malak Madkour, une des représentantes de l'ONG, témoignait de sa participation à des ateliers préparatoires où elle avait pu « étudier le programme de la conférence et une certaine terminologie utilisée à Beijing ainsi que d'assister à des cours d'informatique, des cours sur les droits de l'Homme et sur les stratégies de paix »³⁴¹. Par ailleurs, l'ONG des femmes arabes a obtenu le statut du conseil économique et social à la suite de son rôle dans la conférence mondiale, en 1996³⁴². La participation à la conférence de Pékin a ainsi façonné un intérêt grandissant pour les réformes législatives établies sur les traités internationaux et le droit domestique. Par exemple, le centre de recherche Femme Nouvelle, à la fin de l'année 1995, prévoyait un agenda pour l'année suivante sur les « obstacles aux droits humains dont souffrent les femmes du côté de la connaissance de leurs

³³⁹ Ali, Nadjé Sadig al-, op. cit., p. 156.

³⁴⁰ Dawson, Ruth P., op. cit., p. 14.

³⁴¹ « Un compromis au fil des différences », *Al-Ahram Hebdo*, 20 – 26 septembre 1995, p. 21.

³⁴² « About us », <http://www.theallianceforarabwomen.org/AboutUsPg.aspx>

droits dans les textes de la constitution, des lois égyptiennes et des conventions des droits humains »³⁴³.

Les apprentissages du langage international et les campagnes du mouvement des femmes ont donc participé à la création d'un groupe d'ONG intéressées par l'application de la convention internationale, auquel elles ont donné le nom de « coalition ». Le facteur principal qui a joué est l'engagement d'une activiste professionnelle et experte du droit international, Fatma Khafagy. Elle était bien intégrée à la fois dans la sphère des ONG puisqu'elle faisait partie du « groupe des sept » et avait participé au comité sur le genre pour la conférence du Caire. D'autre part, elle travaillait pour le programme sur le genre et le développement de l'UNICEF. Elle possédait donc les réseaux professionnels adéquats pour créer un atelier de travail en 1997 sur la sensibilisation des ONG à l'importance de la convention internationale des droits des femmes. L'experte avait déjà mentionné l'intérêt et la nécessité de travailler en réseaux avec les ONG de femmes pour l'application de la CEDAW³⁴⁴. Elle avait en effet présenté un rapport en ce sens sur les besoins des ONG en Egypte lors d'un sommet au Caire en 1992 sur le développement et la communication des réseaux des femmes africaines³⁴⁵. Selon Amal Abdel Hadi, vingt-deux ONG de recherche, des droits et de développement des femmes étaient présentes dont Femme Nouvelle, le Centre pour l'assistance légale pour les femmes égyptiennes, le Centre égyptien pour les droits des femmes et l'Association des femmes et de la société. A la fin de l'atelier, elles « se sont mises d'accord sur la formation d'une coalition qui aurait pour principal objectif de préparer les rapports civils autour de la situation des femmes égyptiennes pour présenter au comité CEDAW [...] à Genève »³⁴⁶. La militante féministe expliquait l'origine de cette réunion par « l'impact individuel » de Fatma Khafagy, qui profitait de ses relations institutionnelles et qui voulait lier les conventions sur les droits de l'enfant et les droits des femmes³⁴⁷. Par ailleurs, la directrice de l'UNICEF a ébauché une plateforme d'ONG sur l'application du programme de Pékin mais qui n'a pas fonctionné car elle recoupait les mêmes sujets que la coalition CEDAW et regroupait les mêmes ONG que celles choisies par l'Etat pour la conférence mondiale sur les femmes. Le

³⁴³ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°8, 1995.

³⁴⁴ Khafagy, Fatma, « Needs Assessment survey of NGOs in Egypt », in *Al-mar'a fi masr, taqir masr al-muqqadam al-'alamî al-râbi' lil-mar'a, Pékin 1995*, Le Caire, République Arabe d'Egypte, Conseil des ministres, Conseil National pour l'enfance et la maternité, 1995, p. 20.

³⁴⁵ Ibid.

³⁴⁶ Ibrahim, Nagwa, « La coalition pour la CEDAW, le combat pour l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations contre les femmes », in Hussein, Bahiga, *'Itilâf cedaw masr, masîra 'ashirîn 'âman*, (La coalition CEDAW en Egypte, une marche de vingt ans), Le Caire, Fondation Femme Nouvelle, 2016, p. 6-10.

³⁴⁷ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

travail collectif à distance semblait plus compliqué à organiser pour une action de long-terme. Du côté de la coalition, les vingt-deux ONG ont formé un noyau d'organisations volontaires puis ont élargi leurs membres partenaires lors de la rédaction du premier rapport d'opposition en 2001 pour le comité d'évaluation. La division des tâches était supervisée par une équipe de direction, prise en charge successivement par les ONG du groupe originel. En outre, au moment de la mise en place du conseil d'administration de la coalition, Fatma Khafagy a insisté pour que chaque ONG puisse y avoir une représentante et que le ou la représentant-e de l'UNICEF soit seulement un membre observateur, afin de maintenir l'indépendance du groupe³⁴⁸.

2-3 Le travail de recherche et de communication pour publiciser la convention.

La coalition CEDAW a ainsi été façonnée par une volonté commune de formation des ONG de recherche, des droits des femmes et de développement sur la convention internationale et les outils juridiques mais aussi sociaux qu'elle pouvait leur apporter. Les expériences des conférences du Caire et de Pékin avaient déclenché une prise de conscience du manque de connaissance des ONG de terrain des implications de la CEDAW pour l'avancement des femmes. L'objectif du groupe était donc de travailler ensemble pour discuter de la convention et de ses possibles utilisations par les différents segments de la société. La CEDAW devait représenter une référence légale pour les droits des femmes dans tous les domaines où les femmes étaient discriminées. « On a coopéré avec plusieurs ONG de différents gouvernorats pour changer les politiques, les décisions légales, les mentalités, la culture pour casser les discriminations en se reposant sur la convention », expliquait Mirvat Abutig, présidente de l'association Umami pour les droits et le développement, membre de la coalition³⁴⁹. Leur but était donc de définir un cadre commun pour réunir les ONG de femmes autour de revendications concrètes, en expliquant les manières d'utiliser les droits internationaux dans un contexte local afin de changer les traditions. En conséquence, les ONG politiques prenaient le relais des expertes professionnelles, telles que Fatma Khafagy, dans l'apprentissage du langage des droits internationaux auprès des ONG des gouvernorats de Haute et Basse-Egypte. Les ONG de la coalition voulaient démocratiser et nationaliser le recours à la convention dans la société civile en fondant leur message sur les expériences mêmes des avancées locales, telles que les élections de femmes dans les conseils locaux ou l'élimination de l'excision dans certaines communautés. En premier lieu, la coalition a ciblé

³⁴⁸ Ibrahim, Nagwa, op. cit., p. 10.

³⁴⁹ Ibrahim, Nagwa, op. cit., p. 6.

les actrices les plus à même de transformer les articles légaux en idées concrètes auprès des communautés locales. La sociologue Dina Al-Khawaga parle de « relocalisation » pour décrire ce phénomène d'adaptation d'un concept abstrait comme les « droits de l'Homme » à un système de valeurs telles que la solidarité familiale, l'honneur, etc.³⁵⁰. Par exemple, les rencontres avec les ONG des différents gouvernorats ont abouti aux recommandations visant à simplifier « les définitions liées aux discriminations pour inclure de manière globale toutes les classes sociales différentes » tout en soulignant la place centrale des hommes religieux dans la « conscientisation de la place des femmes »³⁵¹. Nous remarquons un parallèle entre les efforts de la coalition pour les droits des femmes avec le travail d'acculturation du mouvement pour les droits de l'Homme qui tentait de défendre le principe des droits de l'Homme dans la société égyptienne au nom du respect de la société civile³⁵².

Cependant, la construction politico-légale entreprise autour de la convention n'avait jamais eu de précédent en Egypte. L'ensemble des seize colloques organisés avec les ONG puis les représentant-e-s des médias, des avocat-e-s et des universités pour les droits des femmes représentait une expérience unique au sein du mouvement civil. La première réunion organisée en 2000 au centre *Al-Ahram* pour les études stratégiques et politiques ciblait le changement des stéréotypes véhiculés par les médias. En touchant les élites, le groupe de la convention pouvait ainsi atteindre les « faiseurs-ses » d'opinions. Des journalistes et des universitaires, tels que la doyenne de la faculté de communication et des médias de l'université du Caire, Layla 'Abd al-Magid, ont discuté avec les représentantes de la coalition sur la place de la femme journaliste dans la « couverture des enjeux des femmes égyptiennes », « les discours journalistiques et les problèmes des femmes », « la réalité des discriminations contre les femmes dans les médias audiovisuels et écrits »³⁵³. Les débats leur ont permis d'affirmer la nécessité de communiquer et d'échanger les expériences entre les travailleurs et travailleuses des médias et les ONG. Ils ont décidé à l'issue de la réunion de couvrir plus profondément la CEDAW ainsi que de reconnaître publiquement les discriminations dont les femmes souffraient. Nous remarquons ici que les campagnes sur les réserves de l'Egypte et les campagnes sur la loi du statut personnel n'étaient pas mentionnées

³⁵⁰ Pratt, Nicolas, « Hégémonie et contre-hégémonie en Egypte : les ONG militantes, la société civile et l'Etat », in Ben Nefissa, Sarah, op. cit., p. 194.

³⁵¹ Yusef, Hassan, « Rapport autour des activités du projet de soutien aux organisations non gouvernementales pour suivre la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations contre les femmes, période de septembre 1998 à mars 2001 », in Ibrahim, Nagwa, op. cit., p. 11.

³⁵² Khawaga, Dina El, op. cit., p. 287.

³⁵³ Yusef, Hassan, op. cit., p. 12.

dans ces discussions. Il s'agissait probablement de rassembler les représentant-e-s autour d'une compréhension consensuelle des discriminations, sans aborder les différentes revendications en cours du mouvement des femmes. Cependant, la réunion organisée avec les universitaires et les avocat-e-s montrait une dimension différente du travail de la coalition. Les discussions ont abordé des propositions concrètes de changement des mentalités. Par exemple, les chercheurs-ses de l'Institut pour les recherches sur l'éducation et d'autres professeur-e-s conseillaient d'introduire les accords internationaux dans les programmes scolaires et utiliser les marges de manœuvre des enseignants au travers des enseignements optionnels³⁵⁴. De même, les avocat-e-s, juristes et professeur-e-s de droit s'étaient mis-e-s d'accord pour publier les articles de la convention au sein des cabinets d'avocats afin qu'ils s'en saisissent lors de leurs procès. D'un autre côté, les membres du syndicat des avocats soulevaient les hiatus entre les dispositions législatives et les pratiques des juges qui leur posaient problème³⁵⁵.

Les droits des femmes croisaient des enjeux politiques, sociaux et culturels, qui interrogeaient les pratiques des professions juridiques et universitaires ainsi que des ONG. Ces questions intéressaient la réflexion du gouvernement vis-à-vis de ses objectifs de développement. Certaines réunions de la coalition étaient initiées par la Friedrich Ebert Institute entre 1999 et 2000 et ont convié en outre les représentants du gouvernement. « Le dialogue autour de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes » devait établir les points de vue des différentes parties³⁵⁶. Ces séminaires étaient de nature distincte car ils se déroulaient sous l'égide d'une fondation allemande sociale-démocrate, promouvant l'établissement d'une société civile forte et d'un Etat de droit réel. Dès lors, les positions du gouvernement pouvaient être influencées par le regard de l'agence internationale. Dans les rapports des réunions, les membres de la coalition expliquaient que l'important était de se respecter les uns les autres, jusqu'à arriver à des recommandations communes. Ce travail reposait entièrement sur l'héritage du forum des ONG pour les conférences mondiales mais dont le médiateur n'était plus le gouvernement lui-même mais la société civile. Par exemple, lors de la septième conférence autour de l'égalité pour la loi sur la nationalité en mars 2000, le comité était composé de membres d'ONG, telles qu'Amal Mahmud du forum des femmes pour le développement, Azza Soliman du Centre

³⁵⁴ Ibid.

³⁵⁵ Ibid.

³⁵⁶ *Multaqî al-hiwâr hawla 'itîfâqiyya al-qaDâ' 'ala kâfat 'ashkâl al-tamîz Did al-mar'a, Al-musâwâ fî al-ginsîyya*, Le Caire, Friedrich Ebert Insitute, Bibliothèque Fondation Femme Nouvelle, (n.d.)

d'assistance légale, une membre d'ACT, Aida Seyf al-Dawla pour Nadeem, des journalistes et Aida Guindi de la Commission nationale de la femme. Etaient aussi présents l'assistant du ministère de la justice Fathi Naguib, qui s'était investi à la fin des années 1980 en faveur du contrat de mariage auprès de Mona Zulficar et du groupe des sept, le directeur de l'administration des documents d'identité, un député du PND ainsi que de nombreux membres de la société civile de tout le pays. Azza Soliman se présentait comme une des porte-parole de la coalition formée grâce à l'UNICEF. Elle rappelait devant l'assistance les missions de leur nouveau groupe, constitué deux ans auparavant. La coalition devrait écrire le rapport parallèle pour les Nations Unies qui répondrait au rapport gouvernemental, organiser le travail entre les ONG pour la campagne contre la réserve de l'article 9 sur la nationalité et conscientiser les ONG sur la convention malgré les difficultés que posait le gouvernement³⁵⁷. Le ton de l'avocate exprime la position de plaider qu'elle endossait en prenant à parti les représentants de l'Etat qu'elle ciblait directement. « Le docteur Fathi confirme mes propos mais nous ne voulons pas des propos, nous voulons une action, un changement de la législation et son application au niveau des procédures »³⁵⁸. En réponse, aucun représentant ne s'engageait pour le changement législatif. Le directeur général du ministère des assurances exprimait seulement ses espoirs de voir leurs revendications aboutir au sein de la conférence nationale des femmes organisée par Suzanne Mubarak en 2000³⁵⁹. D'un autre côté, le ministère de l'éducation et de l'enseignement Sâmî Al-Tabakh s'opposait à la vision d'Amal Mahmud sur le pouvoir du ministre de changer la loi en déclarant que ce n'était pas du ressort du pouvoir exécutif mais du parlement, conclusion approuvée par le ministre des documents d'identité³⁶⁰.

Chapitre 3- Actions revendicatives de la coalition et travail de lobbying auprès de l'ONU.

Le travail des ONG pour faire connaître la convention était intimement lié à leur volonté de créer des soutiens autour de leurs campagnes pour lever les réserves de l'Egypte dans l'ensemble de la société civile. Pour cela, il fallait expliciter les articles de la CEDAW et leurs liens avec la constitution, tout en rédigeant rapidement un rapport d'opposition sur la situation des femmes égyptiennes pour le comité d'évaluation, qui avait reçu le rapport du

³⁵⁷ *Multaqî al-hiwâr hawla 'itîfâqiyya al-qaDâ' 'ala kâfat 'ashkâl al-tamîz Did al-mar'a, Al-musâwâ fî al-ginsîyya*, Le Caire, Friedrich Ebert Insitute, Bibliothèque Fondation Femme Nouvelle, (n.d.), p. 16.

³⁵⁸ « Doctor Fathi yu'akidu 'ala hazâ al-kalâm lakin mish bil-kalâm 'âizîn bil-fi'al, bitaghîr al-tashri'ât wa taTbîqihâ 'ala mustawa al-'igrâ'ât », *ibid.*, p. 17.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 22.

³⁶⁰ *Ibid.*, p. 23 et p. 27.

gouvernement en 1999. Les campagnes organisées par la coalition sur la nationalité ainsi que sur le statut personnel s'inspiraient des expériences du groupe des sept sur le nouveau contrat de mariage, campagne stoppée par le recul du gouvernement après Pékin. Cependant, les actions collectives de la coalition CEDAW formaient pour la première fois un mouvement d'ONG revendicatif et indépendant, non encadré par des activistes reconnues par le gouvernement. Elles se positionnaient pour la première fois au sein du système international en opposition aux mesures de l'Etat.

3-1 La rédaction du premier rapport alternatif pour le comité CEDAW en 2001.

La création d'une coalition formée uniquement d'ONG en 1997 démontrait la volonté d'émanciper les associations de la tutelle gouvernementale du point de vue du développement des femmes. Leur volonté s'est illustrée par la rédaction d'un rapport sur la situation des femmes, *mizâni* en arabe qui signifie « parallèle », ou *Zilm* qui veut dire « ombre », publié en opposition au rapport gouvernemental présenté au comité d'évaluation de la CEDAW en 1999. L'ouverture de la procédure d'évaluation aux organisations civiles existait depuis la création du comité, mais n'avait jamais été utilisée par les ONG égyptiennes, par manque de connaissance de la convention et du langage international. De plus, la même année l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la résolution sur le protocole facultatif à la CEDAW sur le droit de pétition individuel contre un Etat partie en cas de violation de ses droits relatifs au traité, que l'Egypte n'avait pas ratifiée. La mission première de la coalition découlait donc des avancées internationales, auxquelles les ONG avaient elles-mêmes participé, en prenant conscience de la nécessité de soumettre l'Etat à leur propre évaluation. « Notre objectif premier était l'écriture du rapport alternatif, puis l'organisation nouvelle des ateliers de travail pour la discussion du rapport des organisations. Le travail a été divisé selon les intérêts et les activités des organisations. On est passé de vingt-deux organisations à trente et une, il fallait que chaque partie écrive un bout du rapport dans tous les domaines » se rappelle Nadia 'Abd al-Wahhab, une des fondatrices de Femme Nouvelle³⁶¹. Le travail de rédaction s'inscrivait donc dans une démarche unique pour les ONG politiques qui voulaient en faire une plateforme collaborative à l'instar de la préparation de la conférence du Caire de 1994. Deux réunions ont ainsi été organisées en Haute et en Basse-Egypte pour discuter de la première version de leurs rapports.

³⁶¹ Ibrahim, Nagwa, op. cit., p. 7.

L'UNICEF a réuni tous les types d'ONG, de la charité aux droits des femmes et la coalition s'est formée. L'Egypte avait fait son rapport [pour le comité CEDAW]. Nous avons divisé les travaux, entre les différents articles de l'accord, chaque mois nous partageons nos écrits. Pour certains articles il y avait beaucoup de discussions. Le déroulement de la rédaction a fait que la coalition s'est unifiée, plus on collaborait plus on était fortes. Le rapport alternatif, ça aide à construire un mouvement national de femmes. Nous avons le rapport et nous avons fait deux consultations, en Haute et en Basse-Egypte. Nous étions plus de trente organisations. La coalition a fait des formations. Lors des consultations, les rapports ont été discutés en détail. Nous avons intégré les modifications même celles des organisations de terrain. Notre rapport a été écrit par cent trente ONG, c'est sans précédent. Le comité a été impressionné. Bien sûr, si nous, Femme Nouvelle, l'avions écrit seules, nous aurions été plus radicales... Nous avons préparé des questions que nous avons envoyées au groupe de travail de pré-session [du comité d'évaluation]. Toutes nos questions posées ont été transmises au gouvernement par le comité, nos 64 questions !³⁶²

Amal Abdel Hadi décrit le processus de rédaction en tant que facteur d'unification du mouvement des femmes. A ses yeux, le mouvement des femmes égyptiennes comprenait un ensemble d'ONG plus ou moins sensibilisées au droit international, que les formations et les réunions de travail sur la convention ont permis de rapprocher, jusqu'à pratiquement construire un « mouvement national ». Cependant, nous soulignons le rapport vertical établi entre les ONG formées par l'UNICEF en amont de la rédaction, reliées entre elles par les campagnes contre les mutilations génitales et sur le statut personnel, et les ONG que la militante féministe qualifiait « de terrain ». Elle décrivait en effet les compromis réalisés pour intégrer les modifications des autres ONG, pas assez « radicales » selon elle. La distance idéologique concernait la compréhension de la convention par rapport à la loi religieuse. Selon Mirvat Abutig, « la convention n'avait pas de base d'écoute auprès de la majorité des Egyptiens jusqu'aux organisations qui travaillent dans le droit des femmes. Elle signifiait pour beaucoup un différend avec la loi religieuse »³⁶³. Les membres de la coalition mentionnaient souvent le problème des traditions et des mentalités pour reconnaître les mêmes discriminations d'une ONG à l'autre, différences qui représentaient à leurs yeux un obstacle. D'un autre côté, les militantes ne prenaient pas en compte les conditions sociales et matérielles des femmes pour expliquer les écarts normatifs entre elles et les autres

³⁶² Entretien avec Amal Abdel Hadi.

³⁶³ Ibrahim, Nagwa, op. cit., p. 6.

communautés, même si cela pouvait être sous-entendu dans leurs témoignages. Les revendications établies avec les ONG des autres gouvernorats mettaient néanmoins en avant des conclusions proches des objectifs de la convention, telles que le rôle des partis politiques dans l'égalité, la formation des enseignant-e-s et des travailleurs-ses sociaux au genre, le renforcement des services publics, le rôle de l'Etat dans le changement des lois et la collaboration avec la société civile, ou encore l'ouverture de toutes les fonctions de magistrature aux femmes. Les discriminations quant au statut personnel des femmes n'ont été soulevées qu'à l'égard du droit de l'épouse de voyager sans l'autorisation de son mari et de la protection des femmes divorcées³⁶⁴. Les revendications des femmes agissant dans le développement pour la santé reproductive, l'éducation, la loi, le statut personnel, parfois selon les politiques étatiques, n'illustraient pas forcément les mentalités des communautés au sein desquelles elles travaillaient. Dans les articles d'*Al-Ahram* sur les questions du statut personnel et plus généralement des femmes, nous retrouvons effectivement des profils de femmes rurales très variés, allant des femmes promouvant l'éducation des jeunes filles à d'autres encourageant le rôle de la femme au foyer³⁶⁵. Sur la santé reproductive, nous retrouvons l'expérience de certains villages du Delta dans les recommandations de la conférence tenue en Basse-Egypte, celle de combattre l'excision des jeunes filles.

Néanmoins, les ONG politiques soulignaient l'importance de réunir toutes les opinions pour être « plus fortes ». De plus, d'après Ghada Komsan du Centre égyptien pour les droits des femmes, les réunions avec les associations de terrain permettaient de « recenser les problèmes avec la convention »³⁶⁶. De la même manière que pour les préparations des conférences mondiales, ces ONG ouvraient l'accès aux données quantitatives sur la situation des femmes mais aussi aux témoignages directs de l'échec des politiques de développement et d'égalité de genre de l'Etat. D'autre part, la coalition palliait les manques de statistiques étatiques en recourant aux rapports internationaux, tels que le rapport du développement humain des Nations Unies³⁶⁷. Selon Amal Abdel Hadi, la réussite du rapport tenait non pas tant aux informations acquises mais au nombre d'ONG volontaires qui y avaient participé. Leur nombre surpassait apparemment les attentes du comité d'évaluation pour un premier rapport d'ONG. Par ailleurs, les connaissances linguistiques et diplomatiques de la coalition les ont aidées à répondre aux exigences des Nations Unies en termes de forme de rédaction.

³⁶⁴ Hassan, Yusef, op. cit., p. 10.

³⁶⁵ « Les femmes réduites aux coulisses », *Al-Ahram Hebdo*, 25-31 mars 1998, p. 4.

³⁶⁶ Entretien avec Ghada Komsan.

³⁶⁷ Hassan Tusef, op. cit., p. 9.

Le rapport devait être rédigé en anglais, envoyé en quinze copies au Département pour l'avancement des femmes de l'ONU, toutes ces informations devant être recherchées par les ONG elles-mêmes. Le département des Nations Unies n'envoyait pas d'invitation aux ONG pour les groupes de pré-session qui discutaient des rapports de leur pays³⁶⁸. Les organisations civiles devaient elles-mêmes faire une demande d'accréditation pour participer aux réunions du comité. De plus, leur expérience dans les campagnes du début des années 1990, sur le statut personnel et les mutilations génitales, leur ont donné des outils de plaidoyer dont elles se sont servies pour dénoncer les obstacles posés par le gouvernement. Lors de la réunion organisée par la coalition et le Friedrich Ebert Institute en 2000, les membres des ONG ont dénoncé la rétention d'informations du gouvernement qui n'avait pas publié son rapport de 1999. « Malheureusement, pendant la première année [...] nous avons eu beaucoup de difficultés car nos informations étaient limitées, mais grâce à Dieu [...] nous avons pu écrire le rapport parallèle en utilisant les outils de la convention [...] et malheureusement [...] le gouvernement égyptien a retenu son rapport [...] alors que nous pensions les ONG avaient besoin de ces informations pour le rapport d'opposition. »³⁶⁹ Azza Soliman, avocate du Centre d'assistance légale, critiquait l'attitude du gouvernement qui allait à l'encontre de l'esprit de la convention, tout en rappelant l'objectif de la coalition, celui d'utiliser toutes les opportunités internationales pour faire entendre leurs voix.

3-2 La participation aux réunions du comité CEDAW à New-York.

La rédaction du premier rapport des ONG égyptiennes pour le comité d'évaluation a entraîné une collaboration nouvelle des ONG indépendamment de l'ingérence gouvernementale. De plus, la coalition a pu se positionner en force sur la scène internationale, sans recourir aux activistes reconnues de la deuxième configuration, telles que Mona Zulficar. Elles ont construit, entre 1997 et 2001, un champ d'action centré sur le rapport d'opposition, tout en continuant leurs campagnes de plaidoyer sur la nationalité et les violences contre les femmes ainsi que leurs activités propres. Par exemple, le centre Femme Nouvelle a lancé un programme d'action de trois ans sur les violences contre les femmes qui reposait sur leurs recherches préparées pour la conférence de Pékin. Les chercheuses ont aussi publié un document de travail pour les médias visant à briser les tabous sur les violences familiales

³⁶⁸ « NGO Information Note », <http://www.un.org/womenwatch/daw>

³⁶⁹ « [...] lil-'asaf kunna khilâl al-sana al-'ûlâ [...] fa-'istahlakatunâ gidan khilâl al-sana li-'anna 'ihnâ kânat khabaratunâ mahdûda 'ilâ had mâ, lakin al-hamdu illah qadarnâ 'in [...] naktuba al-taqrîr al-mawâzi wa nastakhdamu âliyya dâkhil al-'itîfâqiyya [...] wa lil-'asaf [...] al-hukûma al-maSriyya sahibat taqrîru-ha [...] lakin 'ihna fakarnâ 'izâ nastafidu wa nafidu kamân al-munaZamât ghîr al-hukûmiyya bi-hazihi al-ma'lûmât illi gâ'at fi taqrîr al-Zall », *Multaqî al-hiwâr hawla 'itîfâqiyya...*, op. cit., p. 16.

notamment³⁷⁰. La présentation de leur rapport au comité d'évaluation se déroulait à New-York. Le groupe de travail de pré-session examinait la liste des questions prioritaires des ONG que les experts pouvaient ou non inclure dans leurs questions au gouvernement. Avant le rencontre gouvernementale, les associations civiles avaient la possibilité de défendre oralement leurs recommandations. Or, elles n'avaient pas eu accès au dernier rapport de l'Etat mais selon Femme Nouvelle elles auraient récupéré le troisième rapport qui avait été envoyé plus tôt au comité par l'entremise des Nations Unies³⁷¹. « En vérité recevoir le rapport du gouvernement a été une chose impossible malgré que ce rapport requiert qu'il soit publié public et discuté par tous les travailleurs et intéressés aux enjeux des femmes égyptiennes, en premier lieu les ONG [...] nous avons décidé d'écrire le rapport parallèle en nous reposant sur les sources d'informations dans le dernier rapport du gouvernement, le troisième rapport écrit en 1994 qui n'a pas été discuté avec le comité »³⁷². Entre 1994 et 2000, le gouvernement a envoyé trois rapports périodiques, examinés en une seule session en janvier 2001. Nadia 'Abd al-Wahhab dénonçait le même obstacle qu'Azza Soliman en 2000, le refus du gouvernement de leur laisser une voix internationale indépendante. La liste finale de questions était ensuite envoyée au gouvernement qui devait y répondre lors de la session avec le comité. Selon Amal Abdel Hadi, l'ensemble des questions défendues par leur délégation avait été reprises. Les entretiens des experts avec les représentants du gouvernement, Mervat al-Tellawy, ancienne ministre des affaires sociales et secrétaire générale du Conseil national de la femme, Fawziyya Abd al-Sattar, membre du PND et ancienne présidente de la Commission législative à l'Assemblée du peuple, et Mona Zulficar, ne faisaient pas apparaître les questions de la société civile en tant que telles³⁷³. Mais les délégués de la coalition témoignaient, à l'instar d'Amal Abdel Hadi, que les soixante-quatre questions posées attestaient que les membres du comité avaient lu attentivement leurs rapports ainsi que diverses sources sur la situation des femmes en Egypte. D'autre part, la coalition a mis en place de nombreux outils de plaidoyer. Les membres des ONG ont pu s'entretenir seules avec les experts du comité sur les droits des

³⁷⁰ « Tahaluf Pekin, Malaf l'lâmi 'an al-'unf did al-mar'a », *Al-mar'a al gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, septembre 2001, p.5.

³⁷¹ 'Abd al Wahab, Nadia al 'Afifi, « Que s'est-il passé à New-York ?! La convention des femmes, entre le gouvernement et les gens », in *Al-mar'a al gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, septembre 2001, p. 6.

³⁷² Ibid.

³⁷³ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Vingt-quatrième session, Compte-rendu analytique de la 492e séance, tenue au siège à New-York, le vendredi 19 janvier 2001, Nations Unies, CEDAW/C/SR.492, 26 mars 2001, p. 2.

femmes égyptiennes, réunion dont elles ont transmis les propos à la délégation gouvernementale dans une volonté de « transparence »³⁷⁴.

L'objectif de la coalition était de mettre à jour les paradoxes de la politique de l'Etat par rapport aux droits des femmes, qu'elles avaient osé dénoncer dès la campagne sur les mutilations génitales. En effet, alors que le gouvernement avait appelé à combattre l'excision en 1994 devant la communauté internationale, en 1996 puis en 1998, un décret et une loi ont autorisé l'opération dans les hôpitaux publics³⁷⁵. Les témoignages des ONG indiquent qu'elles ont eu accès à la teneur des échanges diplomatiques. Les critiques de la coalition, rapportées par Femme Nouvelle, concernaient les contradictions de l'Etat entre respect des droits des femmes et des traditions religieuses ainsi que le décalage de sa politique par rapport aux aspirations des femmes. Aux yeux du centre de recherche, la délégation gouvernementale n'était pas « populaire » puisque leurs réponses se concentraient sur les domaines liés au pouvoir³⁷⁶. Toutefois les ONG soulignaient que les représentantes avaient reconnu les décalages entre l'égalité garantie par la constitution et entre le domaine du travail, la loi sur la nationalité et l'interdiction des postes de juges pour les femmes par exemple. Les associations étaient déjà familières de ces contradictions. Elles avaient débattu de toutes ces positions, notamment lors de la préparation de la conférence du Caire avec Mona Zulficar, vice-présidente du comité d'organisation. Celle-ci avait répété publiquement qu'« il [convenait] de réhabiliter une vue éclairée de l'islam sur l'image et le rôle de la femme active à travers l'éducation les médias et des campagnes d'information », affirmant ainsi que les obstacles tant d'ordre économique que culturel empêchaient le développement des femmes³⁷⁷. L'argument économique était déjà convoqué par le représentant de l'Egypte au comité CEDAW, tel un leitmotiv majeur de l'analyse développementaliste de l'Etat. En outre, le Conseil national de la femme défendait l'adéquation entre la *shari'a* et l'égalité tandis que le gouvernement avait opposé les droits internationaux à la loi religieuse. « L'Egypte ne transigera pas sur la *shari'a* islamique et les religions monothéistes. C'est sur cette base que nous nous comporterons par rapport au document de la conférence [...] Mais nous n'approuverons pas ce qui est en contradiction avec nos traditions et nos valeurs religieuses

³⁷⁴ 'Abd al Wahab, Nadia al 'Afifi, op. cit., p. 7.

³⁷⁵ Youssef, Yolande, « Les échos de la hisba », *Al-Ahram Hebdo*, 2-8 juillet 1997, p. 4.

³⁷⁶ 'Abd al Wahab, Nadia al 'Afifi, op. cit., p. 7.

³⁷⁷ « Concrétiser l'égalité », *Al-Ahram Hebdo*, 30 août – 5 septembre 1995, p. 5.

ou morales »³⁷⁸. Suzane Mubarak entendait protéger les principes « religieux » face à la communauté internationale à Pékin.

Cette position gouvernementale était remise en cause par les ONG politiques, telles que Femme Nouvelle, le Centre égyptien pour les droits des femmes ou Femmes et Mémoire. Néanmoins, au sein de la coalition, il semble que toutes les ONG n'avaient pas la même position car elles interprétaient aussi le cadre religieux selon leur propre point de vue. Azza Soliman et le Centre d'assistance légale par exemple promouvaient un « islam éclairé » qui pouvait être compatible avec les droits internationaux des femmes³⁷⁹. Au contraire, le centre Femme Nouvelle se félicitait quant à lui que le comité ait demandé des « études selon lesquelles l'islam ne constitue pas un frein à la liberté des femmes »³⁸⁰ et rappelé que la religion ne devait pas compromettre l'égalité. Cependant, au lieu d'analyser l'opposition entre les ONG et le pouvoir en termes d'interprétation religieuse, il serait plus pertinent d'examiner leurs objectifs concrets. Par exemple, tandis que la coalition CEDAW demandait une nouvelle loi sur la nationalité, Mona Zulficar ciblait des lois intermédiaires dans la lutte pour la réforme du statut personnel ainsi que dans le domaine de la représentation politique. « Il faudrait édicter dans un premier temps des lois transitoires facilitant l'accès des femmes aux sphères où elles sont sous représentées »³⁸¹. L'avocate ajoutait que l'acquisition de nouveaux droits n'était pas utile tant que les femmes ne prenaient pas conscience de l'existence de leurs droits déjà existants³⁸². La réflexion se posait selon elle à propos de l'efficacité des lois dans un contexte communautaire où les traditions primaient. Concernant le décret du ministre de l'intérieur interdisant la délivrance d'un passeport sans l'autorisation du mari, Fawziyya Abdel-Sattar affirmait que « le Conseil national de la femme étudie la nouvelle loi en vue d'éliminer tout défaut éventuel. Enfin, si la loi islamique prévoit l'autorisation du mari pour toute sortie de l'épouse du domicile familial, cela est vu avant tout comme une mesure de protection et de sécurité »³⁸³, alors que les recommandations de la coalition s'opposaient à toute entrave de la liberté de la femme. Malgré la satisfaction du Conseil national de la femme devant l'annulation du décret, la député justifiait tout de même cette mesure par des motifs de

³⁷⁸ Ibid.

³⁷⁹ Abu-Lughod, Lila, « The Active Social Life of « Muslim Women's Rights »: A Plea for Ethnography, Not Polemic with Cases from Egypt and Palestine », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 6, n°1, 2010, p. 11.

³⁸⁰ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Vingt-quatrième session, Compte-rendu analytique de la 493e séance, tenue au siège à New-York, le vendredi 19 janvier 2001, Nations Unies, CEDAW/C/SR.493, 27 mars 2001, p. 3.

³⁸¹ « Concrétiser l'égalité », *Al-Ahram Hebdo*, 30 août - 5 septembre 1995, p. 21.

³⁸² Ibid.

³⁸³ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, CEDAW/C/SR.493, op. cit., p. 4.

sécurité nationale, cet argument apparaissant pour la première fois dans les débats sur les discriminations. D'autre part, les principales critiques établies envers le gouvernement touchaient la position même de la délégation qui représentait la principale contradiction. « Mais la position de la délégation n'est pas claire. Ils ont écrit le rapport mais en même temps ne sont pas responsable des réformes ou des non-réformes. »³⁸⁴. Les représentants du gouvernement, mis à part Sanaa Khalil conseiller du ministère de la justice, n'avaient, en tant que membres d'un organe de conseil, pas de rôle exécutif, ce qui leur permettait à la fois de défendre un programme tout en le critiquant au moment opportun. L'analyse poussée des entretiens des experts avec le Conseil national par les chercheuses leur ont finalement donné l'espoir que le système international constituait un réel débouché pour leurs actions et une tribune pour leurs revendications. Les experts leur ont démontré qu'ils appliquaient sérieusement leurs missions. D'autre part, le gouvernement leur « a montré qu'il prend le sujet au sérieux, et qu'il travaille selon cet outil international ; ce sérieux est réciproque, et en effet ce sérieux nous donne l'espoir que la convention influence le développement des femmes dans notre pays ; nous savons que les décisions de justice ne sont pas suffisantes pour le changement mais elles sont une étape importante sur laquelle on peut se fonder pour le changement, [nous savons] ainsi que la convention ne veut pas dire décisions légales, mais appuie toutes les étapes dans la direction de l'égalité et reconnaît notre rôle pour faire face aux discriminations. Le gouvernement sait que nous n'allons pas économiser beaucoup ses promesses, mais nous avons avec nous des tours d'avance. »³⁸⁵ Les ONG ont ainsi transformé le comité d'évaluation, initialement réservé aux discussions diplomatiques, en un outil international pour faire pression sur le régime de Mubarak et éliminer progressivement les discriminations légales contre les femmes.

3-3 Le changement de pratiques de mobilisation: l'organisation de la journée des femmes et la campagne « nos droits sans réserves ».

Au moment de la création de la coalition CEDAW, les ONG ont tenté de rassembler leurs concitoyennes autour de mobilisations nouvelles, celles des célébrations pour la journée de la femme égyptienne. Une première marche est organisée en 1999, deux ans après la création de leur plateforme collaborative, par des représentantes de certaines ONG de la coalition, telles que Femme Nouvelle, le Forum Femmes et Mémoire, l'Alliance des femmes arabes et le Centre d'assistance légale. Le comité organisateur se réunissait quelques mois

³⁸⁴ 'Abd al Wahab, Nadia al 'Afifi, op. cit., p. 8.

³⁸⁵ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, septembre 2001.

avant seulement pour décider du thème, des mots d'ordre, des modalités pratiques de la fête, des invitations ainsi que pour rédiger des panneaux.

Plusieurs organisations, peut-être sept ou douze, se rencontraient dans des moments formels pour préparer la journée de la femme égyptienne et la journée internationale des femmes du 8 mars. Pour cela, nous participions à beaucoup de réunions. Nous discussions des films ou des contes à introduire ou les deux, des enjeux de notre travail que nous voulions soulever, des bannières, de la célébration, des médias, bref, toute l'organisation. Après 2011, ça a changé, c'était plus politique parce qu'il était possible de vraiment prendre part au changement et écrire la constitution. Femme Nouvelle avait l'habitude d'organiser les réunions dans le passé³⁸⁶.

Maissan Hassan témoigne de toutes les tâches mises en place pour réussir à se mettre d'accord sur la présentation de leurs recherches au sein de la manifestation. Les questions posées sur la place donnée à leur travail montraient la volonté d'élaborer de nouveaux moyens d'action collective qui changeraient de leur répertoire habituel, des réunions entre associations, activités de lobbying auprès des représentants gouvernementaux et conférences de presse. Les manifestations de rue étaient rarement autorisées depuis les révoltes de 1977 et 1979 contre Sadate. La liberté de manifester était en effet contrainte par l'état d'urgence renouvelé depuis 1981 par le régime autoritaire de Mubarak. Le contexte de répression des libertés a ainsi fortement influencé l'espace d'opportunités d'action des ONG politiques³⁸⁷. Maissan Hassan mettait effectivement en avant les blocages du contexte politique pour faire changer les lois par rapport au moment révolutionnaire d'après 2011. En 1998, le centre Femme Nouvelle avait déjà appelé à manifester dans la rue pour le 8 mars, appel relayé ensuite via la coalition en 1999. Dans l'histoire des conflits sociaux, la manifestation s'est développée dans la pacification progressive des relations avec l'Etat³⁸⁸. Le mouvement social des femmes en Egypte transitait depuis les années 1980 par les ONG que l'Etat assignait au rôle de « partenaires sociaux » et non « d'opposants politiques ». Cela a pu leur donner une certaine marge de manœuvre pour mener en 1999 une marche avec mille personnes, qui se terminait devant la cour constitutionnelle, symbole de la justice égyptienne³⁸⁹. D'autre part,

³⁸⁶ Entretien avec Maissan Hassan.

³⁸⁷ Rizzo, Helen, Anne M., Price, Meyer, Katherine, *Targeting Cultural Change in Repressive Environments: The Campaign against Sexual Harassment in Egypt*, Egyptian Centre for Women Rights, 2012.

³⁸⁸ Della Porta, Donatella, Fillieule, Olivier, « Policing Social Protest », in Snow, David et al. (ed.), *The Blackwell Companion to Social Movement*, Oxford, Blackwell Publishers, 2004.

³⁸⁹ Présentation de la Fondation Femme Nouvelle, 24 mai 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=lzmq-qo9YBM>

le groupe du 8 mars semblait rompre avec l'organisation gouvernementale des années précédentes³⁹⁰. Néanmoins, lors de la célébration de la journée des femmes de 2001, les ONG ont mis à l'honneur les « pionnières », Aziza Hussein et Mary Assad, tout comme la commission nationale des femmes avait célébré Suzanne Mubarak, Aziza Hussein et Mona Zulficar en 1994.

La fête du 8 mars 2001 célébrait les vingt ans de la convention CEDAW en Egypte, sous le slogan « nos droits sans réserves », nom de la campagne lancée depuis 1999 par la coalition contre les réserves de la CEDAW et pour la ratification du protocole facultatif par l'Etat. A la suite des impasses de la campagne sur les mutilations génitales et de l'échec du nouveau contrat de mariage absent de la loi de 2000 sur le statut personnel, les ONG ont expérimenté des actions plus attrayantes afin de populariser leurs travaux. Les manifestations se sont déroulées pendant la semaine du 8 au 16 mars, afin d'englober les deux journées de la femme, égyptienne et internationale, le 16 mars célébrant la première manifestation des femmes en 1919 organisée par Huda Shar'awi contre le pouvoir colonial britannique. L'arrivée de nouveaux media était principalement due aux militantes du Forum Femmes et Mémoire qui ont projeté des films d'une réalisatrice de leur centre tels qu'*Ayyâm al-Dimuqratiyya* qui documentait l'histoire des candidates des élections parlementaires de 1995³⁹¹. De plus, elles ont présenté des contes revisitant l'histoire populaire arabe par l'approche du genre en invitant des conteuses professionnelles et des romancières lors du festival de clôture de la semaine, en collaboration avec la bibliothèque du Centre Hicham Mubarak pour les droits de l'Homme³⁹². En outre, les chorales de l'université allemande et de l'association Femme et Société, association ayant participé précédentes célébrations gouvernementales, ont pris part à cette dernière journée. L'art devenait un nouveau moyen pour véhiculer leurs idées, qui était aussi bien utilisé par le groupe ACT pour leurs formations sur le genre que par l'ONG copte pour les services sociaux dans les communautés du Delta pour sensibiliser sur les mutilations génitales³⁹³. Parallèlement aux manifestations culturelles, une manifestation statique s'est déroulée sous les bannières de « nos droits sans compromis »

³⁹⁰ Ezzat, Dina, « Fighters honoured », *Al-Ahram Weekly*, mars 1994, p. 14.

³⁹¹ Skalli, Loubna H., « Communicating gender in the public sphere: Women and Information Technologies in the MENA », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 2, n°2, Women's Activism and the Public Sphere, 2006, p. 35-59.

³⁹² Ibid.

³⁹³ « Les femmes du Said refusent l'excision des filles... le gouvernorat de Al Minya célèbre les femmes et les hommes de Dîr Al Barsha », *Al-mar'a al gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°11, 2002, p. 4.

qui semblait rassembler des femmes de différents milieux³⁹⁴. Cependant, nous n'avons aucune certitude sur l'affluence de ce genre d'évènement, d'autant plus que la fête du 8 mars des ONG était organisée au Caire et réunissait majoritairement des activistes travaillant dans les mêmes réseaux depuis 1994.

Le groupe du 8 mars rassemblait donc à la fois l'héritage gouvernemental des fêtes pour les journées égyptienne et internationale de la femme ainsi que les nouvelles formes d'action et de sensibilisation aux droits des femmes, entre les mobilisations artistiques et les démonstrations de rues. Cependant, ces innovations n'éclipsaient en rien leurs méthodes traditionnelles de lobbying, renforcées par leur travail d'écriture du rapport alternatif pour le comité d'évaluation. En 2000, elles ont en effet multiplié les conférences de presse et les séminaires pour lever les réserves de l'Égypte sur la convention, notamment sur l'article 9 relatif à la loi sur la nationalité. Cette revendication était déjà en germe dans le travail de préparation de Pékin, lors duquel le quotidien *Al-Ahram* étudiait les futures demandes des ONG avec Mona Zulficar, ainsi qu'avec un responsable d'une association pour le droit international promouvant l'accès des femmes aux postes de juges³⁹⁵. Ainsi, les militantes de la coalition ont pris à parti les représentants du gouvernement devant une institution étrangère lors du dialogue sur la convention organisé en collaboration avec la Friedrich Ebert Institute.

« Concernant l'article 9 sur la nationalité, nous nous sommes réunies dans la coalition et nous avons écrit dans le rapport d'opposition que nous voulions changer la loi... Changer l'article 2 de la loi sur la nationalité et lever la réserve concernant l'article 9 de la convention. Car l'excuse du gouvernement égyptien est une justification illogique et illégale et nos revendications étaient très claires. Nous avons dit de lever la réserve [...] et créer une égalité réelle entre l'homme et la femme selon la convention et selon la constitution égyptienne dans les articles 11 et 40 [...] et le conseiller Fathi Naguib, on lui a demandé pendant sa rencontre : « est-ce que les hommes vont demander après coup leur droits et est-ce qu'ils vont travailler dans une association parce que tu demandes leurs droits ? », et il leur a dit pas comme ça non [...] les hommes trouveront que l'égalité des femmes, la connaissance et l'acquisition de leurs droits sont une force pour l'homme et non un obstacle pour eux »³⁹⁶.

³⁹⁴ Hussein, Bahiga, op. cit., p. 62.

³⁹⁵ « Des points sur les i », *Al-Ahram Hebdo*, 30 août – 5 septembre 1995, p. 5.

³⁹⁶ « Bil-nisba lil-mâda 9 al-khâsa bil-gansiyya ihna lamâ igtima'na fî al-'itilâf wa kunnâ yankatubu taqrîr al-Zal qulnâ ina ihna 'âyzîn taghîr al qanûn... taghîr al-mâda 2 al-khâsa bi-qânûn al-gansiyya wa rafa' al-tahaffuz al-khâs bil-mâda 9 fî al-itifâqiyya li-anna al-mubarara illi qâlata-hu al-hukûma al-masriyya mubarara ghayr muntaqî wa ghayr qânunî wa kânât Talabât-na wâdiha giddan wa qulna rafa' al-tahaffuz [...] wa 'îgâd musawâ

Azza Soliman condamnait publiquement la conduite de l'Etat qui conservait le statu quo concernant la nationalité sans raison valable. Le gouvernement ne donnait aucune explication à cela auprès du comité d'évaluation, répétant que le droit égyptien ne contrevenait pas aux principes internationaux et à l'égalité, alors qu'il était justifié dans le débat égyptien par des motifs de sécurité nationale³⁹⁷. Ce n'est qu'en 2000 que le gouvernement a justifié son code de la nationalité pour les mineurs, pour des « motifs juridiques » ayant trait aux principes de la nationalité égyptienne, reposant sur la filiation du père et sur le droit du sol³⁹⁸. D'autre part, l'avocate démontrait l'attitude hypocrite des collègues du conseiller du ministre de la justice, sans que nous sachions de qui elle voulait parler exactement, qui opposaient le droit des femmes aux droits des hommes. En conséquence, les activistes ont apporté aux négociations une analyse chiffrée ainsi que des témoignages directs des problèmes engendrés par l'article 2 sur les enfants mineurs de père étranger. « Nous avons plus de deux cent mille femmes égyptiennes qui souffrent de ce problème et je veux pointer que ce nombre a été contrôlé dans le rapport des ONG égyptiennes pour la préparation de la conférence de la population et du développement en 1994 et depuis cela six ans ont passé. Ce nombre [...] a déjà dépassé plus d'un million d'individus parce que toutes les femmes concernées par ce problèmes le transmettent de générations en générations »³⁹⁹. La militante du Forum des associations soulignait ici l'importance pour les jeunes des discriminations vécues à cause de leur statut d'étranger qu'ils pouvaient léguer à leurs propres enfants tandis que Samia Ibrahim mettait en avant la violation des droits humains des femmes de choisir librement la nationalité de leurs enfants⁴⁰⁰.

haqîqa bayn al-ragul wa al-mar'a wifqân al-itifâqiyya wa al-dustûr al masry fî mâdati-hi 11 wa 40 [...] wa al-mustashâr Fathi Nagib la-hu liqâ' wa yus'alû-hu hal al-rigâla ha-yuTâlibû ba'd shwayya bi-huqûq la-hum wa ha-ya'milû ba'd shwayya gama'iyya 'alashân tuTalib bi-huquqi la-hum, qâla la-hum lâ dâ Tb'ân nokta zay mâ al-maSriyyin ma'rûfîn bil-nukta lakin iza al-râgil fikr ha-yalaqî 'in musawâ al-mar'a wa ma'rafatu-ha bi-huqûq-ha wa huSûl-ha 'ala huqûq-ha hiyya qûwa lil-râgil wa laysa i'âqa la-hu [...] », *Multaqî al-hiwâr hawla 'itifâqiyya...*, op. cit., p. 16-17.

³⁹⁷ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Neuvième session, Compte-rendu analytique de la 164e séance, tenue au siège à New-York, le vendredi 31 janvier 1990, Nations Unies, CEDAW/C/SR.164, 5 février 1990, p. 11 ; Troisième rapport périodique de l'Egypte, CEDAW/C/EGY/3, Nations Unies, 25 juillet 1996 ; « La nationalité exclusivité du père », *Al-Ahram Hebdo*, 22-28 janvier 1997, p. 6.

³⁹⁸ « Ainsi, les enfants acquièrent la nationalité de leur père mais peuvent choisir de revenir à leur nationalité d'origine lorsqu'ils atteignent leur majorité si le père, étant étranger, prend la nationalité égyptienne ou, étant Egyptien, renonce à sa nationalité pour en prendre une autre. », Quatrième et cinquième rapports groupés de l'Egypte, op. cit., p. 41.

³⁹⁹ « ladayna mâ yuzîd 'ala 200 alf sayda masryya tu'âni min hazihi al-qaDayya wa 'awad an 'ushîra ilâ hazâ al-raqam wa al-lazi tamma raSada-hu fî taqrîr al-munaZamât ghayr al-hukûmiyya lil-tahDîr li-mu'atmar al-iskân wa al-tanmiyya fî sana 94 qad mâ 'ala hazâ al-ihsâ' 6 sanawât. Kamân yanbaghî 'an nushîra 'ila 'an hazâ [...] 'inna-hu qad ya'bara 'an miliyyûn farad li-anna kul sayda la-ha abnâ'u tûrathu-hum hazihi al-qaDayya. », *Multaqî al-hiwâr hawla 'itifâqiyya...*, op. cit., p. 17.

⁴⁰⁰ *Multaqî al-hiwâr hawla 'itifâqiyya...*, op. cit., p. 20.

Les méthodes de lobbying de la campagne contre les réserves étaient selon Iman Bibars héritées des expériences de la campagne sur le statut personnel, dans laquelle elle s'était personnellement engagée. Les ONG « envoyaient des études, des films ainsi que des lettres aux membres du Parlement »⁴⁰¹ et multipliaient les conférences de presse, comme l'attestent les nombreuses photographies de l'ouvrage célébrant les vingt ans de la coalition CEDAW⁴⁰². Nous remarquons ici que certaines conférences apparaissaient sponsorisées par l'Union Européenne, le drapeau européen figurant sur la bannière derrière la tribune⁴⁰³. Nous retrouvons dans ces mêmes stratégies de lobbying l'intégration des médias artistiques tels que les films développés pendant la célébration de la journée de la femme.

⁴⁰¹ Singerman, Diane, op. cit., p. 180.

⁴⁰² Hussein, Bahiga, op. cit.

⁴⁰³ Hussein, Bahiga, op. cit., p. 34.

Partie III- L'institutionnalisation des ONG sur le plan national et international malgré les obstacles politiques : le renouvellement générationnel et les nouveaux répertoires d'action du mouvement féministe, 2002-2011.

Les ONG politiques et de terrain ont réussi à dépasser leurs différences pour collaborer lors des conférences mondiales du Caire et de Pékin. Le gouvernement maintenait son contrôle sur leurs travaux et sur leurs interventions sur la scène internationale tout en appelant à la coordination entre les services étatiques et associatifs. Les apprentissages institutionnels du forum des ONG de 1995 alliés aux initiatives personnelles des activistes des organisations internationales ont conduit les ONG à s'émanciper de la tutelle gouvernementale pour saisir leur indépendance internationale en créant la coalition CEDAW en 1997. Le principal objectif était la rédaction du rapport d'opposition pour le comité d'évaluation puis les associations se sont appuyées sur l'ensemble de cette dynamique de plaidoyer pour entamer une nouvelle campagne contre les réserves de l'Egypte, notamment sur l'article 2 du code de la nationalité. Les conséquences de cette indépendance internationale ont impacté les relations entre l'Etat et les ONG mais aussi la société et les associations. La campagne de 1998 à 2002 sur la nouvelle loi de 1999 sur les ONG a été notamment incitée par le renforcement des liens des ONG entre elles et leur intégration sur la scène internationale. En outre, la défense de leurs droits associatifs a renforcé les campagnes sur les violences familiales et sur le harcèlement sexuel, menées plus ou moins collectivement. Les attaques sur les financements étrangers des ONG les ont déstabilisées et les ont poussées à se rapprocher des réseaux régionaux et transnationaux ainsi que des jeunes générations. Mais leurs campagnes sur les violences et la participation politique reprenaient les méthodes héritées des conférences mondiales et de la coalition, construites sur le lobbying et le soutien international. La création de nouvelles associations par de jeunes militantes tout d'abord engagées dans les ONG pionnières a encouragé le renouvellement des approches féministes ainsi que des moyens de communication. Nous nous demanderons jusqu'à quel point les militantes féministes ont dépassé la crise institutionnelle des années 2000 en renouvelant leurs pratiques de mobilisation.

Chapitre 1- Sortir de la crise institutionnelle autour de la nouvelle loi des ONG de 2002.

1-1 Mouvement contestataire contre la nouvelle loi encadrant les associations : le sursaut démocratique des organisations civiles ?

Les discussions sur le statut des ONG et leurs domaines d'action ont débuté dès la préparation de la conférence du Caire. Le gouvernement avait d'une part valorisé le travail des ONG tout en laissant difficilement le forum des ONG égyptiennes se composer sous l'égide d'Aziza Hussein. Puis, en 1995, les représentants du gouvernement et les ONG pro-gouvernementales avaient dénoncé les organisations qui critiquaient le gouvernement. Ces dernières avaient été écartées de la préparation de la conférence mondiale sur les femmes. L'Etat souhaitait créer un front commun avec les ONG pour défendre ses programmes de développement des femmes et les valeurs de l'islam face à la communauté internationale. En conséquence, le ministre de la population Maher Mahran avait soutenu à l'issue de Pékin le projet d'une administration centrale déterminée pour aider financièrement les ONG qui appliquaient les politiques du planning familial étatiques grâce à un financement de l'ambassade hollandaise et de l'Union européenne⁴⁰⁴. Par ailleurs, les revendications des ONG sur les droits reproductifs des femmes et celles sur les mutilations génitales avaient été remises respectivement en question par l'institution religieuse d'Al-Azhar et par la cour administrative⁴⁰⁵. La montée hégémonique des ONG de plaidoyer expliquait la volonté de clarifier le rôle des organisations civiles par l'Etat qui étaient enregistrées soit sous le statut d'association de la loi de 1964 soit sous celui de compagnie de service ou de conseil sans but lucratif. Dès 1995, l'Etat voulait soumettre les compagnies civiles au même contrôle que les associations car elles étaient accusées d'abuser de fonds privés étrangers ou bien de favoriser l'entrisme des Frères musulmans. La question se posait sur leur légitimité et leur indépendance par rapport aux agences étrangères⁴⁰⁶. En janvier 1995, le ministère de la justice avait sorti une note stipulant que les sociétés civiles d'intérêt public étaient illégales et le ministère des affaires étrangères avait de son côté informé les bailleurs de fonds de l'interdiction de financement des organisations non affiliées au ministère des affaires sociales⁴⁰⁷. A la suite d'une première commission de réflexion présidée par Fathi Naguib, la ministre des affaires sociales a donné l'occasion pour la société civile de se réunir pour définir

⁴⁰⁴ Diab, Heba, « Une prise de conscience », *Al-Ahram Hebdo*, 20-26 septembre 1995, p. 21 ; « Le développement à sens unique », *Al-Ahram Hebdo*, 12-18 juin 1996, p. 5.

⁴⁰⁵ Youssef, Yolande, « Les échos de la hisba », *Al-Ahram Hebdo*, 2-8 juillet 1997, p. 4.

⁴⁰⁶ Fouad, Viviane, Ref'at, Nadia, Morcos, Samir, « De l'inertie au mouvement, étude du conflit autour de la loi relative aux associations », in Ben Nefissa, Sarah, op. cit., p. 146.

⁴⁰⁷ Fouad, Viviane, Ref'at, Nadia, Morcos, Samir, op. cit., p. 149.

une nouvelle loi pour les associations. Les ONG voulaient défendre leur droit de s'associer librement.

*Mais l'important état des choses dans les ONG, c'est qu'elles sont devenues plus collaboratrices et se sont levées pour leurs droits. En effet, les discussions de la loi 2002 ont débuté dès 1998. Des réunions ont été organisées par Mervat. Elle a fait de bonnes réunions publiques dans une volonté sincère, mais ils l'ont utilisée puis l'ont jetée dehors. Les organisations de charité et de développement se sont levées avec nous.*⁴⁰⁸

Amal Abdel Hadi indiquait l'impact de la conférence de Pékin sur la collaboration des différentes ONG pour lutter contre le contrôle politique et administratif systématique de l'Etat qu'elles subissaient⁴⁰⁹. Elle opposait ici les organisations de services aux organisations politiques, qui voulaient changer les pratiques démocratiques au-delà du seul développement des femmes. Cependant, l'image de collaboration décrite par l'activiste ne correspondait pas aux divergences entre les responsables de la société civile. La volonté de s'émanciper du contrôle gouvernemental n'était pas partagée par toutes les ONG. Certaines d'entre elles menées par des proches du gouvernement soutenaient le discours sur le financement étranger et les problèmes d'indépendance étayés par des études telles que les recherches de l'organe central de la statistique⁴¹⁰. Une ancienne directrice d'ONG expliquait que « le ministère des affaires sociales [devait] garder son pouvoir, tout en leur laissant une petite marge de liberté. Objectif : éviter les infractions financières. »⁴¹¹ Elle partait donc du principe que les ONG irresponsables devaient être gouvernées par l'Etat afin de contrôler leurs finances. Deux conceptions s'opposaient, celle de la rationalisation des activités des ONG et celle des droits de l'Homme. Les ONG de la coalition CEDAW telles que Femme Nouvelle ont donc rejoint les associations des droits de l'Homme pour dénoncer les fausses rumeurs de détournements de fonds tout en s'appuyant sur les précédents travaux du « comité pour changer la loi des associations ». L'association égyptienne pour les droits humains, l'organisation arabe pour les droits de l'Homme, la branche égyptienne d'Amnesty International, le centre des études des droits de l'Homme et l'Association de solidarité des femmes arabes avaient constitué ce comité au moment des attaques contre cette dernière⁴¹². Amir Salem, l'avocat du groupe, avait

⁴⁰⁸ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

⁴⁰⁹ Shar'awi, Magda, « Les pauvres et le genre », *Al-mar'a al gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, septembre 2001, p. 8.

⁴¹⁰ Youssef, Yolande, « S.O.S. ONG », *Al-Ahram Hebdo*, 1-7 janvier 1997, p. 4.

⁴¹¹ Ibid.

⁴¹² « Egypt : Court Upholds Closure of Women's Organization », *Middle East Watch*, juin 1992, vol. 4, n° 7.

entrepris une étude destinée aux députés pour prouver l'inconstitutionnalité de la loi n°32 en 1990 suite à l'interdiction de l'Etat d'enregistrer les associations des droits de l'Homme⁴¹³.

Un forum de développement de l'action civile, regroupant soixante-sept associations, s'est alors constitué en août 1998 pour la rédaction d'un nouveau projet de loi qui était discuté lors des réunions organisées avec la ministre des affaires sociales. « Les organisations exerçant une action civile constituent l'un des principaux outils à travers lesquels les membres de la société peuvent participer à l'action publique, qui, par nature, est une action politique aussi bien en matière des droits de l'Homme que de ce qui relève de l'action en direction de catégories spéciales de la population ou de la participation au développement ou de la consolidation de politiques spécifiques ou encore de la constitution de groupes de pression face aux lieux de prise de décision »⁴¹⁴. La déclaration du forum civil visait ici l'article de la loi n°32 qui interdisait toute activité politique aux associations, car les ONG étaient par nature politiques et constituaient un médium pour la participation des citoyens aux décisions de leur pays. Cependant, les pouvoirs publics considéraient la politique comme le domaine réservé des partis et des syndicats⁴¹⁵. Le ministre des affaires parlementaires Kamal al-Shazli affirmait pendant la campagne des associations que la promotion de la démocratie « n'était pas leur travail »⁴¹⁶. L'Etat sélectionnait alors les ONG autorisées à participer aux conférences sur le projet de loi en écartant les militants des droits de l'Homme selon Hicham Mubarak, fondateur du Centre Mubarak pour les droits humains⁴¹⁷. Les débats ont pris une grande ampleur dans la presse à partir de mai 1999 lorsque le conseil des ministres a déposé un projet de loi qui ne contenait pas les recommandations de la commission mixte désignée pour la rédaction de la nouvelle loi⁴¹⁸. Des militantes de Femme Nouvelle, de Nadeem et du Forum pour le développement des femmes ont entamé une grève de la faim relayée par des organisations internationales telles que Human Rights Watch et le réseau Asie-Pacifique pour les droits humains⁴¹⁹. Puis, le comité de coordination du forum a organisé une marche devant

⁴¹³ « Défense du droit d'association : étude critique de la loi sur les associations, exception d'inconstitutionnalité de cette loi et projet d'une nouvelle loi relative aux associations », Fouad, Viviane, Ref'at, Nadia, Morcos, Samir, « De l'inertie au mouvement, étude du conflit autour de la loi relative aux associations », in Ben Nefissa, Sarah, op. cit., p. 147.

⁴¹⁴ déclaration des principes de l'action civile (forum de dvpt de l'action civile 1999)

⁴¹⁵ « L'exercice de toute activité politique ou syndicale est limitée aux partis politiques et aux syndicats », article 11 de la loi 153 de 1999, cité par Fouad, Viviane, op. cit., p. 158.

⁴¹⁶ The South Asian Human Rights Documentation Centre, « Mubarak Plays Pharaoh: Egypt's 'New' NGO Law. », Human Rights Features, Asia Pacific Human Rights networks, 25 juillet 2002.

⁴¹⁷ Youssef, Yolande, « S.O.S. ONG », *Al-Ahram Hebdo*, 1-7 janvier 1997, p. 4.

⁴¹⁸ Moghadam, Valentine M., « Citizenship, Civil Society and Women in the Arab World », *Al-Raida*, 2002, vol. 19, n°97-98, p. 12-21.

⁴¹⁹ Fouad, Viviane, op. cit., p. 162.

l'assemblée du peuple. D'autre part, les partis de l'opposition ont diffusé une lettre ouverte contre la nouvelle loi et l'association pour la santé et le développement a publié un livre dévoilant les pratiques du gouvernement contre les ONG et le contenu des réunions publiques⁴²⁰.

Malgré les pressions locales et internationales, la loi n°153 a été votée en 1999, obligeant les compagnies civiles à s'inscrire au ministère des affaires sociales pour devenir association sans quoi elles pouvaient encourir des peines de prison allant jusqu'à un an d'emprisonnement. En 1994, le directeur du Centre Ibn Khaldun avait été emprisonné pour motif de nuire à l'image de l'Egypte. L'ensemble des activistes engagé-e-s au sein du forum civil avait été menacé-e-s directement ou indirectement par le gouvernement. L'Association de la santé et de l'environnement avait vu son financement par l'agence canadienne pour le développement interdit alors que l'institution résidait en Egypte. Tous les membres de l'Association de développement pour la Haute-Egypte furent retirés de leurs fonctions et remplacés par des proches du gouvernement intéressés par le travail de charité⁴²¹. Les critiques sur la procédure législative ont permis à la cour constitutionnelle de se saisir du dossier, qui a déclaré l'année suivante l'inconstitutionnalité de la loi pour vice de procédure. Mais l'exécutif a fait passer la loi en 2002 selon les pratiques légales, ne laissant aucun moyen pour le forum de l'action civile de se mobiliser plus longtemps. D'autre part, les ONG des droits des femmes étaient mobilisées sur la campagne du statut personnel et contre les réserves de la convention. Leur détermination illustrée par la grève de la faim de certaines a peut-être été renforcée par le double refus de l'Etat de les écouter, d'une part en refusant de transmettre le rapport du gouvernement du comité CEDAW et d'autre part en coupant toute participation possible à la construction de leur avenir associatif. La crise institutionnelle des ONG ayant trait à leur statut et leur reconnaissance a donc avivé la rupture entre les responsables associatifs qui donnaient un sens démocratique à leur engagement et les autres, qui étaient soit intégrés dans le parti gouvernemental soit pris dans une logique de services sociaux venant soutenir l'action de l'Etat. Concernant les ONG de femmes, les troubles démocratiques ont tendu à radicaliser les positions sur leur collaboration avec le Conseil national de la femme.

⁴²⁰ Ibid., p. 155 ; Agati, Mohamed, op. cit.

⁴²¹ Pratt, Nicolas, « Hégémonie et contre-hégémonie en Egypte : les ONG militantes, la société civile et l'Etat », in Ben Nefissa, Sarah, op. cit., p. 175.

1-2 Travailler avec le Conseil national des femmes tout en affirmant son indépendance.

A l'issue de l'échec de la campagne sur la loi des associations, les ONG du forum de l'action civile ont décidé de laisser chacun choisir sa stratégie par rapport à l'Etat. Le centre de recherche Femme Nouvelle a ainsi décidé de suivre les règles du jeu et s'est inscrit auprès du ministère des affaires sociales sous le statut de fondation à l'instar du Forum Femmes et Mémoire et de l'Association pour le renforcement de la participation communautaire, entre 2003 et 2004.

Certains ont choisi de s'enregistrer sous la nouvelle loi et d'autres comme des centres civils, mais quels que soient nos choix, nous avons tous été d'accord pour contester la nouvelle loi. Nous avons donc candidaté avec nos papiers. En 2003, ils ont refusé notre candidature, mais ils avaient fait une erreur de forme⁴²². Le ministère avait recouru à un problème sécuritaire qui n'était pas dans la loi, donc la cour d'appel a accepté notre enregistrement. Un livre décrivant comment ils ont voulu tuer la fondation Femme Nouvelle écrit par des avocats internationaux a montré la solidarité⁴²³.

La bataille de légalisation des centres de recherche pour devenir des fondations ou des associations légales concernait particulièrement l'ONG Femme Nouvelle qui avait activement participé dans la lutte contre la nouvelle loi. Elle était accusée d'être trop politique. Le livre dont Amal Abdel Hadi parle a été publié par le Centre Hisham Mubarak en 2003⁴²⁴. La protection administrative importait donc du point de vue de la légitimité nationale. Mais les difficultés administratives alliées aux accusations répétées sur leurs financements ont accentué la méfiance des ONG de femmes par rapport au Conseil national de la femme. Alors que ce dernier répétait depuis la conférence du Caire la nécessité de collaborer avec les ONG, les associations considéraient le pouvoir en place comme un frein à leurs activités. La journée internationale des femmes organisée par les activistes gouvernementales en 1994 conditionnait le « progrès » du développement à l'entière collaboration des femmes entre elles tandis que la journée des ONG de 2001 débattait de leur coopération avec le Conseil⁴²⁵. « Les échanges ont été chauds autour du rôle du Conseil national de la femme et de sa formation. Mervat Abutig a pointé que [...] le point faible du conseil était que son avis de conseil n'est

⁴²² Le ministère avait soixante jours pour retourner leur refus mais ils ont eu deux jours de retard.

⁴²³ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

⁴²⁴ « Les situations de l'assassinat de la fondation femme nouvelle, récit archivistique », *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°13, décembre 2003.

⁴²⁵ Ezzat, Dina, « Fighters honoured », *Al-Ahram Weekly*, mars 1994, p. 14.

que consultatif. Afaf Marei a demandé d'élargir ses missions pour qu'il soit compétent sur le changement réel de la situation de la femme et que le conseil collabore avec les ONG en tant que groupes et non en tant qu'individus. »⁴²⁶ La militante de la coalition CEDAW reprochait au Conseil sa faiblesse du fait qu'il n'avait aucun pouvoir décisionnel et que les réformes n'allaient pas assez loin, tandis que l'activiste de Femme Nouvelle et de l'Association pour la participation communautaire remettait en cause la méthode de travail du Conseil qui traitait de manière inégalitaire les ONG entre elles. Amal Abdel Hadi différenciait le rôle du Conseil et celui des ONG, rappelant implicitement leur volonté d'indépendance face aux choix politiques et moraux du gouvernement autoritaire afin de pouvoir les critiquer librement. Les militantes se souvenaient de l'action dirigiste de l'Etat qui avait choisi quelles ONG pouvaient ou non participer à la délégation officielle pour Pékin. Au contraire, Mona Zulficar, qui parlait au nom du Conseil de Suzanne Mubarak, essayait de prouver leur bonne foi. « Elle a annoncé son soutien et que l'existence du Conseil national de la femme allait les soutenir et coopérer pour une réelle entreprise »⁴²⁷. L'avocate désirait que les deux milieux, celui des ONG et des femmes politiques, puissent communiquer et travailler ensemble. Elle garantissait par sa présence dans les deux configurations l'égalité de traitement des unes et des autres. Mais certaines étaient recrutées au Conseil national pour leur renommée et non pour leur appartenance à une ONG particulière. De plus, elles pouvaient être recrutées sur des quotas politiques. Une des fondatrices de l'Association pour le développement des femmes, approchée par le Conseil de la femme, a par exemple accepté de rejoindre le parti national démocratique au moment du débat sur la nationalité qui avait mis en lumière les activités de l'association sur les femmes seules dans le quartier du Moqqatam. En échange, l'ONG a reçu une attention inattendue concernant les travaux de leurs bureaux d'accueil tandis que les chercheuses du Forum Femme et Mémoire, ayant refusé d'entrer au parti, avaient été harcelées au moment de leur procédure d'inscription au ministère des affaires sociales⁴²⁸. Dans une perspective différente, le Centre égyptien pour les droits des femmes considérait toute collaboration bénéfique à leur travail pour le changement dans la législation, les services d'aide légale et leurs programmes de formation pour les candidates aux élections locales notamment.

⁴²⁶ « La journée internationale de la femme... la journée de la femme égyptienne », *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, septembre 2001, p. 24.

⁴²⁷ Ibid.

⁴²⁸ Hatem, Mervat F., « In the Shadow of the State: Changing Definitions of Arab Women's « Developmental » Citizenship Rights », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 1, n°3, 2005, p. 20-45.

Par exemple, avant la révolution, il y a eu des pressions du Conseil de la femme sur le droit pénal du harcèlement. Le Conseil faisait aussi pression sur la nationalité. Suzanne Mubarak a présenté un papier pour changer la constitution en 2007 sur la participation politique pour faire des quotas. Les conseils spécialisés sont en relation direct avec le gouvernement. A deux, nous nous concentrons pour changer, proposer et faire pression, il y a une forme de coopération [...] Nous avons travaillé avec tout le monde⁴²⁹.

Aux yeux de Ghada Komsan, membre du Centre égyptien pour les droits des femmes, la coopération avec le Conseil de la femme constituait un appui de force pour atteindre le gouvernement. Le Conseil pouvait même proposer de changer la constitution. Elle évoquait une sorte de division du travail entre le Conseil qui faisait pression et elles qui agissaient au sein de la société pour faire changer les mentalités. Autrement dit, les ONG ne refusaient pas de travailler avec ce conseil, qui restait un intermédiaire pour toucher le gouvernement plus facilement malgré son faible poids dans les négociations législatives. Sa valeur politique induite par la position de la première dame attirait certaines militantes à la fois pour des opportunités de « carrière » dans les droits des femmes, et donc un statut social, et des ressources directes pour leur association.

Mais cette volonté de coopération dépendait de la nature des activités des ONG. Les organisations des droits des femmes et de développement admettaient le travail du Conseil qui représentait un vecteur d'initiative, de changement et de ressources matérielles. Les fondatrices revendiquaient autant leur indépendance que les ONG de recherche, tout en acceptant d'intégrer leur plaidoyer pour le droit des femmes dans un cadre politique restreint, dans la perspective de lever les barrières administratives et financières concernant leur travail de terrain. A l'opposé, le système de cooptation du Conseil était critiqué par les anciens centres de recherches civils, tels que Femme Nouvelle et Femmes et Mémoire. Certaines sociologues ayant travaillé sur le mouvement des ONG décrivaient l'affaiblissement des associations à cause de ce recrutement individualisé et soulignaient par ailleurs la peur des activistes de voir le Conseil dissimuler les réels problèmes des femmes⁴³⁰. Nous avons en effet remarqué que les militantes déléguées de la coalition à New-York avaient été surprises de voir que les représentantes du gouvernement reconnaissaient le décalage entre ce que disait la loi et la réalité des pratiques sociales et juridiques concernant le domaine du droit des

⁴²⁹ Entretien avec Ghada Komsan.

⁴³⁰ Sakr, Naomi, « Friend or Foe? Dependency Theory and Women's Media Activism in the Arab Middle East », *Critique: Critical Middle Eastern Studies*, vol. 13, n°2, p. 153-174.

femmes. Elles pensaient que le Conseil aurait défendu toutes les lois égyptiennes sans nuance. Néanmoins, le groupe Femme Nouvelle appréhendait le fait que le Conseil national s'accapare le seul mérite pour les actions des ONG. Fatma Khafagy, ancienne directrice de programme pour les femmes à l'UNICEF, dénonçait dans un entretien pour un journal étranger l'appropriation des campagnes des ONG par la femme du président, au moment où elle travaillait comme conseillère politique de l'organisation allemande d'assistance technique⁴³¹.

« It's all been through NGOs, specifically women's NGOs. What happens is that one NGO champions a specific issue, such as nationality law, and then a few other NGOs join with this NGO and together they start to do advocacy work around the issue. There are nine NGOs working on reforming the family law. Advocacy work takes years and years before it is heard all over. Some people side with you — men in critical positions and so on — but it takes a lot of time. Then the National Council for Women would hijack the whole thing. They would say, it's the National Council for Women that's going to change this. Even though all the work has been done by NGOs, they like to claim they're responsible for the changes, because actually it is them through the First Lady who tell Parliament to pass a particular law. So in actual terms, in carrying it out, it's a top-down decision. It's not taken by women in Parliament, because we don't have enough women in Parliament. It's not taken by men who stand beside women because we don't have too many. So it's done by a top-down decision, a political decision, from the First Lady through the Council. »⁴³²

Elle décrivait ici les méthodes de lobbying des ONG lors de la campagne sur la nationalité. Fathi Naguib était un des hommes haut placé qui s'était aligné avec les ONG, comme pour les revendications sur le nouveau contrat de mariage. A la suite de cet alignement, le Conseil de la femme « détournait » le sujet pour établir ses propres demandes et ainsi s'accaparer les crédits de l'action associative. Suzanne Mubarak dictait ensuite les lois à faire passer aux députés. En suivant, elle imposait les revendications par le haut. Par là même, l'experte des droits des femmes reconnaissait le poids politique du conseil, mais sa vision ne correspondait pas au rapport de force existant au Parlement, composé de factions politiques opposées au gouvernement sur toutes les questions dont celles des droits des

⁴³¹ Khafagy, Fatma, « Egypt: Women's Rights Les femmes égyptiennes à un moment décisif », 29 août 2008, http://mideastweb.org/egyptian_women_fr_cg.htm

⁴³² Gaes, Robert, « Interview: Egyptian Feminist Fatma Khafagy », *Middle East Policy*, vol. 15, n°2, 2008, p. 31-38, consulté le 3 mars 2017, <http://www.meopc.org/journal/middle-east-policy-archives/interview-fatma-khafagy>

femmes. Toutefois, dans le rapport de la coalition CEDAW rédigé en 2008, les militantes reconnaissaient l'aide du Conseil national qui avait transmis le rapport du gouvernement pour le comité d'évaluation aux ONG, contrairement à 2001. Elles regrettaient cependant les faiblesses de ses programmes et l'absence de réflexion sur ses activités et toutes les promesses non tenues en termes de lobbying législatif⁴³³. Dalia Abdul Hameed, une membre de l'ONG Initiative Egyptienne pour les Droits Personnels instituée en 2001 sous le statut de compagnie civile, racontait comment le Conseil considérait ses membres comme les leaders et les ONG comme les exécutantes dans le développement des femmes, lors de leur réunion au retour de Genève où s'était déroulé l'évaluation de l'Egypte par le comité CEDAW en 2009.

Nous avons été invités par Farkhanda Hassan au Conseil national de la femme pour discuter des recommandations et de leur application. C'était vraiment décevant car nous étions assis comme un public en attendant de nous dire quoi faire, ce n'était pas participatif. « Nous vous disons ce que vous devez faire », c'est tout. Tu vois, le langage de la CEDAW est très diplomatique [...] ils ont vu ça comme une critique qu'ils recevaient en tant que Conseil. Je me rappelle, quand la discussion en est venue aux travailleurs domestiques, qu'elle [Farkhanda] a dit : « Je ne comprends pas pourquoi ils se plaignent sur ça, quand ils viennent en Egypte, les Blancs, ils aiment bien avoir des travailleurs domestiques, pourquoi ils veulent que ça change ? ». Et aussi sur les mariages touristiques, les mariages avec les gens du Golfe, elle a dit : « Oui, nous connaissons ce phénomène, donc chaque ONG va prendre un village », comme si le problème pouvait être résolu par les seules ONG [...] c'est un manque de volonté politique⁴³⁴.

La jeune ONG des droits humains, spécialisée sur les droits reproductifs, remettait en cause le comportement du Conseil pour les mêmes raisons que les ONG de recherche. D'après la jeune activiste, certaines des responsables se comportaient de manière hypocrite et n'avaient aucune véritable vision politique pour changer les droits des femmes. Cette méfiance était d'autant plus accrue que la loi sur les associations obligeait les ONG à se soumettre au contrôle du ministère des affaires sociales et de l'intérieur. Les ONG, mêmes celles opposées au Conseil de la femme car piloté par le gouvernement, ont toutefois coopéré dans une certaine mesure avec le Conseil national de la femme afin de limiter les entraves administratives et financières à leurs activités.

⁴³³ *Second Shadow Report for the CEDAW coalition*, Coalition Cedaw Egypt, Association égyptienne pour l'avancement de la participation communautaire, imprimé avec le soutien de l'Union Européenne, 2009.

⁴³⁴ Entretien avec Dalia Abdul Hameed, voir l'annexe 9.

1-3 Attirer les bailleurs de fonds sur la bonne gouvernance et les droits des femmes.

La coopération des ONG avec le Conseil national de la femme permettait de trouver un certain équilibre entre leur indépendance et leur stratégie de plaidoyer. Après 2001, les ONG de la coalition avaient débattu du rôle du Conseil, qui ne pouvait pas être à la fois le défenseur des réformes en faveur des droits des femmes et celui des politiques du gouvernement. La plupart des membres du Conseil étaient en effet aussi membres du PND ou proches du gouvernement. Mais l'attitude pragmatique des représentantes du conseil lors de l'évaluation de l'Égypte par les experts du comité CEDAW avait convaincu la coalition d'approfondir leurs échanges avec ces responsables, afin de les utiliser comme un outil de pression sur le gouvernement. Dans le deuxième rapport d'opposition de 2008, leurs critiques sont devenues plus précises. Elles n'enlevaient pas le mérite du travail de lobbying du Conseil pour les réformes du contrat de mariage ou du code sur la nationalité mais critiquaient ouvertement les failles des nouvelles lois passées ainsi que l'absence de réflexions sur leurs programmes de développement. La loi de 2004 modifiant les conditions de la filiation de nationalité empêchait toujours les femmes mariées à des Palestiniens de transmettre la nationalité égyptienne à leurs enfants⁴³⁵. De plus, la loi sur le statut personnel votée en 2000 ne mettait pas en place le contrat de mariage avec les conditions pré-établies. Celles-ci étaient laissées au choix des époux, c'est-à-dire toujours dépendantes de la volonté des familles. Parallèlement à cela, les ONG pointaient l'absence de formation des *ma'zûn*, les notaires qui mariaient les couples, afin de pouvoir informer les hommes et les femmes de leurs droits⁴³⁶. Malgré les critiques et la méfiance envers les femmes politiques du gouvernement, le travail des ONG avec le conseil leur permettait de maintenir la transparence de leurs activités.

« We always work with local officials from the ground, why? Because we know that we are in a very strict monitoring security system that means that if we are working [...] where there are many members of the Muslim Brotherhood we have to be very clear, the vision of all the activities has to be very clear. This is why it is very important for us to have

⁴³⁵ « Discrimination of Women in 2005 Women marginalized within Political Parties and by Governmental Violence », Centre égyptien pour les droits des femmes, mars 2006, <http://ecwronline.org/?p=4556>

⁴³⁶ Marei, Afaf, Fayed, Afaf, Abdel Hadi, Amal, *Critical Issues Identified and Presented by the Egyptian NGOs CEDAW Coalition To the CEDAW Committee Pre-session Scheduled 10- 14 November 2008*, EACPE, 2009.

direct contacts with the officials. You cannot avoid doing that, even if – and we encountered a lot of that – people [officials] are not very collaborative. Not very courageous people. »⁴³⁷

Une responsable d'une ONG de développement établie depuis les années 1990 revenait après la révolution sur le contrôle sécuritaire de ses actions sur le terrain, dans les quartiers où les Frères musulmans étaient aussi présents. Il fallait que l'organisation ait des objectifs clairs ainsi que des contacts avec les représentants de l'Etat afin d'être acceptées. La transparence était donc avant tout le résultat du système de contrôle gouvernemental et non des exigences de gouvernance des bailleurs de fonds étrangers.

Les ONG politiques, enregistrées comme compagnie civile ou comme association, ne recevaient pas de fonds de l'Etat. De plus, elles ne reposaient pas sur des cotisations d'adhérents. Elles étaient composées des membres du conseil d'administration, de volontaires et d'un personnel salarié pour leurs activités de recherche, de communication ou de terrain. Les organisations civiles dépendaient donc des financements privés, et dans leur grande majorité étrangers. En effet, une des seules fondations égyptiennes pour le développement social était la Fondation Sawiris, établie en 2001 par une riche famille d'entrepreneurs. Ses administrateurs travaillaient dans l'industrie, la finance, le développement et certains avaient une expérience dans les activités philanthropiques. Par exemple, Mona Zulficar faisait partie de la fondation, tout comme Yousriya Loza Sawiris, qui était aussi membre du Conseil national de la femme et du Conseil national de l'enfance et de la maternité. Les ONG pouvaient par ailleurs candidater aux programmes de développement des femmes proposés par des agences nationales de développement étrangères, telles que USAID, de l'Union Européenne, ou encore ceux des ambassades. Les bailleurs étrangers occidentaux ciblaient l'égalité de genre mais aussi le renforcement de la société civile. Le programme de l'agence états-unienne « Promoting Democracy » établi en 1993 incluait notamment l'assistance technique pour le parlement ainsi que pour les organisations de la société civile⁴³⁸. L'Organisation de Coopération de Développement Economique décrivait ainsi la vision « occidentale » des objectifs à long-terme de l'aide au développement pour les organisations des droits des femmes.

⁴³⁷ Agosti, Marta, « Civic participation and gender institutional legacy since January 25, 2011 », *Égypte/Monde arabe*, n°13, 2015, p. 71.

⁴³⁸ Henry, Clement M., « Promoting Democracy: USAID, at Sea or Off to Cyberspace? », *Middle East Policy*, vol. 5, n°1, 1997, p. 178-189.

« Les organisations de la société civile, qui défendent les pauvres et les groupes exclus, doivent renforcer leur capacité à participer efficacement au dialogue politique, à la mise en œuvre et au suivi des politiques, à comprendre les changements de l'aide et de l'environnement d'élaboration des politiques, à pister les opportunités de collaboration à l'échelle régionale et internationale, et à trouver les moyens de financer leurs activités, moyens qui garantissent qu'elles restent à l'écoute et rendent des comptes aux groupes qu'elles cherchent à représenter. [...] L'efficacité et la crédibilité accordée à la voix des organisations de la société civile ne seront renforcées que si ces organisations répondent clairement de leurs activités et de leurs objectifs d'ensemble auprès des groupes qu'elles représentent et si elles sont donc en mesure d'acquérir une certaine indépendance vis-à-vis des donateurs ou des sources de financement gouvernementales. »⁴³⁹

Les bailleurs de fonds avaient pour objectif de renforcer les pratiques démocratiques des organisations ainsi que leur indépendance. Ils exigeaient en contrepartie de leurs subventions que les ONG puissent répondre de leurs activités. Les aides conditionnaient ainsi un certain niveau d'efficacité, de compétences en communication et de résultats concernant les organisations pour les droits des femmes. Madiha Al-Safty insistait sur le temps pris sur leurs activités quotidiennes pour lancer leur campagne de levée de fonds. La difficulté majeure consistait à obtenir l'autorisation du ministère avant la date limite de l'offre de financement⁴⁴⁰. Les agences internationales, dans le contexte de rationalisation de l'aide au développement, souhaitaient non pas orienter l'agenda des organisations promouvant l'égalité de genre mais plutôt renforcer leur transparence et leur légitimité au sein de leur société. L'aide aux associations avait parallèlement augmenté dans l'ensemble des fonds internationaux pour le développement, passant de un milliard de dollars en 1970 à seize milliards en 1997⁴⁴¹. Les organisations ont donc mis en place des stratégies de communication afin de correspondre aux attentes des bailleurs qui concernaient principalement la bonne gouvernance. Des ateliers de travail sur ce sujet avaient été organisés par le comité de préparation de la conférence du Caire en 1994. D'autre part, les groupes ont choisi progressivement des structures représentatives et des unités d'évaluation pour répondre à la fois aux demandes internes et aux exigences internationales. Par exemple, l'Association pour l'avancement des femmes a intégré les tâches de levée de fonds dans leur travail. L'unité en

⁴³⁹ Rapport du réseau du CAD sur l'égalité homme-femme, OCDE, juillet 2008.

⁴⁴⁰ Entretien avec Madiha al-Safty.

⁴⁴¹ Fouad, Viviane, Ref'at, Nadia, Morcos, Samir, « De l'inertie au mouvement, étude du conflit autour de la loi relative aux associations », in Ben Nefissa, Sarah, op. cit., p. 145.

charge devait représenter l'ONG dans les événements des agences étrangères, mettre en contact les donateurs avec les bénéficiaires et rédiger des rapports pour rendre compte de leurs activités grâce à la collecte des données par l'équipe d'évaluation⁴⁴².

Dans les années 2000, les financements étrangers continuaient de cristalliser le débat public égyptien. La société rejetait de plus en plus l'influence américaine⁴⁴³. La dépendance de l'Etat par rapport à l'assistance américaine faisait naître un sentiment nationaliste qui remettait en cause le système de financement des ONG, critiqué par le gouvernement qui était lui-même attaqué par l'opposition pour des raisons semblables⁴⁴⁴. Par exemple, le Conseil national de la femme recevait la majorité des fonds étrangers pour le développement des femmes⁴⁴⁵. D'autre part, dans le champ académique, est apparue une critique du mouvement des ONG arabes, dépeintes comme obligées de modifier leurs objectifs pour répondre aux attentes des bailleurs occidentaux et coupées des communautés dans lesquelles elles agissaient⁴⁴⁶. Le chercheur Islah Jad démontrait dans un article en 2004 que la tendance à l'ONG-isation du mouvement des femmes avait dépolitisé la question de leurs droits, limitée aux domaines du plaidoyer professionnel et à l'éducation⁴⁴⁷. Mais cela dépendait tout autant du contexte autoritaire dans lequel elles étaient engagées. D'un autre côté, les études sur la société civile égyptienne montraient que les objectifs à court-terme des organisations civiles étaient parfois modifiés par les priorités des agences étrangères⁴⁴⁸. Cependant, les programmes des ONG des droits des femmes ainsi que leurs objectifs étaient souvent construits de manière indépendante. Le recours au langage des droits humains ainsi qu'à la notion de genre et d'égalité était plus le résultat de formations dans des universités internationales ainsi que de parcours variés dans les organisations ou les réseaux transnationaux que des projets de bailleurs étrangers. Selon Nadje Sadig Al-Ali, il était aussi un moyen de trouver un socle de principes commun pour faire reculer les traditions religieuses les plus conservatrices⁴⁴⁹. De plus, les militantes défendaient les financements

⁴⁴² « Donor Unit Officer », <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=1&tpid=89>

⁴⁴³ Bangura, Abdul Karim, *The effects of American Foreign Aid to Egypt, 1957-1987*, Lewiston, Queenston, Lampeter, Mellen University Press, 1995, p. 189.

⁴⁴⁴ Sakr, Naomi, op. cit., p. 172.

⁴⁴⁵ Qandil, Amani, op. cit.

⁴⁴⁶ Gallagher, Nancy, « Amnesty International and the Idea of Muslim Women's Human Rights », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 1, n°3, 2005, p. 96-107.

⁴⁴⁷ Jad, Islah, « The NGO-isation of Arab Women's Movement », *IDS Bulletin*, vol. 35, n°4, 2004, p. 34-42.

⁴⁴⁸ Abdelrahman, Maha M., *Civil Society Exposed: The Politics of NGOs in Egypt*, London, Tauris Academic, 2004, p. 182-183.

⁴⁴⁹ Ali, Nadje Sadig al-, op. cit., p. 4.

étrangers en les justifiant par le fait qu'elles choisissaient leurs donateurs en fonction de leurs valeurs.

Nous dépendons du financement international pour nos projets, mais nous choisissons des donateurs qui nous ressemblent, par exemple le Global Fund for Women, la Fondation Ford car c'est de la recherche, ou KVINFO qui est danois car c'est une bibliothèque féministe. D'ailleurs, nous avons peu de partenaires excepté ceux-là avec qui nous pouvons parler des choses techniques. Quand nous étions plus petits, nous travaillions avec Mama Cash. En général, nos partenaires n'ont pas beaucoup changé depuis 2011, car nous travaillons sur des projets de long terme. Par exemple, le projet sur les archives orales date de la fin des années 1990. Nous ne changeons pas nos programmes selon l'arrivée des aides. Il y a un projet qui court d'un moment A à un moment B, et les aides arrivent là puis là et puis là mais le projet lui continue, il ne change pas. Par exemple, notre bibliothèque a été financée par Ford mais elle continue d'exister même si l'aide est terminée. Elle a été ouverte en 2010 mais nous l'avons commencée en 2006. C'est un engagement à vie, comme pour la base de données « who is she in egypt », financée par KVINFO en 2008.⁴⁵⁰

La militante du Forum Femme et Mémoire montrait que leur dépendance aux financements étrangers n'était pas une contrainte, tout comme les autres ONG sur leurs sites internet se défendaient des accusations de manipulations⁴⁵¹. Au contraire, elles leur permettaient d'établir des liens de confiance avec d'autres centres de recherche féministes. Par exemple, grâce au partenariat avec la bibliothèque danoise, elles ont pu bénéficier de conseils quant à l'organisation de leur site d'archives orales. Elles étaient de plus obligées de varier leurs « partenaires » afin de rendre leur projet pérenne sans que celui-ci ne soit modifié. Le terme « partenaire » venait renforcer l'idée d'égalité que la militante voulait défendre contre les insinuations de manipulation étrangère des ONG, toujours d'actualité au moment de notre entretien. D'autre part, Maissan Hassan se défendait des stéréotypes sur la compétition des ONG pour les fonds de développement. Les organisations travaillaient ensemble et non les unes contre les autres. De plus, la diversité de leurs activités leur permettait de cibler différents donateurs. Certaines ONG allaient même jusqu'à refuser les aides financières des principales agences, telles que le bailleur états-unien USAID. L'Initiative égyptienne pour les droits personnels voulait rester « libre » et refusait l'aide américaine parce qu'elle était liée à un projet politique auquel l'organisation était opposé. Femme Nouvelle n'acceptait pas les

⁴⁵⁰ Entretien avec Maissan Hassan.

⁴⁵¹ « Financial », <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=1&tpid=4>

aides de l'Union Européenne car les procédures étaient plus compliquées que pour les offres des ambassades. D'un autre côté, le Centre égyptien pour les droits des femmes obtenait des financements des deux principaux fonds sans faire de distinction politique. En 2001 puis en 2005, l'ONG était la seule bénéficiaire de l'agence américaine parmi les organisations de femmes, recevant pour chacune des deux années trente mille dollars⁴⁵². En 2007, le Centre était aussi le seul à bénéficier du Fonds Européen pour le Développement, à la hauteur de cent mille euros, de la même façon que l'Association pour la participation communautaire en 2008 et que l'Association pour l'avancement des femmes en 2010 pour des montants environ équivalents⁴⁵³.

Chapitre 2- Sortir des lieux communs et des sentiers battus pour se rapprocher des besoins de la société.

Les ONG de femmes sortaient de la crise institutionnelle en 2002 causée par une nouvelle loi sur les associations plus restrictive, qui avait obligé les anciennes compagnies civiles à abandonner leurs marges de manœuvre. Les militantes étaient devenues plus méfiantes des pratiques du Conseil national de la femme, mais celui-ci leur permettait à la fois de maintenir la transparence de leurs activités et d'atteindre le gouvernement pour faire passer des changements de législation. Les réformes du statut personnel avaient déçu certaines ONG politiques tandis que la campagne sur les réserves de la convention avait seulement conduit au changement du code de nationalité. Après le travail de la coalition sur le rapport d'opposition, démarrait donc une nouvelle période où les ONG ont pris l'initiative de renouveler leurs thèmes de campagnes ainsi que les cadres de leurs débats et leurs discussions. Les militantes, encouragées par l'arrivée de jeunes activistes, se sont engagées pour obtenir une législation ambitieuse et pour transformer les mentalités sur les thèmes de la violence contre les femmes et de la participation politique, en essayant de toucher plus largement la société égyptienne.

2-1 Les nouvelles campagnes pour les droits des femmes, le harcèlement sexuel et la politique.

A partir de 2002, les organisations de femmes ont profité de leur précédente collaboration pour lever les réserves de l'Egypte afin de se concentrer sur deux champs d'action, soient les problèmes des violences contre les femmes et la participation politique.

⁴⁵² Foreign Aid Explorer, budget pour l'Egypte, USAID, 2001, <https://explorer.usaid.gov/aid-dashboard.html#2001> ; ibid., 2005, <https://explorer.usaid.gov/aid-dashboard.html#2005>

⁴⁵³ Financial Transparency System pour le Fonds européen du développement, budget pour l'Egypte, Commission Européenne, 2007-2010, <http://ec.europa.eu/budget/fts>

Les débats sur leurs financements et leur rôle dans la société ont joué un rôle dans leur volonté d'élever des enjeux dont la société ne voulait pas parler. Elles voulaient renforcer leur légitimité en montrant la gravité des problèmes qui touchaient les femmes et la nécessité de leur travail. Pour cela, les activistes ont approfondi leurs précédents travaux et publié leurs études afin de conscientiser les populations. D'autre part, elles ont varié leur action auprès du comité d'évaluation de la CEDAW et des organisations internationales pour renforcer la pression sur le gouvernement. Premièrement, les ONG de recherche avaient déjà esquissé les problématiques de la violence et de la reconnaissance des formes de violence par les femmes. Le centre Femme Nouvelle avait entrepris une enquête auprès des femmes en 1995 afin de comprendre leur réaction et leur définition des différentes violences qu'elles subissaient et si elles les ressentaient ou non comme des agressions morales ou physiques⁴⁵⁴. La troisième marche des ONG pour les 8 et 16 mars 2002 avait pour thème l'élimination de toutes les violences et s'était construite dans une volonté d'éducation populaire. Le slogan « ensemble, construisons une société libérée de la violence » tentait d'inclure hommes et femmes dans le combat contre les violences⁴⁵⁵. Le groupe du 8 mars réunissait à nouveau les ONG de la coalition CEDAW telles que Femme Nouvelle, le Forum des organisations pour le développement de Mervat Abutig, le Forum Femmes et Mémoire, le Centre d'assistance légale, ainsi que des invités d'honneur tels que la première femme juge et une pionnière dans le mouvement syndical. Les études du groupe de Pékin sur la violence au travail, domestique et de rue étaient distribuées sous forme de prospectus, puis une discussion avec un médecin abordait les conséquences des violences. Les militantes reconnaissaient qu'une prise de conscience débutait au sein du gouvernement et de certains groupes sociaux, mais aucune solution publique ne répondait aux souffrances causées par les violences pour soutenir l'action des abris pour femmes telle que celle du centre Nadeem⁴⁵⁶. En dehors de la coalition, chacune des ONG s'organisait pour sensibiliser les communautés avec lesquelles elles interagissaient. Des séminaires ont été organisés par les avocates du Centre égyptien des droits des femmes pour discuter des moyens d'éliminer les violences dès 2004⁴⁵⁷. En 2003, la fondation Femme Nouvelle a publié un livre intitulé « non à la violence contre les femmes » qui rappelait les engagements de l'Etat devant le comité d'évaluation et les perspectives pour

⁴⁵⁴ Entretien avec Nevine Ebeid.

⁴⁵⁵ « Ensemble, construisons une société libérée de la violence », *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°11, 2002, p. 16.

⁴⁵⁶ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°12, mai 2003, p. 19.

⁴⁵⁷ « Activités du centre de l'année 2004 », <http://ecwronline.org/arabic/%d8%a3%d9%86%d8%b4%d8%b7%d8%a9-%d8%a7%d9%84%d9%85%d8%b1%d9%83%d8%b2-%d9%84%d8%b9%d8%a7%d9%85-2004/>

le changement qu'elle proposait⁴⁵⁸. Le droit international était convoqué pour aider à la construction de politiques publiques, notamment concernant le système de santé et la prise en charge des victimes de violence, et l'amélioration de la rédaction du rapport gouvernemental sur la situation réelle des violences. Le groupe Femme Nouvelle appelait par ailleurs à une meilleure coopération entre les ONG des droits des femmes et des droits humains pour utiliser plus efficacement les recommandations des Nations Unies concernant l'élimination des agressions contre les femmes⁴⁵⁹. Dans leurs recherches et leurs discussions, la violence était comprise comme le résultat d'une situation économique et sociale, mais surtout due aux discriminations subies par les femmes, particulièrement dans les cas des crimes d'honneur mis en lumière par le Centre d'assistance légale⁴⁶⁰. Aux yeux du comité CEDAW et des ONG, l'Etat ne pouvait pas agir à la hauteur de ce problème, car il ne définissait pas toutes les violations de l'intégrité physique et morale comme une violation des droits fondamentaux, et cela en raison du statut social et des représentations culturelles liées aux femmes⁴⁶¹. Par exemple, la société commençait à aborder le sujet tabou du viol grâce à la voix des ONG, mais les femmes étaient encore vues comme les responsables des violences subies⁴⁶².

A partir de 2005, les ONG se sont divisées sur le sens donné à une violence spécifique, le harcèlement sexuel. Les attaques perpétrées par les services de police contre les manifestantes contre le référendum constitutionnel de 2005 lors des manifestations organisées par le mouvement politique d'opposition Kifaya, puis celles contre les jeunes femmes pendant l'Eid au centre-ville du Caire, ont poussé les organisations à se mobiliser pour alerter le gouvernement et la société civile sur la répétition systématique de ces violences contre les femmes⁴⁶³. La campagne du Centre égyptien pour les droits des femmes lancée en 2005 consistait à déployer des questionnaires sur les types de harcèlement vécus par des femmes de différents milieux sociaux et à organiser des événements culturels pour sensibiliser sur les causes du harcèlement autant dans les universités que dans les écoles⁴⁶⁴. En mars 2007, au

⁴⁵⁸ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°12, mai 2003, p. 23.

⁴⁵⁹ Ibid.

⁴⁶⁰ « Deputies call for harsher sex offence penalties », *Al-Ahram Weekly*, 1991, p. 12.

⁴⁶¹ « Violence against women », Recommandation générale n°19, Deuxième session, 1992, <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm.htm>

⁴⁶² Doss, Amira, Khalifa, Doaa, « Viol, la loi du silence », *Al-Ahram Hebdo*, 21-27 août 1996, p. 24 ; Marei, Afaf, Fayed, Afaf, Abdel Hadi, Amal, *Critical Issues Identified and Presented by the Egyptian NGOs CEDAW Coalition To the CEDAW Committee Pre-session Scheduled 10- 14 November 2008*, EACPE, 2009.

⁴⁶³ « Wizâra dâkhiliyya : 52 alf garîma gansiyya fî miSr khilâl 2006 », 10 mai 2007, consulté le 4 mai 2017, <http://www.alarabiya.net/articles/2007/05/10/34304.html>

⁴⁶⁴ Rizzo, Helen, Anne M., Price, Meyer, Katherine, *Targeting Cultural Change in Repressive Environments: The Campaign against Sexual Harassment in Egypt*, Centre égyptien pour les droits des femmes, 2012.

moment de la célébration de la journée des femmes, le Centre a refusé de participer à l'évènement organisé par les autres ONG car il voulait se concentrer sur les résultats de son questionnaire et non sur les attaques de l'Eid de 2006. Mais les ONG de recherche telles que Femme Nouvelle avait dès 2005 défendu le principe d'étendre leur campagne contre les violences à toutes les formes d'oppressions, et non pas seulement sur les agressions contre les manifestantes, sous le slogan « la rue est à nous »⁴⁶⁵. Les avocates du Centre égyptien décrivaient le harcèlement sexuel comme le résultat de mauvais comportements des hommes tandis que les ONG de recherche dénonçaient l'implication politique de la violence d'Etat⁴⁶⁶. Pourtant, le Centre égyptien avait aussi condamné les violences de la police contre les journalistes en 2005 tout comme les manipulations politiques des femmes par le PND lors des élections parlementaires. Les manifestantes contre le référendum avaient témoigné des tests de virginité qu'elles avaient subis contre leur gré au commissariat en 2005. Puis, en 2006, les témoignages des personnes présentes aux festivités et témoins des agressions sexuelles avaient prouvé l'absence de réaction de la police pour les empêcher⁴⁶⁷. Les ONG Femme Nouvelle et certains partis politiques d'opposition avaient dénoncé le manque de sécurité et l'utilisation politique de la violence contre les femmes⁴⁶⁸. Les violences de l'Etat n'étaient pas évoquées par le Centre égyptien dans son rapport sur le harcèlement sexuel⁴⁶⁹. Leur conférence en 2007 rassemblait surtout des experts, des représentants d'ONG et des partis politiques ainsi que des étudiants en droit international qui devaient proposer une nouvelle loi condamnant expressément le harcèlement sexuel qui n'était puni que sous le nom d'atteinte à la pudeur⁴⁷⁰. Les ONG des droits des femmes et de recherche ont ainsi rédigé des propositions de lois différentes comprenant leur propre définition du harcèlement⁴⁷¹. Elles s'opposaient aux propositions du Conseil national de la femme qui visait seulement la criminalisation du harcèlement via le renforcement des peines et des amendes⁴⁷². La multiplication des questionnaires et des conférences du Centre égyptien ainsi que la publication de leur rapport

⁴⁶⁵ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°15, juin 2005, p. 1.

⁴⁶⁶ Abdelmonem, Angie, « Reconsidérer la dépolitisation : l'approche du témoin de HarassMap et la création d'une masse critique pour lutter contre le harcèlement sexuel en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, n°13, 2015.

⁴⁶⁷ Abu Amara, Nisrin, « Le débat sur le harcèlement sexuel en Égypte : une violence sociale et politique », *Egypte / Monde arabe*, n°9, 2012.

⁴⁶⁸ *Al-mar'a al gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°15, juin 2005.

⁴⁶⁹ Centre égyptien pour les droits des femmes, *Clouds in Egypt's Sky, Sexual Harassment from Verbal Harassment to Rape*, Le Caire, 2008.

⁴⁷⁰ Rizzo, Helen, Anne M., Price, Meyer, op. cit.

⁴⁷¹ « Egypt, Recent Updates », Equality without reservations, <https://cedaw.wordpress.com/2007/04/10/egypt-reservations-to-cedaw/>

⁴⁷² Abu al-Komsan, Nehad, « ECWR Report On Women's Status in Egypt in 2009 », Centre égyptien pour les droits des femmes, 2009, <http://ecwronline.org/?p=4567>

financé par le Fonds des Nations Unies pour la population avaient abouti à la reconnaissance partielle par le gouvernement des problèmes de harcèlement⁴⁷³. Suzanne Moubarak avait minimisé les cas de harcèlement collectés par l'ONG⁴⁷⁴. Le rapport en anglais mentionnait entre autres les expériences négatives des femmes étrangères. Sa simple rédaction en anglais, comme pour les autres rapports sur la situation des femmes du Centre égyptien, témoignait de la volonté des avocates de s'adresser à la scène internationale, afin de rendre compte aux bailleurs de fonds et encourager la pression des agences de développement et des organisations internationales sur le gouvernement égyptien.

D'autre part, les militantes ont attaqué le sujet de la participation politique des femmes, qui était resté en retrait des questions du statut personnel, de la nationalité, des droits reproductifs et des violences. Alors que le premier rapport d'opposition abordait principalement les enjeux de la violence, la participation politique des femmes venait en premier « enjeu critique » du résumé de leur second rapport de 2009⁴⁷⁵. Dès 2005, avec les violentes manifestations et le déroulement chaotique des élections, l'ONG Femme Nouvelle avait consacré l'ensemble de ses publications à la participation politique⁴⁷⁶. La faible représentation était attaquée comme le résultat d'une marginalisation des femmes. L'instauration des quotas en 2008 n'avait pas été respectée par les partis, qui préféraient inscrire les femmes aux positions non-éligibles, par peur qu'elles ne soient pas élues à cause de leur genre. Ceux-ci étaient mis en place seulement pour deux ans et uniquement pour le parlement⁴⁷⁷. La coalition CEDAW accusait le gouvernement de ne pas respecter les recommandations du comité. De plus, les femmes des partis étaient souvent assignées aux tâches sociales et culturelles, telles que l'organisation des événements de charité ou des expositions⁴⁷⁸. Deuxièmement, d'après leur second rapport, le faible nombre de femmes dans les postes de décisions était dû à un problème de volonté politique ainsi qu'à l'ensemble des représentations sur les rôles de la femme maintenues par les courants conservateurs dans les institutions étatiques et religieuses. La faible participation électorale féminine ainsi que les pratiques corruptives menées par le PND contre des candidates indépendantes ou d'opposition

⁴⁷³ Centre égyptien pour les droits des femmes, *Clouds in Egypt's Sky, Sexual Harassment from Verbal Harassment to Rape*, Le Caire, 2008.

⁴⁷⁴ Abu Amara, Nisrin, « Le débat sur le harcèlement sexuel en Égypte : une violence sociale et politique », *Égypte/Monde arabe*, n°9, 2012.

⁴⁷⁵ Marei, Afaf, Fayed, Afaf, Abdel Hadi, Amal, *Critical Issues Identified and Presented by the Egyptian NGOs CEDAW Coalition To the CEDAW Committee Pre-session Scheduled 10- 14 November 2008*, EACPE, 2009.

⁴⁷⁶ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°15, juin 2005.

⁴⁷⁷ Marei, Afaf, Fayed, Afaf, Abdel Hadi, Amal, *Critical Issues Identified and Presented by the Egyptian NGOs CEDAW Coalition To the CEDAW Committee Pre-session Scheduled 10- 14 November 2008*, EACPE, 2009.

⁴⁷⁸ « Les femmes réduites aux coulisses », *Al-Ahram Hebdo*, 25-31 mars 1998, p. 4.

a renforcé la légitimité des ONG pour surveiller les élections, surveillance obtenue grâce au recours de l'organisation égyptienne des droits de l'Homme devant le Conseil d'Etat contre le Conseil national des droits humains et le haut-commissariat aux élections⁴⁷⁹.

2-2 Proposer des formations et des cadres de réflexions féministes.

La définition du harcèlement sexuel et la discussion des causes de la faible participation politique des femmes ont entraîné un renouvellement du discours féministe et des moyens de formations par les ONG. Le harcèlement sexuel était en effet reconnu comme une violence spécifique contre les femmes et utilisé politiquement contre l'opposition par le gouvernement. Cependant, les approches sémantiques et stratégiques ne pointaient pas les mêmes causes ni les mêmes solutions. Le Centre égyptien ne faisait pas du harcèlement une violence particulière, mais étant le fait autant des hommes que des femmes⁴⁸⁰. Un des objectifs de leur campagne contre le harcèlement exportée à Alexandrie pendant l'été 2010 en partenariat avec la Société femme et développement, aussi membre de la coalition CEDAW, était la prise de conscience des hommes du harcèlement pour qu'ils protègent la sécurité de la nation et de leur famille, en intervenant en cas d'agression⁴⁸¹. Leur slogan « rendre nos rues plus sûres pour tout le monde » faisait du harcèlement un enjeu plus sécuritaire qu'une violence genrée et liée aux relations hégémoniques entre les genres. Cependant, le Centre égyptien critiquait les manipulations électorales du PND à partir des élections législatives de 2005, où le pic de violence avait dissuadé en particulier les femmes d'aller voter ou de se porter candidate. Malgré les différentes interprétations des facteurs de la violence politique, sexuelle ou morale sur les femmes et les moyens de l'éliminer, toutes les ONG reconnaissaient la nécessité de donner des espaces de parole et de formation « féministes » aux femmes, en dehors des moyens d'émancipation économique. Ces formations que nous pourrions qualifier de politiques, puisqu'elles tendaient à renverser ou du moins modifier les rapports de force entre les genres, existaient autant chez les ONG de développement que les ONG des droits de femmes et de recherche. Il s'agissait donc d'une volonté commune de « former » les femmes et leur faire prendre conscience des inégalités de genre qu'elles vivaient au quotidien grâce à l'échange d'expériences. De plus, cela leur permettait de

⁴⁷⁹ Abu al-Komsan, Nehad, « ECWR Report On Women's Status in Egypt in 2009 », Centre égyptien pour les droits des femmes, mars 2010, <http://ecwronline.org/?p=4567> ; « The Administrative Court acknowledged the Right of NGOs to Monitor; Found New Inventions of Election rigging », Centre égyptien pour les droits des femmes, juin 2010, <http://ecwronline.org/?p=1159>

⁴⁸⁰ Abu al-Komsan, Nehad, op. cit., mars 2010.

⁴⁸¹ « The Beginning of Summer « Streets of Alexandria...Safe for All », Centre égyptien pour les droits des femmes, juin 2010, <http://ecwronline.org/?p=1224>

dépasser les échecs de leurs mobilisations traditionnelles via le lobbying parlementaire et gouvernemental en essayant de créer des vocations féminines à la base de la société. Cependant, les ONG possédaient chacune des méthodes de travail distinctes, notamment car elles s'adressaient à des milieux différents. La multiplication des formations était en partie due à la prise de conscience des ONG de formes de participation politique variées des femmes, avec l'exemple régional du combat des femmes palestiniennes, mais aussi de l'engagement des ouvrières égyptiennes lors des grèves de 2007 des usines d'Al-Mahala dans le Delta.

« Women played a prominent role in urging their colleagues to participate in the strike as it what happened in El-Mahala ElKobra. The recent strikes reflected the strengthening of « the women's labor role » which has a strong effect on the workers in the factories and mills. Furthermore, it especially reflected that these women refused the financial bribes, which are frequently used with male workers. Women reacted strongly against board members when they made illusory promises to them on condition that they end the strike. Moreover, women are more courageous in demanding the rights for workers, because most women are the Breadwinner of most households. »⁴⁸²

Les avocates du Centre égyptien expliquaient le rôle proéminent des femmes dans les grèves par des caractéristiques générales attribuées aux femmes, qui seraient moins faciles à corrompre que les hommes, ainsi que par leur position sociale de chef de famille. Cependant, elles n'explicitaient pas le conflit qui les opposait aux patrons de l'entreprise ni leurs revendications. Elles utilisaient l'exemple de la grève uniquement pour témoigner de l'importance de l'engagement des femmes à tous les points de vue, même dans le travail. Ainsi, chacune des ONG avait entamé des formations différentes pour répondre aux enjeux de la participation politique des femmes et leur faible représentation électorale. Le Centre égyptien des droits des femmes a invité quarante femmes candidates pour les élections parlementaires en 2010 de différents partis. La formation était conçue sur le même modèle que celle du Conseil national de la femme pour les femmes des partis politiques⁴⁸³. Sur les deux jours de travail, les participantes devaient se présenter, apprendre à exprimer leurs idées

⁴⁸² « Women's Outcomes during 2007, 2007 between Promises Violence and Exclusions, Egyptian Women's Status Summary Report », Centre égyptien pour les droits des femmes, janvier 2008, <http://ecwronline.org/?page=4561>

⁴⁸³ Abu al Komsan, Nehad, *Taqirr hâla al-mar'a al-masriyya khilâl 'âm 2010, huqûq mu'agalât fî majlis al-dawla wa huqûq mu'aqta fî al-barlaman* (Rapport sur la situation des femmes pour l'année 2010, les droits déferés au conseil de l'Etat et les droits temporaires au parlement), Centre égyptien pour les droits des femmes, 2010, p. 103.

et convaincre les gens de leur programme électoral. Elles apprenaient à agir avec les personnages types rencontrés dans les réunions publiques, avec leur équipe électorale, à écrire des rapports, organiser leur campagne en respectant les règles et procédures légales et à faire face aux difficultés lors des élections⁴⁸⁴. Les formations répondaient seulement aux inégalités de pratiques et de connaissances entre les hommes et les femmes pour gagner les élections, sans donner de véritables outils conceptuels féministes. Malgré les critiques du Centre égyptien envers l'environnement violent des élections qui affaiblissait la participation des femmes, le contenu de leur formation ne permettait pas aux femmes de se défendre concrètement en cas de sortie brutale d'un bureau de vote par exemple ou d'une attaque diffamatoire. L'Alliance des femmes arabes pratiquait le même type de formations pour les candidates dans différents gouvernorats depuis 2005. En 2008, elles ont par ailleurs sensibilisé des communautés du Sinaï, à travers la participation active des familles, aux programmes électoraux de femmes, dans le cadre d'un projet de lutte contre le terrorisme, financé par l'agence américaine⁴⁸⁵. L'Association pour l'avancement des femmes avait tout d'abord installé un programme d'assistance légale dans leurs antennes situées dans des quartiers défavorisés dans différents gouvernorats afin d'orienter les femmes dans leurs procédures administratives et obtenir des papiers d'identité obligatoires pour voter⁴⁸⁶. Face aux barrières imposées aux femmes dans certaines communautés et au sentiment d'incapacité de certaines femmes avec qui elles travaillaient, les activistes ont formé près de deux mille femmes dans le même quartier à l'expression de leurs idées. Les formateurs leur apprenaient à négocier avec leur famille « pour conserver des liens familiaux cohérents » et « prendre les décisions en commun », en se fondant sur l'analyse de l'évolution des rôles sociaux, la confiance en soi, le réseau social, et la participation dans la vie publique⁴⁸⁷. L'Association pour le développement de la participation communautaire, fondée en 2001, mettait en place des formations pour les avocates sur les mêmes objectifs de compétences, en coordination avec la fondation allemande privée GTZ⁴⁸⁸. Tandis que les ONG des droits des femmes et de développement proposaient des formations centrées principalement sur les pratiques des femmes et non sur le changement de l'environnement social et politique, les ONG de

⁴⁸⁴ « A Training on « « Staff administration of election day » », Centre égyptien pour les droits des femmes, novembre 2010, <http://ecwronline.org/?p=1505>

⁴⁸⁵ « Preventing violence through community participation », 2008, <http://www.theallianceforarabwomen.org/ProjectDetails.aspx>

⁴⁸⁶ « Al-barnamag al-taw'iyya wa-l-musâ'ada al-qanûniyya », <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=4&tpid=14>

⁴⁸⁷ « Arab Women Speak Out program », <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=4&tpid=16>

⁴⁸⁸ « Lawyers training for Using the CEDAW agreement in appearing in front of National Courts », 8 août 2010, <http://www.en.mosharka.org/index.php?newsid=48>

recherche tentaient de travailler sur l'évolution et les sens du discours féministe en Egypte. Le Forum Femmes et Mémoire avait ouvert des sessions de relecture féministe de la tradition littéraire arabe afin de sensibiliser les jeunes sur les discriminations de genre et interroger les comportements inscrits dans les représentations sociales. La Fondation Femme Nouvelle avait aussi lancé le programme « sortir les femmes de leur silence, déclencher la créativité », pour libérer la créativité des femmes et leur ouvrir des espaces de discussions et d'expression artistique⁴⁸⁹. Parallèlement à cela, la Fondation publiait des recherches sur l'analyse du discours féministe égyptien destinées aux intellectuels et militants au sein d'un magazine annuelle *Tayba*⁴⁹⁰. Les auteures de la revue discutaient des discours locaux, arabes et internationaux à la lumière des nouvelles études féministes mondiales. Les trois premiers numéros publiés entre 2002 et 2005 abordaient tour à tour la santé reproductive, les discours culturels et les femmes et la vie privée.

« Le discours féministe veut renverser les relations femmes-hommes et changer le système de l'oppression du système patriarcal. Il veut aussi changer les relations entre les pouvoirs sociaux différents et leurs conséquences mutuelles des uns sur les autres. C'est un discours qui essaye de marier les visions intellectuelles et les problèmes réels des femmes. Les discussions se sont tournées aussi sur les problèmes auxquels forcément les discours féministes font face [...] et l'enjeu du respect des visions différentes. Deuxièmement, le problème du développement de la langue et d'une langue nouvelle pour intégrer le genre et déconstruire le pouvoir masculin [sont abordés] [...] le mouvement féministe ne peut pas juste se circonscrire à l'étude du genre car sinon il ne se résoudra jamais rien. »⁴⁹¹

Lors d'un forum organisé en 2001 avec les organisations proches de Femme Nouvelle, telles que le Forum Femmes et Mémoire, les chercheuses ont questionné le rapport entre le discours féministe, les recherches académiques et le changement social. Le renversement du rapport de force entre les genres passait aussi par l'émancipation des groupes sociaux dominés. L'intersectionnalité leur permettait d'inclure autant le genre que la race et la classe sociale pour comprendre la complexité des relations de domination. La traduction des concepts féministes était cruciale pour transmettre leurs idées et déconstruire l'hégémonie masculine. Cependant, leur travail de recherche ne suffisait pas, il fallait agir durablement dans la société

⁴⁸⁹ *Al-mar'a al gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, septembre 2001, p. 17.

⁴⁹⁰ « Un discours ou des discours féministes ? », *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, septembre 2001, p. 14.

⁴⁹¹ Ibid.

pour changer la situation des femmes et dénoncer les discours qui manipulaient les droits des femmes⁴⁹².

Face aux discours répétitifs des militantes des ONG instituées dans les années 1990, les nouvelles ONG telles que l'Initiative égyptienne, Nazra, et Harassmap ont essayé de forger leur propre vision féministe construite sur leurs études, leur ouverture sur le monde et leurs origines favorisées. Contrairement aux ONG pionnières créées au moment de l'apogée du paradigme développementaliste, dans lequel elles s'étaient investies tout en l'adaptant à leurs principes et situations locales, la nouvelle génération d'organisations des droits des femmes a émergé au moment de la crise institutionnelle des ONG de 2002-2004. L'ONG Initiative égyptienne pour les droits personnels avait ainsi choisi de ne pas s'enregistrer sous la nouvelle loi n°153 car elle refusait de se faire coopter par le gouvernement et elle défendait ses marges de manœuvre. De plus, elle amenait une vision féministe plus critique sur la situation des femmes, en intégrant pleinement le problème du droit des femmes dans le paradigme des droits humains sans parler de l'apport économique du développement des femmes. Elles refusaient le statu quo en ce qui concernait la santé reproductive et le droit à l'avortement⁴⁹³. Le cas d'Harassmap est plus problématique car c'est une ONG qui s'est constituée en 2010 et centrée sur le combat contre le harcèlement sexuel via l'engagement de volontaires dans les universités, qui proposaient des espaces de discussions majoritairement pour les étudiants. D'autre part, l'ONG Nazra pour les études féministes, créée en 2007 par un groupe de jeunes féministes plutôt opposées au gouvernement, voulait à la fois changer les méthodes de mobilisation du mouvement et aller plus loin dans l'intégration de la problématique de genre pour parler des violences sexuelles et de la participation politique.

L'idée du groupe était de faire du mouvement des femmes un mouvement plus inclusif, en impliquant différents médias, l'art, les films, et de travailler sur le genre et la sexualité. Nazra a ensuite évolué vers l'enjeu de la participation politique. Elles se sont engagées sur la violence sexuelle, notamment après les attaques collectives de 2011. Nous avons travaillé en collaborant avec d'autres ONG⁴⁹⁴.

Maissan, la sœur de la fondatrice Mozn Hassan, témoignait de leur volonté de renouveler le mouvement des ONG en impliquant des méthodes touchant davantage les

⁴⁹² Ibid.

⁴⁹³ Rapport d'opposition pour le comité CEDAW en commun avec le Centre pour les droits reproductifs, 18 décembre 2009.

⁴⁹⁴ Entretien avec Maissan Hassan.

jeunes, ainsi qu'en construisant un discours féministe plus « radical », mais qui n'empêchait pas de collaborer avec les autres ONG. Elles ont par exemple organisé un atelier de travail sur les masculinités, terme absent des anciens discours féministes. Elles avaient en effet un côté novateur dans leur approche, car elles recouraient aux formations nouvelles et influencées par les théories américaines et européennes, enseignées dans leurs universités d'origine telles que l'université américaine ou allemande. L'atelier de travail, qui ciblait la réflexion sur le concept de masculinité, était organisé entre Le Caire et Copenhague en partenariat avec KVINFO, le partenaire historique du Forum Femmes et Mémoire. Il s'agissait de réfléchir à travers différents médias sur la transformation du concept en outil pour comprendre les dynamiques genrées dans la société afin de les changer⁴⁹⁵.

2-3 La fin d'un mouvement de coalition pour les droits des femmes ?

L'apparition des nouvelles ONG sur la scène nationale et internationale a pu créer un sentiment de division du mouvement des femmes, à cause de la multiplication des voix féministes dans le débat public. Néanmoins, les militantes ont continué de collaborer malgré les divergences car elles savaient que le collectif les rendrait plus fortes. Plusieurs marqueurs pouvaient faire penser que les organisations étaient divisées sur le plan des droits des femmes. Premièrement, leurs disparités en termes d'approches du statut de la femme et des finalités de leurs actions pesaient pour l'éclatement du mouvement en différents pôles d'ONG partenaires. Les militantes n'étaient parfois pas d'accord pour travailler avec le Conseil national de la femme, celui-ci étant vu comme un moyen de coopter les favorites du gouvernement et non pas de coordonner réellement le travail des ONG ou bien seulement selon le point de vue du Conseil. La faible ouverture démocratique du Conseil était décrite par Dalia Abdul Hameed, la jeune militante de l'Initiative égyptienne. Les nouvelles ONG féministes, l'Initiative, Nazra et Harassmap, refusaient de travailler avec le Conseil qui dépendait entièrement de la volonté du PND⁴⁹⁶. Les nouvelles militantes n'étaient pas dupes de leurs différences de positionnements qu'elles ne percevaient pas comme des obstacles. Maissan Hassan exposait ainsi le fait qu'un mouvement national de femmes n'avait jamais été uni mais qu'au contraire chaque action comptait pour leur émancipation.

Il y a différentes formes du travail féministe. Nous ne dupliquons pas notre travail et nous ne chevauchons pas les unes sur les autres. Les gens ont l'image de nous, nous battant

⁴⁹⁵ Buro, Thomas, Hassan, Mozn, *Changing masculinities, changing communities*, KVINFO, The Danish Egyptian Dialogue Institute, 2010, p. 4-5.

⁴⁹⁶ Entretien avec Sally Zohney.

*pour les fonds ou la légitimité au sein du mouvement, que nous sommes en compétition pour les fonds, et que nous avons des conflits pour des positions. C'est une idée romantique que de devoir se mettre d'accord. C'est irréaliste parce que nous travaillons depuis différentes positions, différents environnements et priorités*⁴⁹⁷.

L'activiste de Nazra et du Forum Femmes et Mémoire expliquait que la compétition n'existait pas entre les ONG et que les divergences du mouvement étaient inhérentes à leurs différences d'activités et de statut. A ses yeux, cela ne représentait pas une difficulté pour le mouvement, mais une ressource. Deuxièmement, la professionnalisation des associations qui n'étaient pas établies sur une base d'adhérents cotisants mais sur des fonds étrangers, a restreint le nombre de militant-e-s qui pouvaient effectivement participer aux activités quotidiennes, gérées soient par des volontaires qui effectuaient des stages dans le cadre de leurs études, ou bien par des salarié-e-s formé-e-s grâce aux partenariats financiers pour le développement. Le faible poids numérique des militantes des ONG politiques, leur langage ainsi que le fonctionnement des conseils d'administration pouvaient nuire à l'image qu'elles renvoyaient dans la société, celle d'une élite de femmes éclairées, travaillant main dans la main avec le gouvernement. Les politistes parlent d'un « féminisme de gouvernance » où les membres des ONG représenteraient les élites du féminisme, expertes des notions de genre et de développement, et seules à même de porter des revendications dans un environnement dominé par le langage du droit international⁴⁹⁸. Le langage légitime était celui des droits internationaux et ne pouvait pas intégrer d'autres concepts tels que la religion qui ne correspondait pas aux usages sécularisés du droit international, même si le respect des cultures en faisait partie. Néanmoins, certaines ONG des droits des femmes, notamment pour la réforme du statut personnel, défendaient les droits des femmes en réinterprétant la loi religieuse à l'aune des droits humains car elles étaient en contact avec des femmes d'origine plus défavorisée où l'islam et les traditions intégraient les règles de la vie quotidienne⁴⁹⁹. Les questionnements de ces femmes pouvaient trouver réponse grâce aux enseignements des femmes imams dans les mosquées⁵⁰⁰. Les ONG politiques comme le Centre d'assistance légale tentaient de remettre en cause ce discours par leur propre interprétation des textes religieux, dans le même courant

⁴⁹⁷ Entretien avec Maissan Hassan.

⁴⁹⁸ Halley, Janet, Kotiswaran, Prabha, Shamir, Hila, Thomas, Chantal, « From the International to the Local in Feminist Legal Responses to Rape, Prostitution/Sex Work, and Sex Trafficking: Four Studies in Contemporary Governance Feminism », *Harvard Journal of Law and Gender*, vol. 29, p. 335–423.

⁴⁹⁹ Abu-Lughod, Lila, « The Active Social Life of « Muslim Women's Rights »: A Plea for Ethnography Not Polemic with Cases from Egypt and Palestine », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 6, n°1, 2010, p. 12.

⁵⁰⁰ Mahmood, Saba, *Politics of piety: the Islamic revival and the feminist subject*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 2004.

que les « féminismes islamiques »⁵⁰¹. Mais aucune n'était d'accord pour accepter une seule vision uniformisée des droits des femmes. Le centre de recherche Femmes et Mémoire tentait d'afficher l'hétérogénéité des discours féministes dans leurs ouvrages⁵⁰² ; la fondation Femme Nouvelle débattait du discours islamiste sur la participation publique des femmes avec des penseurs islamiques⁵⁰³. S'ajoutait à cela la faible reconnaissance des ONG par l'Etat, qui voulait contrôler systématiquement leurs activités, au nom de la sécurité nationale, et les barrières administratives, notamment concernant leurs financements, qui empêchaient le mouvement de se massifier et donc de trouver des mots d'ordre commun. En troisième lieu, la socialisation politique des militantes pouvait expliquer le manque d'orientation commune, malgré la création d'une coalition pour l'application de la convention internationale. En effet, mis à part les fondatrices de Femme Nouvelle, les activistes des ONG étaient entrées dans le mouvement des femmes soit par conviction personnelle soit professionnelle. La vocation du changement social existait chez presque toutes les organisations mais elles ne possédaient pas de pratiques militantes que les anciennes étudiantes marxistes avaient acquises au sein du mouvement étudiant. Les activistes ont choisi une forme d'organisation collective qui n'avait pas de légitimité politique aux yeux du pouvoir ou des détenteurs du pouvoir religieux. Paradoxalement, les forces d'opposition réelles, qui étaient accusées de salir la réputation de l'Egypte ou de terrorisme, se retrouvaient dans les organisations de la société civile, telles que les organisations des droits de l'Homme, des droits des femmes ou des Frères musulmans. La crispation sociale sur les enjeux des femmes, telle que le rejet du concept même des droits des femmes, empêchait aussi les ONG de résister aux mentalités de manière frontale. Chacune choisissait alors sa stratégie d'adaptation pour transmettre leurs idées et faire changer les mentalités, qui par la recherche et qui par les formations, et aucune n'était meilleure que l'autre⁵⁰⁴.

Cependant, les formes de collaboration ont coexisté avec les activités propres de chaque ONG à la suite des campagnes de la coalition CEDAW. Tout d'abord, malgré la disparition progressive de la coalition pour l'application du programme de Pékin, les responsables des ONG ayant formé le premier groupe pour la CEDAW ont entretenu leurs

⁵⁰¹ Latte Abdallah, Stéphanie, « Féminismes islamiques à l'heure révolutionnaire : normes, genre et démocratie », in Rochefort, Florence (ed.), *Normes religieuses et genre*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 217-230.

⁵⁰² Abu Bakr, Omaïma, *Al-nisâwiyya wa al-dirâsât al-dînîyya*, Le Caire, Forum Femmes et Mémoire, 2012 ; *Al-nisâwiyya wa-l-manZûr al-'islâmî*, Le Caire, Forum Femmes et Mémoire, 2013.

⁵⁰³ « La participation des femmes dans le travail public et le point de vue islamique », *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, 2001, p. 10.

⁵⁰⁴ Khafagy, Fatma, « Egypt: Women's Rights Les femmes égyptiennes à un moment décisif », 29 août 2008, http://mideastweb.org/egyptian_women_fr_cg.htm

liens afin de pouvoir rédiger ensemble le second rapport d'opposition en 2008. Ce rapport avait été écrit sous la présidence de l'Association pour le développement de la participation communautaire, selon les mêmes modalités que le premier. Il mentionnait tous les secteurs dans lesquels les ONG avaient travaillé seules ou en groupe et s'appuyait sur les recommandations des ONG de terrain ainsi que les sources des agences internationales. Il était accompagné d'autres rapports parallèles d'ONG qui avaient voulu approfondir leur propre expertise, comme le rapport du Centre d'assistance légale ou celui de l'Initiative égyptienne des droits personnels qui développait une analyse fine des problèmes liés à la santé reproductive.

*Nous avons été à ce comité, moi ainsi que deux autres membres. Il y avait une grande coalition avec IRAW, le Centre d'assistance légale, la Fondation Femme Nouvelle, et les autres. Il y avait trois rapports et un rapport collectif de la coalition des ONG égyptiennes. Nous avons différentes réunions pour travailler ensemble, nous avons collecté les recommandations que nous voulions soutenir collectivement et nous avons quelques événements comme les déjeuners informels avec les experts du comité pour leur parler de la situation, mais c'était difficile. Il y avait des membres égyptiens dans ce comité, Neila Gabr, une diplomate dont le rôle est important dans le comité CEDAW. Elle est du genre pro-Etat ; elle a essayé de bloquer particulièrement nos recommandations alors que nous poussions pour des recommandations qui s'alignaient avec celles de la CEDAW, telles que la décriminalisation des femmes pratiquant l'avortement, encourager les soins après l'avortement... De façon générale, le lobbying fut un succès, car nous avons eu presque toutes nos recommandations acceptées collectivement ainsi que les nôtres en particulier, à l'exception de l'avortement. Nous ne savions pas vraiment ce qu'il se disait à l'intérieur.*⁵⁰⁵

Dalia Abdul Hameed témoignait de la collaboration qui existait malgré la séparation entre la coalition et les nouvelles ONG. L'Initiative égyptienne ne partageait pas les mêmes points de vue sur l'avortement que le Centre d'assistance légale par exemple, qui était plus spécialisé sur les questions de statut personnel, les crimes d'honneur et les discriminations pénales contre les femmes. Toutefois, les recommandations présentées au comité venaient d'un travail de priorisation collectif. La jeune militante soulevait par ailleurs le problème posé par la position contradictoire de l'experte égyptienne pour le comité, qui représentait un obstacle à leur plaidoyer auprès du comité, lors du déjeuner placé avant la session

⁵⁰⁵ Entretien avec Dalia Abdul Hameed.

gouvernementale ouvert seulement aux représentantes des ONG présentes. Naela Gabr était membre du comité depuis 1998, puis présidente en 2010, alors qu'elle travaillait au ministère des affaires étrangères égyptien⁵⁰⁶. Mais les militantes ne pouvaient pas savoir qui s'était opposé à leur recommandation sur l'avortement. D'autre part, les marches des femmes réunissaient les ONG du groupe du 8 mars ainsi que les organisations nouvelles telles que Nazra. De plus, les jeunes ONG étaient entrées dans un champ d'action déjà constitué, ce qui leur a permis de développer aussi bien des coopérations entre elles qu'avec les pionnières. Ainsi, au sein de l'atelier de travail sur les masculinités organisé par Nazra et l'agence danoise, participaient aussi les chercheuses de Femmes et Mémoire, Omaila Abu Bakr et Hala Kamal, ainsi que des militants de l'Initiative égyptienne.

Chapitre 3- Sortir des anciens cadres organisationnels via le renouvellement générationnel.

Les difficultés des ONG pour lutter efficacement contre les violences contre les femmes, un des enjeux principaux soulevés par les militantes dès 2005 à cause de la multiplication des cas de harcèlement sexuel dans les rues du Caire perpétrés avec la complicité des services de sécurité, ont conduit les jeunes stagiaires ou volontaires des organisations politiques à construire leur propre structure. L'émancipation des jeunes militantes était à la fois le résultat d'une volonté de certaines fondatrices et le constat de l'essoufflement des discours sur l'émancipation, de l'impasse des méthodes d'action et d'un langage déconnecté des réalités sociales des femmes. Ce chapitre interrogera la formation de la nouvelle génération et les moyens utilisés par les anciennes et jeunes organisations pour renouveler leurs modes de communication et d'action.

3-1 Circulation des militantes et volonté de former la nouvelle génération.

Les organisations créées dans les années 1990 voulaient renouveler leurs membres afin de remplacer les militantes qui allaient arriver à l'âge de la retraite. Au milieu des années 2000, la formation des jeunes militantes était primordiale pour passer le relais et continuer à faire vivre leurs activités. Intégrées comme volontaires ou stagiaires, les jeunes, plus souvent des femmes, s'engageaient dans les ONG car elles étudiaient la sociologie et le genre, la psychologie, le droit, le droit international, ou la communication. Leur volonté de travailler dans différentes ONG signale que malgré la faible base sociale des organisations de femmes celles-ci disposaient d'un statut attirant auprès de la jeunesse issue des classes aisées.

⁵⁰⁶

« Naela

Gabr »,

Bibliothèque

d'Alexandrie,

https://www.bibalex.org/a2k/attachments/Speakers/naela%20gabr%20bio_2.pdf

Contrairement aux années 1990, où le foisonnement d'activités des ONG et les conférences mondiales avaient amené presque naturellement de nouvelles recrues, le contexte social et politique du début du XXI^{ème} siècle n'était pas favorable au recrutement. Les organisations avaient en effet souffert des accusations sur leurs financements étrangers ainsi que des faibles victoires acquises au bout de plusieurs années de lobbying intense. Les militantes avaient critiqué tout autant la réforme sur le statut personnel qui légalisait le *khul'*, droit par lequel la femme devait renoncer à ses droits financiers si elle décidait du divorce unilatéralement, que celle du code sur la nationalité de 2004⁵⁰⁷. Entre l'acquisition de ces droits et les nouvelles lois sur les quotas et sur les mutilations génitales de 2008, les ONG ont réussi à attirer de nouvelles militantes malgré leurs maigres opportunités de victoires.

J'avais un intérêt pour les études sur le genre déjà à l'université. J'ai travaillé comme volontaire avec des ONG sur le genre. J'ai été assistante animatrice pour les ateliers de formations du Centre égyptien pour les droits des femmes pendant deux semaines à dix-neuf ans, puis assistante de recherche et analyse du programme de micro crédit avec l'Association de développement et de l'avancement des femmes sur une étude de cas à Manshiet Nasser. J'ai été traductrice volontaire avec ASHUKA, l'entreprise sociale d'Iman Bibars⁵⁰⁸.

Le parcours de Maissan Hassan présente la professionnalisation grandissante des ONG de femmes ainsi que le lien entre les études et l'engagement dans le domaine des droits des femmes. L'étudiante de l'université américaine avait fait des recherches sur le genre dans le cadre de ses études. Elle voulait mettre en pratique les connaissances qu'elle avait acquises. La jeune femme a débuté son expérience dans le travail des ONG grâce au Centre égyptien en 2004, où elle assistait les animatrices de formation des bénéficiaires des services ou bien des travailleuses du centre. Cela l'a ensuite amené à travailler en tant que bénévole pour l'Association de développement d'Iman Bibars, au sein de son bureau de services sociaux du quartier des éboueurs et de son entreprise d'incubateur social. Ashoka Arab World était un réseau de leaders du monde social créé par la présidente de l'ONG de développement en 2003. Il était conçu pour aider les jeunes à devenir entrepreneurs dans le développement social-économique. Son programme WISE, l'Initiative des femmes pour l'entrepreneuriat social, devait encourager les jeunes femmes à fonder leur propre projet et combattre les obstacles légaux auxquels les femmes déjà entrepreneuses faisaient face⁵⁰⁹. Les jeunes

⁵⁰⁷ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°11, 2002, p. 12.

⁵⁰⁸ Entretien avec Maissan Hassan.

⁵⁰⁹ « About Iman Bibars », <https://imanbibars.wordpress.com/>

militantes avaient par ailleurs une vision plus pessimiste de l'engagement des féministes des années 1970 qui « agissaient de manière individuelle » ou dans les partis politiques car cela ne représentait pas un mouvement concret pour et par les femmes⁵¹⁰. A l'inverse, les ONG avaient réussi à construire des campagnes communes contre les mutilations génitales par exemple. L'intégration des étudiantes dans le travail social consistait donc à apprendre autant les outils pour devenir chef de projets et monter une entreprise sociale que des connaissances en traduction, en formation et en analyse de données. Cependant, les ONG de recherche leur ont aussi apporté une expérience en termes de pratiques militantes et de plaidoyer. Mozn Hassan avait travaillé avec la Fondation Femme Nouvelle avant de créer Nazra. La jeune activiste avait pu assister à l'organisation des célébrations du 8 mars et participer aux campagnes contre la violence et pour la participation politique. L'exemple de Dalia Abdul Hameed illustre par ailleurs la circulation des jeunes chercheuses issues du milieu médical dans le monde des ONG. La militante de l'Initiative égyptienne faisait des études de pharmacie lorsqu'elle a rejoint la fondation Femme Nouvelle vers la fin des années 2000⁵¹¹. Elle a été embauchée pour le travail de recherche sur les déterminants du recours à l'avortement au Caire en 2007. Ce travail nécessitait des connaissances en recherche, en sociologie et en statistiques qu'elle a acquises grâce à l'aide des autres chercheuses. Cette expérience lui a ensuite permis d'intégrer l'ONG des droits personnels en 2009 afin de lutter pour les droits reproductifs. L'entreprise civile combattait les injustices sociales et économiques et militait pour une justice indépendante, la surveillance des milieux carcéraux et le respect des libertés fondamentales. La jeune étudiante avait été attirée par une compréhension plus globale des enjeux des droits des femmes, qui étaient intégrés dans une perspective élargie des droits humains, relative à la liberté d'expression, de croyance et sexuelle. Dans leur organisation, les militantes de Femme Nouvelle insistaient sur la transmission des connaissances et du pouvoir décisionnel. Beaucoup ont ainsi quitté le conseil d'administration pour devenir seulement conseillère ou assistante et laisser la place aux jeunes⁵¹². D'autre part, elles avaient mis en place un forum des jeunes dès 2001, afin de former la jeune génération aux enjeux du genre et transmettre leurs expériences tout en apprenant de leurs connaissances et de leur vécu. En 2001, le centre de recherche avait déjà participé à la formation aux droits de l'Homme pour les étudiants dans le cadre d'un séminaire organisé par le Centre d'études sur les droits humains, le Centre pour les

⁵¹⁰ Entretien avec Maissan Hassan.

⁵¹¹ Entretien avec Dalia Abdul Hameed.

⁵¹² Présentation de la Fondation Femme Nouvelle, 24 mai 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=lzmq-go9YBM>

prisonniers et le Centre de la terre pour les droits humains⁵¹³. La même année, les chercheuses ont décidé de monter leur propre forum pour aider les jeunes femmes à s'investir dans le mouvement des ONG.

« Nous nous étions rendues compte que les jeunes femmes avaient des questions sur le mouvement des femmes et comment elles pouvaient y participer. L'idée est de donner des outils aux jeunes pour défendre la cause des femmes dans le futur, savoir interagir avec l'autre et la sexualité, la santé, notre corps, pouvoir faire ses propres choix, et de mêler leurs études à cet intérêt. Notre espoir était qu'elles nous donnent un soutien et de nouvelles idées, et tout ce que nous espérions a eu impact pendant ces dix mois : nos jeunes collègues étaient sérieuses, elles nous ont obligé à revoir notre interprétation, prendre du recul. Elles ont annoncé vouloir travailler avec nous et participer dans nos activités, notamment dans la préparation de l'éditorial féministe pour *Al-mar'a al-gadida*. Elles sont venues à la journée de la femme égyptienne en mars dernier et participent dans la campagne d'aide à Nawal al-Saadawi contre la propagande qui la cible. »⁵¹⁴

Les anciennes militantes avaient pour objectif de transmettre des outils conceptuels à la fois pour permettre aux jeunes de s'engager dans leur ONG, mais aussi pour leur vie quotidienne et leur émancipation personnelle. Leur but était de les inclure dans leurs activités, les familiariser aux pratiques militantes des campagnes, contre les attaques visant Nawal al-Saadawi par exemple, ainsi qu'apprendre de leur vision. Elles souhaitaient être capables de toucher plus facilement les nouvelles générations, en incluant directement celles-ci dans leurs équipes. Pour cela, les nouvelles arrivantes ont assisté à différents cycles de réflexion entre 2001 et 2002 sur le genre, l'histoire du mouvement des femmes, sur l'économie et sur la violence. Ainsi, en 2002, les jeunes activistes ont assisté à la conférence mondiale organisée par l'Association de solidarité des femmes arabes, où elles ont eu l'occasion de présenter leurs recherches. Lamia Lotfi et Hind Ibrahim, devenues ensuite membres du conseil dirigeant de l'ONG, ont discuté de l'histoire et de la situation des femmes dans la société⁵¹⁵. Puis, à partir de 2007, elles ont été chargées de la rédaction de la partie du rapport d'opposition réservée à la fondation. Lamia Lotfi a alors remplacé Amal Abdel Hadi au sein du conseil d'administration de la coalition CEDAW pour Femme Nouvelle. L'ensemble des militantes

⁵¹³ Ibrahim, Hind Ard, « Les étudiants des universités et les droits de l'homme », *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, 2001, p. 10.

⁵¹⁴ « Programme du Forum des jeunes », *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°10, 2001.

⁵¹⁵ « Ensemble, construisons une société libérée de la violence », *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°11, 2002, p. 16.

des ONG membres de la coalition ont ainsi reçu un entraînement à la recherche et au travail de rédaction ainsi qu'une formation sur la convention, les recommandations générales du comité, et le système d'évaluation et de plaidoyer international. Lors de la réunion du comité CEDAW à Genève, les militantes ont été surprises de voir leurs propres formulations reprises dans les recommandations des experts, destinées au gouvernement égyptien. De plus, celles qui avaient eu la chance de faire partie de la délégation ont développé pour la première fois des pratiques de négociation et de lobbying auprès des membres du comité lors du repas informel organisé avant l'entretien avec les représentants gouvernementaux⁵¹⁶.

3-2 Investir les nouvelles techniques de communication.

Les formations ainsi que la circulation des volontaires et des chercheuses d'une ONG politique à l'autre ont entraîné un échange réciproque de connaissances et de méthodes militantes. Le mouvement restait cependant encore sélectif car il reposait sur des compétences organisationnelles, linguistiques et académiques considérables. Dalia Abdul Hameed sortait de la faculté de pharmacie et Maissan Hassan de l'université américaine du Caire. La capacité d'adaptation des jeunes à des environnements complexes était recherchée par les ONG qui pouvaient en retour les aider à réaliser leur projet professionnel et militant. Les connaissances en communication des étudiantes étaient particulièrement utiles pour les anciennes militantes. Les opportunités que constituait internet pouvaient ainsi être exploitées par les jeunes activistes. Des postes en communication ont été ouverts dans toutes les ONG politiques. La communication servait à la fois pour les levées de fonds ainsi que pour leurs activités de plaidoyer, de recherche et de recrutement. L'Association pour l'avancement des femmes recrutait des coordinateurs pour la prospection des donateurs, qui possédaient un diplôme en relations internationales, en sciences politiques ou en sciences sociales par exemple. Ils ou elles devaient savoir travailler avec des personnes d'origines sociales variées, parler et écrire en anglais et en arabe, et manier toutes les compétences informatiques⁵¹⁷. Les organisations ont en effet mis en place des sites internet relayant leurs informations en arabe et en anglais pour les agences internationales et les acteurs intéressés par leurs actions, créant une source libre d'informations qui pouvait servir à mettre la pression sur le gouvernement. Le site de Nazra proposait une recherche intuitive de leurs communiqués de presse via des mots clés répartis en nuages de mots. Créé à partir de 2010, il a pris de l'ampleur après la révolution, au moment des débats sur la nouvelle constitution. Elles ont par ailleurs essayé d'inclure un

⁵¹⁶ Entretien avec Amal Abdel Hadi.

⁵¹⁷ « Jop opportunity : Donor Unit Manager », <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=1&tpid=102>

grand nombre de participant-e-s lors de leurs événements, grâce aux discussions en ligne⁵¹⁸. D'autre part, le Forum Femmes et Mémoire a amorcé son projet d'archives orales grâce aux formations des jeunes étudiantes en matière d'enquête sociologique. L'ensemble de ces archives pouvait être ensuite communiquées sur leur site installé en 2008. Les techniques de communication ont par ailleurs représenté le pivot des réformes du mouvement contre le harcèlement sexuel. L'ONG Harassmap s'est en effet construite sur une approche nouvelle de l'information et des moyens de télécommunication.

« After working on the issue for several years, speaking to many people about sexual harassment and sharing ideas on how to combat it, the co-founders were eventually introduced to Frontline SMS and Ushahidi – free software that can be linked together to make an anonymous reporting and mapping system for harassment. Since about 97 percent of Egyptians then – half of whom are women – owned a mobile phone, this technology seemed like the perfect fit. The starting point was to use the online reporting and mapping technology to support an offline community mobilization effort to break stereotypes, stop making excuses for perpetrators, and to convince people to speak out and act against harassment. »⁵¹⁹

Les deux co-fondatrices d'Harassmap, Engy Ghozlan et Rebecca Chiao, avaient travaillé à partir de 2005 avec le Centre égyptien pour les droits des femmes sur leur campagne contre le harcèlement, respectivement en tant que responsable de projet et directrice des relations internationales. Déçues par l'absence de réforme législative revendiquée pendant des années par l'ONG, elles ont voulu apporter une réponse plus concrète grâce à une carte interactive et participative qui dénonçait les cas de harcèlement perpétrés contre des inconnu-e-s, sans attendre la réaction du gouvernement. Ce travail de collecte et d'analyse des cas existait déjà au sein du Centre égyptien. Leurs rapports sur la situation des femmes faisaient état des cas de violence contre les femmes recensés par leurs membres, les autres organisations des droits des femmes et des droits humains, et le Conseil national de la femme dans les domaines du travail, de la famille et de la politique⁵²⁰. Dans le cadre de Harassmap, chaque personne disposant d'un téléphone mobile pouvait rapporter les cas de harcèlement vécus ou dont elle était témoin par sms. La mobilisation ne résidait plus dans les seules mains des organisations, mais dans celles de tous les anonymes qui voulaient mettre fin au harcèlement en brisant le silence. Lancée en 2010, l'initiative a très bien

⁵¹⁸ Buro, Thomas, Hassan, Mozn, Bur, Muna, *Changing Masculinities, Changing Communities*, KVINFO, The Danish Egyptian Dialogue Institute, 2011, p. 86.

⁵¹⁹ « Harassmap, how and why we began », <http://harassmap.org/en/who-we-are/how-and-why-we-began/>

⁵²⁰ « Egyptian Women's Status Summary Report », Centre égyptien pour les droits des femmes, 2005-2009.

fonctionné, d'autant plus qu'elle était accompagnée de la formation d'équipes volontaires au sein des universités pour faire face au harcèlement, proposer des cellules d'accueil et des politiques éducatives appropriées.

*Dans les formations, nous expliquons ce qu'est la loi, le harcèlement, toutes les informations nécessaires. C'est interactif, ce n'est pas un cours magistral, mais des formations avec des ateliers, des exemples. Nous avons par exemple fait une formation pour des étudiants en communication, pour leur donner les principales idées à mettre en place une fois qu'ils travailleront, comment rapporter cet enjeu dans leur travail, leurs responsabilités, pour rapporter ce problème dans les médias égyptiens par exemple. Nous nous adaptons à leurs besoins.*⁵²¹

Alia Soliman, directrice de communication de l'ONG depuis 2011, a organisé de telles formations à l'université du Caire pour sensibiliser les étudiant-e-s aux enjeux du harcèlement, de la définition criminelle des agressions sexuelles, ainsi qu'à leur responsabilité en tant que futur-e-s communicant-e-s ou journalistes. Leur objectif était de donner les outils aux jeunes citoyens et citoyennes pour combattre à leur échelle les violences contre les femmes, dans un cadre plus ou moins déconnecté des approches intellectuelles sur le genre. La convention CEDAW n'était mentionnée que dans leurs interventions auprès de la communauté académique. Les activistes d'Harassmap promouvaient un discours simplifié et qui affectait les étudiants de manière concrète.

Les stéréotypes sur les femmes véhiculés par les médias et définis dans l'article 5 de la convention internationale constituaient une facette notable du combat contre les discriminations et les violences contre les femmes. Dès 1993, les ONG politiques avaient tenté d'instituer un groupe de veille sur les médias à la suite d'un atelier organisé par le centre Femme Nouvelle et le Conseil britannique, notamment sur le traitement médiatique du viol perpétré au centre du Caire à Ataba⁵²². Des chercheuses du comité sur le genre de 1994 avaient déjà introduit les enjeux liés à la presse écrite dès les années 1970⁵²³. Mais d'autres débats sur la censure et le discours religieux ont empêché les ONG de trouver un terrain commun pour agir avec les journalistes⁵²⁴. Le projet a ensuite été repris dans un rapport

⁵²¹ Entretien avec Alia Soliman, voir l'annexe 10.

⁵²² Ali, Nadjé Sadig al-, op. cit., p. 178.

⁵²³ Ramzy, Nahed, « The image of women as portrayed in the Mass Media: Analysis and study of the women's press », *The Social national magazine*, The Central Institute for Social and Criminal Research, Cairo, 1977.

⁵²⁴ Ali, Nadjé Sadig al-, op. cit., p. 178.

individuel de la fondation dix ans plus tard en 2005⁵²⁵. Les organisations ACT et l'Association égyptienne pour le travail volontaire ont réalisé une étude sur l'intégration du genre dans l'éducation et les conséquences des images des femmes dans les médias sur la société⁵²⁶. Les principes d'une communication bienveillante ont alors véhiculés jusqu'au Conseil national de la femme grâce au travail de Femme Nouvelle et de l'organisation partenaire ACT. Le conseil gouvernemental a mis en place dans la période entre 2005 et 2008 une section sur la veille des médias⁵²⁷. Parallèlement, d'autres initiatives ont été développées en partenariat avec le Conseil Britannique à nouveau. Le Centre égyptien pour les droits des femmes a par exemple organisé plusieurs conférences à partir de 2002 sur la communication des enjeux des femmes avec des journaux féminins et sur le défi posé par la numérisation de l'information médiatique et son contrôle⁵²⁸. De manière innovante et inclusive, Nazra a décidé de former les activistes et les blogueurs à l'usage des réseaux sociaux pour briser les tabous sociaux en sensibilisant plus de personnes grâce à internet⁵²⁹. L'ONG s'inspirait des expériences médiatiques des blogueurs de 2006 qui avaient publié des alertes sur les harcèlements de l'Eid et des vidéos tournées sur le moment permettant de prouver ces attaques. Les résultats des ateliers de Nazra « exploring taboo » étaient ensuite relayés par la plateforme « global voices », qui visait à relier les activistes des réseaux sociaux du monde entier entre eux⁵³⁰.

Les opportunités créées par internet pouvaient aussi être néfastes pour la défense des droits des femmes et l'élimination des formes de violence, des stéréotypes et des discours haineux. De plus, le web représentait des dangers en termes de surveillance des organisations et des risques d'intrusion ou de vol de données par les services de sécurité. Des informaticien-ne-s spécialisé-e-s sur ces enjeux étaient ainsi nouvellement recruté-e-s. Ramy Raoof, membre de l'Initiative égyptienne et de Nazra, formait plusieurs ONG des droits humains à l'utilisation des plateformes en ligne ainsi qu'à la sécurisation des données, tout en les sensibilisant sur la gestion gouvernementale de l'activisme numérique⁵³¹. Il avait par exemple

⁵²⁵ *The image of Women in the Media*, Fondation Femme Nouvelle, Le Caire, 2003.

⁵²⁶ *Second Shadow Report for the cedaw coalition, Egypt 2009*, Coalition Cedaw, Association Egyptienne pour l'Avancement de la participation communautaire, imprimé avec le soutien de l'Union Européenne (New Woman Foundation bibliothèque), 2009, p. 26.

⁵²⁷ Ibid.

⁵²⁸ Allam, Rasha, « Countering the Negative Image of Arab Women in the Arab Media: Toward a « Pan Arab Eye » Media Watch Project », *The Middle East Institute*, n°15, juin 2008, p. 6.

⁵²⁹ « Exploring Taboos... An Attempt to Discover the Hidden », juin 2010, <http://nazra.org/en/node/33>

⁵³⁰ « Nazra – Exploring Taboos », <https://rising.globalvoices.org/grantees/past/nazra-for-feminist-studies/>

⁵³¹ Buro, Thomas, Hassan, Mozn, Bur, Muna, *Changing Masculinities, Changing Communities*, KVINFO, The Danish Egyptian Dialogue Institute, 2011, p. 91.

entraîné les activistes à l'usage d'internet au sein des ateliers de Nazra sur les tabous sociaux en 2010 et 2011.

3-3 Privilégier l'approche régionale des droits des femmes ?

Les ONG les plus anciennes ont exploré de nouvelles méthodes de communication grâce à l'intégration des jeunes dans leurs activités, puis dans leurs organes décisionnels. Mais la refonte des modes de communication par les organisations apparues dans les années 2000 n'a pas signifié une plus forte reconnaissance des droits des femmes dans la société. Par exemple en 2008 et 2009 les résultats électoraux des femmes candidates ont régressé par rapport aux années 1990⁵³². De plus, l'ouverture du statut personnel incitée par les campagnes des ONG, des activistes individuelles et l'engagement international de l'Etat pour le développement des femmes ne s'est jamais représentée, laissant en suspens les revendications de l'égalité dans la vie publique comme dans le domaine privé. La montée du conservatisme religieux et de l'appauvrissement des classes populaires a fini de renverser le rapport de force au profit des organisations de développement religieuses et communautaires souvent instituées par des proches du PND ou des membres du Conseil national de la femme. Les organisations politiques ont tenté d'élargir leurs liens avec des réseaux arabes mais aussi internationaux afin de renforcer leur positionnement national et échanger des expériences positives avec des organisations faisant face à des contextes culturels et sociaux semblables. Le centre Femme Nouvelle a été une des ONG les plus engagées dans les échanges extérieurs car les militantes avaient construit leur engagement sur une approche panarabiste des droits des femmes. Elles ont ainsi investi autant les réseaux locaux, régionaux et internationaux. Membres du groupe des organisations féministes arabes AISHA depuis 1992, du Réseau arabe des associations civiles depuis 1999 ainsi que de l'organisation de Nahid Tubia Amanitare, les activistes de Femme Nouvelle ont rejoint la campagne régionale « égalité sans réserve », coordonnée par l'Association démocratique des Femmes au Maroc⁵³³. Lancée en juin 2006 à Rabat, elle réunissait près de cent-vingt organisations qui luttèrent pour l'application de la CEDAW et la ratification du protocole facultatif. Leur objectif était de peser plus fortement sur les Etats arabes qui laissaient en place des discriminations contre les femmes inscrites dans les lois régissant les relations familiales, la nationalité, et le droit pénal. Les organisations de la coalition régionale se sont saisies des commissions internationales

⁵³² Abu al-Komsan, Nehad, « Report on the Status of Egyptian Women in 2010 : Postponed Rights in the State's council and Temporary Rights in the Parliament, Egyptian Women's Status Report 2010 », Centre égyptien pour les droits des femmes, mars 2011.

⁵³³ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°13, décembre 2003, p. 22.

pour faire entendre leurs revendications et faire connaître leurs actions. En mars 2010, lors des événements parallèles organisés par les ONG pendant la cinquante-quatrième session de la Commission sur le statut de la femme des Nations Unies, Amal Abdel Hadi a présenté l'évolution de la coalition régionale auprès d'une cinquantaine de personnes puis la situation des femmes juges au conseil d'Etat en Egypte⁵³⁴. L'Association démocratique des Femmes du Maroc avait obtenu l'autorisation de cette conférence intitulée « leurs lois...nos vies » grâce au soutien de l'UNIFEM- Maghreb, où sont intervenues aux côtés de Femme Nouvelle des militantes libanaises et marocaines sur la nationalité et les droits à la terre, conférence à laquelle ont pu assister des membres du Forum Femmes et Mémoire. Ce dernier venait de faire la demande du statut ECOSOC en 2009 sur le conseil d'Afaf Mahfuz, une de leurs administratrices travaillant aux Nations Unies comme présidente de l'Association internationale de psychanalyse, statut qui a leur permis d'avoir accès aux événements de l'ONU. Les chercheuses du Forum avaient aussi développé leurs activités dans un cadre transnational, de par leur volonté de documenter le mouvement féministe arabe et sous l'influence de leur composition cosmopolite. Mervat Hatem et Afaf Mahfuz, toutes deux au conseil d'administration, avaient la double nationalité égyptienne et américaine. Les activistes participaient parfois aux conférences de l'Association des Etudes sur le Moyen Orient, présidée par Mervat Hatem en 2008, afin de partager leurs recherches. Elles ont par ailleurs organisé à Beyrouth en 2001 avec leurs homologues de l'Association libanaise des femmes chercheuses une conférence sur les femmes arabes dans les années 1920⁵³⁵. Les partenariats régionaux leur permettaient de discuter des enjeux de l'égalité et du féminisme dans d'autres pays ainsi que de renforcer le mouvement arabe des femmes.

D'autre part, le Centre d'assistance légale a intégré le réseau Musawah, institué en 2009 en Malaisie par le groupe Sisters in Islam qui regroupait depuis 1988 des activistes et des intellectuelles féministes travaillant sur l'interprétation des textes islamiques. Elles s'opposaient aux interprétations conservatrices de l'islam, en se fondant sur le concept de citoyenneté et les principes d'égalité, en particulier dans le domaine du statut personnel. Elles partageaient la même position que le collectif Women Under Muslim Laws créé en 1984⁵³⁶.

⁵³⁴ « Coalition « Egalité sans Réserve: Conférence-débat « Their laws... our lives » », mars 2010, <https://cedaw.wordpress.com/2010/03/24/coalition-egalite-sans-reserve-conference-%e2%80%93debat-their-laws-%e2%80%93a6-our-lives/>,

⁵³⁵ Hatem, Mervat F., « In the Shadow of the State: Changing Definitions of Arab Women's « Developmental » Citizenship Rights », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 1, n°3, 2005, p. 20-45

⁵³⁶ Latte Abdallah, Stéphanie, « Féminismes islamiques à l'heure révolutionnaire : normes, genre et démocratie », in Rochefort, Florence (ed.), *Normes religieuses et genre*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 217-230.

L'ONG des avocates égyptiennes avait participé activement à l'ancrage du nouveau réseau en Egypte. Azza Soliman faisait partie de son conseil d'administration à sa création. Les militantes du Centre d'assistance avaient déjà lancé un programme en 2008 sur l'adaptation de la convention internationale avec la *shari'a*, grâce à un recueil regroupant l'ensemble des réponses aux problèmes rencontrés par les femmes et les hommes de milieux populaires interagissant avec l'organisation⁵³⁷. Leur investissement dans le cadre transnational s'est construit grâce à l'engagement des jeunes de leur ONG. Heda al-Khuly, étudiante en droit à l'université du Caire, avait participé activement à la conférence de lancement du collectif en 2009 à Kuala Lumpur⁵³⁸. L'évènement rassemblait universitaires et activistes des pays musulmans pour discuter des réformes légales qui devaient combattre les discriminations. Amal Abdel Hadi y avait participé mais a ensuite quitté le mouvement qui, d'après elle, ne renouvelait pas les arguments d'autorité religieux. La réunion avait par ailleurs pour objectif d'installer un lobbying auprès des agences internationales. Etait en effet présent le rapporteur des Nations Unies sur les violences contre les femmes. Zainah Anwar, la fondatrice de « Sisters in Islam », expliquait qu'un réseau international avait plus de chances d'influencer les décisions nationales et régionales en créant un discours fort du poids numérique de ses adhérentes⁵³⁹. Aux yeux de la jeune militante du Centre d'assistance légale, le réseau représentait une opportunité pour intégrer de jeunes activistes de tous les pays musulmans. Elle a ainsi animé le forum des jeunes en parallèle de la conférence, où elle devait les former au travail en réseau⁵⁴⁰.

D'autre part, le réseau des ONG arabes, créé par la quatrième conférence mondiale sur les femmes, était réactivé tous les cinq ans pour la rédaction d'un rapport d'opposition sur le programme d'action de Pékin. L'Alliance des femmes arabes, qui avait été chargée de l'organisation du forum des organisations arabes en 1995, a présidé en 2010 la consultation pour le 15^{ème} anniversaire de la conférence de Pékin, qui réunissait plus de deux cent organisations de la société civile des pays arabes. A l'aide du collectif Karama contre la violence et d'UNIFEM Egypte représenté par Maya Morsi, l'ONG a organisé les discussions entre expert-e-s et représentant-e-s pour établir les avancées et les progrès qu'il restait accomplir. L'organisation Karama regroupait des associations du monde arabe dans le but de réinterpréter les textes islamiques collectivement et d'analyser les ressorts économiques et

⁵³⁷ Abu-Lughod, Lila, op. cit., p. 11.

⁵³⁸ Azizan, Hariati, « Together for equality », *The Star*, 12 février 2009, <http://www.thestar.com.my/story/?file=/2009/2/12/lifeliving/3228088&sec=lifeliving>

⁵³⁹ Ibid.

⁵⁴⁰ Ibid.

sociaux de la violence contre les femmes⁵⁴¹. L'ancienne secrétaire générale des Nations Unies pour la conférence mondiale, Gertrude Mongella, ambassadrice de la Tanzanie, était l'invitée d'honneur du séminaire régional. Le rapport de la société civile a été discuté lors de la Commission sur la condition des femmes en 2010.

La convention internationale et les programmes internationaux des droits des femmes constituaient les fondements des réseaux régionaux et transnationaux des ONG égyptiennes car elles étaient convaincues que leurs revendications, mises en commun au-delà des frontières nationales, auraient plus de chance d'attirer l'intérêt des organisations internationales qui à leur tour pouvaient faire pression sur leur gouvernement via « l'effet boomerang ». Ces réseaux reposaient sur des structures flexibles et qui s'activaient au moment de grands événements, tels que les réunions des organes onusiens. Au contraire, les jeunes associations avaient tenté de se réunir avec d'autres organisations régionales dans projets moins centrés sur les textes internationaux que sur des caractéristiques communes. Par exemple, Nazra a cofondé le réseau arabe et féministe des jeunes, lancé au Caire entre avril et mai 2010. L'objectif des dix-neuf participant-e-s, dont faisait partie Fatman Eman de Nazra, était de créer une plateforme ouverte, variée et de partage de connaissances afin de donner les moyens aux jeunes activistes du mouvement féministe de participer effectivement dans les processus de décisions⁵⁴². L'idée était née au Maroc en 2008, au cours des débats entre les ONG des femmes réunies par l'Association des droits des femmes dans le développement⁵⁴³. Cette organisation internationale était fondée par l'adhésion des organisations féministes du monde entier et avait pour but de les renforcer grâce à leur travail de recherche sur les droits des femmes, conduit d'un point de vue féministe, et leur lobby international⁵⁴⁴. Maissan Hassan du Forum Femmes et Mémoire avait été invitée à rejoindre leurs événements⁵⁴⁵. D'autre part, la volonté des jeunes était de s'associer aux organisations partageant les mêmes objectifs sur des enjeux spécifiques de leur travail. Malgré la différence des contextes socio-politiques, l'Initiative pour les droits personnels collaborait avec le Centre pour les droits reproductifs à New York afin d'assister aux événements des Nations Unies et écrire leur rapport d'opposition en 2008 sur la santé reproductive.

⁵⁴¹ Latte Abdallah, Stéphanie. « Vers un féminisme politique hors frontières au Proche-Orient. Regard sur les mobilisations en Jordanie (années 1950-années 2000) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 103, no. 3, 2009, p. 189.

⁵⁴² « The Young Arab Feminist Network Launched in Cairo », mai 2010, <http://nazra.org/en/node/30>

⁵⁴³ Ibid.

⁵⁴⁴ « Who we are », <https://www.awid.org/who-we-are>

⁵⁴⁵ Entretien avec Maissan Hassan.

Conclusion

Les organisations non-gouvernementales des femmes ont ouvert une brèche dans les traditions autoritaires de l'Etat égyptien à partir des années 1980 grâce à une conjonction de facteurs politiques, économiques et internationaux et à leur travail de collaboration. L'arrivée de Husni Mubarak au pouvoir en 1981 a représenté une opportunité de construction de nouvelles formes d'associations, celles des compagnies civiles ou des organisations indépendantes, qui trouvaient leur soutien financier à l'international et leur légitimité dans leurs activités locales. Les centres de recherche, les organisations des droits des femmes et de développement ont tout d'abord émergé à partir de différents constats liés à leurs expériences politiques ou personnelles. Les anciennes étudiantes marxistes avaient milité dans les années 1970 contre le gouvernement de Sadate et sa politique économique libérale, qui avait entraîné la destruction des services publics et en conséquence l'appauvrissement des couches sociales les plus populaires. D'un autre côté, les avocates et les expertes des droits humains internationaux voulaient mettre à profit leurs connaissances pour aider les femmes les plus pauvres qui étaient le plus affectées par la disparition des services publics, dans l'optique de leur émancipation économique et sociale. Au fur et à mesure, l'intégration du genre et du féminisme dans leurs orientations a été plus ou moins débattu selon les acteurs et les actrices, cependant que la convention internationale restait en retrait de leurs premières activités, qui touchaient au combat contre le conservatisme religieux. L'entrée des islamistes au parlement en 1984 avait eu pour résultat l'annulation de certains droits pour les femmes inscrits dans la loi du statut personnel datant de 1979. La relative absence de recours à la convention dans les années 1980 jusqu'au milieu des années 1990 pouvait s'expliquer par les faibles marges de manœuvre du comité d'évaluation de la convention, institué en 1983, qui a entamé un travail de sensibilisation auprès des ONG lors des conférences mondiales des Nations Unies seulement à partir de 1993. Leur progressive affirmation en tant qu'organe institutionnel reconnu pour défendre les droits des femmes, au même titre que la Commission sur le statut des femmes plus ancienne, a influencé l'appropriation de la convention par les ONG égyptiennes. Le développement international des droits des femmes ainsi que la reconnaissance des ONG au sein du système des Nations Unies ont favorisé l'émergence de nouvelles organisations égyptiennes pour les droits humains en général. Cependant, la principale cause de leur apparition était l'enjeu national concernant la situation des femmes et les conséquences du retour des traditions conservatrices.

Le retrait de l'Etat du domaine de l'avancement des femmes sous Sadate rompait avec la tradition du « féminisme d'Etat » nassérien, conceptualisé par l'historienne Mervat Hatem. L'ouverture du statut personnel en 1979 avait permis de débattre du rôle de la femme et de ses droits, mais le verrouillage démocratique du régime autoritaire avait empêché les organisations de femmes ou les comités féminins des partis de discuter du contenu de la loi, votée sans consultation de la société civile. La réforme des relations familiales a constitué la première épreuve du régime de Husni Mubarak. Alors que celui-ci ne rompait pas avec l'héritage économique de son prédécesseur, il a laissé les conservateurs de son parti et les islamistes prendre la main sur les questions sociales lors du nouveau vote sur les amendements de 1979, déclarés inconstitutionnels en 1985 pour vice de procédure. D'autre part, les femmes étaient plus touchées que les hommes par la crise économique puisqu'elles occupaient en majorité les emplois publics supprimés par l'accord de politique d'ajustement structurel signé en 1986. L'accord international permettait à l'Etat d'assurer la continuité des subventions américaines et protéger l'économie égyptienne sur le marché mondial, tandis que le président rassurait ses alliés occidentaux à travers l'engagement pour les droits des femmes de Suzanne Mubarak, présidente du Conseil national de l'enfance et de la maternité en 1988 puis du Conseil national de la femme en 2000. Les critiques marxistes des conséquences du capitalisme mondial sur les femmes étaient pour la première fois débattues dans le monde arabe par l'Association de solidarité des femmes arabes, établie en 1982. En 1986, l'ONG de Nawal al-Saadawi a réuni des intellectuelles arabes et du monde entier pour débattre des défis de la fin du XXème siècle auxquels les femmes faisaient face. La médecin activiste liait dans ses écrits les contradictions entre les normes sociales traditionnelles et la volonté de liberté des femmes, qui étaient au fondement de leur souffrance⁵⁴⁶. Toutefois, les oppressions genrées représentaient un obstacle plus conséquent pour les femmes au faible capital économique et social. La convention CEDAW, ratifiée en 1981 par l'Egypte, apparaissait dans le discours d'introduction de la féministe et semblait être un moyen d'ancrer les droits internationaux des femmes, en dehors des conservatismes religieux, et de promouvoir les réformes législatives. Mais les déboires politiques de l'association avec l'Etat, dès leur naissance puis lors de leur dissolution en 1991, ont fini par fermer la porte aux discours marxistes féministes dont la vision transnationale remettait en question les particularismes culturels et la protection des traditions nationales contre l'occidentalisation forcée.

⁵⁴⁶ Sa'dawi, Nawal al-, *Femmes égyptiennes : tradition et modernité*, Paris, Des Femmes, 1991.

Les militantes marxistes, influencées par les écrits de Nawal al-Saadawi, ont amorcé des réunions restreintes pour parler de leurs problèmes en tant que femmes, par rapport à l'attitude de domination de leurs conjoints. A partir de 1984, elles ont lancé leur groupe Femme Nouvelle, puis leur première publication en 1987, avant de créer un centre de recherche, enregistré comme compagnie civile en 1991. Elles ont fait évoluer leur pensée marxiste centrée sur les conflits liés au travail vers une approche multisectorielle des enjeux des femmes. Six ans plus tard, des étudiantes, des chercheuses et des professeures de littérature participant au Nouveau Forum Civique pour le développement ont choisi de former un mouvement culturel pour les droits des femmes et de revisiter l'histoire du féminisme arabe et égyptien au prisme d'une mémoire alternative, affranchie des idées préconçues sur la tradition et la modernité. Par ailleurs, des anciennes étudiantes en développement, en anthropologie ou en droit ont lancé les premières organisations non gouvernementales pour faire face à la pénurie de services sociaux, dans une démarche philanthropique et professionnalisée. Les responsables des nouvelles ONG, telles qu'Hoda el-Sadda et Iman Bibars, avaient participé à la première campagne sur le statut personnel entre 1985 et 1995 au sein des alliances du groupe des Sept, clôturée par la reprise du projet de loi sur le nouveau contrat de mariage par le parlement. Leurs revendications étaient déconnectées du droit international, tandis que les groupes sur le genre et les mutilations génitales nés en 1994 pendant la préparation de la conférence mondiale sur la population et le développement au Caire ont recouru à la convention internationale CEDAW et à la convention sur la torture. Les discriminations contre les femmes ne pouvaient plus être justifiées par la protection des valeurs traditionnelles. La collaboration des ONG politiques et de terrain leur a permis de dépasser leurs différences idéologiques et d'apprendre de leurs expériences réciproques. Les ONG de recherche ont tenté d'introduire une perspective de genre au sein des ONG de services et les données de ces dernières ont permis d'aider les premières dans l'avancement de leurs études sur la situation des femmes.

L'apprentissage informel du langage international auprès des expert-e-s du développement égyptien-ne-s ou étranger-e-s ainsi que l'interaction avec les activistes étrangères rencontrées au Caire et à Pékin en 1995 ont pu expliquer la création d'une coalition CEDAW pour le suivi de l'application de la convention. Réunies en 1997 par Fatma Khafagy, la directrice du programme sur les femmes à l'UNICEF - Egypte, les ONG devaient initialement se former sur les articles et les outils de la convention pour rédiger le premier rapport d'opposition pour le comité CEDAW en 1999. Mais le travail de recherche collectif et

en réseau, pratiqué lors des conférences, a conduit les militantes à étendre la rédaction à leurs anciennes partenaires. Leur premier rapport a fait ainsi l'objet de deux réunions en Haute et en Basse-Egypte afin de collecter les principales recommandations des organisations communautaires. Leur travail était pionnier dans la région, puisque les organisations féministes en Jordanie ont écrit leur premier rapport seulement en 2007⁵⁴⁷. Cette stratégie de compromis a réussi à mettre la pression sur le gouvernement, via les experts du comité qui avaient intégré l'ensemble de leurs questions critiques. L'investissement international des ONG a eu pour impact de légitimer leurs campagnes successives sur l'abolition des réserves de l'Egypte et la ratification du protocole facultatif. La campagne « nos droits sans réserve » avait déjà été amorcée lors de la seconde marche organisée par le groupe du 8 mars en 1999. Les principales revendications de cette campagne, menée parallèlement aux activités de chacune des ONG, concernaient la réforme du code de la nationalité, qui empêchait les femmes mariées à des étrangers de transmettre la nationalité égyptienne à leurs enfants. En s'appuyant sur les méthodes de lobbying acquises lors des campagnes sur le nouveau contrat de mariage et les mutilations génitales, la coalition a obtenu en 2004 la modification de la loi, qui n'a pas convaincu toutes les activistes du fait de l'exclusion des femmes mariées à des Palestiniens. Elles ont par ailleurs formé des avocat-e-s, des journalistes et des universitaires à l'utilisation des outils de la convention.

Le combat des ONG politiques pour l'application de la convention n'a cependant pas échappé aux divergences de positionnements idéologiques et stratégiques qui existaient entre les principales organisations et avec les activistes individuelles, qui souvent siégeaient dans les conseils d'administration des premières et au Conseil national de la femme. Le principal point de dissension concernait la position à adopter vis-à-vis de l'Etat et de ce conseil, particulièrement après les attaques du gouvernement contre les compagnies civiles et les ONG survenues entre 1998 et 2000, au moment des discussions de la nouvelle loi sur les associations. Le centre Femme Nouvelle hésitait entre l'opposition frontale à toutes les réformes que le conseil de Suzanne Mubarak proposait et l'utilisation de son pouvoir de pression politique. Les militantes de Nadeem et du centre de recherche avaient en effet cru à une certaine ouverture pragmatique de la part des représentantes du gouvernement, à la suite du dialogue avec les experts onusiens à New-York en 2001. Or, le regard posé a posteriori d'une militante après la révolution de 2011 indiquait qu'elles n'avaient jamais voulu travaillé

⁵⁴⁷ Latte Abdallah, Stéphanie. « Vers un féminisme politique hors frontières au Proche-Orient. Regard sur les mobilisations en Jordanie (années 1950-années 2000) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 103, no. 3, 2009, p. 189.

avec eux. L'instrumentalisation des enjeux des femmes par Husni Mubarak, comme levier politique pour gérer l'opposition religieuse et les conservateurs, conjuguée aux faibles victoires obtenues, a rendu plus complexe l'examen historique du processus de travail des ONG. Cet examen était mêlé au ressentiment postrévolutionnaire des militantes contraintes par le contrôle permanent du gouvernement. De plus, au milieu des années 2000, le monde académique mettait déjà en lumière les écueils du mouvement arabe des ONG de femmes, de la même manière que le mouvement des droits humains avait fait son auto-critique à la fin des années 1990⁵⁴⁸. Les critiques portaient sur leur professionnalisation qui participait de « l'élitisation » du mouvement social ou sur leur dépendance aux financements étrangers et donc aux objectifs des agences internationales⁵⁴⁹. Néanmoins, l'analyse des archives des organisations a permis de nuancer les thèses de la dépendance étrangère et de l'opposition entre les militantes pro-gouvernementales et indépendantes. Il est vrai que certaines responsables associatives sont rentrées dans les rangs du PND afin de faciliter leur accès aux ressources financières, celles des agences internationales étant majoritairement captées par le Conseil national, tout comme il existait des alliances objectives des ONG politiques avec des organisations étrangères qui partageaient leur vision des droits des femmes. Le Centre égyptien pour les droits des femmes mettait au même niveau leur collaboration avec le Conseil et celle avec les programmes étrangers, car elles étaient le résultat d'une division du travail rationnelle. Le deuxième point d'opposition concernait les approches des droits des femmes. Les ONG et les activistes et/ou expertes internationales ont entrepris un travail de réinterprétation religieuse des textes islamiques, dès leur campagne sur le nouveau contrat de mariage. Cependant, la Fondation Femme Nouvelle rejetait l'application de la loi religieuse, qui se faisait au détriment des femmes, et promouvait la séparation de la religion et de l'Etat. Mais les positions des membres pouvaient diverger selon leur opinion personnelle. Par ailleurs, les organisations étaient divisées sur la santé reproductive et le droit à l'avortement. Selon Mona Zulficar, l'avortement devait être prescrit par un médecin et seulement en cas de risque pour la santé physique ou mentale de la femme, tandis que le centre Femme Nouvelle et l'Initiative égyptienne défendaient la légalisation de l'avortement. Mais la faible base sociale et militante des ONG politiques les obligeait à se battre pour des campagnes plus consensuelles, telles que sur le harcèlement sexuel et la participation politique.

⁵⁴⁸ El-Sayed Sa'id, Mohamed, « Problems of the Arab Human Rights Movement », in Hassan, Bahey el-Din (ed.), *Challenges facing the Arab Human Rights Movement*, Cairo, Cairo Institute for Human Rights Studies, 1997, p. 13-26.

⁵⁴⁹ *Al-mar'a al-gadida*, Fondation Femme Nouvelle, n°13, décembre 2003, p. 22.

Ayant souffert de la campagne de diffamation ciblant leurs financements étrangers, les ONG ont tenté de proposer à la fois de nouveaux cadres de discussions et de réflexion féministes, ouverts aux jeunes, et des modes d'action collective innovants. Elles ont par exemple déployé des médias artistiques lors des célébrations des journées des femmes. L'intégration des nouvelles générations leur a par ailleurs permis de renouveler leurs équipes, de les former aux enjeux de la convention internationale. Elles ont par ailleurs tenté de renforcer leurs réseaux régionaux et transnationaux afin de peser plus fortement sur les décisions publiques. L'arrivée de jeunes activistes a conduit à la refonte du paysage des ONG grâce à la création de nouvelles organisations, telles que l'Initiative Egyptienne pour les droits personnels, Nazra et Harassmap. Les fondatrices de ces dernières ont été formées respectivement par Femme Nouvelle et le Centre égyptien à la sortie de leurs études de droit ou de relations internationales. Leur adaptation aux différents environnements et aux innovations numériques leur a permis de sensibiliser la jeunesse aux questions féministes. Leur volonté d'inclusion et de clareté a encouragé une nouvelle mobilisation et politisation des jeunes, notamment grâce à leur travail sur les réseaux sociaux. Elles ont ainsi été les premières à relayer l'opposition de janvier 2011 et à participer aux manifestations contre Mubarak⁵⁵⁰. Leur rôle a été fondamental dans la condamnation des violences perpétrées par le régime sur les femmes place Tahrir puis dans le débat sur la constitution en 2012.

⁵⁵⁰ Abouelnaga, Shereen, *Women in revolutionary Egypt : gender and the new geographics of identity*, Cairo, New-York, American University in Cairo Press, 2016.

Bibliographie

Les féminismes arabes et égyptiens

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

Abdel Kader, Soha, *Egyptian women in a changing society, 1899-1987*, Boulder, Lynne Rienner Publ., 1987.

Abouelnaga, Shereen, *Women in revolutionary Egypt : gender and the new geographics of identity*, Cairo, New-York, American University in Cairo Press, 2016.

Abu-Lughod, Lila, *Remaking Women: Feminism and Modernity in the Middle East*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1998.

Ahmed, Leila, *Women and Gender in Islam: Historical Roots of a Modern Debate*, New Haven, Yale University Press, 1992.

Ali, Nadjé Sadig Al-, « Feminism and contemporary debates in Egypt », in Chatty, Dawn, Rabo, Annika (ed.), *Organizing women: formal and informal women's groups in the Middle East*, Oxford, Berg, 1997, p.173-184.

Ali, Nadjé Sadig Al-, « « We are not feminists! » Egyptian women activists on feminism », in Nelson, Cynthia, Rouse, Shahnaz (ed.), *Situating globalization: views from Egypt*, Bielefeld, Transcript, 2000, p.337-358.

Ali, Nadjé Sadig Al-, *Secularism, gender and the state in the Middle East: the Egyptian women's movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

Azhary Sonbol, Amira El- (ed.), *Beyond the exotic : women's histories in Islamic societies*, Syracuse, N.Y., Syracuse University Press, 2005.

Badran, Margot, Cooke, Miriam (ed.), *Opening the Gates, a Century of Arab Feminist Writing*, Londres, Virago Press, 1990.

Badran, Margot, *Feminists, Islam, and Nation: Gender and the Making of Modern Egypt*, Princeton, Princeton University Press, 1994.

Baron, Beth, *Egypt As A Woman: Nationalism, Gender and Politics*, Berkeley, University of California Press, 2005.

Bier, Laura, *Revolutionary Womanhood: Feminisms, Modernity and the State in Nasser's Egypt*, Cairo, American University in Cairo Press, 2011.

Charrad, Mounira, *States and Women's Rights: The Making of Postcolonial Tunisia, Algeria, and Morocco*, Berkeley, University of California Press, 2001.

Dakhli, Leyla, Latte Abdallah, Stéphanie (dir.), *Des engagements féminins au Moyen-Orient (XXe-XXIe siècle)*, *Le Mouvement Social*, n° 231, avril-juin 2010.

Duval, Soroya, « New veils and new voices: Islamist women's groups in Egypt », in Ask, Karin, Tjomsland, Marit (ed.), *Women and Islamization: contemporary dimensions of discourse on gender relations*, Oxford, Berg, 1998, p.45-72.

Golley Al-Hassan, Nawar, *Reading Arab Women's Autobiographies, Shahrazad Tells Her Story*, Austin, University of Texas Press, 2003.

Hatem, Mervat F., « Paradoxes of State Feminism in Egypt », in Nelson, Barbara, Chowdhury, Najma (ed.), *Women and Politics Worldwide*, New Haven, Yale University Press, 1994.

Hatem, Mervat F., « Secularist and Islamist discourses on modernity in Egypt and the evolution of the postcolonial nation-state », Haddad, Y.Yazbeck, Esposito, J.L., *Islam, gender, and social change*, New York, Oxford University Press, 1998, p.85-99.

Hatem, Mervat F., *Literature, Gender, and Nation-Building in Nineteenth-Century Egypt: The Life and Works of 'Aïsha Taymur*, New York, Palgrave Macmillan, 2011.

Karam, Azza M., *Women, Islamisms and the State: Contemporary Feminisms in Egypt*, Basingstoke: St Martin's Press, 1998.

Keddie, Nikki, *Women in the Middle East pas and present*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 2007.

Latte Abdallah, Stéphanie, « Genre et politique », in Picard, Élisabeth (ed.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 127-147.

McLarney, Ellen Anne, *Soft force: women in Egypt's Islamic awakening*, London, Princeton University Press, 2015.

Sharmani, Mulki Al-, *Feminist activism, women's right and legal reform*, London, New-York, Zed Books, 2013.

Sidawi, Rafif Rida, Bayoumi, Noha, Makdisi, Jean Said, *Arab feminisms : gender and equality in the Middle East*, London, I.B. Tauris, 2014.

Singerman, Diane, « Rewriting divorce in Egypt: reclaiming Islam, legal activism, and coalition politics », in Hefner, Robert W. (ed.), *Remaking Muslim Politics, Pluralism, Contestation, Democratization*, Princeton, Oxford, Princeton University Press, 2004, p. 161-188.

Talhami, Ghada Hashem, *The mobilization of Muslim women in Egypt*, Gainesville, University Press of Florida, 1996.

Tucker, Judith E., *Women in Nineteenth-Century Egypt*, New York, Cambridge University Press, 1985.

Tucker, Judith E. (ed.), *Arab Women : Old Boundaries, New Frontiers*, Bloomington, Indiana University Press, 1993.

Wassef, Hind, Wassef, Nadia, *Daughters of the Nile: photographs of Egyptian women's movements, 1900-1960*, Cairo, American University in Cairo Press, 2001.

Articles de périodiques

Abu-Lughod, Lila, « The Active Social Life of « Muslim Women's Rights »: A Plea for Ethnography, Not Polemic with Cases from Egypt and Palestine », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 6, n°1, 2010, p. 1-45.

Abu-Lughod, Lila, El-Mahdi, Rabab, « Beyond the « Woman Question » in the Egyptian Revolution », *Feminist Studies*, vol. 37, n°3, 2011, p. 683-691.

Aymon, Kreil, « Dire le harcèlement sexuel en Égypte : les aléas de traduction d'une catégorie juridique », *Critique internationale*, n°70, p. 101-114.

Burke, Roland, « Why Women's Rights Aren't Just Western. The Forgotten History of Iraqi Feminism », *The Diplomat*, vol. 4, n°5, décembre/janvier 2005-2006, p. 46-47.

Graham-Brown, Sarah, « Feminism in Egypt: A Conversation with Nawal Sadawi », *MERIP Reports*, n°95, Women and Work in the Middle East, 1981, p. 24-27.

Langohr, Vickie, « Women's Rights Movements during Political Transitions: Activism against Public Sexual Violence in Egypt », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 47, n°1, 2015, p. 131-135.

Latte Abdallah, Stéphanie, « Vers un féminisme politique hors frontières au Proche-Orient. Regard sur les mobilisations en Jordanie (années 1950-années 2000) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 103, n°3, 2009, p. 177-195.

Latte Abdallah, Stéphanie, « Le débat sur la criminalité liée à l'honneur en Jordanie : le genre comme enjeu politique et question sociale », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n°179, Les constructions sociales de la question féminine, 2004, p. 29-45.

Saadawi, Nawal Al-, « A Postmodern Christian-Muslim Feminist », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 6, n°3, Special Issue: Marketing Muslim Women, 2010, p. 183-187.

Saadawi, Nawal Al-, « Féminisme et répression en Egypte: une nouvelle bataille pour la libération des femmes », *Nouvelles questions féministes*, vol. 14, n°1, p. 77-87, 1993.

Skalli, Loubna H., « Communicating gender in the public sphere: Women and Information Technologies in the MENA », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 2, n°2, Special Issue: Women's Activism and the Public Sphere, 2006, p. 35-59.

Smail Salhi, Zahia, « Gender and Diversity in the Middle East and North Africa », *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 35, n°3, Gender and Diversity in the Middle East and North Africa, 2008, p. 295-304.

Articles en ligne

Khafagy, Fatma, « Les femmes égyptiennes à un moment décisif », mis en ligne le 29 août 2008, consulté le 7 septembre 2016, http://mideastweb.org/egyptian_women_fr_cg.htm

Monciaud, Didier, « Écrire l'histoire des femmes d'un point de vue féministe égyptien. », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°96-97, 2005, mis en ligne le 1 octobre 2008, consulté le 27 novembre 2016, <http://chrhc.revues.org/1016>

Piquemal, Leslie (ed.), *Nouvelles luttes autour du genre en Egypte depuis 2011, Égypte/Monde arabe*, n°13, 2015, mis en ligne le 3 novembre 2015, consulté le 2 février 2017, <http://ema.revues.org/3493>

Les organisations non-gouvernementales et la société civile

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

Abdelrahman, Maha M., *Civil Society Exposed: The Politics of NGOs in Egypt*, London, Tauris Academic, 2004.

Ben Nefissa, Sara, Hanafi, Sari (ed.), *Associations et ONG dans le monde arabe*, Paris, CNRS, 2002.

Ben Nefissa, Sarah (ed.), *ONG et gouvernance dans le monde arabe*, Paris, Le Caire, Khartaka, Cedej, 2004.

Bozzo, Anna, Luizard, Pierre-Jean (ed.), *Les Sociétés civiles dans le monde musulman*, Paris, La Découverte, 2011.

Cavatora, Francesco, Durac, Vincent, *Civil Society and Democratization in the Arab World, the dynamics of activism*, London, New-York, Routledge, 2011.

Din Hassan, Bahey El-, (ed.), *Challenges facing the arab human rights movement*, Cairo, Cairo Institute for Human Rights Studies, 1997.

Khawaga, Dina El, « La génération seventies en Egypte. La société civile comme répertoire d'action collective alternatif », in Bennani-Chraïbi, Mounia (ed.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

Krause, Wanda, *Civil society and Women activists in the Middle East: Islamic and secular organizations in Egypt*, New York, I.B. Tauris, 2012.

Norton, Augustus Richard (ed.), *Civil society in the Middle East, volume two*, Leiden, Brill, 2001.

Articles de périodiques

Agati, Mohammed, « Undermining Standards of Good Governance: Egypt's NGO Law and Its Impact on the Transparency and Accountability of CSOs », *The International Journal of Not-for-Profit Law*, vol. 9, n°2, 2007.

Assad, Marie, « Empowering young girls of Mokattam Zabbaleen settlement », *Development*, vol. 42, n°1, 1999, p.83-84.

Carapico, Sheila, « NGOs, INGOs, GO-NGOs and DO-NGOs: Making Sense of Non-Governmental Organizations », *Middle East Report*, vol. 30, n°1, 2000, p. 12–15.

Hamad, Laila Al-, « Women's Organizations in the Arab World », *Al-Raida*, 2002, n°97-98, p. 22-27.

Howard, J.A., Allen, C., « Reflections on the Fourth World Conference on Women and NGO Forum '95, Introduction », *Signs*, n°22, 1996, p. 181-185.

Jad, Islah, « The NGO-isation of Arab Women's Movement », *IDS Bulletin*, vol. 35, n°4, 2004, p. 34-42.

Kiyoteru, Tsutsui, Wotipka, Christine Min, « Global Civil Society and the International Human Rights Movement: Citizen Participation in Human Rights International Nongovernmental Organizations », *Social Forces*, vol. 83, n°2, 2004, p. 587-620.

Moghadam, Valentine M., « Citizenship, Civil Society and Women in the Arab World », *Al-Raida*, 2002, vol. 19, n° 97–98, p. 12-21.

Les mouvements sociaux et les réseaux transnationaux

Ouvrages et chapitres d'ouvrage

Angrist, Michele Penner (ed.), *Politics and Society in the Contemporary Middle East*, Boulder, Lynne Publ., 2010.

Della Porta, Donatella, Diani, Mario (ed.), *Social Movements. An introduction*, Oxford, UK, Blackwell, 2006.

Geisser, Vincent, Karam, Karam, Vairel, Frédéric, « Espaces du politique. Mobilisations et protestations », in Picard, Elisabeth, *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.

Moghadam, Valentine M., *Globalization and social movements : Islamism, feminism, and the global justice movement*, New York, Rowman & Littlefield, 2013.

Scott, Alan, *Ideology and the New Social Movements*, Boston, Unwin Hyman, 1990.

Tilly, Charles, *Social Movement, 1768–2004*, London, Paradigm Publishers, 2004.

Van Dyke, Nella, Soule, Sarah A., Taylor, Verta A., « The Targets of Social Movements: Beyond a Focus on the State. » in Myers, Daniel J., Cress, Daniel M. (ed.), *Authority in Contention: Research in Social Movements, Conflicts, and Change*, Vol. 25, Emerald Group Publishing Limited, 2004, p.27-51.

Articles de périodiques

Almeida, Paul D., « Opportunity Organizations and Threat-Induced Contention: Protest Waves in Authoritarian Settings », *American Journal of Sociology*, vol. 109, n°2, 2003, p. 345-400.

Benford, Robert D., Snow, David A., « Framing Processes and Social Movement: An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, vol. 26, n°1, 2000, p. 611-639.

Ray, R., Korteweg, A. C., « Women's movements in the Third World: Identity, Mobilization, and Autonomy », *Annual Reviews Sociology*, n°25, 1999, p. 47-71.

Singerman, Diane, « Restoring the Family to Civil Society: Lessons from Egypt », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 2, n° 1, 2006, p. 1-32.

Le système des droits humains, l'usage du droit international et le droit domestique

Ouvrages et chapitres d'ouvrages

Boddy, Janice Patricia, *Civilizing Women: British Crusades in Colonial Sudan*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

Carapico, Sheila, *Political aid and Arab activism : democracy promotion, justice, and representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

Cook, Rebecca J. (ed.), *Human Rights of Women, National and International Perspectives*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1994.

Facio, A., « Multiple uses of CEDAW within the Administration of Justice », in Leibowitz, D. J., Dairiam S., (ed.), *Raising up the Roof: Activists Construct Women's Human Rights Using CEDAW*, Asia Pacific, IWRAW, 2010.

Goonsekere S., « Universalizing Women's Human Rights through CEDAW », in Flinterman, Cees, Schöpp-Schilling, Hanna Beate (ed.), *The Circle of Empowerment: Twenty-five Years of*

the UN Committee on the Elimination of Discrimination against Women, New York, The Feminist Press at the City University of New York; 2007.

Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, Fédération internationale des droits de l'Homme, *Les organisations des droits de l'Homme et la liberté d'association en Egypte*, Copenhague, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, 1999.

Ottaway, Marina, Carothers, Thomas (eds.), *Funding Virtue: Civil Society Aid and Democracy Promotion*, Washington, D.C., Carnegie Endowment for International Peace, 2000.

Rubenstein, Kim, Young, Katharine G. (ed.), *The public law of gender : from the local to the global*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016.

Taha, Ines, *Mu'atmar al-mara' fi bekîn : al-khusûsiyya wa-l-âlamîyya*, (La conférence des femmes à Pékin, le particulier et l'universel), Cairo, Centre Al Ahram pour les études politiques et stratégiques, Strategic papers, 1995.

Stachursky, Benjamin, *The promise and Perils of transnationalization, NGO Activism and the Socialization of Women's Human Rights in Egypt and Iran*, New-York, London, Routledge, 2013.

Articles de périodiques:

Angeles, Leonora C., « Creating social spaces for transnational feminist advocacy: the Canadian International Development Agency, the National Commission on the Role of Filipino Women and Philippine women's NGOs », *The Canadian Geographer*, vol. 47, n°3, 2003, p. 283-302.

Alavrez, Sonia E., « Translating the global effects of transnational organizing on local feminist discourses and practices in Latin America », *Meridians*, vol. 1, n°1, 2000, p. 29-67.

Abdelrahman, Maha M., « The Nationalisation of the Human Rights Debate in Egypt », *Nations and Nationalism*, vol. 13, n° 2, 2007, p. 285-300.

Kazimov, M. B., « Egypt's reservations to the United Nations Convention on the elimination of discrimination against women and women's rights in Egypt », *American Journal of Islamic Social Sciences*, 2003, vol.20, n° 3-4, p.1-45.

Diwan, Naazneen, « Carving Out a Public Space for Multiple Interpretations of Islamic Law: A Look at the Conference on « Women's Rights: Beyond Rhetoric » », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 6, n°2, 2010, p. 115-122.

Cantori, Louis J., Lowrie, Arthur, « Islam, Democracy, the State and the West », *Middle East Policy*, Vol. 1, No. 3, 1992, p. 49-61.

Gallagher, Nancy, « Amnesty International and the Idea of Muslim Women's Human Rights », *Journal of Middle East Women's Studies*, vol. 1, n°3, 2005, p. 96-107.

Henry, Clement M., « Promoting Democracy: USAID, at Sea or Off to Cyberspace? », *Middle East Policy*, vol. 5, n°1, 1997, p. 178-189.

McIntosh, Alison C., Finkle Jason L., « The Cairo Conference on Population and Development: A New Paradigm? », *Population and Development Review*, vol. 21, n°2, 1995, p. 223-260.

Stacher, Joshua A., « Rhetorical Acrobatics and Reputations: Egypt's National Council for Human Rights », *Middle East Report*, n°235, Middle East Research and Information Project, 2000, p. 2-7.

Sources

Sources orales

Entretiens :

Sally Zohney, conseillère sur le genre pour l'agence internationale de développement allemande. Elle a travaillé entre 2011 et 2014 pour UN Women au moment de leur création en Egypte, entretien au restaurant, au Caire, le 2 février 2017.

Maissan Hassan, chef de projet et membre du Forum Femmes et Mémoire depuis 2007, co-fondatrice de Nazra en 2007, entretien au siège de l'ONG, au Caire, le 5 février 2017.

Madiha al-Safty, présidente de l'Alliance des femmes arabes depuis 2013, consultante pour le PNUD, l'UNICEF, UN Women et USAID, entretien chez elle, au Caire, le 5 février 2017.

Nevine Ebeid, responsable du programme « égalité » de la Fondation Femme Nouvelle et membre du conseil d'administration, travaille pour Femme Nouvelle depuis 2006, participe au comité des ONG du Conseil national des femmes depuis un an, entretien au siège de l'ONG, au Caire, le 8 février 2017.

Alia Soliman, responsable en communication pour Harassmap depuis 2011, entretien téléphonique, le 13 février 2017.

Dalia Abdul Hameed, responsable du programme sur le genre, la sexualité et les droits des femmes à l'Initiative Egyptienne pour les droits personnels depuis 2009, entretien au siège de l'ONG, au Caire, le 15 février 2017.

Amal Abdel Hadi, co-fondatrice de l'ONG Femme Nouvelle, entretien au siège de l'ONG, au Caire, le 27 février 2017.

Ghada Komsan, avocate et membre du Centre égyptien pour les droits des femmes depuis la fin des années 1990, entretien au siège de l'ONG, le 28 février 2017.

Sources écrites

- **Archives diplomatiques de l'ambassade de France au Caire (1965 - 1990), Centre des archives diplomatiques nationales, Nantes.**

Fonds 353 PO / 5 / 1-390, cartons :

353 PO / 5 / 8 : situation intérieure (1981-1988) ;

353 PO / 5 / 40 : démographie (1975-1981), population, émigration (1979-1987), travail, syndicats (1978-1988), condition de la femme (1974-1984), subvention par l'Etat des produits de base (1977-1983), associations (1986-1987), population, questions sociales, enseignement culture, sport et jeunesse (1963-1981);

353 PO / 5 / 43 : manifestations culturelles diverses (1980-1988), presse (1982-1988) ;

353 PO / 5 / 45 : biographies de personnalités égyptiennes ;

353 PO / 5 / 157 : CEE - Egypte, coopération économique (1984-1989), divers CEE-Egypte (1985-1987);

353 PO / 5 / 172 : Nations Unies, CNUCED (1963-1968), PNUE, ONUDI, Droits de l'Homme aux Nations Unies, PAM, conférence sur les établissements humains, (1963-1989).

- Archives privées de la bibliothèque du Forum Femmes et Mémoire, Le Caire.

Association de Solidarité des Femmes Arabes, *Al-tahdiyyât allati tawâgha al-mar'a al-'arabiyya fî nihâiyya al-qarn al-'ashirîn, al-mu'atmar al-dawlî lil-mar'a al-'arabiyya, al-Qâhira 1-3 september 1986*, (Les défis auxquels fait face la femme arabe à la fin du XXème siècle), (n.d.).

Association de Solidarité des Femmes Arabes, *Al-fikr al-'arabî al-ma'âSir wa-l-mar'a, al-mu'atmar al-dawlî al-thânî, al-Qâhira 3-5 november 1988*, (La pensée arabe contemporaine, la deuxième conférence internationale, Le Caire), 1988.

Sadda, Hoda El-, Bakr, Salwa (ed.), *Hagar*, n°3-4, Women's Issues.

Cheikh Gadâl Haq Ali Gadâl Haq, *Les opinions d'Al-Azhar sur le projet du programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, tenue au Caire du 28 rabi' au 7 rabi' 1415 (du 5 au 13 septembre 1994)*, Le Caire, Le centre international islamique des études et des recherches sur la population, Université d'Al-Azhar, 1994.

Conseil des ministres, Conseil national pour l'enfance et la maternité, *Al-mar'a fî masr, taqirir masr al-muqqadam al-'âlamî al-râbi' lil-mar'a*, Pékin 1995, (La femme en Egypte, rapport de l'Egypte pour la quatrième conférence mondiale pour les femmes à Pékin, 1995), Le Caire, 1995.

Al-Tarîq min al-Qâhira ila Pekîn, (Le chemin du Caire à Pékin), Al-lagna al-qawmiyya lil-munaZamât ghayr al-hukûmiyya lil-sukân wa-l-tanmiyya, al-lagna al-fa'liyya lil-mar'a, (Le

comité national pour les ONG pour la population et le développement, le groupe de travail pour les femmes), 1996.

Al-mar'a wa al-tanmiyya fi maSr ba'd mu'atmar Pekin. Guz al-awal al-Tariq ila Pekin wa Maza ba'd Pekin (La Femme et le développement en Egypte après la conférence de Pékin. Première partie du Chemin jusqu'à Pékin et Après Pékin), Le Caire, Centre de recherches pour les études sociales, (n.d.).

Al mar'a fi maSr (La femme en Egypte), Premier rapport du Conseil national de la femme, Le Caire, 2001.

El-Sadda, Hoda, Abu Ghaza, 'Amad, *Masîra al-mar'a al-masriyya, 'alâmât wa mawâqif*, (La marche de la femme égyptienne, signes et approches), Le Caire, Conseil national de la femme, 2003.

Al-Din Hassan, Baha, Al-Sayd al-Sa'id, Muhammad, *Huquqna al-âan wa laysa ghadan*, (Nos droits maintenant et pas demain), Le Caire, Institut du Caire pour les études sur les droits de l'Homme, 2003.

Al-Dîn, Batîna Mahmud (ed.), *TaTawar 'AwDâ' al-mar'a fi 'ahd Mubâarak 1981-2002*, (Le développement des conditions de la femme à l'époque de Mubarak), Le Caire, Conseil national de la femme, (n.d.).

Watkins, Susan Alice, Rueda, Marisa, Rodriguez, Marta (ed.), *Al-haraka al-nasawiyya* (Le mouvement féministe), *Al-mashru' al-qawmi lil-targama* (Le projet national pour la traduction), 2005.

Fondation Femme Nouvelle, *Mu'atmar al-haraka al-nisâ'iyya al-masriyya al-mu'âsira, al-âfâq wa-l-tahdiyyât, 18 – 20 december 2005*, (La conférence du mouvement féminin égyptien contemporain, les perspectives et les défis), Le Caire, Widad Mitri Collection, 2005.

Tanfîz itifâqiyya al-qaDa' 'ala gamî' 'ashkâl al-tamîîz Did al-mar'a fi buldân 'arabiyya, (L'exécution de la convention de l'élimination de toutes les formes de de discrimination contre les femmes dans les pays arabes), New York, Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest, Nations Unies, 2006.

Commission économique et sociale pour la région d'Asie et le Pacifique, ISKAW, « Le genre et la citoyenneté et le rôle des organisations non gouvernementales et des Etats arabes, étude

sur la République Arabe d'Egypte », *Cycle d'études sur les femmes arabes dans le développement*, n°34, New-York, Nations Unies, 2006.

Conseil national de la femme, *Ihtifâliyya khitam mashrû' 'idmâ' al-nû' al-'igtimâ'i fî al-khaTa al-qawmiyya lil-tanmiyya al-'iqtiSâdiyya wa al-'igtimâ'iyya 2007- 2012*, (Cérémonie de conclusion du projet d'inclusion du genre dans la plan national pour le développement économique et social), UNFPA, 2006.

Qandîl, Amani, *Taqûm in'ikâsât majlis al-qawmi lil-mar'a fil-mugtama' al masrî*, (Evaluation des effets du Conseil national pour la femme dans la société égyptienne), Majlis al-qawmi lil-mar'a, 2006.

Abu Zayd, Roshdy Chahata, *Itifâqiyya al-qaDâ' 'ala gamî' 'ashkâl al-tamîz Did al-mar'a min al-manTûr al-islâmi*, (La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes du point de vue islamique), Le Caire, Dâr al wafa', 2007.

Centre égyptien pour les droits des femmes, *Clouds in Egypt's Sky, Sexual Harassment from Verbal Harassment to Rape*, Le Caire, 2008.

Abd al-'Aziz, Heba, *Al-taharrûsh al-ginsi bil-mar'a*, (Le harcèlement sexuel contre les femmes), 2009.

Soliman, Sama', *Al-huqûq al-siâsiyya lil-mar'a wa dûr munâZamat al-'umam al-mutahida wa gâmi'a al-dawl al-'arabia*, (Les droits politiques des femmes et le rôle des organisations des Nations Unies et de la Ligue Arabe), Gulf Centre for Strategic Studies, 2009.

Abu al-Komsan, Nehad, *Taqrir hâla al-mar'a al-masriyya khilâl 'âm 2010, huqûq mu'agalât fî majlis al-dawla wa huqûq mu'aqta fî al-barlaman* (Rapport sur la situation des femmes pour l'année 2010, les droits déferés au conseil de l'Etat et les droits temporaires au parlement), Centre égyptien des droits des femmes, 2010.

Alliance for Arab Women, *Taqrir al-Zal al-haiyy'ât al-'ahliyya al-'arabiyya, Pékin + 15*, (Rapport d'opposition des organisations civiles arabes, Pékin + 15), Le Caire, UNIFEM, 2010.

Archives en ligne :

- Présentation générale de l'organisation, <http://www.wmf.org/en/about-us/>

- Vidéo de présentation du Forum Femmes et Mémoire, « Twenty years Women and Memory », 26 juillet 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=INTPRxHiS2c>
- Présentation de leurs projets, <http://www.wmf.org.eg/en/project/>
- Base de données sur les femmes égyptiennes distinguées dans différents domaines, <http://whoisshe.wmf.org.eg/glossary>
- **Archives privées de la bibliothèque de la Fondation Femme Nouvelle, Le Caire.**

Périodiques *Al-Mar'a al-gadida* (1987-2007) ;

International Women's Right Action Watch Asia Pacific, Fondation Femme Nouvelle, *Huquqna, laysat ikhtiyâriyya, al-naDâl min 'agl taTbîq itfâqiyya al-qaDâ' 'ala gamî' 'ashkâl al-tamîz diD al-mar'a min khilâl protocolha al-ikhtiyâriyya*, (Nos droits sans compromis, le combat pour l'application de la convention sur l'élimination des discriminations contre les femmes grâce au protocole facultatif), IWRAW, 2008 ;

Hussein, Bahiga, *Wahda al-raSad al-i'lâmî, i'dâd wa tahrîr*, (Le groupe de veille médiatique), Le Caire, Fondation Femme Nouvelle, 2011.

Hussein, Bahiga, *'Itilâf CEDAW miSr, masîra 'ashirîn 'âman*, (La coalition CEDAW en Egypte, une marche de vingt ans), Le Caire, Fondation Femme Nouvelle, 2016 ;

Multaqâ al-hiwâr hawla 'itfâqiyya al-qaDâ' 'ala kâfat 'ashkâl al-tamîz Did al-mar'a. Al-musâwâ fî al-ginsîyya, (Forum du dialogue autour de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes. L'égalité dans la nationalité), Le Caire, Friedrich Ebert Insitute, Fondation Femme Nouvelle, (n.d.).

Coalition CEDAW, *Second Shadow Report for the CEDAW coalition, Egypt 2009*, Le Caire, Association Egyptienne pour l'Avancement de la Participation Communautaire, imprimé avec le soutien de l'Union Européenne, (n.d.).

Archives en ligne : vidéo de présentation de la Fondation Femme Nouvelle, « Nasawiyya, Ikhtiyâr » (Féminisme, un choix), 24 mai 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=lzmq-qo9YBM>

- **Périodiques hebdomadaires *Al-Ahram Hebdo* et *Al-Ahram Weekly* (1991-2005), Bibliothèque nationale François Mitterand, Paris.**

- **Archives en ligne de l'Alliance des femmes arabes.**

Présentation générale de l'organisation,

<http://www.theallianceforarabwomen.org/AboutUsPg.aspx> ;

Présentation des projets (1987-2008),

<http://www.theallianceforarabwomen.org/ProjectsPg.aspx> ;

Actualités (2004 – 2011), <http://www.theallianceforarabwomen.org/AllianceNewsPg.aspx> ;

- **Archives en ligne de l'Association pour le développement et l'avancement des femmes, 2014.**

Présentation d'Iman Bibars, <https://imanbibars.wordpress.com/about/> ;

Présentation générale de l'organisation, <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=1&tpid=1> ;

Présentation des projets, <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=4&tpid=12> ;

Présentation des opportunités de travail, <http://www.adew.org/www/?act=tp&ct=1&tpid=6> ;

- **Archives en ligne du Centre égyptien pour les droits des femmes.**

Présentation générale de l'organisation, http://ecwronline.org/?page_id=99 ;

Résumés des rapports sur la situation des femmes, rapports d'activités et actualités (2004-2010).

- **Archives en ligne de Nazra.**

Présentation générale de l'organisation, <http://nazra.org/en/about-us> ;

Communiqués de presse et dossiers de presse (2009-2011) ;

Rapport de l'atelier sur les masculinités,
http://nazra.org/sites/nazra/files/attachments/changing_masculinities_changing_communities.pdf

- **Archives en ligne de l'Initiative Egyptienne pour les droits personnels.**

Présentation générale de l'organisation, <https://www.eipr.org/en/who-we-are> ;

Communiqués de presse (2002-2011), <https://www.eipr.org/en/press> ;

Rapport d'opposition pour le comité CEDAW en commun avec le Centre pour les droits reproductifs, 18 décembre 2009.

- **Archives en ligne de « Coalition – Egalité sans réserves ».**

Présentation de la coalition, <http://www.learningpartnership.org/lib/equality-without-reservation-campaign> ;

Conférence pour la Commission sur le statut de la femme, New-York, 11 mars 2010, <https://CEDAW.wordpress.com/2010/03/24/coalition-egalite-sans-reserve-conference-%e2%80%93debat-their-laws%e2%80%a6-our-lives/>

- **Archives en ligne de Musawah.**

Présentation générale de l'organisation, <http://www.musawah.org/about-musawah> ;

Rapport de la conférence de lancement à Kuala Lumpur, 2009, <http://www.musawah.org/sites/default/files/Summary-Proceedings-EN.pdf>

- **Archives privées de Maissan Hassan, Le Caire.**

Prospectus d'invitation pour les événements joints du Forum Femmes et Mémoire, Nazra, le Centre d'assistance Légale à la Commission sur le statut de la femme, 2013 et 2015.

- **Archives privées de Madiha al-Safty, Le Caire.**

L'Union féministe égyptienne, *Taqrir al-Zal al-haiyy'ât al-'ahliyya al-'arabiyya*, Pékin + 20, (Le rapport d'opposition des organisations civiles arabe, Pékin +20), Le Caire, 2015.

- **Archives des Nations Unies.**

Archives du comité CEDAW

L'action du CEDAW, Rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Volume I, 1982-1985, Office des Nations Unies à Vienne, Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, Nations Unies, New-York, 1990.

Rapport du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Neuvième session, New-York, Nations Unies, A/45/38, 6 juin 1990.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Neuvième session, Compte-rendu analytique de la 164e séance, tenue au siège à New-York, le vendredi 31 janvier 1990, Nations Unies , CEDAW/C/SR.164, 5 février 1990.

Troisième rapport périodique de l'Egypte, CEDAW/C/EGY/3, Nations Unies, 25 juillet 1996.

Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, Nations Unies, CEDAW/C/1994/5, 3 décembre 1993.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Examen des rapports présentés par les Etats parties conformément à l'article 18 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Quatrième et cinquième rapports groupés de l'Egypte, Nations Unies, CEDAW/C/EGY/4-5, 30 mars 2000.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Vingt-quatrième session, Compte-rendu analytique de la 492e séance, tenue au siège à New-York, le vendredi 19 janvier 2001, Nations Unies , CEDAW/C/SR.492, 26 mars 2001.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Vingt-quatrième session, Compte-rendu analytique de la 493e séance, tenue au siège à New-York, le vendredi 19 janvier 2001, Nations Unies, CEDAW/C/SR.493, 27 mars 2001.

« Violence against women », Recommandation générale n°19, Deuxième session, 1992, <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm.htm>

Archives sur les organisations non-gouvernementales

« NGO Information Note », Division pour l'avancement des femmes, <http://www.un.org/womenwatch/daw> ;

« Introduction - Statut Consultatif auprès de l'ECOSOC », Département des affaires économiques et sociales, <http://csonet.org/index.php?menu=132>

« 1996/31. Consultative relationship between the United Nations and non-governmental organizations », 49^{ème} session plénière, 25 juillet 1996, Conseil économique et social, <http://www.un.org/documents/ecosoc/res/1996/eres1996-31.htm>

« 1996/6. Follow-up to the Fourth World Conference on Women », 43^{ème} session plénière, 22 juillet 1996, Conseil économique et social,

<http://www.un.org/documents/ecosoc/res/1996/eres1996-6.htm>

Archives sur les conférences mondiales

Report of the Fourth World Conference on Women, Beijing 4-15 September 1995, New-York, United Nations, A/CONF.177/20/Rev.1, 1996,

<http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20E.pdf>

Report of the International Conference on Population and Development, Cairo 5-13 September 1994, New-York, United Nations Population Information Network,

A/CONF.171/13, 1994, <http://www.un.org/popin/icpd/conference/offeng/poa.html>

Annexes

Annexe 1 : Conventions de translittération

Conventions de translittération			
‘	ء	T	ط
ā	ا	Z	ظ
b	ب	‘	ع
t	ت	gh	غ
th	ث	f	ف
g	ج	q	ق
h	ح	k	ك
kh	خ	l	ل
d	د	m	م
z	ذ	n	ن
r	ر	h	ه
z	ز	w	و
s	س	y	ي
sh	ش	ā	ى
S	ص	a/at	ة
D	ض		
ay	اَيَّ	ī	ي
aw	اَوَّ	ū	و

Annexe 2 : Entretien avec Amal Abdel Hadi, de la Fondation Femme**Nouvelle, traduit de l'anglais.**

« Je ne fumais pas pendant le mouvement étudiant car je ne voulais pas être vue comme une fille facile. Car nous les étudiants, nous ne respectons plus la séparation filles-garçons à l'université dans les années 1960-1970. Mais après, avec mon mari qui fumait, c'était difficile. Puis quand j'étais à la tête d'un hôpital, les gens m'offraient des cigarettes car j'étais directrice, et ils se disaient : « une féministe, ça fume » [...] Dans les années 1980, nous étions des femmes mariées, avec des enfants et nous nous sommes rendues compte que les hommes, chauvins, ne prenaient pas en compte notre vision, nos problèmes, le manque d'égalité, donc nous nous sommes réunies pour en discuter.

Notre organisation est la plus ancienne de la nouvelle génération des organisations de femmes. Nous nous sommes réunies en 1994 dans le centre Femme Nouvelle. En 2015, il y a eu une grande conférence pour l'anniversaire de notre organisation. Nous avons commencé comme un groupe d'études. Nous avons fait le mouvement étudiant des années 1960 et 1970, nos camarades virilistes ne nous laissaient pas prendre de responsabilités [...] Nous nous sommes dit : « pourquoi pas étudier l'histoire des femmes féministes ? », comme en Amérique Latine dont le mouvement nous a beaucoup inspiré. Nous avons projeté d'écrire nos discussions, résumer des livres, lister des livres à publier, mais c'était difficile. Le magazine de Femme Nouvelle sortait chaque année, ainsi que des études. Plus nous discussions, plus nous voyions notre intérêt de revivifier le mouvement des femmes.

Tout d'abord, nous avons été un centre de recherche qui abordait les enjeux de la violence, l'alphabétisme pour les femmes, etc... Nous étions plus dans les politiques législatives que dans le terrain. Nous nous sentions coupables mais d'autres groupes faisaient du terrain et le niveau politique est important aussi. Nous avons fondé une compagnie civile non lucrative, mais en 2002 une loi a ciblé ces compagnies, essayant de contrôler les groupes de femmes et des droits de l'Homme. Dans les années 1990, ils avaient déjà utilisé la loi pour dissoudre l'association de Nawal Al Saadawi. Les discussions sur cette loi ont eu cours dans tout le mouvement. Certains ont choisi de s'enregistrer sous la nouvelle loi et d'autres comme des centres civils, mais quels que soient nos choix, nous avons tous été d'accord pour contester la nouvelle loi. Nous avons donc candidaté avec nos papiers. En 2003, ils ont refusé notre candidature, mais ils avaient fait une erreur de forme. Le ministère avait recouru à un problème sécuritaire qui n'était pas dans la loi, donc la cour d'appel a accepté notre

enregistrement. Un livre décrivant comment ils ont voulu tuer la fondation Femme Nouvelle écrit par des avocats internationaux a montré la solidarité [...] Avant, les ONG d'Egypte étaient sous la loi restrictive de 1964 et donc c'est pour cela que nous avons choisi d'être des compagnies civiles, puis en 2002 il y a eu la nouvelle loi.

En 1994, il y a eu la conférence internationale sur la population et le développement au Caire, qui faisait partie d'une tendance sur les conférences mondiales, avec Rio, Vienne, le Caire, le Sommet Social, Pékin...C'était nouveau. Il y avait les réunions des gouvernements parallèlement à celles des ONG. Ils ont choisi Aziza Hussein qui est allée en Jordanie pour représenter les ONG d'Egypte, mais elle était très courageuse. Elle a dit : « Je ne peux pas représenter un forum qui n'existe pas ». Sa position a permis de créer un forum de quatre cents ONG avec quelques groupes des droits de l'Homme, et majoritairement des groupes des droits des femmes, qui sont des droits humains, et des associations gouvernementales. Il y avait l'Association copte évangélique pour les services sociaux et l'Association chrétienne de Haute-Egypte d'Assouan. C'était très bien, il y avait un groupe de travail à l'intérieur du forum avec des représentants de toutes les ONG. Pour nous, c'était un lien avec les associations de terrain et inversement. Nous apportons une perspective de genre qui amenait des fonds.

Le groupe de travail sur le genre voulait commencer à travailler sur Pékin mais ils nous ont empêchées, mais l'important est que les ONG, elles ont davantage collaboré et se sont levées pour leurs droits. En effet, les discussions de la loi 2002 ont débuté dès 1998. Des réunions ont été organisées par Mervat. Elle a fait de bonnes réunions publiques dans une volonté sincère, mais ils l'ont utilisée puis l'ont jetée dehors. Les organisations de charité et de développement se sont levées avec nous. C'était la conséquence des conférences du Caire et de Pékin.

J'ai collaboré avec le Centre pour les études des droits de l'Homme, j'ai établi le programme des femmes, qui s'appelait « Sawssiwa » qui signifie « tous égaux ». L'institut avait un enjeu spécial pour supprimer les réserves de la CEDAW, c'était en 1995 ou en 1996 je crois.

Ce que je raconte là c'est dû pour moi à « l'impact individuel ». L'UNICEF avait un programme sur le genre dirigé par Fatma Khafagy. Elle était bonne, elle était dans une organisation « inter gouvernementale ». Elle n'est pas une activiste mais elle peut utiliser le système des Nations Unies. Elle a fait le parallèle entre la convention des droits de l'enfant et la CEDAW. Elle a institué la coalition pour la plateforme de Pékin qui, contrairement à la

coalition CEDAW, s'est dissoute. La coalition CEDAW n'est pas morte car il y avait plus d'organisations de femmes.

En 1994, pendant la préparation de la conférence du Caire, nous avons établi un groupe de travail sur les mutilations génitales féminines. Tout le groupe de travail allait aux réunions, il y avait une réelle discussion autour de l'application du cadre des droits humains aux mutilations génitales féminines. [Pour Femme Nouvelle], une violation des droits des femmes dans n'importe quel lieu où cela arrive est toujours une violation. Il y a eu des publications, sur l'attitude de la profession médicale, l'expérience du village de Barsha qui a décidé par lui-même de mettre fin à cette pratique. Ce n'est pas un enjeu de santé ou religieux. Nous, nous avons amené [une perspective] des sciences sociales. Nous avons fait une procédure contre le ministère de la santé en 1994 après la conférence sur le développement. Il avait sorti un décret autorisant les mutilations génitales féminines dans l'hôpital pour soi disant sensibiliser les gens dans les hôpitaux publics. Nous l'avons poursuivi en justice. Le cheikh d'Al-Azhar a publié à nouveau une fatwa. Nous avons aussi saisi la justice contre lui.

Nos avocats m'ont dit : « Amal, tu ne vas pas gagner ces procès ». Je leur ai répondu que je voulais faire une action symbolique et élever les discussions, dire notre position haut et fort publiquement pour toutes les communautés. Bien sûr, le ministre a été remplacé et le nouveau a changé la décision. Mais les médecins ne considèrent toujours pas cela comme une violence. L'importance du groupe de travail sur les mutilations génitales féminines est qu'il a inscrit ce problème dans les droits de l'Homme et il a insisté sur les droits des femmes.

[...] Fatma Khafagy voulait entraîner les ONG sur la CEDAW. Nous avons dit « c'est bien ». L'UNICEF a réuni tous les types d'ONG, de la charité aux droits des femmes et la coalition s'est formée. L'Egypte avait fait son rapport [pour le comité CEDAW]. Nous avons divisé les travaux entre les différents articles de l'accord, chaque mois nous partageons nos écrits. Pour certains articles il y avait beaucoup de discussions. Le déroulement de la rédaction a fait que la coalition s'est unifiée, plus on collaborait plus on était fortes. Le rapport alternatif, ça aide à construire un mouvement national de femmes. Nous avions le rapport et nous avons fait deux consultations, en Haute et en Basse-Egypte. Nous étions plus de trente organisations.

La coalition a fait des formations. Lors des consultations, les rapports ont été discutés en détail. Nous avons intégré les modifications même celles des organisations de terrain. Notre rapport a été écrit par cent trente ONG, c'est sans précédent. Le comité a été impressionné. Bien sûr, si nous, Femme Nouvelle, l'avions écrit seules, nous aurions été plus

radicales...Nous avons préparé des questions que nous avons envoyées au groupe de travail de pré-session [du comité d'évaluation]. Toutes nos questions posées ont été transmises au gouvernement par le comité, nos 64 questions !

[...] Tout le processus prend environ trois semaines, de l'examen du rapport de l'Etat, jusqu'aux observations conclusives du comité CEDAW, en passant par le groupe de pré-session et le lobbying des ONG.

[...] A Genève, en 2010, un groupe de jeunes femmes très formées parlant anglais ont retrouvé leurs propres formulations dans les observations conclusives. [...] Le gouvernement ne ment pas dans son rapport, il omet des choses importantes. A New-York en 2001, il n'y avait pas de lunch briefing, puis en 2010, les vint-trois experts sont venus au lunch des ONG. Avant l'idée, n'existait pas. Le comité a évolué par ailleurs. Il y avait une session par an, puis deux puis trois, car il devait augmenter ses capacités. Les gouvernements faisaient des rapports combinés ce qui faisait plus de travail.

[...] J'ai été au conseil de direction d'IWRAW en 2011. Ils entraînent les ONG à écrire les rapports d'opposition. »

Annexe 3 : Entretien avec Ghada Komsan, du Centre égyptien pour les droits des femmes, traduit de l'égyptien.

« Le Centre a été créé en 1997. Notre travail fondamental porte sur la participation des femmes dans la société. [...] Pendant les élections de 2015, nous avons surveillé les élections et la participation des femmes. [...] Notre activité se divise en deux parties, la politique et les droits. La sensibilisation est importante. Nous sensibilisons les gens à l'importance des conseils locaux et l'importance de la représentation féminine, ainsi que les partis politiques. Nous les questionnons sur la place des femmes accordée dans leurs institutions.

En 1997, notre première expérience dans les élections locales nous a permis de travailler pour la première fois avec des femmes d'origine populaire. [...] Nous avons fait pression sur la défense des droits des hommes avec les conventions internationales ainsi que la convention dédiée aux droits des femmes.

Le groupe de travail CEDAW avec Fatma Khafagy devait se charger de la rédaction du rapport alternatif. Le Centre n'est pas allé à Genève [en 2010]. Il y avait une division du travail. Le rôle du Centre était de faire des réunions, diviser le travail entre les organisations en fonction de leur spécialité et imprimer les documents sur les inégalités.

Le travail avec les associations de différents gouvernorats nous a permis de recenser les problèmes réels des femmes et des écarts avec la convention.

En 2009, c'était le même système, fondé sur des rencontres avec le groupe noyau et la communication avec les autres organisations pour collecter toutes les informations. [...] Les avocates du Centre répondent aux problèmes des femmes et présentent des nouveaux projets de lois aux députés, sur la nationalité, sur les quotas par exemple. [...] Les hommes dans les partis politiques ont peur de perdre leur siège.

[...] Nehad Abu al-Komsan est avocate. Elle a étudié le droit jusqu'en 1995 puis est entrée au sein de l'organisation égyptienne des droits de l'Homme. On lui a demandé de créer un programme sur les femmes, les problèmes électoraux et la situation des électrices et candidates des élections de 1995. J'ai connu Nehad quand le Centre avait déjà commencé à travailler. Je faisais des visites d'associations sur le travail social, mais moi je voulais réveiller la conscience des gens.

[...] Le Centre faisait partie du groupe du 8 mars. Nous faisons partie du réseau euro-méditerranéen pour les droits des femmes. Nous avons travaillé avec le Conseil national de la femme. Par exemple, avant la révolution, il y a eu des pressions du Conseil de la femme sur le droit pénal du harcèlement. Le Conseil faisait aussi pression sur la nationalité. Suzanne Mubarak a présenté un papier pour changer la constitution en 2007 sur la participation politique pour faire des quotas. Les conseils spécialisés sont en relation direct avec le gouvernement. A deux, nous nous concentrons pour changer, proposer et faire pression, il y a une forme de coopération. A chaque fois, nous travaillons à partir d'études et de recherches pour légitimer nos demandes. [...] Nous avons collaboré avec tout le monde. En 2004, nous avons participé au programme sur les droits des femmes avec les pays de la Ligue Arabe à Tunis avec des ONG de la région. »

Annexe 4 : Entretien avec Maissan Hassan, du Forum Femmes et Mémoire, traduit de l'anglais.

« J'ai co-fondé Nazra en 2007. L'idée du groupe était de faire du mouvement des femmes un mouvement plus inclusif, en impliquant différents médias, l'art, les films, et de travailler sur le genre et la sexualité. Nazra a ensuite évolué vers l'enjeu de la participation politique. Elles se sont engagées sur la violence sexuelle, notamment après les attaques collectives de 2011. Nous avons travaillé en collaborant avec d'autres ONG.

[...] La CEDAW ne nous impacte pas directement, mais c'est un outil instrumental pour les ONG d'activistes comme la Fondation Femme Nouvelle, pour supprimer les réserves égyptiennes. C'est aussi un outil important pour les activistes comme on le voit dans nos archives d'histoire orale, et le besoin de protéger les engagements de l'Etat sur ce traité, mais il n'affecte pas notre travail quotidien.

En 1995, le Forum a été établi par un groupe de chercheuses, enregistré en 2003 comme une ONG de recherche. On est devenue une entité légale. On a obtenu le statut ECOSOC en 2009 [...] J'ai travaillé pour l'obtention du statut. Je ne sais plus si c'est une amie du Forum ou une de nos membres qui nous a conseillé de candidater. C'est peut-être Afaf Mahfuz qui nous représente à New-York qui nous l'a suggéré.

Nous n'avons jamais collaboré avec le Conseil national de la femme. J'imagine qu'il y a des différences mais cela est dû à notre positionnement qui est différent, nos visions sur l'égalité de genre, les différences aussi de priorités, ainsi que le management au niveau international, les différences de structure et d'organisations, de missions. Mais je ne suis pas contre le conseil. Je pense qu'il a un rôle important à jouer même si on n'est pas toujours d'accord avec leurs actions, mais c'est normal, c'est comme cela dans tout mouvement.

J'avais un intérêt pour les études sur le genre déjà à l'université. J'ai travaillé comme volontaire avec des ONG sur le genre. J'ai été assistante animatrice pour les ateliers de formations du Centre égyptien pour les droits des femmes pendant deux semaines à dix-neuf ans, puis assistante de recherche et analyse du programme de micro crédit avec l'Association de développement et de l'avancement des femmes sur une étude de cas à Manshiet Nasser. J'ai été traductrice volontaire avec ASHUKA, l'entreprise sociale d'Iman Bibars.

Sous Sadate, c'étaient surtout des féministes comme Nawal, qui agissaient de manière individuelle. Dans les années 1970, on voit surtout des féministes dans les sphères politiques au sein des partis comme les femmes et le Tagammu' ou les femmes au sein du mouvement étudiant. Il est difficile de généraliser les origines de nos membres car nous sommes intergénérationnelles. Mêmes les créatrices ne sont pas de la même génération et viennent de différentes traditions politiques et féministes.

Sur le statut personnel, Hoda El-Sadda s'est engagée personnellement dans cette coalition, à peu près au même moment où le groupe de chercheurs s'est formé pour créer le Forum. [...]

Sur le harcèlement sexuel, avant que cela ne devienne un sujet de débat public, il y avait déjà des violences contre les femmes dans la société. C'est devenu ensuite un enjeu énorme, mass en 2004-2005 avec les attaques massives à l'Eid et le procès de Nehad Roshdy. Nous avons bien sûr étaient en relation avec Femme Nouvelle au moment de cette mobilisation, dont le discours a évolué, en dénonçant les causes culturelles et économiques puis la violence d'Etat. Les anciennes organisations se sont toujours demandées quoi faire et comment agir. Des nouveaux groupes indépendants se sont constitués à ce moment, avec Harassmap en 2010. Avant 2011, le *taharrush* [harcèlement] ne parlait pas aux gens. Depuis 2011, ça a changé, mais le Forum ne travaillait pas directement sur cela. Nous avons en fait collecté de la documentation sur le sujet mais aussi sur le travail des activistes dans ce sens, sur la violence basée sur le genre, qui devait être utile aux activistes et aux chercheurs. D'ailleurs, on a débattu de ces sujets car on sentait qu'on pouvait changer la donne et car on avait droit au chapitre au moment de la rédaction de la constitution. [...]

Nous avons fait plusieurs conférences académiques avec par exemple l'Association des études sur le Moyen-Orient. Avec AWID, le Forum a ramené une exposition. [...] Le Forum était présent en 2010 à la Commission sur le statut de la Femme à New-York.

Il y a différentes formes du travail féministe. Nous ne dupliquons pas notre travail et nous ne chevauchons pas les unes sur les autres. Les gens ont l'image de nous, nous battant pour les fonds ou la légitimité au sein du mouvement, que nous sommes en compétition pour les fonds, et que nous avons des conflits pour des positions. L'idée de devoir se mettre d'accord est une idée romantique. C'est irréaliste parce que nous travaillons depuis différentes positions, dans différents environnements et avec des priorités distinctes.

Plusieurs organisations, peut-être sept ou douze, se rencontraient dans des moments formels pour préparer la journée de la femme égyptienne et la journée internationale des femmes du 8 mars. Pour cela, nous participions à beaucoup de réunions. Nous discussions des films ou des contes à introduire ou les deux, des enjeux de notre travail que nous voulions soulever, des bannières, de la célébration, des médias, bref, toute l'organisation. Après 2011, ça a changé, c'était plus politique parce qu'il était possible de vraiment prendre part au changement et écrire la constitution. Femme Nouvelle avait l'habitude d'organiser les réunions dans le passé. [...] S'il y a un monopole sur les droits des femmes par une organisation, c'est un problème. Si j'ai une revendication envers l'Etat, c'est utile d'avoir un organe gouvernemental. De plus l'Etat n'est pas homogène, certaines voix sont progressistes et certaines non.

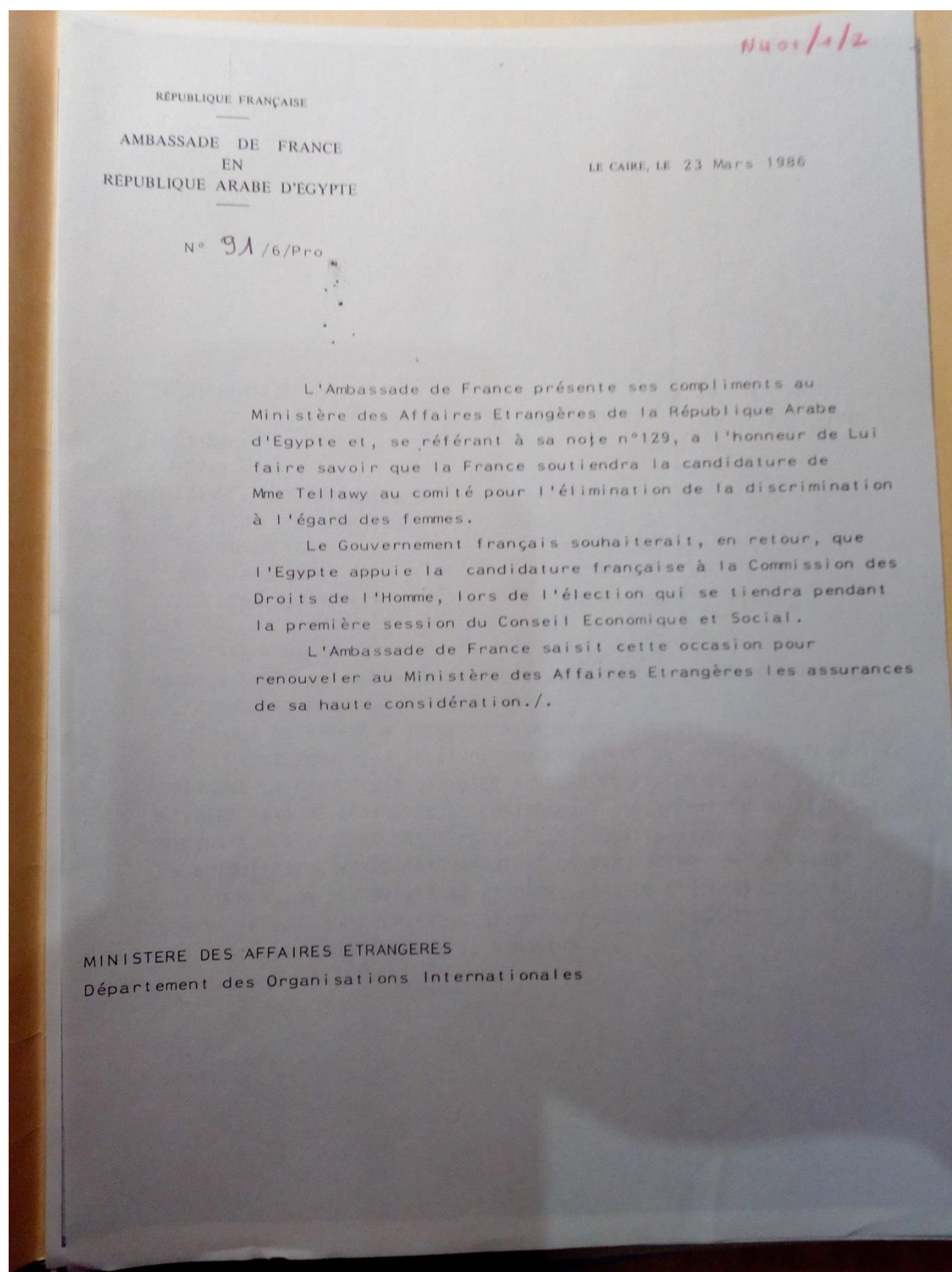
[...] Le problème de l'excision était déjà là mais, comme si les gens l'ignoraient, personne n'en parlait ou très peu en Egypte. Encore une fois, on retrouve différentes affiliations religieuses et politiques dans l'Etat, certains sont conservateurs, de même que parmi les activistes féministes.

[...] Nous n'avons jamais participé aux conférences de Women Under Muslim Laws, mais nous avons fait des ateliers avec Musawah.

[...] Nous dépendons du financement international pour nos projets, mais nous choisissons des donateurs qui nous ressemblent, par exemple le Global Fund for Women, la Fondation Ford car c'est de la recherche, ou KVINFO qui est danois car c'est une bibliothèque féministe. D'ailleurs, nous avons peu de partenaires excepté ceux-là avec qui nous pouvons parler des choses techniques. Quand nous étions plus petits, nous travaillions avec Mama Cash. En général, nos partenaires n'ont pas beaucoup changé depuis 2011, car nous travaillons sur des projets de long terme. Par exemple, le projet sur les archives orales date de la fin des années 1990. Nous ne changeons pas nos programmes selon l'arrivée des aides. Il y a un projet qui court d'un moment A à un moment B, et les aides arrivent là puis là et puis là mais le projet lui continue, il ne change pas. Par exemple, notre bibliothèque a été financée par Ford mais elle continue d'exister même si l'aide est terminée. Elle a été ouverte en 2010 mais nous l'avons commencée en 2006. C'est un engagement à vie, comme pour la base de données « who is she in egypt », financée par KVINFO en 2008.

[...] Nous avons décidé de traduire toute une partie de la littérature sur le genre et les études de genre de l'anglais vers l'arabe, ainsi que des manuels sur l'éducation au genre auxquels les étudiants n'avaient pas accès. Nous avons commencé ces programmes avant 2011, peut être en 2007 ou en 2009, en travaillant sur les droits d'auteurs d'abord. Ces programmes ont été lancés dans les universités d'Ain Shams, d'Alexandrie, de Kafr al Cheikh, Beni Sued, et Assiut, et accueillis par l'Institut suédois. »

Annexe 5 : Note de l'ambassade de France au Caire au ministère des affaires étrangères de la République Arabe d'Egypte, n° 91 / 6/ Pro, Le Caire, 23 mars 1986, Archives diplomatiques de Nantes, carton 353 PO/ 5 / 8.



Annexe 6 : Fiche télégraphique de la délégation française des Nations Unies à la Commission sur la condition des femmes, 24 février 1988, Archives diplomatiques de Nantes, carton 353 PO / 5 / 8.

TD DIPLOMATIE 4052

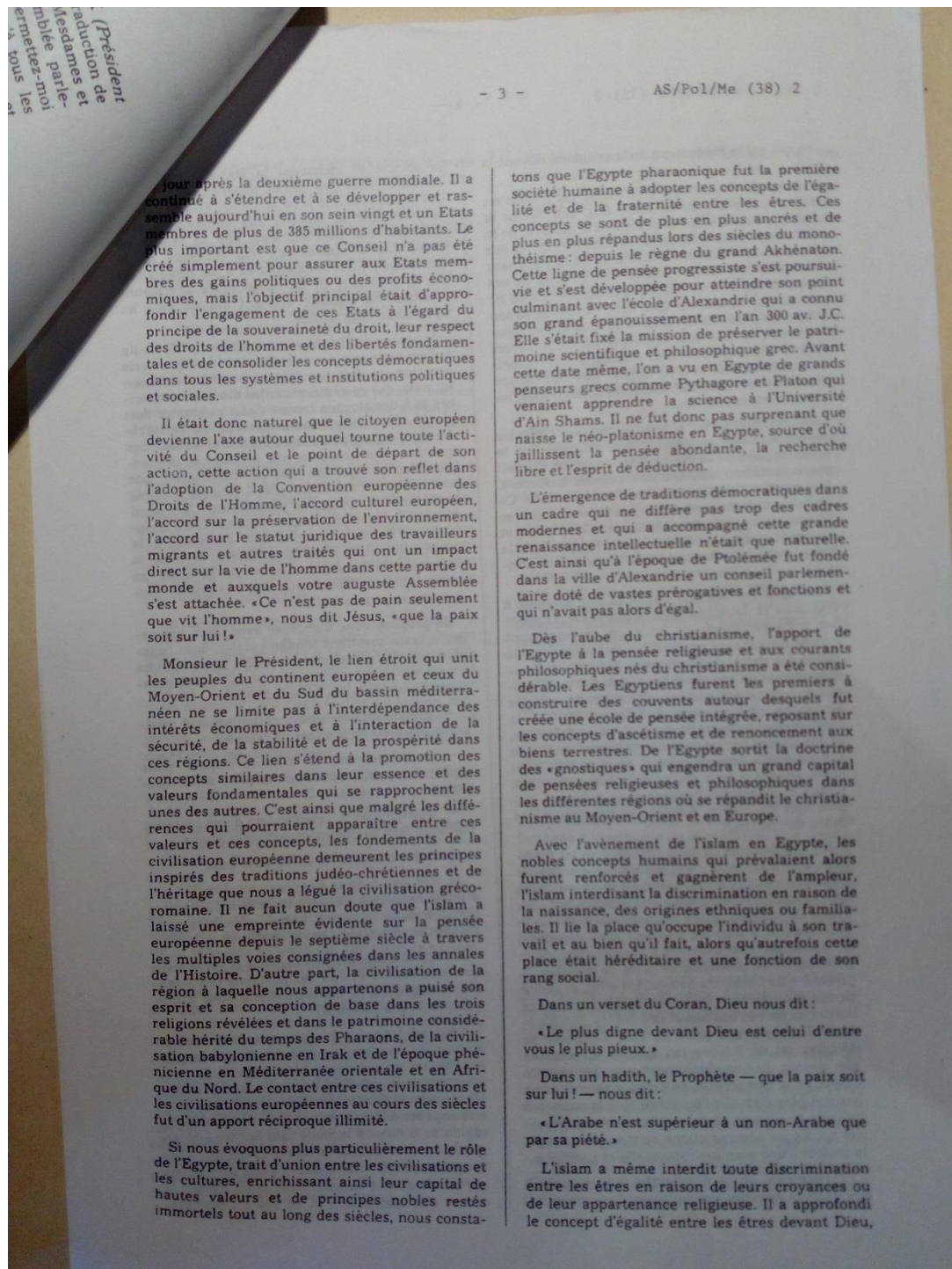
LE 24 FEVRIER 1988
ENREG AU SCT LE 24/ 2/88 A 18H10

URGENT
CHIFFRE
ORIGINE : NATIONS UNIES
NB : FICHE TELEGRAPHIQUE
AD LE CAIRE 124
CQ DFRA VIENNE 97

CQ DFRA NEW YORK 350

TXT
CQ DELEGATION A LA CONDITION FEMININE
OBJET : CONFERENCE INTERNATIONALE " FEMMES, EGALITE DANS LA
PARTICIPATION " .(PARIS, 8-11 MARS 1988).
JE ME REFERE A MON TELEGRAMME NO 3159.
LE DEPARTEMENT VIENT D'APPRENDRE QUE MME MERVAT EL
TALLAWY EXPERT DE L'EGYPTE AU COMITE POUR L'ELIMINATION POUR LA
DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES A ETE NOMMEE AMBASSADEUR
REPRESENTANT SON PAYS AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES A VIENNE.
L'EGYPTE AYANT ETE CONVIEE A ASSITER A TITRE D'OBSERVA
TEUR A LA CONFERENCE CITEE EN OBJET, JE VOUS SERAIS RECONNAISSANT
D'EXAMINER LA POSSIBILITE DE SUGGERER AUX AUTORITES EGYPTIENNES
QUE MME MERVAT EL TALLAWY, SOIT DESIGNEE POUR ASSISTER A CETTE
MANIFESTATION.
POUR VOTRE INFORMATION : LA DELEGATION A LA CONDITION
FEMININE A CRU COMPRENDRE A L'OCCASION D'UN CONTACT RECENT AVEC
MME MERVAT EL TALLAWY QUE CELLE-CI SERAIT TRES DESIREUSE DE
PARTICIPER A CETTE CONFERENCE MAIS QU'ELLE NE PRENDRAIT PAS
D'INITIATIVE A CE SUJET AUPRES DE SON MINISTERE. (JMS) SIGNE: MASSET.

Annexe 7 : Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, Commission des questions politiques, sous-commission de la situation au Proche-Orient, Exposé de M. Mohamed Hosni le 28 janvier 1986, Strasbourg, le 28 janvier 1987, AS/Pol/Me (38), p. 3 et 6, Archives diplomatiques de Nantes, carton 353 PO/ 5 /8.



AS/Pol/Me (38) 2

- 6 -

guerre en cours entre l'Iran et l'Irak. C'est une guerre dont la poursuite et l'escalade, telles qu'on les voit à présent, n'ont aucune justification. Elle comporte des dangers pour toutes les parties, même pour celles qui pensent tirer quelques profits de la continuation et de l'intensification de cette guerre.

Cette guerre et ses conséquences, ainsi que les événements sanglants que vivent le Liban frère et d'autres Etats arabes, ont peut-être porté préjudice à l'image du monde islamique et de la patrie arabe dans les esprits d'un grand nombre de nos amis partout dans le monde, et ce en raison de la difficulté à concilier la détérioration de la conjoncture actuelle et l'existence de puissants facteurs d'attraction qui auraient pu permettre de réaliser un haut niveau de cohésion et d'union au sein de ces deux familles. Ces facteurs sont certainement plus puissants que ceux qui ont poussé les pays européens à unir leurs rangs et leur mouvement après la deuxième guerre mondiale.

Dans une tentative d'explicitier et non de justifier cette déplorable situation, nous nous devons de prendre en considération deux points :

Premièrement, c'est à la suite de guerres dévastatrices et de conflits sanglants, dont quelques-uns ont duré cent ans, que l'Europe est parvenue à ce niveau de coordination de ses prises de position et d'unification de ses institutions. La tendance à l'union et à la prépondérance des facteurs de cohésion et d'entente sur les facteurs de divergence et de division est née de la prise de conscience des peuples du danger de poursuivre leurs conflits et de recourir à la violence pour le règlement de tout litige.

Deuxièmement, la détérioration de la conjoncture prévalant dans le monde islamique et la patrie arabe est due en grande partie aux séquelles de l'ère coloniale et à ses manifestations nouvelles. En effet, ni la culture islamique ni la civilisation arabe ne comportent, en leur essence, les facteurs intrinsèques susceptibles d'aboutir à une telle conjoncture.

Si j'ai tenu à exposer ces points, ce n'est pas en guise d'excuse, de justification ou de défense, mais pour attirer votre attention sur l'erreur qui consisterait à imaginer qu'une telle situation pourrait durer aux deux échelons arabe et islamique et sur la nécessité de traiter avec ces deux nations comme si la situation actuelle ne pourrait jamais arrêter le mouvement de l'Histoire et entraver l'évolution naturelle des faits. L'Histoire est régie par des lois, des normes et une logique.

Je ne puis conclure mes propos sur la paix sans évoquer la situation déplorable dont souffrent les peuples frères militant dans la partie australe de notre continent africain.

Tout en exprimant notre appréciation et notre gratitude aux peuples de l'Europe qui ont refusé

la politique de *heid* pratiquée par la *je tiens à vous rappeler que l'on adopte une attitude cette politique qui constitue grante des droits fondamentaux une négation de la dignité humaine*

La deuxième question a trait à la situation économique. Il me faut reconnaître qu'il est indispensable d'admettre que nous sommes tous, d'une manière ou d'une autre, de la situation qui continue de prévaloir dans l'économie mondiale. Il va sans dire qu'il ne faut pas perdre de vue que, dans le monde actuel, où les intérêts sont inextricables, l'interdépendance a atteint des niveaux jamais connus auparavant. Il est désormais difficile pour un Etat, ou un groupe d'Etats, quelles que soient les ressources et les potentialités dont il dispose, de surmonter seul la récession et de récupérer sa capacité de réaliser des taux de développement élevés et réguliers lui permettant d'éliminer le chômage. Les développements enregistrés par l'économie mondiale au cours des cinq dernières années sont des preuves à l'appui de cette théorie. Il n'est donc plus utile que quelques Etats essayent de se libérer de la récession en imposant des restrictions sur le commerce international, sur le mouvement des capitaux ou sur l'emploi.

Par ailleurs, les études économiques effectuées au cours de la période écoulée ont démontré que les difficultés qui entravent le processus de développement des pays du tiers monde ralentissent d'une manière évidente le taux de développement des pays industrialisés. C'est ce qu'ont révélé les prévisions relatives au développement jusqu'à l'année 1993, élaborées par l'OCDE.

Nous, dans le tiers monde, nous souffrons de la récession qui continue dans les pays industrialisés et qui se traduit par une baisse aiguë du prix des matières premières et par les difficultés croissantes auxquelles se heurtent nos exportations industrielles, ce qui affaiblit notre capacité de rembourser nos dettes.

C'est pourquoi nous estimons indispensable de traiter le problème de l'endettement du tiers monde de manière à permettre la poursuite du processus de développement, sans laquelle — et dans le meilleur des cas — on ne peut que renvoyer le remboursement de la dette. De même, la rationalisation des activités économiques sans développement ou la baisse du taux de celui-ci à un niveau proche de celui de la croissance démographique impose à nos peuples des sacrifices insupportables, et sème une atmosphère d'instabilité sociale et politique. Par conséquent, le processus de développement devient, dans le proche avenir, une opération extrêmement difficile.

Il s'est avéré qu'il est quasiment impossible que les pays du tiers monde consacrent dans

des sommes pour rembourser le taux d'intérêt réel a alors que les ressources de ces pays en devises étrangères sont réduites, et ce en raison de la dévaluation des prix des matières premières et des produits industriels. Nous estimons que la solution radicale à ce problème doit reposer sur une formule acceptée par les deux parties, qui relie les recettes de l'exportation et les versements du service de la dette. D'autre part, la situation des pays les moins avancés et les plus pauvres nécessite un soin particulier en se basant sur l'annulation d'une partie de leur dette publique, ces pays étant menacés par la famine, le minimum d'une alimentation indienne...

Annexe 8 : Entretien avec Nevine Ebeid, de la Fondation Femme Nouvelle, traduit de l'anglais.

« Dans notre organisation, nous avons un projet dédié à la CEDAW, car nous sommes une organisation féministe. Nous nous sommes toujours référées à cette convention ; nous nous référons aux conventions internationales en général car c'est une ressource.

Nous avons été enregistrées au ministère des affaires sociales en 2004. Avant cela, nous étions un centre d'études féministes en 1985. Nous avons dû passer par tout un processus légal compliqué. La sécurité nationale nous refusait le statut car ils disaient que nous faisions de la politique et nous traitait de communistes et de gauchistes.

Nous avons entamé notre travail avec les conventions internationales en 1994 avec la conférence sur la population au Caire. Il y a eu ce scandale sur les mutilations génitales féminines à cause d'un documentaire de la BBC. Tous les yeux du monde étaient fixés sur nous. La conférence portait sur la violence, elle a ouvert les tabous. Nous en tant que chercheuses, nous étions à la tête des discussions. [...] Depuis les années 1990, nous avons travaillé pour le plaidoyer international. Nous avons été les premières à faire des recherches sur les violences contre les femmes, avec des questionnaires sur la vision des femmes sur la violence. C'est une recherche locale. Nous ne pouvons pas dénier que c'est dans les années 1990 que ce mouvement [d'ONG] est né, et l'année 2000 a été le sommet dans le plaidoyer international. Les activistes locaux se sont saisis de la scène mondiale. On a appris à communiquer, à interagir avec tout cela. C'était le début du mouvement des droits de l'Homme mais surtout du mouvement féministe.

Les avocates avec qui on travaille parfois ne sont pas dans l'organisation, mais viennent d'autres organisations comme Azza Soliman. [...] Nous travaillons avec le Conseil national de la femme selon qui est à leur tête. Par exemple, quand c'était Mervat, jamais on a travaillé avec eux, car elle n'était pas ouverte [...] Le principal combat a toujours été entre les féministes et l'Etat [...] Nous étions en dehors du Conseil, la règle était d'attaquer tout ce qu'ils faisaient, nous étions fortement opposées au Conseil. La CEDAW était internationale donc le Conseil était obligé de la mettre en place. Nous pensions donc qu'ils ne voulaient pas réellement améliorer les droits des femmes. [...] J'ai travaillé avec des organisations de services sociaux, l'Association copte pour les services sociaux, le Centre d'assistance légale. J'ai fait de la recherche à AUC sur la propriété immobilière des femmes et comment elles pouvaient faire des prêts de manière indépendante.

Sous Sadate, il n'y avait pas d'ONG comme nous. La première organisation est l'organisation égyptienne pour les droits de l'Homme construite en 1985. Avant, il y avait des services sociaux. Au milieu des années 1980, le mouvement des droits humains a débuté. Maintenant, c'est fini et nous devons commencer une nouvelle vague.

La procédure judiciaire pour divorcer a été facilitée, mais derrière il n'y a aucune philosophie, ce sont juste des modifications [...] La loi sur le statut personnel a toujours été un problème pour chaque régime car il n'y a jamais eu de vrai référendum ni d'égalité de genre réelle. Husni Mubarak aurait voulu améliorer l'image de l'Egypte à l'international, c'est juste par intérêt donc [...] Les hommes bénéficient de ces inégalités.

[...] Ce qui aide vraiment est de faire prendre conscience aux femmes quelles violences elles subissent. La plupart des femmes acceptaient la violence domestique. Comme au niveau international, il faut convaincre que c'est une violence et qu'elle doit être combattue par la loi, même si la loi n'est pas suffisante.

La Fondation Femme Nouvelle est allée à Pékin pour discuter, élever les voix féministes. L'enjeu principal fut de savoir comment saisir cette opportunité en vue d'améliorer le statut des femmes. [...] Nous avons participé à la Commission sur le statut de la femme. Nous n'avons pas le statut ECOSOC mais d'autres organisations nous ont enregistrées au nom de leur organisation. Nazra puis le Centre d'assistance légale l'ont fait. [...] Nous faisons partie de la coalition « equality without reservations », qui est un réseau de femmes arabes sur les réserves de la CEDAW dans plusieurs pays arabes. Nous faisons partie des coordinateurs de la coalition. Nous sommes dans le réseau Euro-méditerranéen, à International Women's Rights Action Watch pour participer au dialogue entre les femmes de différents pays.

[...] Nous avons toujours refusé l'argent de l'Union Européenne, car ils ont des procédures compliquées. Nous avons obtenu de l'argent d'OXFAM, des ambassades, notamment l'ambassade de Pays Bas. Une aide équivalait à un projet. Mais avec l'Etat, c'était difficile, car il nous posait des problèmes bien sûr. Nous n'étions pas appréciées. Nous causions des problèmes, pas au point de Nazra, mais ils refusaient presque tous nos projets. Peut-être qu'ils vont juste fermer l'eau pour qu'on meure petit à petit comme dans le désert. Ils vous laissent mourir à petit feu, ils vous affaiblissent, et il n'y a aucun projet qu'on peut faire.

Le Conseil national de la femme est une part du gouvernement [...] Pour moi personnellement, j'aimerais que ce conseil marche. Laissons-les faire ce qu'ils peuvent pour les femmes. »

Annexe 9 : Entretien avec Dalia Abdul Hameed, de l'Initiative Egyptienne pour les droits personnels, traduit de l'anglais.

« Je travaille ici comme responsable de programme pour le genre, la sexualité et les droits des femmes. J'ai rejoint l'Initiative en 2009 comme chercheuse sur les droits à la santé et la reproduction.

Avant cela, j'étais à Femme Nouvelle. J'ai fait la faculté de pharmacie dans laquelle je me suis intéressée au genre. J'ai candidaté au travail de recherche chez Femme Nouvelle pour l'avortement et après j'ai candidaté à l'Initiative pour le poste sur les droits reproductifs grâce à mon expérience à Femme Nouvelle. En 2007, je travaillais pour eux sur les déterminants de l'utilisation de l'avortement au Caire. [...] Je n'ai pas utilisé la CEDAW à Femme Nouvelle même s'ils travaillent beaucoup dessus. Ici à l'Initiative, nous avons fait notre rapport d'opposition en 2010, sur les droits reproductifs. Nous l'avons écrit tous ensemble, sur la mobilité, sur la contraception, sur l'avortement, sur la violence fondée sur le genre, sur l'éducation, le VIH/Sida. Nous l'avons fait conjointement avec le Centre pour les droits reproductifs à New York. Nous l'avons envoyé directement au comité de la CEDAW.

Nous avons été à ce comité, moi ainsi que deux autres membres. Il y avait une grande coalition avec IWRAW, le Centre d'assistance légale, la Fondation Femme Nouvelle, et les autres. Il y avait trois rapports et un rapport collectif de la coalition des ONG égyptiennes. Nous avons différentes réunions pour travailler ensemble, nous avons collecté les recommandations que nous voulions soutenir collectivement et nous avons quelques événements comme les déjeuners informels avec les experts du comité pour leur parler de la situation, mais c'était difficile. Il y avait des membres égyptiens dans ce comité, Neila Gabr, une diplomate dont le rôle est important dans le comité CEDAW. Elle est du genre pro-Etat ; elle a essayé de bloquer particulièrement nos recommandations alors que nous poussions pour des recommandations qui s'alignaient avec celles de la CEDAW, telles que la décriminalisation des femmes pratiquant l'avortement, encourager les soins après l'avortement... De façon générale, le lobbying fut un succès, car nous avons eu presque toutes nos recommandations acceptées collectivement ainsi que les nôtres en particulier, à

l'exception de l'avortement. Nous ne savions pas vraiment ce qu'il se disait à l'intérieur. Je pense que nous devons nous saisir de toutes les opportunités.

[...] Nous avons été invités par Farkhanda Hassan au Conseil national de la femme pour discuter des recommandations et de leur application. C'était vraiment décevant car nous étions assis comme un public en attendant de nous dire quoi faire, ce n'était pas participatif. « Nous vous disons ce que vous devez faire », c'est tout. Tu vois, le langage de la CEDAW est très diplomatique [...] ils ont vu ça comme une critique qu'ils recevaient en tant que Conseil. Je me rappelle, quand la discussion en est venue aux travailleurs domestiques, qu'elle [Farkhanda] a dit : « Je ne comprends pas pourquoi ils se plaignent sur ça, quand ils viennent en Egypte, les Blancs, ils aiment bien avoir des travailleurs domestiques, pourquoi ils veulent que ça change ? ». Et aussi sur les mariages touristiques, les mariages avec les gens du Golfe, elle a dit : « Oui, nous connaissons ce phénomène, donc chaque ONG va prendre un village », comme si le problème pouvait être résolu par les seules ONG [...] c'est un manque de volonté politique.

[...] Les membres du Conseil national de la femme ne viennent pas d'ONG ou plutôt d'ONG gouvernementales. Ce sont des gens du gouvernement qui soutiennent ouvertement le gouvernement. Ils ne sont pas indépendants car le conseil est responsable d'écrire les rapports et de l'évaluer au comité CEDAW.

Dans notre rapport, nous avons écrit une partie sur le harcèlement sexuel. Avec la révolution, la situation dans les rues s'est détériorée. L'opération contre le harcèlement OPANTISH a débuté de là. Je suis une des co-fondatrices. Nous voulions essayer d'empêcher le harcèlement. Nous avons pensé à avoir des lignes téléphoniques de secours et nous avons appelé des volontaires. Cela a pris de l'importance. Par ailleurs, nous nous prenions la tête entre ceux qui refusaient de rencontrer les gens du gouvernement pour discuter, les révolutionnaires, et ceux qui voulaient bien rencontrer le gouvernement et qui voulaient que cela devienne plus qu'un mouvement.

Nous avons fait le rapport sur la conférence du Caire + 20 en 2014. C'était un rapport régional [...] sur l'application du programme par les pays, sur les droits reproductifs, les droits LGBT [...]. Nous faisons partie de nombreux réseaux tels que le Sexual Rights Initiative au sein du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies et la Coalition des droits sexuels des pays musulmans. Nous travaillons avec le Centre des droits reproductifs [...] Nous travaillons avec

les ambassades, nous parlons avec les chargés des droits de l'Homme, et de ce qu'ils devraient cibler dans leur lobbying auprès du gouvernement.

Nous avons des aides, mais nous avons une politique de ne pas recevoir d'argent de USAID ou de l'Union Européenne. Certains fonds viennent des pays scandinaves. Nous voulons la liberté de notre agenda et ne pas être influencées, car c'est politiquement inacceptable.

Nous n'avons pas le statut des affaires sociales, ni le statut ECOSOC car ce n'est pas une priorité de s'investir sur la scène internationale. Après 2011, tout a changé. [...] Nous sommes une entreprise, car les lois sur les ONG sont trop restrictives. Le poids de la sécurité est trop lourd. Nous nous sommes enregistrées comme une entreprise de formation au début, puis comme consultants. En ce moment, nous candidapons au statut d'ONG mais ils refusent notre nom. Ils veulent que nous supprimions « droits personnels » ».

Annexe 10 : Entretien avec Alia Soliman d'Harassmap, traduit de l'anglais.

« J'ai commencé à travailler à Harassmap en 2015, comme responsable de communication. J'ai fait des études de sciences politiques, où j'ai développé mon intérêt pour le genre, les droits humains et le changement [social].

Harassmap a été établie en 2010 par quatre femmes qui voulaient répondre aux problèmes des femmes qui étaient harcelées. En 2010, c'était tabou. Leurs amies ne parlaient pas car elles avaient peur d'être accusées. Les gens étaient accusés s'ils parlaient. On blâmait les victimes. Elles ont donc eu l'idée de mettre en place des outils pour être capable de rapporter ces cas et pour arrêter l'accusation des victimes. [...] Les survivants parlent haut et fort, en donnant juste leur statut et leur âge cela suffit. C'est un outil pour comprendre le harcèlement sexuel et qui donne une preuve que cela arrive réellement. [...] En 2010, nous avons essayé de le développer comme on pouvait. Il fallait que ce soit assez anonyme. Le développement du *reporting* permet de voir les tendances. Le centre-ville est connu pour le harcèlement mais nous ne disons pas qu'il ne faut pas y aller. C'est vraiment pour montrer que c'est un phénomène qui se normalise. Par ailleurs, nous coopérons avec les institutions, les écoles, etc... Nous les aidons à faire des politiques contre le harcèlement sexuel. [...] Nous faisons des partenariats dans différentes villes. Des unités anti-harcèlement se montent dans les universités. L'important est qu'ils font connaître les politiques. Les volontaires parlent aux gens. Nous leur donnons des conseils pour leurs interventions et construire un environnement éducatif sécurisé. [...] Nous donnons des formations pour comprendre le harcèlement. Même le harcèlement verbal, c'est un crime.

Le lobbying au parlement vient en second. Nous travaillons principalement avec des volontaires. Nous ne faisons pas de lobbying en tant que tel. Quand il y a eu la loi de 2015, qui a criminalisé le harcèlement sexuel, cela a été très utile de faire prendre conscience aux gens de cette loi et que le harcèlement était puni comme un crime. Nous avons une approche du haut vers le bas. Nous avons réalisé en effet que les gens ne voyaient pas cela comme un crime. [...] Nous connaissons des femmes avocates vers lesquelles nous envoyons les gens qui demandent une aide judiciaire. Il y a peu de gens de confiance. Nous avons tous certains buts et des spécialisations. Nous travaillons avec beaucoup d'associations, parfois avec l'Association des femmes avocates. Nous ne sommes pas membre du comité sur la société civile du Conseil national de la femme, mais je ne suis pas sûre. S'il y a des événements internationaux, nous sommes invitées mais ce n'est pas régulier, cela dépend. Nous voulons travailler avec tous ceux qui ont le même objectif que nous.

Nous recourons à la CEDAW en fonction du public. Si ce sont les universités ou des professeurs, nous le mentionnons. Mais avec les gens sur le campus, nous parlons dans un langage simple, par exemple nous demandons : « est-ce que vous connaissez cette politique dans votre université ? Est-ce que vous voulez rejoindre l'équipe des volontaires ? ». Dans les formations, nous expliquons ce qu'est la loi, le harcèlement, toutes les informations nécessaires. C'est interactif, ce n'est pas un cours magistral, mais des formations avec des ateliers, des exemples. Nous avons par exemple fait une formation pour des étudiants en communication, pour leur donner les principales idées à mettre en place une fois qu'ils travailleront, comment rapporter cet enjeu dans leur travail, leurs responsabilités, pour rapporter ce problème dans les médias égyptiens par exemple. Nous nous adaptons à leurs besoins.

Nous sommes enregistrées auprès du ministère des affaires sociales, c'est nécessaire. C'est quelque chose de fondamental. Toutes les organisations candidatent car cela donne un sens et montre d'où nous venons [...] oui, une légitimité. Avant d'être enregistrées, nous étions aidées par Nahdet Mahrusa, une entreprise d'incubateur sociale. [Sur les aides internationales :] Nous sommes une organisation fondée sur le volontariat, donc nous avons des volontaires. Nous ne faisons pas vraiment partie de réseaux internationaux. Parfois, nous sommes en relation avec une association à Londres qui travaille sur le harcèlement sexuel. Nous nous mettons en relation via les réseaux sociaux et nous faisons des discussions en ligne. »